This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

UNS. 158 b. 24

UNS 158 b 24

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

ŒUVRES
COMPLETTES
DE
M. DE SAINT-FOIX.

Digitized by Google

Digitized by Google

ŒUVRES
COMPLETTES
DE
M. DE SAINT-FOIX,
Hiſtoriographe des Ordres du Roi.

TOME QUATRIEME.

A PARIS,
Chez la Veuve DUCHESNE, Libraire, rue Saint-Jacques, au Temple-du-Goût.

M. DCC. LXXVIII.
Avec Approbation & Privilége du Roi.

Digitized by Google

LIBRARY OF THE TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
15 DEC 1949
OF OXFORD

Digitized by Google

ESSAIS
HISTORIQUES
SUR PARIS.

LES GAULOIS.

PAUSANIAS, en parlant des Gaulois, dit que l'uſage de les appeler ainſi ne s'étoit introduit que fort tard, & que leur ancien nom étoit celui de Celtes. La Langue Celtique a été la mere langue de tout l'Occident; & je crois qu'il eſt prouvé (1) qu'elle s'eſt conſervée dans la Baſſe Bretagne (2) & dans le pays

(1) Une preuve aſſez convaincante, c'eſt que les Bretons & les Gallois s'entendent, quoiqu'ils ſoient ſéparés, & qu'ils n'aient eu aucune relation les uns avec les autres, depuis bien des ſiecles.

(2) Anciennement la Bretagne s'appeloit l'Armorique; ce nom venoit des mots Bretons *ar mor*, la Mer, & *ribl*, côte; c'eſt-à-dire, côte de la Mer.

Digitized by Google

de Galles, avec les changemens & les altérations que le temps n'a pu manquer d'y apporter. *Gall* & *Kelt* signifioient en Celtique, & signifient encore aujourd'hui en Breton, *vaillant*, *courageux*. Polybe & Ammien-Marcellin nous représentent les Gaulois d'une taille avantageuse, le regard farouche, vifs, emportés, hautains; d'ailleurs pleins de candeur & de franchise, & très-affables envers les Etrangers (1). César dit qu'ils étoient curieux à l'excès; qu'ils arrêtoient les voyageurs, & s'attroupoient autour d'eux dans les places publiques, pour leur demander des nouvelles. Ils aimoient la parure & portoient des brasselets, des colliers, des anneaux & des ceintures d'or. Leurs cheveux étoient naturellement blonds; mais, pour les rendre d'une couleur qui leur sembloit plus agréable, ils tâchoient de se les roussir avec une pommade (2) de suif de chevre & de cen-

---

Les habitans de l'Isle Britannique (l'Angleterre) se peignoient le corps de diverses couleurs, comme font encore aujourd'hui les Sauvages. Les Gaulois donnerent à cette Isle le nom de Britenès; *brith*, en Breton, signifie peint de diverses couleurs, & *enès*, une Isle; c'est-à-dire, l'Isle des hommes peints de diverses couleurs. Le nom des pictes, *Picti*, que leur donnerent les Romains, venoit apparemment de cette signification.

(1) *S.* 4, *num.* 5.

(2) Quelques Auteurs prétendent que cette pom-

Digitized by Google

dres de hêtre. Les Vergobrets (1) les poudroient, & leur barbe, avec de la limaille d'or, aux jours de cérémonies. Les femmes entroient dans toutes les assemblées où il étoit question de délibérer sur la paix ou sur la guerre (2). On tailloit en pieces celui qui arrivoit le dernier à ces assemblées (3); & les hommes, chargés d'y faire faire silence, avoient la permission de couper un morceau de l'habit de quiconque faisoit trop de bruit. Ils plongeoient leurs enfans nouveaux nés dans l'eau froide, pour les rendre plus robustes, & les tremper à-peu-près comme le fer (4). On condamnoit un homme trop gras à une amende qui augmentoit ou diminuoit chaque année, proportionnément à sa taille. Lorsqu'une fille étoit en âge d'être mariée, son pere invitoit à dîner les jeunes gens du canton; elle étoit la maîtresse de choisir celui qui lui plaisoit le plus; &, pour marquer la préférence qu'elle lui don-

---

made les rougissoit entiérement, & que ces Peuples croyoient qu'une grande criniere, couleur de sang, relevée sur la tête, leur donnoit un air terrible, lorsqu'ils marchoient au combat.

(1) Souverains Magistrats.

(2) *César.*

(3) *Strabon, liv. 4.*

(4) *Strabon, ibidem.*

Digitized by Google

noit, c'étoit par lui qu'elle commençoit à présenter à laver. Quelquefois ils choisissoient deux Corbeaux pour juger les procès ; les parties mettoient sur une même planche deux gâteaux de farine détrempée avec de l'huile & du vin (1), & les portoient au bord d'un certain lac ; on voyoit aussi-tôt arriver deux Corbeaux qui en éparpilloient un, & qui mangeoient l'autre en entier ; la partie dont le gâteau n'étoit qu'éparpillé, gagnoit sa cause. Un plaideur mécontent diroit peut-être que c'est un emblême sous lequel les Druïdes ont prophétisé la façon dont on rendroit un jour la justice dans les Gaules. Les Corbeaux sont voraces, leur plumage est noir ; & la partie qui gagne est souvent presqu'aussi ruinée que celle qui perd.

Ils avoient la plus grande vénération pour les chênes, & sur-tout pour ceux que la cérémonie du *Guy* avoit consacrés. C'étoit par cette cérémonie religieuse qu'ils annonçoient la nouvelle année (2) : les Druïdes, accompagnés des Magistrats & du Peuple, qui crioit AU GUY L'AN

(1) *Strabon, ibidem.*

(2) Leur année commençoit au solstice d'hiver, la sixième nuit de la lune : ils appeloient cette nuit *La nuit-mere*, comme produisant toutes les autres. On comptoit encore en France par nuits dans le douzieme siecle ; & l'on disoit, il y a quinze nuits, comme on dit à présent, il y a quinze jours.

Digitized by Google

NEUF (1), alloient dans une Forêt, y dreſſoient, avec du gazon, autour du plus beau chêne, un autel triangulaire, & gravoient ſur le tronc & ſur les deux plus groſſes branches, les noms des Dieux qu'ils croyoient les plus puiſſans ;

THEUT.
ESUS. TARANIS. BELENUS.
THEUT.

---

(1) Le nouvel an.

Teutat ou *Teutates* ſignifioit en Celtique, & ſignifie encore aujourd'hui en Breton, pere du peuple : *teut*, peuple, & *tat*, pere. *Les Gaulois*, dit Céſar, *ſe prétendent deſcendus de Pluton* ; or, il eſt certain que *Teutat* étoit le Pluton des Gaulois.

Eſus ou *Euz*, le Dieu qui ſeme le carnage & l'horreur, qui ôte ou ranime le courage dans les combats, qui nomme ceux qui doivent être tués. *Euz*, en Breton, ſignifie terreur, une eſpece d'horreur ſacrée. *Euz, enès*, l'Iſle d'Oueſſant : *enès*, Iſle, & *Euz*, horreur, terreur, l'Iſle de la Terreur, à cauſe d'un trophée qui y étoit conſacré à *Eſus* ou *Euz*.

Taranis, le Dieu du Tonnerre. *Taran* ſignifioit en Celtique, & ſignifie encore aujourd'hui en Breton, tonnerre.

Belenus, comme Apollon chez les Grecs & les Romains, étoit, chez les Gaulois, le Soleil, & le Dieu de la Médecine. Les Poëtes Grecs & Latins diſoient le blond Phœbus : *melen*, en Breton, ſignifie blond.

Digitized by Google

Enſuite un Druïde, vêtu d'une tunique blanche, montoit ſur un arbre, y coupoit le *Guy* avec une ſerpe d'or, tandis que deux autres Druïdes étoient au pied pour le recevoir dans un linge, & prendre bien garde qu'il ne touchât à terre. Ils diſtribuoient l'eau où ils faiſoient tremper ce nouveau *Guy*, & perſuadoient au Peuple qu'elle étoit luſtrale, très-efficace contre les ſortileges, & qu'elle guériſſoit de pluſieurs maladies.

Les Gaulois croyoient que *Mithras* préſidoit aux conſtellations; ils le repréſentoient avec l'un & l'autre ſexe, & l'adoroient comme le principe de la chaleur, de la fécondité, & des bonnes & mauvaiſes influences. Les initiés à ces myſteres étoient partagés en pluſieurs Confréries, dont chacune avoit pour ſymbole une conſtellation; & les Confreres célébroient leurs fêtes, faiſoient leurs proceſſions & leurs feſtins, déguiſés en *lion*, en *bélier*, en *ourſe*, en *chien*, &c. c'eſt-à-dire, ſous les figures qu'on ſuppoſe à ces conſtellations; ainſi nos maſcarades & nos bals, dont voilà ſans doute l'origine, étoient autrefois des cérémonies de Religion.

Le principal College des Druïdes.

Céſar (1) dit poſitivement que ce College

(1) *De bello gallico, lib. 6. num. 13.*

Digitized by Google

étoit sur les confins du pays Chartrain, *in finibus Carnutum.* Etoit-il dans la ville de Dreux, dont le nom venoit sans doute, comme celui de Druïde (1), du mot *drus*, ou *derw*, qui signifioit en Celtique, & qui signifie encore aujourd'hui en Breton, un chêne, du chêne? On appeloit aussi les Druïdes *Senans*, c'est-à-dire Prophetes, Devins. Pomponius Méla, qui écrivoit sous le régne de l'Empereur Claude, rapporte que dans la petite Isle de *Sena*, aujourd'hui l'Isle de Sein, vis-à-vis de la côte de Quimpercorentin, il y avoit un College de Druïdesses, que les Gaulois appeloient *Senes*; qu'elles étoient au nombre de neuf; qu'elles gardoient une perpétuelle virginité; qu'elles rendoient des Oracles, & qu'on croyoit qu'elles avoient le pouvoir de retenir les vents & d'exciter des tempêtes. Les noms de *Senans*, & de *Senes*, étoient sans doute dérivés de *Kener*, ou *Caner*, qui signifie en Gallois & en Breton, prophétiser, prédire.

A l'occasion du mot *Senans*, D. Martin (*Re-*

(1) Quelques-uns prétendent que *Druïde* vient de deux mots Celtiques, *Di*, Dieu, & *rhouidd*, parlant; c'est-à-dire, parlant de Dieu. Mais une preuve que *Druïde* vient de *Drus*, à cause de la vénération qu'avoient les Druïdes pour les chênes, c'est qu'on appeloit *Drayer*, & qu'on appelle encore *Gruyer*, celui qui garde & conserve les forêts.

Digitized by Google

ligion des Gallois, Tome premier, page 188,) rapporte une Lettre d'un Chanoine de Sainte Genevieve, à un Religieux Bénédictin : la voici. *Je vous prie, mon Révérend Pere, de chercher dans Monſieur de Valois, ou ailleurs, ce que pouvoit être le lieu de* Senantes, *entre Chartres & Dreux. On trouve dans deux champs qui ſont entre l'Egliſe de* Senantes, *& un endroit appelé le Grand-Coudray, une quantité prodigieuſe de Médailles du premier âge. J'en enverrai, à la premiere commodité, vingt ou trente à mon frere, pour les faire voir aux Connoiſſeurs. On a auſſi découvert une petite chambre en quarré, ſous terre, & où un cheval enfonça en labourant. Cette chambre étoit pavée à la moſaïque, en petites pieces de rapport. Les Médailles ſe trouvent pour peu qu'on laboure, ou qu'on arrache du chaume. Il y a encore bien des endroits dans les champs dont je vous parle, où le bled ne ſauroit venir, preuve qu'il y a du creux deſſous. Dans une donation faite du temps d'Ives de Chartres* (1), *de l'Egliſe de* Senantes *à Coloms, ce lieu ſe nomme* Locus de Senantis. *D'où vient ce mot ? Si les Druïdes demeuroient à Dreux,* Senantes *n'en eſt pas éloigné ; mais les grandes briques ſouterraines qu'on*

(1) Ives de Chartres mourut en 1115, âgé de quatre-vingt ans.

Digitized by Google

découvre à chaque pas, & les Médailles qu'on trouve à foison, marquent un travail des Romains.

D. Martin observe que les Médailles Romaines & l'air Romain qu'on remarque dans les restes d'antiquités qu'on trouve à *Senantes*, ne font rien à la chose, parce que les Druïdes ont été célebres, riches & puissans dans les Gaules, plusieurs siecles avant & après la conquête de ces vastes Provinces par les Romains; & qu'ainsi ces Prêtres pouvoient avoir des Pieces & des Médailles Romaines, & avoir donné l'air Romain aux ouvrages qu'ils firent faire à Dreux & à Senantes, depuis César.

OPINION DES GAULOIS SUR L'ÉTAT DES AMES APRÈS LE TRÉPAS.

Les Druïdes (1) enseignoient que les ames circuloient éternellement de ce monde-ci dans l'autre, & de l'autre monde dans celui-ci; c'est-à-dire que ce qu'on appelle la mort, étoit l'entrée dans l'autre monde, & que ce qu'on appelle la vie en étoit la sortie pour revenir dans ce monde-ci; qu'après la mort (2), l'ame passoit dans tel ou tel corps, & que l'inégalité des conditions, & la mesure des plaisirs & des

(1) *Diodore de Sicile.*

(2) *Lucan. liv. 1. vers. 454 & seq.*

Digitized by Google

peines, se réjoüissoient dans l'autre monde sur le bien ou le mal qu'on avoit fait dans celui-ci ; qu'au bout d'un certain temps, les ames quittoient les corps où elles avoient été heureuses ou malheureuses dans l'autre monde, & revenoient en habiter de nouveaux dans ce monde-ci ; qu'en combattant courageusement pour la Patrie (1), en s'offrant pour victime dans une calamité publique, ou en se tuant pour racheter la vie de son Prince (2), de son Patron,

---

(1) Les Druïdes, dit César *, enseignent aux Gaulois que les âmes ne meurent point, mais qu'elles passent des uns aux autres après le trépas ; & c'est dans cette doctrine, ajoute-t-il, que ces peuples puisent ce courage qui leur fait affronter la mort avec tant d'intrépidité : *non interire animas, sed ab aliis ad alios transire : atque hoc maximè ad virtutem excitari putant, metu mortis neglecto.*

On les voit, frappés d'un coup mortel, vouloir encore s'élancer contre l'ennemi, tomber, vivre & mourir.

(2) Ils s'imaginoient qu'on pouvoit appaiser la colère des Dieux, & racheter sa vie par celle d'un autre homme : ainsi quand ils étoient malades & en danger de mourir, ils cherchoient quelqu'un qui voulût mourir pour eux ; & ils en trouvoient, moyennant de l'argent, parce que celui qui se tuoit, indépendamment de cet argent qu'il laissoit à sa famille, avoit l'espérance d'une vie plus heureuse que celle qu'il quittoit.

* *De bello gallico. liv. 6, num. 13.*

Digitized by Google

ou de quelque ami, on expioit tous les crimes qu'on avoit pu commettre ; & l'on étoit sûr d'aller jouir, parmi les héros, pendant plusieurs siecles, d'une vie agréable & glorieuse.

Les peuples du Nord croyoient que les Héros alloient dans le Palais d'Odin, leur Dieu, & qu'ils avoient tous les jours le plaisir de s'armer, de se ranger en bataille & de se tailler en pieces ; que, quand l'heure du repas approchoit, ils revenoient à cheval, tous sains & saufs, & se mettoient à table dans la salle d'Odin, où on leur servoit un Sanglier qui suffisoit pour tous, quoique le nombre fût presqu'innombrable ; que tous les jours on leur servoit le même Sanglier, & que tous les jours il revenoit en son entier.

Quel champ de gloire & de plaisirs s'ouvre devant mes yeux, s'écrioit un guerrier percé de coups, & tombant sur un tas de morts & de blessés ! Je meurs ; j'entends la voix d'Odin qui m'appelle ; il m'ouvre les portes de son Palais ; j'en vois sortir de jeunes filles à moitié nues ; des ceintures bleues relevent la blancheur de leurs gorges & de leurs bras ; elles viennent à moi, & me présentent un breuvage délicieux dans le crâne sanglant de mes ennemis.

Les Gaulois croyoient donc, comme je viens de le dire, un autre monde où il y avoit les mêmes rangs, les mêmes distinctions, les mêmes plaisirs, les mêmes peines & les mêmes afflictions que dans celui-ci, &

Digitized by Google

où les mêmes corps se retrouvoient, apparemment comme ces *ombres* que les Grecs & les Romains se figuroient dans les Champs Elysées & dans le Tartare ; mais ils ne croyoient pas, comme les Grecs & les Romains, que les récompenses & les peines des ames après la mort, fussent éternelles : elles n'étoient, selon eux, que plus ou moins longues, & consistoient à être placées dans tel ou tel corps. D'ailleurs ils disoient qu'il étoit de la piété envers ses parens ou ses amis, de leur envoyer dans l'autre monde, à tout hasard, ce qui pouvoit leur être utile & agréable : ils brûloient avec le mort ses armes, ses habits, les animaux (1), & même quelques-uns des esclaves

(1) *Omnia quæ vivis cordi fuisse arbitrantur, in ignem inferunt, etiam animalia ; ac paulò supra hanc memoriam, servi & clientes, quos ab iis dilectos esse constabat, una cremabantur* *.

La coutume de brûler avec le mort ses armes & ses habits, subsiste chez la plupart des peuples sauvages de l'Amérique. Tous les Voyageurs rapportent que, dans le pays où la femme se brûle sur le bûcher de son mari, on lui apporte des lettres, des pieces de toile, des bonnets, des souliers, &c. Que, quand les présens cessent de venir, elle demande jusqu'à trois fois à l'assemblée si l'on n'a plus rien à lui apporter & à lui recommander ; qu'elle

* *Cæsar de bello gallico, liv. 6, num. 17.*

Digitized by Google

qu'il avoit paru le plus chérir : ils lui écrivoient, & jetoient leurs lettres dans le bûcher, pour lui être rendues.

La Métempsycose de Pythagore paroît plus simple & plus naturelle. En vain on objecte que, pour qu'on puisse dire que l'ame est véritablement punie, il faudroit qu'elle se souvînt que, dans une vie antérieure, étant dans tel ou tel corps, elle a commis telles ou telles mauvaises actions. Je réponds à cette objection, qu'un Pythagoricien qui se voit dans la misere, se dit en lui-même que, puisqu'il souffre, il l'a sans doute mérité par la façon dont il s'est comporté dans la vie précédente ; & qu'ainsi, selon Pythagore, l'objet de la divinité est rempli, parce que son objet est d'éloigner

---

fait un paquet de tout, & qu'ensuite les Bramines mettent le feu au bûcher.

Les Siamois mettent autour du bûcher beaucoup de papiers où sont peints des maisons, des jardins, des meubles, des animaux, des fruits, en un mot, tout ce qui peut être utile & agréable dans l'autre vie : ils croient que ces papiers brûlés y deviennent réellement ce qu'ils représentent dans celle-ci aux funérailles du mort. Ils croient aussi que tout être dans la nature, quel qu'il soit, un habit, une hache, une flèche, un chaudron, &c. a une ame ; & que cette ame, dans l'autre monde, suit le maître à qui la chose appartenoit dans ce monde-ci.

Digitized by Google

les hommes du vice, & de les exciter à la vertu, en leur préſentant des peines & des récompenſes.

Siége de Paris par Labienus, un des Lieutenans de César, l'an de Rome 701, 52 ans avant Jésus-Christ.

Labiénus (1) ayant laiſſé à Sens, pour garder les bagages, les recrues nouvellement arrivées d'Italie, marcha avec quatre légions vers Lutece, qui ne conſiſtoit alors que dans cette petite Iſle que nous appelons la Cité. Il trouva les Pariſiens campés derriere un marais que formoient les eaux de la riviere de Bievre : c'eſt aujourd'hui le fauxbourg Saint-Marceau. Après avoir tenté inutilement de rendre ce marais praticable avec des claies & des faſcines, il décampa de nuit & retourna vers Melun, qui ne put pas lui réſiſter, la plupart des habitans étant venus au ſecours des Pariſiens. Il ſe ſervit de cinquante grands bateaux qu'il y trouva, pour faire paſſer ſes troupes de l'autre côté de la Seine, & vint camper ſur ce terrein que couvrent aujourd'hui tant de rues & de maiſons, depuis l'Egliſe de Saint Gervais juſqu'au Louvre. Les Pariſiens, dans la crainte qu'il ne s'emparât de leur Ville, y mirent le

(1) *De bello gallico, liv. 7, c. 54, 55, 56.*

Digitized by Google

feu, couperent les Ponts (1), & se camperent de l'autre côté de la riviere, ayant leur droite au bas du Mont Leucotitius (2), & leur gauche où est à présent le Quai de Conti. Au bout de quelques jours, on apprit que les peuples d'Autun avoient secoué le joug des Romains, & que César avoit levé le siége de Clermont en Auvergne; on ajoutoit même que, faute de vivres, il se retiroit dans la Gaule Narbonnoise. Labiénus ne songea plus qu'à se rapprocher de Sens, où il avoit laissé tous les bagages de son armée; mais sa retraite étoit d'autant plus difficile, qu'il falloit passer la Seine à la vue des Parisiens, & qu'il avoit derriere lui les peuples de Beauvais qui se préparoient à venir l'attaquer. Pour se retirer de cette fâcheuse position, il usa de stratagême. Il distribua aux Chevaliers Romains les cinquante bateaux qu'il avoit amenés de Melun, avec ordre, dès qu'il feroit nuit, de descendre la riviere dans le plus grand silence, & d'aller l'attendre à deux lieues du camp. Il laissa, pour le garder, cinq Cohortes, & en commanda cinq autres qui se mirent dans des barques & remonterent vers Melun, affectant de faire beaucoup de bruit; ensuite, avec trois Légions, il alla joindre les Chevaliers Romains à l'endroit qu'il leur avoit marqué, c'est-à-dire,

(1) Le Petit-Pont & le Pont au Change.
(2) La Place Maubert & Sainte Genevieve.

Digitized by Google

vis-à-vis d'Auteuil. Quand les Parisiens s'apperçurent de tous ces mouvemens, ils se persuaderent que l'ennemi, troublé & consterné par les dernieres nouvelles, se séparoit en désordre & ne cherchoit qu'à fuir de tous côtés; ils se partagerent donc en trois corps : l'un resta pour garder le camp : l'autre prit le chemin de Melun (1); & le troisieme marcha vers Meudon, & rencontra Labienus, qui avoit déjà fait passer la riviere à sa Cavalerie & à son Infanterie. Le combat fut des plus sanglans & dura tout le jour; enfin la victoire se déclara pour les Romains. Paris resta sous leur domination jusqu'au regne de Clovis, c'est-à-dire, environ cinq cens trente-trois ou trente-quatre ans.

Les Francs (2).

La plus commune opinion est que l'habitation primitive des *Francs* étoit entre le Véser & l'Elbe, au bord de l'Océan.

Claudien, en parlant de quelques avantages que Stilicon, Général de l'Empereur Honorius, avoit remportés dans la Germanie, &

(1) La pénétration des Commentateurs s'est prodigieusement exercée sur le mot *Metiosedum*; les uns disent que c'est Corbeil, les autres que c'est Meudon. Je crois que *Metiosedum* est une faute dans le texte, & qu'il doit y avoir *Melodunum*, Melun.

(2) Du mot Allemand *Franch*, qui signifioit *libre*.

Digitized by Google

en exagérant, comme font tous les Poëtes, dit que déformais le *Belge*, pourra traverſer l'Elbe, & faire paître ſes troupeaux ſur les montagnes des Francs :

Paſcat Belga pecus, mediumque ingreſſa per Albim,
Gallica Francorum montes armenta pererrent.

Ainſi, Claudien ne place pas les Francs entre le Véſer & l'Elbe, mais au-delà de l'Elbe dans l'Holſtein. Il eſt certain que les armées Romaines n'ont jamais paſſé ce fleuve ni ſubjugué les Francs.

Les Francs, dit l'Auteur des geſtes de nos Rois, *élurent un Roi* chevelu (1), *Pharamond, fils de Marcomir.*

Les Francs, dit Grégoire de Tours, *ayant paſſé le Rhin, s'établirent d'abord dans la Hongrie* (2) *où ils créèrent, par Cantons & par Cités, des Rois* chevelus, *de la famille la plus diſtinguée parmi eux.* Il raconte, dans un autre endroit, que le jeune Clovis, fils de Chil-

(1) Par tout ce que je dirai dans cet article, on verra qu'on ne doit pas plutôt donner à Clodion le ſurnom de *Chevelu*, qu'aux autres Rois de la premiere race.

(2) Le Brabant & le pays de Liége. J'ai relu la diſſertation du P. Daniel à ce ſujet : elle m'a confirmé de plus en plus dans l'opinion contraire à ſon ſyſtême.

Digitized by Google

péric, ayant été poignardé & jeté dans la Marne par l'ordre de Frédégonde, sa Belle-Mere, son corps s'arrêta dans les filets d'un Pêcheur, qui ne put pas douter, *à sa longue chevelure*, que ce ne fût le fils du Roi.

Agathias, Historien contemporain, rapporte que Clodomir, fils de Clovis, ayant été tué dans une bataille contre les Bourguignons, ils reconnurent ce Prince, parmi les morts *à sa longue chevelure ; car c'est un usage établi chez les Rois des Francs*, ajoute-t-il, *de laisser croître leurs cheveux dès l'enfance, & de ne les jamais couper ; ils les partagent également des deux côtés sur le haut du front, & les laissent flotter avec grace sur les épaules.... cette sorte de chevelure est regardée comme une prérogative attachée à la famille Royale.* Excepté ceux qui en étoient, aucun des *Francs* ne pouvoit donc porter ses cheveux épars ; ils se les coupoient tout autour de la tête, en conservant ceux du sommet, sur lequel ils les nouoient & les rattachoient, de façon que le bout de ce toupet ombrageoit le front en forme d'aigrette ; c'est ainsi que nous les représentent Sidonius Apollinaris, dans son panégyrique de Majorien, & Martial, dans un Epigramme à Domitien :

Hic quoque monstra domas rutuli quibus arce cerebri (1).

(1) *Sidonius Apollinar. Paneg. Carmen* 4.

Digitized by Google

Ad frontem comæ tracta jacet, nudataque cervix
Setarum per damna nitet.

„ Vous avez dompté des monstres, dont la „ chevelure qui tombe du sommet de la tête, „ revient sur le front, tandis que le derriere „ de leur tête est dénué de cheveux „.

Crinibus in nodum tortis venêre Sicambri (1)

„ On y voit les Sicambres qui tordent & re„ nouent leurs cheveux „.

La Nation subjuguée, c'est-à-dire, les Gaulois ou Romains, portoit les cheveux courts. Les serfs avoient la tête rase. Les Ecclésiastiques, pour marquer davantage leur servitude spirituelle, se la rasoient entiérement, & ne conservoient qu'un petit cercle de cheveux. On juroit sur ses cheveux, comme on jure aujourd'hui sur son honneur : les couper à quelqu'un, c'étoit le dégrader, c'étoit le flétrir. On obligeoit ceux qui avoient trempé dans une même conspiration, de se les couper les uns aux autres. Frédégonde coupa les cheveux à une Maîtresse de son beau-fils, & les fit attacher à la porte de l'appartement de ce Prince : l'action parut horrible. En saluant quelqu'un, rien n'étoit plus poli, que de s'arracher un cheveu, & de le lui présenter. Clovis s'arracha un che-

(1) *Martial, liv.* 1, *Epigramm.*

Digitized by Google

veu & le donna à Saint-Germier (1), pour lui marquer à quel point il l'honoroit; auſſitôt chaque Courtiſan s'en arracha un & le préſenta à ce vertueux Evêque, qui s'en retourna dans ſon Dioceſe, enchanté des politeſſes de la Cour.

On ſe tromperoit, ſi l'on croyoit qu'en coupant les cheveux d'un Prince du Sang Royal, on l'obligeoit de ſe faire Prêtre ou Moine. Il pouvoit vivre dans le monde & même ſe marier; mais ni lui ni ſes enfans n'étoient plus de la Nation, la longue chevelure étant la marque diſtinctive entre les *Francs* & le peuple ſubjugué. Couper les cheveux à quelqu'un, c'étoit lui déclarer qu'il devenoit étranger, & par conſéquent inhabile à ſuccéder à la premiere dignité de l'Etat. Cette loi contre quiconque étoit cenſé n'être plus de la Nation, a toujours été conſtamment obſervée depuis le commencement de la Monarchie juſqu'à préſent. Hugues-Capet l'allégua contre Charles, Duc de la Baſſe-Lorraine, & contre ſes enfans. Le Duc d'Anjou (depuis Henri III) ne voulut point aller recevoir la Couronne de Pologne qui lui étoit déférée, qu'il n'eût auparavant des Let-

(1) C'étoit dire qu'on lui étoit auſſi dévoué que ſon eſclave : l'homme qui tomboit dans l'eſclavage, coupoit ſes cheveux & les préſentoit à ſon Maître.

Digitized by Google

tres-Patentes de Charles IX, qui le déclaroient toujours *Regnicole*, quoiqu'en Pays Etranger; & Philippe V, appelé au Trône d'Eſpagne, (1) en obtint de pareilles de Louis XIV, auxquelles il ne renonça, que lorſqu'il fut paiſible poſſeſſeur de ce Trône, c'eſt-à-dire, lorſque le Régent (le Duc d'Orléans) eut engagé l'Empereur Charles VI à y renoncer.

On reconnoît les Sueves d'avec les autres Germains, dit Tacite, (2) *à la facon dont ils tordent leurs cheveux & en font un nœud ſur la tête. C'eſt auſſi par-là, que dans leur Pays on diſtingue l'Homme libre d'avec l'Eſclave. Tous ceux qui portent leurs cheveux de la même maniere dans le reſte de la Germanie, ne le font qu'à leur imitation, ou parce qu'ils ont quelque alliance avec eux; & même ce n'eſt que pendant leur enfance; au lieu que les Sueves continuent toute leur vie de relever par derriere, & de nouer ſur le haut de la tête leur chevelure hériſſée. Les Princes accommodent & ajuſtent leurs cheveux avec plus de ſoin.* Il me ſemble que ce paſſage de Tacite, avec ceux de Claudien, d'Agathias & de Grégoire de Tours que j'ai cités, prouvent que les *Francs* faiſoient partie de la Nation des *Sueves*, & qu'ils habitoient des deux cô-

(1) *Mémoires de Torci.*

(2) *De Moribus Germ. c.* 38.

Digitized by Google

tés de l'Elbe, vers son embouchure. Or, les *Sueves* & les *Francs* étoient originairement des Gaulois (1) qui étoient venus terminer leurs courses dans cette contrée. Ainsi les *Francs*, en conquérant les Gaules sur les Romains, ne firent que rentrer dans la Patrie de leurs Ancêtres.

---

(1) Ambigar, Roi des Celtes, étoit contemporain de Tarquin l'ancien, Roi de Rome; il régnoit sur cette même étendue de pays qui compose aujourd'hui la Monarchie Françoise, en y joignant toute la Flandre. Bourges étoit la capitale de ses Etats. * Son peuple étoit si nombreux, que les Provinces en étoient surchargées. Il fit publier qu'il vouloit envoyer Sigoveze & Belloveze, fils de sa sœur, établir des Colonies dans les Pays où les Dieux & les Augures les conduiroient. Trois cent mille de ses Sujets, vers l'an 600 avant Jesus-Christ, suivirent ces jeunes Princes. Belloveze franchit les Alpes, & s'établit le long du Pô. Sigoveze traversa la forêt Hercynie, entra dans la Bohême, y laissa une partie de son armée, & alla avec le reste terminer ses courses entre l'Elbe & le Véser, au bord de l'Océan. ** Quelques Auteurs prétendent que les Semnons (*Semnones*) dont parle Tacite, & qui étoient les plus puissans parmi les Sueves, descendoient de ceux du Pays de Sens (*Senones*), qui avoient suivi Sigoveze : ce sont aujourd'hui les Saxons.

* *Tit. Liv. l.* 5.

** *De Moribus Germ. c.* 39.

Digitized by Google

Mœurs et usages sous la premiere Race.

Les François étoient tous libres, tous égaux: les honneurs & les dignités n'établiſſoient entr'eux qu'une ſubordination momentanée : ils avoient des *Chefs*, des *Juges*, & point de Supérieurs.

C'étoit ſur les Gaulois, ſur la Nation ſubjuguée, qu'on mettoit des impôts, & qu'on levoit un tribut. L'indépendance de la perſonne & des biens du François, étoit entiere. Il ne devoit à l'Etat que de la fidélité, de l'attachement, du courage, & ſon bras.

Les Hiſtoriens nous le repréſentent impétueux, violent, toujours prêt à revendiquer ſes droits à main armée; mais d'ailleurs généreux, bienfaiſant, & d'une probité à laquelle il ſacrifioit le bien même qu'il regardoit comme le plus cher, la liberté. Quand il ne pouvoit pas payer ſes dettes, il alloit à ſon Créancier, lui préſentoit des ciſeaux, & devenoit ſon *Serf*, en ſe coupant ou en ſe laiſſant couper les cheveux. Il y a long-temps que la bienſéance a fait renoncer à cette vieille & ridicule probité : conviendroit-il qu'on vît un Duc auner du drap, & balayer la boutique d'un Marchand?

Il mangeoit ordinairement dans ſa cour, dont la porte étoit ouverte; il invitoit les paſſans, entre autres les Etrangers, à venir ſe mettre à table. La chere n'étoit pas délicate; c'étoient

Digitized by Google

de grands quartiers de porc ou de bœuf rôtis : on buvoit beaucoup ; on s'expliquoit très-librement sur la conduite de ceux qui gouvernoient ; mais il n'étoit pas permis de parler mal des femmes.

Tous les crimes, excepté la trahison envers la Patrie, s'expioient par des amendes. Celui qui ne se présentoit pas pour venger la mort de son pere (1), ou de son parent, étoit exclus de sa part dans l'héritage. La façon de poursuivre juridiquement cette vengeance, consistoit à citer le Meurtrier devant le Juge, & à lui déclarer à haute voix que désormais on le suivroit, on l'attaqueroit par-tout, & qu'on emploieroit contre lui le fer & le feu. Le Juge, & des amis communs, tâchoient d'adoucir les esprits, & de les porter à ce qu'on appeloit une *composition* ; c'étoit une amende que le Meurtrier consentoit de payer : elle étoit de deux cents sols d'or pour le meurtre d'un François, & de la moitié pour celui d'un *Ingénu*, c'est-à-dire, d'un Gaulois, ou d'un Romain libre.

On obligeoit le Voleur d'un Chien de chasse à faire trois tours sur la Place publique, en

(1) Le Duc Sandragésile, ayant été tué par quelqu'un de ses ennemis, les Grands du Royaume citerent ses enfans qui négligeoient de venger sa mort, & les priverent de sa succession.

lui

Digitized by Google

lui baisant le derriere (1). Si l'on voloit un Epervier, on étoit condamné à une amende de huit écus d'or, ou à se laisser manger, par cet Oiseau, cinq onces de chair sur une partie du corps que le Lecteur devine, dès qu'on ne la nomme pas.

Avant que la Nation eût embrassé le Christianisme, elle choisissoit, pour enterrer ses Rois & ses Généraux, quelque camp fameux par une victoire. On élevoit sur leurs sépultures, avec des pierres, du sable & du gazon, des especes de monticules de la hauteur de trente ou quarante pieds. On voit encore plusieurs de ces *Tombes* en France & dans le Pays de Liège. Childéric, pere de Clovis, fut enterré près de Tournay, au bord de l'Escaut, dans un endroit renfermé depuis dans l'enceinte de cette Ville On découvrit son Tombeau en 1653; & l'on y trouva, dans une bourse de cuir pourrie, plus de cent pieces d'or, & environ deux cents pieces d'argent de différens Empereurs; des boucles, des agrafses, des filamens d'habits, la poignée & la bouterolle d'une épée, le tout d'or; des tablettes avec leur style & des plaques d'or; la figure, en or, d'une tête de Bœuf (2); & plus de trois cents petites abeilles du même

(1) *Loi Gombette.*

(2) C'étoit, dit-on, l'Idole qu'il adoroit.

Digitized by Google

métal (1) ; les os, le mords, un fer, & quelques reſtes du harnois d'un cheval ; un globe de criſtal, une pique, une hache d'armes, un ſquélette d'homme en entier, & à côté de la tête de ce ſquélette, une autre tête moins groſſe, qui paroiſſoit avoir été celle d'un jeune homme, & apparemment de l'Ecuyer qu'on avoit tué, ſuivant la coutume, pour accompagner & aller ſervir là bas ſon Maître ; enfin un anneau d'or avec ces mots Latins autour, CHILDIRICI REGIS. Ce Prince étoit repréſenté, dans le cachet de cet anneau, avec de longs cheveux flottants ſur les épaules, & un javelot à la main, en guiſe de ſceptre. On voit qu'on avoit eu ſoin d'enterrer avec lui ſes habits, ſes armes, de l'argent, un cheval, un domeſtique, des tablettes pour écrire ; en un mot, tout ce qu'on croyoit pouvoir lui être néceſſaire dans l'autre monde. Aujourd'hui, quand la mort nous enleve nos Rois, on continue pendant quarante jours de ſervir leur table, de faire l'eſſai de l'eau & du vin, & de leur préſenter chaque plat, comme s'ils étoient encore vivans.

(1) Elles s'étoient apparemment détachées de ſa cotte-d'armes où elles étoient ſemées. On a prétendu que des *Abeilles* étoient le ſymbole des premiers Rois François ; & que, lorſqu'on imagina les armoiries ſous la troiſieme Race, on prit, pour des fleurs de lys, ces *Abeilles* mal gravées ſur les pierres des anciens tombeaux.

Digitized by Google

La belle Auſtrigilde obtint, en mourant, du Roi Gontran ſon mari, qu'il feroit tuer & enterrer avec elle les deux Médecins qui l'avoient ſoignée pendant ſa maladie. Ce ſont, je crois, les ſeuls qu'on ait inhumés dans les tombeaux des Rois; mais je ne doute pas que pluſieurs autres n'aient mérité le même honneur.

La plus ſordide avarice n'avoit point encore engagé les Miniſtres du Seigneur à paver ſon Temple de cadavres. Saint Grégoire-le-Grand, contemporain des petits-fils de Clovis, dans les permiſſions qu'il accordoit pour bâtir des Egliſes, ne manquoit jamais de marquer expreſſément, *pourvu qu'on ſoit bien aſſuré qu'aucun corps n'a été inhumé dans cet endroit.* Le Concile de Nantes, en 656, en permettant d'enterrer dans le veſtibule & aux environs des Egliſes, défend toute inhumation dans l'intérieur & auprès des Autels. Sous la premiere & la ſeconde Race, on n'enterroit pas même dans l'enceinte de Paris. Gozelin, qui en étoit Evêque, y étant mort en 886, tandis que les Normands en faiſoient le ſiege, *on l'enterra*, dit le Moine de S. Vaaſt, *dans la ville, contre l'ancien uſage, ou parce qu'il étoit impoſſible de l'inhumer dehors, ou parce qu'on vouloit cacher ſa mort aux Aſſiégeans.* Les perſonnes riches avoient des tombeaux auprès des Villes & des Villages; & l'uſage de les enterrer avec leurs habits, leurs armes, un Epervier, & quelques-unes des choſes précieu-

Digitized by Google

ſes qui leur avoient appartenu, a ſubſiſté pendant pluſieurs ſiecles. On payoit des hommes pour veiller à la garde de ces tombeaux.

A la fin de la premiere Race, il y avoit encore plus du tiers des François plongés dans les ténebres de l'Idolâtrie. Ils croyoient qu'à force de méditations, certaines filles *Druïdeſſes* avoient pénétré dans les ſecrets de la nature; que, par le bien qu'elles avoient fait dans le monde, elles avoient mérité de ne point mourir; qu'elles habitoient au fond des puits, au bord des torrens, ou dans des cavernes; qu'elles avoient le pouvoir d'accorder aux hommes le don de ſe métamorphoſer (1) en loups & en toutes ſortes d'animaux, & que leur haine ou leur amitié décidoit du bonheur ou du malheur des familles. A certains jours de l'année, & à la naiſſance de leurs enfans, ils avoient grande attention de dreſſer une table dans une chambre écartée, & de la couvrir de mets & de bouteilles, avec trois couverts & de petits préſens, afin d'engager les *Meres*, (c'eſt ainſi qu'ils appeloient ces Puiſſances ſubalternes) à les honorer de leur viſite, & à leur être favorables: voilà l'origine de nos Contes des Fées.

Ils penſoient que, les Dieux étant des êtres immenſes, on ne devoit pas leur bâtir des Tem-

(1) Au commencement de l'onzieme ſiecle, on appeloit cette métamorphoſe, *Werwolff*.

Digitized by Google

ples; que leur Divinité rempliſſoit les forêts, & qu'elle y étoit empreinte ſur l'écorce ſillonnée & la mouſſe jaunâtre des vieux chênes. Ils n'approchoient qu'en tremblant du bois qu'ils avoient choiſi pour célébrer leurs myſteres. Le ſilence & l'obſcurité qui y régnoient, leur inſpiroient une crainte, une eſpece d'horreur religieuſe, qu'ils regardoient comme un effet de la préſence du Dieu qu'ils venoient adorer. Ils craignoient à chaque pas, qu'il ne ſe préſentât à eux. Pour lui marquer leur dépendance, ils n'entroient que liés dans ce bois (1); &, s'ils tomboient, il ne leur étoit pas permis de ſe relever; il falloit qu'ils marchaſſent à genoux, ou qu'ils ſe roulaſſent juſqu'à ce qu'ils fuſſent hors de cette enceinte ſacrée. On peut juger combien des hommes pénétrés d'une pareille vénération pour les endroits qu'ils croyoient habités par les Dieux, étoient ſcandaliſés en voyant les Chrétiens entrer avec des armes dans les Egliſes, s'y parler, ſe ſaluer, changer de place & d'attitude, comme dans un amphithéâtre. Je remarque que, ſi les Eccléſiaſtiques de ce temps-là ne réprimoient pas ces indécences avec toute la ſévérité convenable, ils avoient du moins l'attention de faire ſentir le reſpect qu'on devoit à leurs perſonnes. Un des Décrets du Concile de Mâcon portoit *que tout Laïque qui ren-*

(1) *Nemo niſi vinculo ligatus ingreditur.*

Digitized by Google

contreroit en chemin un Prêtre, ou un Diacre, lui préſenteroit le cou pour s'appuyer; que, ſi le Laïque & le Prêtre étoient tous deux à cheval, le Laïque s'arrêteroit, & ſalueroit révéremment le Prêtre; & qu'enfin, ſi le Prêtre étoit à pied & le Laïque à cheval, le Laïque deſcendroit, & ne remonteroit que lorſque l'Eccléſiaſtique ſeroit à une certaine diſtance : le tout ſous peine d'être interdit pendant auſſi long-temps qu'il plairoit au Métropolitain.

Dans ce même Concile (1) de Mâcon, un Evêque (2) ayant ſoutenu qu'on ne pouvoit, ni qu'on ne devoit qualifier les femmes de créatures humaines, la queſtion fut agitée pendant pluſieurs ſéances. On diſputa vivement : les avis ſembloient partagés; mais enfin, les partiſans du beau ſexe l'emporterent. On décida, on prononça ſolemnellement qu'il faiſoit partie du genre humain; & je crois que l'on doit ſe ſoumettre à cette déciſion, quoique ce Concile ne ſoit pas Œcuménique.

Les Evêques étoient obligés de nourrir les

(1) *Greg. Turonenſis, l. 8, num. 20.*

(2) *Cùm, inter tot ſanctos Patres Epiſcopos, quidam ſtatueret, non poſſe nec debere mulieres vocari homines : timore Dei publicè ibi ventilaretur, & tandem poſt multas vexatæ hujus quæſtionis diſceptationes concluderetur quod mulieres ſint homines.* Polygamia triumphatrix, *pag.* 123.

Digitized by Google

pauvres, les prisonniers, & de racheter les captifs Chrétiens; ce qui augmentoit leur crédit & les richesses de quelques-uns. Quand on est chargé des charités, on a le droit d'en demander, & de les recueillir.

Ils eurent beaucoup de part aux heureux succès des armes de Clovis (1), en engageant secrettement les Villes à se révolter contre Gondebaud, Roi des Bourguignons, & à se soumettre aux François : Clovis étoit payen; mais Gondebaud étoit hérétique, Arrien.

Un homme quoique marié, pouvoit être promu au Diaconat, à la Prêtrise, & devenir Evêque, en déclarant qu'à l'avenir il ne vivroit plus avec sa femme que comme avec sa sœur : son fils obtenoit ordinairement la survivance de l'Evêché. Il n'étoit pas permis d'épouser *la délaissée d'un Prêtre* ou d'un Diacre.

Le sixieme Canon du Concile d'Orléans, tenu sous la fin du régne de Clovis, défendit à tout Séculier de se présenter pour être d'Eglise, sans une permission du Roi ou du Juge. Charlemagne, en renouvellant cette défense dans ses Capitulaires, en explique le motif en ces termes (2) : *de peur que le service du Roi n'en souffre*

Ce n'étoit pas la naissance ou la politique,

(1) *Greg. Turonensis, l. 2, c. 22 & 36.*

(2) *Ne regale obsequium minuatur.*

Digitized by Google

c'étoit presque toujours la beauté qui faisoit les Reines. Les Rois, avec l'usage passager des Maîtresses, se permettoient encore la pluralité des femmes. *Cher Prince*, dit un jour Ingonde à Clotaire I, son mari, *j'ai une sœur que j'aime; elle s'appelle Aregonde, & demeure à la campagne; j'espere que vous voudrez bien vous charger de son établissement, & lui choisir un époux.* Clotaire alla voir cette Aregonde *à sa maison des champs*, la trouva jolie, l'épousa, & revint ensuite dire à Ingonde, qu'il n'avoit point imaginé de parti plus sortable pour sa sœur que lui-même; qu'il l'avoit épousée, & que désormais elle l'auroit pour compagne.

Un Prince étoit sauvé ou damné, selon le bien ou le mal qu'il avoit fait aux Moines : ils avoient établi pour maxime (1), *qu'il ne s'agissoit, pour s'assurer une place en Paradis, que de s'y faire un bon ami, & qu'on pouvoit racheter les injustices les plus criantes, les crimes les plus énormes, par des donations en faveur des Eglises.* L'auteur des gestes de Dagobert (2) rapporte *que ce Prince, étant mort, fut condamné au jugement de Dieu, & qu'un Saint Hermite nommé* Jean, *qui demeuroit sur les côtes de la mer d'Italie, vit son ame enchaînée dans une barque, & des Diables qui*

(1) *Mézerai t. 1, p. 235.*

(2) *Gesta Dagob. Regis, c. 47.*

Digitized by Google

la renoient de coups, en la conduisant vers la Sicile, où ils devoient la précipiter dans les gouffres du Mont Etna; que Saint Denis *avoit tout-à-coup paru dans un globe lumineux, précédé des éclairs & de la foudre, & qu'ayant mis en fuite ces malins esprits, & arraché cette pauvre ame des griffes du plus acharné, il l'avoit portée au Ciel en triomphe.* Cette derniere aventure du Roi Dagobert fut peinte derriere son tombeau dans la magnifique Eglise qu'il avoit fait bâtir à son bienheureux Protecteur.

Abderame, Lieutenant du Calife de Damas, après avoir conquis l'Espagne, franchit les Pyrénées, s'avança jusqu'à Tours, à la tête de quatre cent mille Sarrazins. Charles Martel, par son activité, sa prudence & sa valeur, remporta la victoire la plus complette sur cette formidable armée, le 22 Juillet 732; à peine, disent la plupart des Historiens, en échappa-t-il vingt-cinq mille. Si ce vaillant homme n'avoit pas arrêté cet impétueux torrent, on verroit peut-être aujourd'hui autant de turbans en France qu'en Asie; quelle obligation ne lui avons-nous donc point! (1) Mais pour payer & retenir ses soldats, il s'étoit servi de l'or & de l'argent qu'il avoit trouvé dans quelques Monasteres; il distribua même de riches Abbayes

(1) *P. Daniel, to. 1, pag. 347.*

Digitized by Google

à ceux de ſes Capitaines qui l'avoient le mieux ſecondé; il fut damné, & *damné en corps & en ame*, pour rendre, à ce qu'on croyoit dans ce ſiecle groſſier, ſa damnation plus honteuſe. On lit dans la vie de Saint Eucher, *qu'étant en Oraiſon, il fut ravi en eſprit, & mené par un Ange en Enfer; qu'il y vit Charles Martel, & qu'il apprit de l'Ange, que les Saints dont ce Prince avoit dépouillé les Egliſes, l'avoient condamné à brûler éternellement en corps & en ame. Saint Eucher*, ajoute ſon Hiſtorien, *écrivit cette révélation à Boniface; Evêque de Mayence, & à Fulrad, Archichapelain de Pepin-le-Bref, en les priant d'ouvrir le tombeau de Charles Martel, & de voir ſi ſon corps y étoit. Le tombeau fut ouvert; le fond en étoit tout brûlé; & on n'y trouva qu'un gros ſerpent qui en ſortit avec une fumée puante.* Boniface eut l'attention d'écrire à Pepin-le-Bref & à Carloman toutes ces preuves & circonſtances de la damnation de leur pere. Louis de Germanie, en 858, s'étant emparé de quelques biens Eccléſiaſtiques, les Evêques de l'Aſſemblée de Crécy lui rappelerent dans une Lettre toutes les particularités de cette terrible hiſtoire, en ajoutant qu'ils les tenoient de Vieillards dignes de foi, & qui en avoient été témoins oculaires.

Je finis cet article ſur les mœurs & uſages de la premiere Race, en diſant que la conduite féroce, perfide & barbare de Clovis & de la plu-

Digitized by Google

part de ſes fils & de ſes petits-fils, ne doit pas nous prévenir contre le caractere des François de ce temps-là. Mon idée paroîtra peut-être ſinguliere; je crois que dans un Etat compoſé, comme l'étoit alors la Monarchie, d'une Nation ſubjuguée, & d'une autre abſolument libre, il étoit preſque impoſſible qu'il y eût de bons Rois. Le François jouiſſoit de ſon indépendance, la goûtoit, & n'alloit que rarement à la Cour. Les Rois n'avoient donc pour Favoris, que des Affranchis; pour Confidens, que des Eſclaves; & pour Conſeil, que des Gaulois qui cherchoient à s'élever, & dont l'ame tremblante & flétrie, dévouée aux caprices de ſon Idole, approuvoit ſes emportemens, & flattoit toutes ſes paſſions.

MŒURS, USAGES ET COUTUMES SOUS LA SECONDE RACE.

Il paroît que les François ne penſerent, en attaquant les Gaules, qu'à ſortir de leurs forêts pour jouir d'une vie plus douce dans des Provinces fertiles, abondantes & cultivées. S'ils avoient eu pour objet de fonder un Empire, ils n'auroient pas manqué de ſtatuer, dans une de leurs aſſemblées du *Champ de Mars*, que la Royauté ſeroit indiviſible, ſubſtituée à l'Aîné, & que les Cadets n'auroient que des apanages réverſibles à la couronne au défaut de mâles. Les quatre fils de Clovis, en partageant entre

Digitized by Google

eux ſes conquêtes, formerent quatre Royaumes; & ce funeſte partage, outre qu'il affoibliſſoit les forces générales de la Nation, en les diviſant, ne manqua pas de devenir, entre ces Princes & leurs Succeſſeurs, une ſource intariſſable de prétentions reſpectives, de défiances, d'animoſités & de guerres civiles, fomentées par la jalouſie & l'ambition.

La même cauſe produiſit, ſous la ſeconde Race, les mêmes malheurs. Les François, maîtres de preſque toute l'Europe, ſous le regne de Charlemagne, virent bientôt leur gloire & leur grandeur s'évanouir, par les partages qu'aſſigna Louis le Débonnaire à chacun de ſes enfans. *La diviſion de l'Empire François entre trois freres égaux en puiſſance, déſunit*, dit Mézerai, *les peuples de la Gaule de ceux de la Germanie & de l'Italie, qui commençoient à ſe joindre en un corps de Monarchie.* La France, épuiſée de ſoldats par la guerre que faiſoient ces Princes, devint aiſément en proie aux ravages des Normands.

Les Papes devoient toute leur fortune temporelle à Charlemagne; mais ſouvent les Prêtres croient ne devoir de la reconnoiſſance qu'à Dieu: ils profiterent des troubles pour tâcher de donner des fers à leurs Empereurs. Ce fut au ſein de la diſcorde qu'ils forgerent ces foudres, que la ſuperſtition & l'ignorance de ces temps-là rendirent ſi redoutables.

Sous la premiere Race, on mettoit dans la

Digitized by Google

main du Prince destiné pour régner, la hâche d'armes, ou *l'Angon* (1), pour lui marquer qu'il alloit commander à une Nation guerriere; ensuite on l'élevoit sur le pavois, c'est-à-dire, que des soldats le portoient sur leurs boucliers autour du camp : telle étoit la façon noble & simple dont se faisoit l'inauguration de nos premiers Rois. Jamais, ni ceux qui leur avoient présenté la hache ou l'Angon, ni les Soldats qui les avoient portés autour du camp, ne s'imaginerent avoir acquis, par cette cérémonie, le droit de les détrôner. Saint-Boniface (2), Archevêque de Mayence & Légat du Saint-Siége, persuada à Pepin-le-Bref (le premier

(1) Espece de javelot dont un bout ressembloit à une fleur de lys : le fer du milieu étoit droit, pointu & tranchant; les deux autres qui y joignoient, étoient recourbés en croissans. Il y a toute apparence que la figure que formoit ce bout de l'Angon, fut mise d'abord, comme un ornement, au haut des sceptres & autour des couronnes; que nos Rois la choisirent ensuite pour leurs Armoiries, & qu'on s'est trompé en croyant que c'étoit une fleur de lys.

(2) *En chaque occasion*, dit Mézerai, *faisoit en sorte que chaque chose eût rapport à la souveraineté du Pape, à qui il s'étoit entiérement dévoué.*

Quelques Auteurs ont écrit que ce même Boniface dénonça le Prêtre *Virgile*, que le Pape excommunia comme hérétique, parce qu'il soutenoit qu'il y avoit des Antipodes.

Digitized by Google

Roi qui ait été sacré) qu'en se faisant oindre, à l'exemple des Rois d'Israël, d'une huile sanctifiée, il rendroit sa personne plus auguste, sa puissance plus respectable; & que son élection, loin de passer pour une usurpation, seroit regardée comme un décret du Ciel. L'introduction de cette cérémonie, jusqu'alors inusitée, fut le germe de cet orgueilleux délire qui fit commettre aux Ecclésiastiques tant d'attentats contre l'autorité temporelle. Comme les Evêques, en imposant la couronne, sembloient la donner de la part de Dieu (1), ils prétendirent qu'ils pouvoient aussi l'ôter, juger & déposer leurs Souverains. Ce ne furent plus d'humbles Pasteurs, modestement assis dans les Conciles sur des stalles de bois, un cierge à la main; c'étoient de nouvelles Puissances, armées de la foudre, portée sur les orages & les tempêtes qu'elles excitoient dans l'Etat, & qui, se croyant le front dans les cieux, foulοient les sceptres d'un pied superbe, les rendoient, ou les distribuoient à leur gré.

Ils déclarerent l'Empereur Lothaire déchu de sa part dans la succession de ses Ancêtres, & donnerent, d'*autorité divine*, à ses deux Cadets, les Etats qu'il possédoit en-deçà les Monts. Ils avoient oublié qu'un frere se plaignant de son frere, & sollicitant Jesus-Christ

(1) *M. de Fleuri, Hist. Eccles. dis. 4. n. 10.*

Digitized by Google

de régler leurs partages, Jesus-Christ lui répondit : *qui m'a établi pour vous juger, ou pour faire vos partages?*

Croiroit-on que Vénilon, Archevêque de Sens, eut l'audace d'excommunier & de déposer Charles-le-Chauve ? & devineroit-on que c'est un Monarque qui parle dans un écrit que ce Prince publie contre ce séditieux ? *Ce Prélat*, dit-il, *ne devoit pas me déposer avant que j'eusse comparu devant les Evêques qui m'ont sacré, & que j'eusse subi leur jugement* (1) *auquel j'ai été & serai toujours très-soumis ; ils sont les Trônes de Dieu, & c'est par eux qu'il prononce ses décrets.*

Il n'étoit pas possible qu'un Roi qui s'étoit reconnu amovible à la volonté du Clergé, qui reçut, quelques années après, la Couronne Impériale comme un don du Saint-Siége, & qui prenoit la qualité de Conseiller d'Etat du Pape, ne parût à la Noblesse Françoise, le vain & ridicule phantôme d'un Empereur, auquel il étoit honteux d'obéir. On respecte la Royauté,

(1) *Quâ consecratione vel regni sublimitate, supplantari vel projici à nullo debueram, saltem sine audientiâ & judicio Episcoporum quorum ministerio in regem fui consecratus, & qui Throni Dei sunt dicti, in quibus Deus sedet & per quos sua decernit judicia ; quorum paternis correctionibus & castigatoriis judiciis me subdere sui paratus & in præsenti sum subditus.* Libel. adversùs Venilonen. Apud Duch. T. 2, p. 436.

Digitized by Google

même dans un méchant Prince, ſi d'ailleurs il ne l'avilit pas; mais il répugne de ſe voir ſoumis à des Maîtres qui ſe ſont rendus mépriſables. Chaque Seigneur, ſous le prétexte de mettre ſes terres à l'abri des courſes des Normands, ne penſa plus qu'à ſe fortifier dans ſes Châteaux. La plupart des Gouverneurs des Provinces uſurperent l'hérédité de leurs *Comtés*, que juſqu'alors ils n'avoient eus qu'à vie; & la Maiſon de Charlemagne, déclinant de jour en jour, au milieu des troubles & des diviſions, ne tint plus le ſceptre que d'une main foible & tremblante.

Autre cauſe de cette décadence.

Les François, que Pharamond conduiſit à la conquête des Gaules, étoient une colonie des peuples qui habitoient entre le Véſer & l'Elbe, & nos Rois de la premiere Race ſe faiſoient gloire d'être du même ſang que les Princes qui gouvernoient les *Saxons*, la Nation la plus puiſſante parmi ces peuples. Charlemagne entreprit de les ſubjuguer. Cette guerre dura plus de trente ans. Terraſſés ſous le char du Vainqueur, après les plus ſanglantes batailles, ils ſembloient, pendant quelque temps, avoir dépoſé leur fierté; mais bientôt, frémiſſant de rage à la vue de leurs fers, ils tentoient de nouveau le ſort des combats. Charlemagne ſe laiſſa perſuader qu'il ne pourroit jamais les façonner

Digitized by Google

à ſon joug, qu'en les forçant d'embraſſer le Chriſtianiſme; il déclara que *tout Saxon qui ne voudroit pas ſe faire baptiſer, & qui mangeroit déſormais de la viande en Carême, ſeroit puni de mort.* (1) Ainſi, ce fut le glaive à la main que l'on commença de leur annonçer un Dieu de paix; c'étoit dans des lieux fumans encore du ſang de leurs compatriotes, qu'on les obligeoit de recevoir le Baptême. Leur opiniâtreté dans le paganiſme & leurs révoltes continuelles méritoient, diſent quelques Hiſtoriens, tous les maux & les cruels traitemens qu'ils éprouverent. Ces Hiſtoriens croient-ils donc qu'il eſt aiſé de changer de Religion? Eſt-ce par la force & la violence, que Dieu veut qu'on étende ſon culte? Peut-on donner le nom de rebelle au brave Vitikint, qui défendoit ſa liberté & ſon pays? Les Saxons, que l'on ne doit pas confondre avec d'autres Peuples plus proches du Rhin, qui s'étoient ſoumis à Charles Martel & à Pepin-le-Bref; les Saxons, dis-je, nés libres, étoient-ils des révoltés? étoient-ils des criminels, parce qu'ils rougiſſoient de la ſervitude que leur préſentoit une Puiſſance Etrangere?

Pluſieurs familles de cette Nation malheureuſe ſe réfugierent dans le Danemarck & la Norvege; elles y porterent, elles y répandi-

(1) *Capitul. ann.* 780

Digitized by Google

rent la haine & l'horreur pour la Religion Chrétienne & pour le nom François. On prétend que Charlemagne, des fenêtres d'un Château proche de la Mer, voyant une flotte (1) de ces *Normands* qui se préparoient à faire une descente sur nos côtes, dit les larmes aux yeux : *s'ils osent menacer mes Etats tandis que je vis encore, que ne feront-ils point après ma mort!* Pressentiment fatal qui ne fut que trop confirmé, lorsque les divisions & les guerres civiles qui déchirerent la France sous les regnes de son fils & de ses petits-fils, faciliterent à ces implacables

(1) Leurs bâtimens n'étoient construits que de branches de saules & d'osier, qu'ils couvroient de peaux de bœufs. *Norman*, homme du Nord, ou *Morman*, homme de Mer : *Mor* signifioit en Celtique, & signifie encore aujourd'hui en Breton, *Mer*, & *Man*, homme. Sidonius Apollinaris *, qui écrivoit du temps de Mérouée & Childéric, dit que *les naufrages auxquels on est exposé en tentant quelqu'entreprise, paroissent des inconvéniens aux Saxons, mais non des obstacles ; qu'on croiroit qu'ils ont vu la mer à sec, tant la connoissance qu'ils ont de tous ses bancs & de tous ses écueils, est exacte & précise ; qu'une tempête horrible augmente leur espérance, & qu'ils se félicitent, en luttant contre les ondes en fureur, de ce que le ciel leur accorde un temps si propre à rassurer contre la crainte d'une descente, les pays qu'ils veulent surprendre & saccager.*

* *Liv. 8. Ep. 6.*

Digitized by Google

ennemis les moyens de pénétrer de tous côtés dans le Royaume. Ils le ravagerent à diverſes repriſes, pendant près de quatre-vingt ans. L'incendie d'une Province les annonçoit dans une autre. Les campagnes ne furent plus cultivées; les payſans ſe tenoient cachés au milieu des forêts dans des trous qu'ils faiſoient ſous terre. Jamais dévaſtation ne fut plus terrible. Il ſembloit que l'arbitre des deſtinées des Peuples & des Rois, eût dit du haut de ſon Trône : les Saxons à qui la France fit une guerre injuſte & barbare, la couvriront des mêmes plaies qu'elle avoit faites à leur patrie; je rejetterai, j'éteindrai la Race de Charlemagne; ſa grandeur & ſon éclat auront paſſé comme l'ombre; & je conduirai les deſcendans de Vitikint dans l'héritage des Princes de leur ſang.

Ce généreux Défenſeur des reſtes de la Germanie, après avoir éprouvé, pendant ſeize ou dix-ſept ans, que tous les efforts de ſon courage n'avoient ſervi qu'à combler les maux des Peuples qu'il commandoit, s'étoit déterminé à faire hommage à Charlemagne. Les converſations qu'il eut en même-temps avec quelques Evêques, éclairerent ſon eſprit, il reçut depuis le Baptême, & vécut ſi chrétiennement, qu'on le mit après ſa mort au nombre des Saints : il fut tué, en 807, par Gérol, Duc de Souabe. *Sa poſtérite*, dit Paſquier, *commença de s'établir en France, & fut deſtinée pour la fin &*

Digitized by Google

clôture de celle de Charlemagne. Il laiſſa deux fils. Quelques Hiſtoriens diſent qu'il en laiſſa quatre, Thierri, (1), Vitikint le jeune, Immir & Reginben. Ils étoient couſins-germains de l'Impératrice Hildegarde, femme de Charlemagne, & fille du Duc des Sueves. Thierri ſuccéda à ſon pere dans le Gouvernement de la Saxe. Vitikint le jeune prit, dit-on, au Baptême, le nom de Robert, reſta en France, & fut pere de Robert-le-Fort, *Comte d'Anjou*, *& Marquis de France*, biſaïeul de Hugues-Capet. Une ancienne Chartre de l'Abbaye de Saint-Martin de Tours, porte qu'en 863, Charles-le-Chauve donna cette Abbaye à Robert, *Comte d'Anjou*, *de Race Saxonne*, *& fils de R.* par abbréviation : les uns ont copié *Robert*, & d'autres *Richard.* L'Abbé d'Uſperg, & une ancienne Chronique citée par Fauchet, Ecrivain très-exact, diſent que *Robert-le-Fort étoit fils de Vitikint.* Aimoin aſſure que Robert-le-Fort étoit de Race Saxonne : *Robertus*, *Andegavenſis Comes*, *Saxonici generis vir.* La Royauté paſſa, dit un Hiſtorien (2) contemporain de Louis VIII, de la Famille Carlienne, dans celle des Comtes de Paris, qui étoient d'origine Saxonne : *Regnum tranſlatum eſt de genealogiâ Carolorum in progeniem Co-*

(1) Ou Théoderic.

(2) *Anonym. de geſt. Ludovici VIII.*

Digitized by Google

mitum Parisiensium, qui de genere Saxonum processerunt. Albéric, qui écrivoit vers l'an 1250, & qui paroît s'être attaché à rechercher & faire connoître les généalogies, fait aussi descendre Robert-le-Fort (1) de Vitikint.

Toutes ces autorités, que je viens de citer, & d'après lesquelles il semble qu'on n'auroit pas dû révoquer en doute l'origine Saxonne de Robert-le-Fort, ont été attaquées dans le siecle passé & dans celui-ci; on a prétendu avoir fait de nouvelles découvertes; mais il est très-certain que toutes ces nouvelles & différentes généalogies, qu'on a forgées sur ces prétendues nouvelles découvertes, ont été prouvées fausses, chimériques, ou du moins si défectueuses, qu'il faut en revenir & s'en tenir au témoignage d'Aimoin, que j'ai cité, *Robertus, Andegavensis Comes, Saxonici generis vir.* Observons qu'Aimoin pouvoit être né du vivant du Roi (2) Robert I, fils de Robert-le-Fort, & qu'il n'est pas possible qu'il n'eût entendu parler de leur origine, & qu'il ne la connût.

---

(1) Anno 921 *Dux Théodoricus fuit de genere Guithicindi, & habuit tres fratres, Guithicin, Immir & Reginben, & ex hâc serie istorum quatuor fratrum descendit nobilitas Saxoniæ, Italiæ, Germaniæ, Galliæ, &c.*

(2) Le Roi Robert I fut tué en 923; Aimoin mourut en 1003 ou 1004.

Digitized by Google

D'ailleurs, voici quelques réflexions qu'il me semble qu'on auroit dû faire, & que personne n'a faites jusqu'à présent.

Dans les étymologies (1) des noms Germains par Pontus-Heuterus, on voit que *Robert* étoit un nom Germain.

Robert n'est point des noms connus en France sous la premiere & la seconde Race, jusqu'au regne de Louis-le-Débonnaire. Un *Robert*, Comte & *Missus Dominicus* (2) en 822, est le premier *Robert* dont il soit fait mention dans le recueil de nos Chartres; au lieu qu'on voit dans la Germanie (3) un *Robert*, Chef des Allemands, qui se ligue avec Dagobert I, & qui bat les Esclavons en 630.

Un autre *Robert*, né à Worms, contemporain de Charles Martel, & qu'on qualifie Prince (4) du Sang Royal des Francs, fut Evêque

---

(1) *Ponti-Heuteri. in etym. verb. germ. pag.* 228.

(2) *Capitul. ann.* 822, *art.* 25.

(3) *Gesta Dagob. I. num.* 27. *Rerum gallic. scrip. t.* 2. *p* 587.

(4) Clovis réunit toutes les tribus des *Francs* sous sa domination, après avoir massacré les Rois de ces différentes Tribus * qui tous étoient de la même famille que lui. Quelques-uns des fils, des freres & des neveux de ces malheureux Rois, se réfugie-

* Les Saliens, les Sicambres, les Cattes, les Ripuaires, &c.

Digitized by Google

(1) de cette Ville, prêcha la Religion dans la Germanie, convertit Théodon, Duc de Baviere, & fonda un Monaſtere à Jevane, aujourd'hui Saltzbourg.

Un Lambert qu'il avoit auſſi converti, fut pere d'un *Robert*, à qui Charles Martel donna le Château d'Hasbain & des Terres dans le Brabant. On ne voit, je le répete, des *Roberts* que dans la Germanie, juſqu'au regne de Louis-le-Débonnaire.

Sans doute que pluſieurs des Ancêtres de Robert-le-Fort, avoient porté le nom de *Robert*, & que c'étoit un nom ordinaire dans ſa famille, comme celui de *Charles* ou de *Pepin*, dans celle de Charlemagne : conſidérons en même-temps que ſes Ancêtres ne pouvoient être que de très-grands Seigneurs. Or, comment ſe pourroit-il qu'il ne fût parlé d'aucun de ces *Roberts* ſous la premiere Race, & au commencement de la ſeconde, ſi la France avoit été leur patrie, & s'ils y avoient demeuré ?

Si l'on me dit que Robert-le-Fort eſt le premier de ſa famille qui a porté le nom de *Robert*, je demanderai pourquoi il avoit pris un nom étranger, un nom qui n'étoit point national, ſi je puis me ſervir de ce terme ?

---

rent dans leur ancienne patrie, auprès des Rois des Sueves & des Saxons, leurs parens.

(1) *Mabillon, Acta ſanct.*

Digitized by Google

On prétend que Vitikint le jeune prit, au Baptême, le nom de *Robert*, & qu'il fut *Miſſus Dominicus* dans le Comté de Tours en 822; & l'on remarque que les Seigneurs Saxons & Danois, qu'on baptiſa en France dans ces temps-là, prenoient communément ce nom. N'eſt-il pas vraiſemblable que c'étoit en vénération de ce S. Robert, qualifié Prince, qui avoit prêché la Religion Chrétienne dans leur Pays, & dont la mémoire étoit toute récente?

Il paroît que le Roi Eudes, Robert ſon frere, & leur pere Robert-le-Fort, étoient nés dans les territoires de la Neuſtrie, que Charlemagne avoit donné, à ce qu'on prétend, à Vitikint le jeune. Abbon, dans ſon Poëme, à l'occaſion de ce qu'Eudes venoit d'être élu Roi, dit *que la* (1) *Neuſtrie ſe félicite & s'honore*

(1) Il y a toute apparence que les terres de Robert-le-Fort étoient dans la partie de la Neuſtrie, entre la Seine & la Loire, ſur les frontieres de la Bretagne; car les Hiſtoriens diſent qu'il prit parti dans une querelle entre les Nobles du Comté de Tours; qu'il ſe ligua avec les Bretons; qu'il fit avec eux la guerre, pendant quelques années, à Charles-le-Chauve; & que cet Empereur, pour l'engager à rentrer dans ſon devoir & ſe l'attacher, lui donna, en 861, le Comté d'Anjou, & le Gouvernement de tout le Pays entre la Seine & la Loire. Le Roi Eudes, ſon fils aîné, mourut en 898: il n'avoit pas

Digitized by Google

s'honore de l'avoir vu naître; & dans un autre endroit, il ajoute, avec toute l'emphâse & la flatterie d'un Poëte; *que la Neuſtrie eſt la plus noble contrée de l'Univers, ayant porté dans ſon ſein des Seigneurs ſi puiſſans* : Genitrix procerûm vaſtè dominantûm.

M. le Gendre de Saint-Aubin a fait une ample diſſertation pour prouver que Robert-le-Fort deſcendoit de Childebrand, Roi des Lombards, qui ſe réfugia en France, chaſſé de ſon Trône par Rachis en 744. Il fonde ſon opinion ſur un paſſage d'Helgaud, où il eſt dit que le Roi Robert, fils de Hugues-Capet, diſoit (1) humblement qu'il étoit originaire d'Italie. Premiérement, ce paſſage d'Helgaud eſt très-apocryphe. Secondement, il contrediroit l'opinion que M. le Gendre veut établir; car quelle humilité y auroit-il eu au Roi Robert, en avouant qu'il deſcendoit d'un Roi de Lombardie? Troiſiémement, M. le Gendre, pour ſoutenir ſon ſentiment, eſt obligé d'interpréter *Germanus* par beau-frere : or *Germanus* n'a jamais été employé par aucun Auteur que pour ſignifier *frere*, & non pas *beau-frere*. Quelques autres Généalogiſtes ne font pas deſcen-

---

pas quarante ans; ainſi il étoit né en 858 ou 859, tandis que ſon pere étoit dans ſes terres, & faiſoit la guerre avec les Bretons à Charles-le-Chauve.

(1) *Humillimus aſſerebat verbis.*

Digitized by Google

dre Robert-le-Fort de Childebrand, Roi de Lombardie, mais de Childebrand, frere de Charles Martel, & grand-oncle de Charlemagne. Cette opinion n'eſt pas plus ſoutenable que la précédente, & a été réfutée par de très-ſolides raiſons. Je ne les répéterai pas; je me contenterai d'obſerver qu'on n'auroit pas dit la troiſieme Race, puiſque ce n'auroit été que la même; & Foulques, Archevêque de Reims, & les principaux de l'Aſſemblée, où il fut queſtion d'élire pour Roi, Eudes fils de Robert-le Fort, n'auroient pas pu y tenir les diſcours qu'ils y tenoient : *Nous ne pouvons pas conſentir*, diſoient-ils, *à ſon élection, parce qu'il eſt étranger à la famille de Charlemagne :* Ab ſtirpe regiâ exiſtens alienus. Foulques l'écrivit même à l'Empereur Arnoul, qui s'intéreſſoit pour Eudes; & certainement on ne pouvoit pas tromper cet Empereur ſur les Princes qui étoient ou n'étoient pas de la famille de Charlemagne. Diſons en même-temps qu'il n'eſt pas vraiſemblable que les Seigneurs qui ſe déclarerent pour Eudes dans cette aſſemblée, euſſent oſé faire la propoſition de lui déférer la Couronne, ſi l'on n'avoit pas connu ſon origine, & qu'il ſortoit de la même tige (1) que

(1) Il eſt certain que nos Rois de la premiere race étoient de la même famille que les Rois Sueves & Saxons. Eudes deſcendoit, par Vitikint, des Rois Sueves & Saxons.

Digitized by Google

Pharamond, Clodion, Mérouée, ces premiers Chefs qui conduisirent les François à la conquête des Gaules.

D'ailleurs, il semble que le Ciel, par ses décrets sur l'une & sur l'autre postérité, ait voulu que l'on distinguât que c'étoient deux familles différentes. Celle de Robert-le-Fort (en ne comptant pas même Eudes & Robert son frere, parmi nos Rois) occupe le Trône, de mâle en mâle, depuis près de huit cents ans (1); époque unique dans l'Histoire des Monarchies. La postérité (2) de Charlemagne s'éteignit en Allemagne & en Italie, à la troisieme génération; & de ses Descendans qui régnerent sur la France, aucun ne mourut de mort naturelle. Je suis étonné que cette remarque ait échappé à tous les Historiens.

Le chagrin (3) & l'inanition terminerent les jours du déplorable Louis-le-Débonnaire, dans une petite Isle du Rhin.

Charles-le-Chauve mourut dans une chaumiere au pied du Mont Cénis, empoisonné par le Juif Sédécias, son Médecin. Les enfans qu'il eut de sa seconde femme, moururent en bas âge; il avoit eu de la premiere, Louis, Charles, Lothaire, Carloman & Judith; il fit

(1) Hugues Capet, couronné en 987.

(2) *Astronom.* 319.

(3) *Annal. Bertin.*

Digitized by Google

(1) crever les yeux à Carloman ; Louis, dit le Begue, lui ſuccéda, & fut auſſi empoiſonné ; Charles, Roi d'Aquitaine, revenant un ſoir de la chaſſe dans la forêt de Guiſe, près de Compiegne, voulut faire peur à un Seigneur nommé *Albuin*, qui lui donna, ne le reconnoiſſant pas, de ſi furieux coups ſur la tête, qu'il ne put jamais en guérir. Judith ſe fit enlever par le *Foreſtier* de Flandres.

Louis III, ſucceſſeur de Louis-le-Begue, courant après la fille (2) de Germond, Bourgeois de Tours, qui lui avoit paru jolie, & qui ſe ſauvoit dans une maiſon, ſe caſſa les reins, emporté par ſon cheval, ou voulant le faire paſſer ſous la porte qui étoit trop baſſe.

Carloman II, ſon (3) frere, bleſſé par mégarde à la chaſſe, dans la forêt de Baizieux (4), par un de ſes gens nommé Bertold, mourut le ſeptieme jour ; il eut la généroſité de dire qu'il avoit été bleſſé par un ſanglier, dans la crainte qu'on ne punît, après ſa mort, ce Domeſtique mal-adroit.

Charles-le-Gros avoit recueilli toute la ſucceſſion de Charlemagne ; il fit un Traité ſi honteux avec les Normands, & ſa puérile dé-

(1) *Le Gendre.*

(2) *Le Moine de Saint-Vaaſt.*

(3) *Le Moine de Saint-Vaaſt.*

(4) A cinq ou ſix lieux d'Amiens.

Digitized by Google

votion le rendit d'ailleurs si mépriſable, qu'on le dépoſa : ce Monarque, qui commandoit quelques jours auparavant à tant de millions d'hommes, fut abandonné au point qu'il ne lui reſta pas un ſeul valet pour le ſervir : *il envoya demander du pain*, diſent les Hiſtoriens, *à l'Archevêque de Mayence*. Le bâtard Arnoul ſon neveu, qui s'étoit fait élire à ſa place, lui aſſigna, pour ſa ſubſiſtance, le village de Nideguen, où il fut étranglé ſecrettement au bout de quelques mois.

Charles-le-Simple, trahi par Herbert, Comte de Vermandois, finit ſes jours dans la douleur & le déſeſpoir, en priſon à Péronne.

Louis IV, dit (1) d'Outremer, pourſuivant un loup ſur le chemin de Reims, tomba de cheval & mourut de cette chûte.

Lothaire, & ſon fils Louis V, les deux derniers Rois de cette Race, furent empoiſonnés par leurs femmes, Princeſſes très-galantes, avec qui ils vivoient fort mal.

Charles, Duc de la Baſſe-Lorraine (2), frere de Lothaire, & le ſeul qui reſtoit du ſang de Charlemagne, mourut en priſon dans la

(1) *Duch. page 652, tome 2.*

(2) Le Duché de la baſſe-Lorraine comprenoit le Brabant & le Luxembourg, le Pays de Liége, de Gueldres, de Cleves, de Juliers & autres, vers les embouchures du Rhin, de la Meuſe & de l'Eſcaut.

Digitized by Google

groſſe tour d'Orléans en 993 : il laiſſa trois fils (Othon (1), Louis & Charles) qui moururent jeunes & ſans enfans; ſes deux filles (Hermengarde & Gerberge) furent mariées, la premiere avec Albert, Comte de Namur, & la ſeconde avec Lambert, Comte de Hainault.

Suite des mœurs & uſages ſous la ſeconde Race.

Charlemagne ſe faiſoit honneur d'être *Franc* d'origine; il affectoit d'être toujours vêtu à la Françoiſe (2), c'eſt-à-dire, avec un habit court & qui lui ſerroit la taille. Il étoit indigné, quand il rencontroit des François vêtus d'habits longs comme les Gaulois : *Voilà* (3) *nos Francs*, s'écrioit-t-il, *voilà nos hommes libres, qui prennent l'habit du Peuple qu'ils ont ſoumis; quelle honte! quel mauvais augure!*

---

(1) Othon mourut en 1006, après avoir régné environ treize ans ſur la baſſe-Lorraine : ſes freres étoient morts avant lui, puiſque ſes ſœurs prétendirent à ce Duché, & firent la guerre à Godefroy d'Ardenne, à qui l'Empereur l'avoit donné, au défaut de mâles: elles obtinrent par accommodement des terres dans le voiſinage & une ſomme conſidérable, payable en différens termes.

(2) *Eginh. de vitâ Caroli Magni.*

(3) *Aventin. liv. 4, nota Sominckii.*

Digitized by Google

Il scelloit les Traités qu'il faisoit, avec le pommeau de son épée, où il y avoit apparemment un cachet : *Je les ferai tenir*, disoit-il, *avec la pointe.*

Tout le monde sait qu'il aima beaucoup les femmes : mais tout le monde ne sait pas qu'il trouva une cruelle, Sainte-Amalberge ; il la poursuivoit ; elle tomba, en fuyant de chambre en chambre, & se cassa un bras.

Dans un écrit, où il se rend compte à lui-même des choses qu'il vouloit proposer au Parlement, de 811, on peut voir la différence des Ecclésiastiques de ce temps-là avec ceux de ce temps-ci. " Je demanderai, dit-il, aux Ecclé-„ siastiques (1), ce que signifient ces paroles „ de l'Apôtre, *nul de ceux qui se destinent „ au service de Dieu, ne doit se mêler des „ affaires du siecle.* Je veux qu'ils m'expli-„ quent ce qu'ils entendent, quand ils disent „ qu'ils ont quitté le siecle, & si l'on ne doit „ les distinguer des Séculiers que parce qu'ils „ ne sont pas mariés. Je veux savoir s'ils „ croient que celui-là a véritablement quitté „ le siecle, qui ne songe qu'à augmenter ses „ biens par toutes sortes de voies ; qui ne s'é-„ tudie qu'à persuader aux simples que la béa-„ titude éternelle dépend du bien que l'on fait „ à son Eglise qui se sert du nom sacré de

(1) *Capitul. art.* 5 & 6. *Anno* 811.

Digitized by Google

„ Dieu, ou de celui de quelque Saint, pour „ engager un Teſtateur imbécille à fruſtrer ſes „ héritiers légitimes, & les expoſer par-là à de„ venir coupables de tous les crimes que la „ pauvreté fait commettre „.

Paſcal III, qui avoit canoniſé Charlemagne, n'étant pas regardé comme légitime Souverain Pontife, Alexandre III réviſa cette canoniſation & la confirma; ainſi Charlemagne, ſe trouvant inconteſtablement au nombre des Saints, doit trouver fort mauvais que tous les ans à Metz, on faſſe un ſervice, & qu'on prie pour le repos de ſon ame.

J'ai dit que Charles-le-Chauve fit crever les yeux à ſon fils Carloman: Louis-le-Débonnaire avoit fait ſubir le même ſupplice à ſon neveu, le jeune Bernard, Roi d'Italie. Les mutilations devinrent ſi fréquentes, que les Vaſſaux, dans leur ſerment de fidélité, juroient *qu'ils défendroient la perſonne de leur Seigneur, & ne conſentiroient point qu'on l'eſtropiât d'aucune partie de ſon corps.* Les Abbés, au lieu d'impoſer des peines canoniques à leurs Moines, leur faiſoient couper une oreille, un bras, une jambe.

En 793, il y eut une grande famine. On avoit trouvé tous les épis de bled vuides (1); & l'on avoit entendu en l'air pluſieurs voix de

(1) *Capitul. anno* 794, *art.* 23.

Digitized by Google

Démons qui avoient déclaré qu'ils avoient dévoré la moisson, parce qu'on ne payoit pas les dixmes aux Ecclésiastiques. Il fut ordonné qu'on les paieroit à l'avenir. Il est singulier que les Diables s'intéressassent si vivement à notre Clergé.

La langue Latine étoit la langue vulgaire sous la premiere Race, c'est-à-dire, la langue que tout le monde parloit. On croit qu'elle commença de n'être plus vulgaire au commencement du regne de Louis-le-Débonnaire. Il est certain qu'au Concile d'Arles, en 851, sous le regne de Charles-le-Chauve, il fut ordonné aux Ecclésiastiques, *de faire leurs Instructions & Homélies en langue Romance, afin que chacun pût les entendre.* La langue Romance étoit un mélange des langues Celtique & Latine corrompues, & dans lequel il s'introduisit encore plusieurs termes & expressions Tudesques, lorsque les *Francs* se furent établis dans les Gaules. Le Tudesque étoit la langue des *Francs*, & un Celtique corrompu, le Celtique ayant été anciennement la mere langue de tout l'Occident. La langue Romance est devenue la langue Françoise.

Le *Seigneur* mettoit un morceau de gazon dans la main de celui à qui il donnoit l'investiture d'une Terre, & qui devenoit son *Vassal*. Au Parlement ou Assemblée générale de la Nation du mois de Mai 922, la plupart des Grands du Royaume, mécontens de Charles-

Digitized by Google

le-Simple, déclarerent qu'ils ne le vouloient plus pour Seigneur, *& ſignifierent qu'ils renonçoient à la foi & hommage envers lui, en rompant & jetant à terre des brins de paille qu'ils tenoient dans leurs mains.*

Il paroît qu'il y avoit dans ces temps-là un moyen d'acquérir de la réputation, & de faire même quelquefois fortune en un inſtant. Les femmes accuſées d'adultere, étoient reçues à ſe juſtifier par *la preuve du duel*, c'eſt-à-dire, en préſentant aux Juges un *Champion* de condition noble, qui offroit de forcer en champ-clos l'Accuſateur à ſe dédire. Le Vaincu, mort ou vif, étoit traîné ſur la claie, & pendu par les pieds : la femme étoit juſtifiée ou punie. Sous le regne de Louis-le-Begue, la Comteſſe de Gâtinois fut accuſée d'avoir empoiſonné ſon mari. Les indices contr'elle étoient ſi forts, & Gontran, ſon accuſateur, couſin-germain de ce mari, paſſoit pour un guerrier ſi redoutable, qu'elle ſe voyoit abandonnée de tous ſes parens & de tous ſes amis. Ingelger, âgé de dix-ſept à dix-huit ans, fils de Torquat, Gentilhomme Breton, ſe préſenta pour ſoutenir qu'elle étoit innocente : les Juges ordonnerent le combat (1) ; il tua Gontran ; la Comteſſe, de l'avis & du conſentement de ſes Barons & Vaſſaux, le fit ſon héritier. L'Archevêque de

(1) *Geſt. Andeg.*

Digitized by Google

Tours lui donna en mariage la belle Adelinde, sa niece, avec les Châteaux d'Amboise, de Buzançay & de Châtillon ; il fut la tige des Comtes d'Anjou qui monterent sur le Trône d'Angleterre.

Les possesseurs des Châteaux, qu'on avoit bâtis de tous côtés pour arrêter les courses des *Normands*, devinrent dans la suite un fléau presque aussi funeste que l'avoient été ces Pirates. Du haut de leurs forteresses, ils fondoient sur tout ce qui paroissoit dans la plaine, rançonnoient les Voyageurs, pilloient les Marchands, enlevoient les Femmes, si elles étoient jolies : on eût dit que le brigandage, le rapt & le viol étoient devenus des droits de Seigneur. *D'un autre côté*, dit Mézeray, *la vraie vaillance & la courtoisie n'étoient pas si étouffées, qu'il ne se trouvât des Gentilshommes assez généreux pour faire des loix & statuts, par lesquels ils s'obligeoient à courir les Provinces, pour attaquer & détruire ces petits Tyranneaux ; c'est sur cela*, ajoute-t-il, *que les Romanciers ont forgé leurs Chevaliers errans, & tant de monstres & de géants.*

Les femmes & les filles n'étoient gueres plus en sûreté en passant auprès des Abbayes ; & les Moines soutenoient l'assaut plutôt que de lâcher leur proie : s'ils se voyoient trop pressés, ils apportoient sur la breche les Reliques de quelques Saints ; alors il arrivoit presque toujours que les Assaillans, saisis de respect, se reti-

Digitized by Google

roient & n'osoient poursuivre leur vengeance. Voilà l'origine des Enchanteurs, de ces enchantemens & de ces Châteaux enchantés, dont il est tant parlé dans ces mêmes Romanciers.

La Reine Adélaïde, veuve de Lothaire, Roi d'Italie, étoit une des plus belles personnes de son temps. Bérenger voulant la forcer d'épouser son fils, l'assiégea dans Pavie, prit cette Ville, viola cette Princesse, & l'enferma ensuite dans le Château de *Garde*, ne lui laissant qu'une de ses femmes pour la servir, & un Prêtre pour lui dire la Messe. Elle trouva le moyen de s'échapper de sa prison. L'Archevêque de Reggio lui avoit offert une retraite; elle ne marchoit que de nuit, à pied, se cachant le jour dans les bleds, tandis que son Aumônier alloit quêter des vivres dans les Villages. Un autre Prêtre la rencontra, lui fit des propositions déshonnêtes, qu'elle rejeta avec dignité (1): *Eh! bien*, lui dit-il, *abandonnez-moi au moins, votre servante; sinon j'irai vous découvrir à Bérenger. La Princesse*, continue Mézeray, *obéit à la nécessité, & la Suivante à sa Maîtresse.* Un Casuiste a trouvé que cette aventure donnoit matiere à un cas de conscience, qu'il a traité avec beaucoup de sagacité.

(1) *Tome*, 1, *p.* 668.

Digitized by Google

GIBET.

Mot corrompu de celui de *Gebel*, qui signifie, en langue Arabe, une Montagne. Anciennement en France les exécutions se faisoient sur des lieux élevés, afin que l'exemple fût vu de plus loin. Tacite (1) dit que les Germains pendoient à un arbre les traîtres & les déserteurs, & qu'ils étouffoient dans un bourbier, sous une claie, les poltrons, les fainéans & les *Mignons*. L'esprit de la Loi, dans la différence de ces supplices, étoit de rendre visible la punition du crime, & d'ensevelir l'infamie dans un éternel oubli.

Etienne Pasquier remarque que les fourches patibulaires de Montfaucon (2) *ont porté malheur à tous ceux qui s'en sont mêlés*; qu'Enguerrand de Marigni, qui les fit bâtir, les étrenna; que Pierre Remi, Sur-Intendant des Finances sous Charles-le-Bel, les ayant fait réparer, y fut aussi pendu; *& de notre temps*, ajoute-t-il, *Jean Mounier, Lieutenant-Civil de Paris, y ayant fait mettre la main pour les refaire, s'il n'y finit pas ses jours, comme les deux autres, il y fit amende honorable.* La remarque de Pasquier est bonne, en ce qu'elle fait voir qu'il a été un temps qu'en France on faisoit justice des grands comme des petits voleurs.

(1) *De Moribus Germ.* c. 12.

(2) *Liv.* 7, c. 40.

Digitized by Google

LE GUET.

Il paroît que sous la premiere Race de nos Rois, le Guet n'étoit pas en bonne réputation. Une Ordonnance de Clotaire II, année 595, porte que „ lorsqu'un vol sera fait de nuit, „ ceux qui seront de garde dans le quartier, „ en répondront, s'ils n'arrêtent (1) pas le „ voleur; que si le voleur en fuyant devant ces „ premiers, est vu dans un autre quartier, „ & que les Gardes de ce second quartier, en „ étant aussi-tôt avertis, négligent de l'arrêter, „ la perte causée par le vol, tombera sur eux „ (2), & qu'ils seront en outre condamnés en „ cinq sols d'amende, & ainsi de quartier en „ quartier „.

BARRIERES DEVANT LES MAISONS ROYALES ET DEVANT QUELQUES HÔTELS.

Les Princes du Sang avoient une entiere juridiction sur leurs domestiques. Les grands Officiers de la Couronne l'avoient de même sur tous ceux qui étoient dans leur dépendance par leurs charges, emplois ou métiers. S'il arrivoit quelque tumulte parmi le Peuple, & s'il

(1) *Traité de la Police, t. 1, p. 256.*

(2) La Garde, à Alger, est responsable des vols qui s'y commettent, & paye sur le champ.

Digitized by Google

avoit quelque plainte subite à porter, il s'assembloit devant la maison, ou du Gouverneur, ou du Grand-Aumônier, ou du Connétable, ou du Grand-Chambellan, ou du Grand-Ecuyer, ou du Chancelier, ou d'un Prince du Sang; en un mot devant la maison de celui qui avoit le droit de juger & de punir les personnes de qui on avoit à se plaindre. Ce Prince, ou ce Grand-Officier, descendoit à sa porte: où il avoit une barriere, pour n'être pas assailli par le Peuple, & sur laquelle il s'appuyoit pour entendre les griefs. Voilà l'origine des Barrieres qu'on voit devant différens Hôtels. Le Cardinal de Rohan, comme Grand-Aumônier, en avoit une devant son Hôtel, rue du Temple; il n'y en a point devant l'Hôtel de Soubise. Il y en a une devant l'Hôtel d'Armagnac, parce que le Grand-Ecuyer y loge; il n'y en a point devant les Hôtels des autres Princes de la maison de Lorraine. Il y en a une devant l'Hôtel du Duc de Bouillon, comme Grand-Chambellan; il n'y en a point devant l'Hôtel d'Evreux, ni devant l'Hôtel d'Auvergne. Le Doyen des Maréchaux de France a droit de Barriere, comme représentant le Connétable. On tolere assez mal-à-propos, que les Barrieres restent devant les Hôtels où il y en avoit, quoique la personne qui y demeure dans la suite n'en ait pas le droit; il est vrai qu'elle ne peut pas les faire raccommoder, & qu'elle est obligée de les laisser pourrir. Il

Digitized by Google

y a une Barriere devant l'Hôtel du Contrôleur-Général, parce qu'il étoit auparavant désigné pour être l'Hôtel des Ambassadeurs *Extraordinaires*, & que précédemment il avoit appartenu à M. le Chancelier de Pont-Chartrain. Le Garde des Sceaux a droit de Barriere. On doit être étonné d'en voir une devant l'Hôtel de la Compagnie des Indes; car, quoiqu'elle ne soit pas faite comme les autres, c'est toujours un air de Barriere qui ne convient pas devant un Hôtel aussi bourgeois.

Couvens des Religieux Mendians.

Mettez-vous en état, dit Saint Paul (1), *de n'avoir besoin de personne, & travaillez de vos propres mains, ainsi que nous l'avons ordonné.*

Nous n'avons mangé gratuitement le pain de personne, dit le même Apôtre (2); *mais nous avons travaillé de nos mains jour & nuit, avec peine & fatigues, pour n'être à charge à aucun de vous..... Nous vous avons déclaré, que celui qui ne veut point travailler, ne doit point manger.*

Albert, Patriarche de Jérusalem, dans la Régle qu'il donna aux Carmes, vers l'an 1209 leur ordonna particuliérement la retraite, le silence & le travail continuel.

(1) *Epit.* 1, *aux Thess. c.* 4.

(2) *Epit.* 2, *chap.* 3.

Digitized by Google

Je travaillois de mes mains, dit Saint François, dans son Testament (1); *je veux continuer de travailler; & je veux fermement que tous les Freres s'appliquent à quelque travail honnête, & que ceux qui ne savent pas travailler, l'apprennent.*

Nous voulons bâtir, dit Saint Bonaventure; *nous ne nous contentons plus des pauvres & simples logemens que notre Régle nous prescrit.... Nous sommes à charge à tout le monde; & nous le serons encore plus à l'avenir, si nous continuons.*

On peut dire que les Contes de Féerie, où, d'un coup de baguette, on éleve un Palais, sont réalisés par la vertu de la besace.

Louis XIV, jugeant que les dépenses que les Religieux Mendians faisoient en bâtimens, soit pour la décoration de leurs Monasteres, soit pour en augmenter les revenus, étoient contraires à la sainteté de leurs Régles & à la police de l'Etat, leur défendit, par sa Déclaration du 5 Septembre 1684; sous peine de privation de leurs priviléges, d'entreprendre aucun bâtiment dont la dépense excédât la somme de quinze mille livres, sans en avoir obtenu la

(1) *Fleuri, Hist. Eccléf. année* 1226.

Digitized by Google

permiſſion, par Lettres-Patentes, ſignées de ſa main, contre-ſignées par un des Secrétaires d'Etat, ſcellées du grand ſceau, & enregiſtrées au Parlement avec les formalités accoutumées. Et à l'égard des bâtimens dont la dépenſe ſeroit au-deſſus de trois mille livres, & au-deſſous de quinze mille livres, il leur fut défendu de les entreprendre, ſans en avoir eu auparavant la permiſſion par un Arrêt du Parlement.

N'eſt-il pas ſingulier qu'on nous demande l'aumône pour bâtir des maiſons qu'on nous louera le plus cher qu'on pourra, & dont les revenus ne peuvent ſervir qu'à augmenter le nombre des Célibataires, en diminution de la population & des forces de l'Etat?

Lorſque l'on commande les Payſans de cinq ou ſix Villages pour faire ou réparer un grand chemin, ſi ſoixante ou quatre-vingt Religieux Mendians de la Ville la plus proche, s'offroient pour cette corvée, quelle vénération ne s'attireroient-ils pas! Il me ſemble que de pareilles bonnes œuvres ſeroient plus méritoires, que de ſe promener nues jambes dans la Ville.

Moeurs, Uſages & Coutumes, juſqu'au regne de Louis XI.

Les François, qui acheverent la conquête des Gaules, n'étoient pas en aſſez grand nom-

Digitized by Google

bre pour posséder toutes les terres : ils n'en prirent que le tiers, qui fut divisé en *Terres saliques*, en *Bénéfices militaires*, & en *Domaines du Roi*. Les *Terres saliques* étoient celles qui échurent en partage à chaque François, & qui par conséquent étoient héréditaires. On donna le nom de *Bénéfices militaires* à des terres que l'on ne partagea point, qui demeurerent à l'Etat, & que les Rois devoient distribuer pour récompenses viageres à ceux qui en méritoient par leurs actions, ou par l'ancienneté de leurs services. On appela *Domaine du Roi*, les parts considérables qu'eut le *Chef* dans le partage général. Ces *Domaines*, dispersés dans le Royaume, montoient à plus de cent soixante, & composoient le principal revenu de nos Rois de la premiere & de la seconde Race : ce n'étoient point des maisons de plaisance avec de vastes jardins embellis par l'art ; c'étoient de bonnes métairies, ordinairement au milieu des Forêts. On y tenoit des haras ; on y nourrissoit des bœufs, des vaches, des moutons, de la volaille. Le Roi voyageoit toute l'année de l'une à l'autre. On peut dire qu'il vivoit sur ses terres ; & l'on vendoit à son profit les provisions qu'il n'avoit pas consommées. Charlemagne, dans un de ses Capitulaires (1), ordonne de vendre les poulets des basses-cours

(1) *Capitul. de Villis*, art. 99.

Digitized by Google

de ſes domaines, & les légumes de ſes jardins. Tel Financier, à qui il en coûte aujourd'hui au moins dix mille écus par an pour les potagers de ſa maiſon de campagne, ſe trouveroit offenſé, ſi on diſoit qu'il envoie au marché le ſurplus de ce qu'il lui faut de légumes pour ſa table & celle de ſes gens.

Les François, pour avoir des hommes qui cultivaſſent les terres dont ils s'emparerent, ne furent point obligés de réduire en ſervitude une partie des Vaincus. Chez les Romains, & depuis, ſous la premiere, la ſeconde & la troiſieme Race, juſqu'à l'affranchiſſement des Serfs, ce qu'on appeloit une terre ou métairie, n'étoit pas ſeulement une certaine quantité d'arpens & quelques bâtimens; c'étoit encore les beſtiaux & les Eſclaves qui la mettoient en valeur.

Les *Ducs*, les *Comtes*, les *Vicaires* & les *Centeniers*, ou *Thungins*, adminiſtroient les finances, rendoient la juſtice dans les Provinces, y convoquoient ceux qui devoient faire la campagne (1), les aſſembloient, & les conduiſoient au rendez-vous général. Il y avoit auſſi des terres attachées à ces grandes & petites

(1) Si l'on n'arrivoit pas à l'armée au jour marqué, on étoit condamné à faire abſtinence de vin & de viande pendant autant de temps qu'on avoit manqué à ſon ſervice.

Digitized by Google

Magistratures. Les Juges étoient tous Militaires : la Loi Salique leur ordonnoit de passer leur bouclier à leur bras, quand ils prononçoient un jugement.

Vers la fin du regne de Charles-le-Chauve, les *Comtes* & les *Ducs*, profitant des troubles du Royaume, commencerent à convertir leurs titres & leurs commissions, qui n'étoient au plus qu'à vie, en dignités héréditaires dans leurs familles : ils se firent Seigneurs propriétaires des Provinces & des Villes dont l'administration ne leur avoit été confiée que pour un temps. Leur exemple fut bientôt imité par la plupart de ceux qui se trouverent revêtus de Magistratures moins considérables, ou de *Bénéfices Militaires*; & le besoin qu'ils crurent avoir les uns des autres pour se soutenir dans leurs usurpations, fut l'origine, à ce que croient la plupart des *Légistes*, des fiefs (1) & arrieres-fiefs; c'est-à-dire, de cette convention par laquelle celui qui ne s'étoit approprié qu'un Bourg ou une Ville, faisoit serment à celui qui s'étoit emparé de toute une Province, de le reconnoître pour son *Seigneur*, & de défendre sa personne & ses biens, à condition, que de son côté, il le protégeroit, le défendroit, & ne lui dénieroit jamais justice.

(1) Le mot *Fief*, dérive du mot Latin *fœdus* (alliance) parce que le *Seigneur* & le *Vassal* se lioient l'un à l'autre par l'acte d'inféodation.

Digitized by Google

Il s'en falloit beaucoup que les deux derniers Rois de la seconde Race, fussent les plus riches Seigneurs de leur Royaume : il ne leur restoit, pour tout Domaine, que les villes de Laon, de Soissons & de Compiegne. Par l'avénement de Hugues-Capet au Trône, la Couronne fut enrichie du Comté de Paris, & du Duché de France (1), dont ses Ancêtres s'étoient aussi rendus Seigneurs propriétaires. Il confirma les grands & petits Vassaux dans la possession & hérédité de leurs Fiefs ; c'est-à-dire, qu'il leur laissa les Villes, Terres, Charges & Provinces qu'ils avoient usurpées. Les grands Vassaux étoient le Duc de Bourgogne, le Duc de Normandie, le Comte de Flandres, le Comte de Champagne, le Duc d'Aquitaine & de Gascogne, le Comte de Toulouse & le Comte de Barcelone. (2). Ces Provinces,

(1) Robert-le-Fort fut tué dans un combat contre les *Normands* en 867, dans le village de Brisserte en Anjou. Charles-le-Chauve lui avoit donné, en 863, le *Duché de France*. Ce Duché ou Gouvernement, outre des territoires considérables en Picardie & en Champagne, comprenoit la Ville & Comté de Paris, l'Orléanois, le pays Chartrain, le Perche, le Comté de Blois, la Touraine & une partie de l'Anjou & du Maine ; ainsi les Comtes & les Seigneurs particuliers de ces différens pays relevoient du Duché de France.

(2) On voit dans les Chartes recueillies par M. de Marca, que, depuis Charles-le-Chauve jusqu'à la

Digitized by Google

changées en Fiefs, ſont redevenues Provinces, étant réverſibles à la Couronne, par félonie, ou au défaut d'héritiers.

Chacun de ces grands Vaſſaux avoit tous les droits de la ſouveraineté dans ſon Fief; &, lorſqu'il étoit attaqué ou léſé, ſes Vaſſaux-liges (1) étoient obligés de le ſuivre à la guerre, même contre le Roi (2). S'il étoit vaincu, & ſi les Pairs & les autres Grands du Royaume aſſemblés en Parlement, jugeoient qu'il y avoit félonie de ſa part, c'eſt-à-dire, qu'il n'avoit pas eu de raiſons légitimes pour prendre les armes, le Roi étoit le maître de confiſquer ſon fief; mais on ne pouvoit le condamner à mort. L'uſage d'acquérir la nobleſſe par une charge

---

ſeizieme année du regne de Philippe-Auguſte, les Comtes de Barcelone continuerent de dater les Actes par les années du regne de nos Rois: preuve qu'ils les reconnoiſſoient pour leurs Souverains.

(1) Les Seigneurs, en cédant de leurs terres, ou de celles qu'ils avoient uſurpées, firent des conventions plus ou moins onéreuſes pour ceux à qui ils les fiefferent. Le *Vaſſal-lige* étoit obligé de ſervir le *Seigneur* en perſonne, envers & contre tous, au lieu que le *Vaſſal-libre* pouvoit mettre un homme à ſa place, & n'étoit aſtreint à ſecourir le *Seigneur* qu'en certains cas.

(2) Le Roi veut bien encore aujourd'hui permettre qu'on plaide contre lui: c'étoit la façon de plaider de ce temps-là.

Digitized by Google

(1), ou à prix d'argent, ne s'étant pas encore introduit, le sang de tout noble sembloit si sacré, qu'on ne pouvoit le répandre que pour crime de trahison. Les premieres Lettres d'annoblissement sont de l'année 1271, sous le régne de Philippe-le-Hardi, fils de Saint Louis.

On distinguoit entre guerre du Roi & guerre de l'Etat; & par conséquent, les forces du Roi & celles de l'Etat étoient bien différentes. On appeloit *guerres du Roi*, celles qu'il avoit avec les grands ou petits vassaux, & pour lesquelles il ne pouvoit convoquer que les hommes de ses terres & les Vassaux-liges de *ses Seigneuries*. Il en coûta trois années de guerre à Louis-le-Gros, pour soumettre Bouchard de Montmorenci (2) & deux ou trois autres *Seigneurs*, à dix ou douze lieues de Paris; au lieu que ce même Prince se vit à la tête de plus de deux cent mille hommes, lorsqu'il fut question de marcher contre l'Empereur Henri V, qui s'avançoit vers Reims, & qui s'enfuit avec tant d'épouvante & de précipitation, qu'il ne s'arrêta qu'après avoir repassé la Moselle & le Rhin. Le Roi d'Angleterre, qui étoit en même-temps Duc de Normandie, avoit suscité cette irruption des Allemands. Louis-le-

(1) *Suger. in Ludovico-Grosso.*

(2) Mathieu, son fils, épousa la veuve de Louis-le-Gros.

Gros

Digitized by Google

Gros tâcha d'engager les Seigneurs & les Barons à le suivre pour conquérir la Normandie ; mais chacun s'excusa, & s'en retourna avec le contingent qu'il avoit amené. Nous sommes venus, disoient-ils ; pour défendre la Patrie commune, menacée par une Puissance Etrangere ; mais nous ne sommes pas obligés de concourir à dépouiller le Duc de Normandie, Vassal de la Couronne, & par conséquent un des Membres de la Monarchie. Leur politique ordinaire étoit de souhaiter que l'Etat fût puissant, mais que le Roi ne le fût pas assez pour les abaisser & les humilier.

C'est un beau spectacle, dit M. de Montesquieu (1), *que celui des Loix Féodales. Un chêne* (2) *antique s'éleve ; l'œil en voit de loin les feuillages : il en approche, il en voit la tige ; mais il n'en apperçoit pas les raci-*

(1) *Esprit des Loix*, *tome* 2, *page* 414.

(2) M. de Montesquieu prétend que les *Bénéfices Militaires* se donnoient, à condition d'être toujours prêt à marcher en guerre ; que, par conséquent, c'étoient des *fiefs*, & qu'ainsi l'origine des *fiefs* est aussi ancienne que la Monarchie. Il se trompe, puisqu'il n'est pas douteux que tout François, dès qu'il avoit atteint un certain âge, étoit obligé de servir ; & qu'il n'étoit donc pas naturel que l'on gratifiât quelqu'un, à condition qu'il rempliroit un devoir indispensable, & prescrit par la régle générale.

Digitized by Google

nes : il faut percer la terre pour les trouver. Pour moi, je dirois, le gouvernement Féodal dégénere presque toujours en Anarchie. Un Chêne antique (la *Royauté*) s'affoiblit ; ses grosses branches (*les grands Vassaux*) lui enlevent la seve & la substance : c'étoit un beau spectacle que celui de l'état de la Nation, depuis Clovis jusqu'au regne de Charles-le-Chauve. Un François n'étoit Vassal (1) que de la

(1) Quelques personnes très-versées dans l'étude de notre Histoire de la premiere & de la seconde Race, ont prouvé démonstrativement, que le système de M. de Montesquieu sur l'origine des fiefs, est chimérique est insoutenable.

Il est vrai que, sous la premiere Race, la Monarchie étant souvent partagée entre trois ou quatre freres, toujours prêts à s'attaquer & à envahir les héritages les uns des autres, chacun de ces Princes tâchoit de s'attacher les hommes les plus vaillans, & les plus accrédités dans la Nation : ils leur accordoient des charges, des honneurs & même des terres du Domaine Royal ; ces *leudes*, ces *fideles*, ces *antrustions*, ou *convives du Roi*, lui faisoient un serment particulier. Mais il est absolument faux, que le possesseur de quelque terre que ce fût, quand il se croyoit lésé par le Roi, eût le droit de lui faire la guerre, & de se faire suivre à cette guerre par ses Vassaux : ces conventions féodales, & tout ce gouvernement féodal qui nous fut si funeste, ne s'introduisirent en France, que vers la fin de la se-

Digitized by Google

Patrie : il ne reconnoiſſoit aucune puiſſance entre le Trône & lui ; ſes Chefs n'étoient que ſes égaux ; &, lorſqu'il marchoit ſous eux, ce n'étoit jamais qu'à la voix de ſon Roi. Depuis Charles-le-Chauve juſqu'au regne de Louis XI, ce fut un triſte ſpectacle que la France diviſée ſous pluſieurs petits Souverains, qui s'uniſſoient ſans ceſſe contre l'autorité Royale, & qui ſouvent s'allioient avec l'Anglois.

L'eſprit d'indépendance étoit générale. Chacun s'arrogeoit *le droit de guerre*. Une Ville s'armoit contre une Ville, une Paroiſſe contre une Paroiſſe, une Abbaye contre un Abbaye, une Famille contre une Famille. Les parens au-delà du quatrieme degré, n'étoient pas obligés de prendre parti ; mais ils le pouvoient comme amis & comme alliés. On tâchoit, de temps-en-temps, d'apporter quelques remedes à ces déſordres : on avoit défendu de commettre aucun acte d'hoſtilité aux temps de l'Avent, de Noël, du Carême, de Pâques & de la Pentecôte, comme auſſi d'attendre ſon ennemi auprès des Egliſes, de l'attaquer en allant à la Meſſe, &

---

conde Race : le mot *feudum* ou *feodum*, * fief, mot d'une latinité corrompue, & qu'on employa au lieu de *fœdus*, alliance entre le Seigneur & le Vaſſal, ne commença d'être en uſage que ſous le regne de Charles-le-Simple.

* *Gloſſ. de du Cange, au mot* feudum.

Digitized by Google

depuis le jeudi au soir jusqu'au point du jour du lundi Philippe-le-Bel, en 1311, voulut abolir entiérement ces guerres particulieres. La Noblesse, pour soutenir ce qu'elle regardoit comme un de ses priviléges, se révolta; & Louis Hutin, son Successeur, fut obligé, en 1315, de les permettre, *quand on seroit en paix avec les Puissances Etrangeres.* On lit dans le Cahier des Remontrances de la Province de Picardie, Art. VI: *demandent les Nobles qu'ils puissent user des armes quand il leur plaira comme par le passé, & qu'ils puissent guerroyer & contregagner,* „ Accordé par le Roi, le „ droit des armes & de guerre, comme il en „ a été usé du temps passé. „ Art. XXV. „ Le Roi accorde aussi le duel & gage de ba„ taille, en cas de crime qui ne pourra être „ prouvé par témoins „. Louis-le-Jeune, en 1168, avoit ordonné que pour une dette qui n'excéderoit pas cinq sols, le duel ne pourroit avoir lieu. Philippe-le-Bel le défendit en toute matiere civile.

J'ai connu un homme à paradoxe, qui avoit la folie de soutenir qu'il se commettoit moins d'injustices, & qu'on étoit plus sûr de ce qu'on possédoit dans ce temps-là que dans celui-ci; il prétendoit que les Gens de Robe, & les Ecclésiastiques, n'ayant point une épée à leur côté, sont moins polis entre eux que les Militaires; qu'on n'enverroit pas si légérement un exploit, si chacun pouvoit encore deman-

Digitized by Google

der à vuider le procès, en champ-clos, & que d'ailleurs tous les parens d'un homme qui vouloit empiéter sur son voisin, étoient intéressés à l'en détourner, parce que les deux familles étoient obligées de prendre parti dans ces petites guerres. Je conviens, ajoutoit-il, qu'on arrachoit les vignes, qu'on brûloit les granges, les moissons les uns des autres, & qu'on étoit quelquefois exposé à voir tuer ses enfans; au lieu qu'aujourd'hui, ils ne sont du moins réduits qu'à la mendicité, lorsque leur pere a été ruiné par les manœuvres d'un Procureur, d'un Secrétaire, ou par l'avarice d'un Rapporteur, qui a acheté le droit de juger, & de faire essuyer aux Parties ses lenteurs, ses caprices & sa morgue.

Les François n'estimerent long-temps que l'art de la guerre; mais cette espece de férocité militaire s'étant adoucie, ils mêlerent la politesse à la valeur. Le goût des Sciences ne suivit pas de si près, &, pendant plusieurs siecles, on ne vit chez eux d'autre Architecture que la Gothique; d'autre Peinture, que celle des vitres des Eglises & des Palais; d'autre Sculpture, qu'une confusion de figures innombrables, placées sans goût & sans choix, sur les Portails des édifices. Sous les regnes de Philippe-Auguste & de S. Louis, ces trois Arts se perfectionnerent; c'est à-dire, qu'on vit des vitres mieux coloriées, des colomnes

Digitized by Google

travaillées avec un peu plus d'élégance, & des légions de magots moins difformes.

La fameuſe Loi Salique, attribuée à Pharamond, renferme ſoixante & onze Articles. C'eſt un Recueil de Réglemens ſur toutes ſortes de matieres. Elle donne des regles de Police pour les Mœurs, le Gouvernement, l'ordre de la Procédure; elle preſcrit des peines pour le larciu, les incendies, les maléfices, &c. C'eſt donc une erreur de croire que cette Loi ne regarde que la ſucceſſion à la Couronne, ou à certains Fiefs particuliers: elle n'offre même qu'un ſeul article qui ait rapport aux ſucceſſions.

Les premieres Aſſemblées-Générales de la Nation, étoient appelées Champ de Mars; on les nomma enſuite Champ de Mai, parce que le mois de Mars & celui de Mai furent, l'un après l'autre, deſtinés à la tenue de ces Dietes. Elles avoient pluſieurs objets différens. Telles étoient la revue des troupes, les délibérations ſur la Guerre ou la Paix, la réformation des abus du Gouvernement, de la Juſtice & des Finances. Le Roi préſidoit à ces Aſſemblées, auxquelles aſſiſtoient les Evêques & les grands Officiers de la Couronne. Les Réglemens qu'on y faiſoit, devenoient des Loix de l'Etat. C'étoit là encore, que les Rois recevoient le préſent vo-

Digitized by Google

lontaire que lui faiſoient les Grands du Royaume. Il conſiſtoit en argent, en meubles ou en chevaux, & ſe nommoit Don Gratuit. Ce nom eſt demeuré aux ſubſides que le Clergé fournit pour les beſoins de l'Etat.

Anciennement en France, tous les crimes, excepté celui d'Etat, ſe rachetoient à prix d'argent. La vie d'un Evêque étoit eſtimée neuf cens ſols d'or; celle d'un Prêtre ſix cens; celle d'un Laïque à proportion de ſa qualité, mais quelque choſe de moins que celle d'un Prêtre. Il n'étoit pas alors permis de ſerrer la main à une femme libre, ſans ſon conſentement: quiconque s'y haſardoit, étoit condamné à quinze ſols d'or, au double s'il lui prenoit le bras, au quadruple s'il lui touchoit le ſein; &c.

Les Communes, qui n'étoient d'abord que des Villages & des Bourgs, dont les Habitans avoient été affranchis, devinrent, pour la plupart, des Cités puiſſantes, & formerent inſenſiblement dans le Royaume, un troiſieme Ordre de Citoyens, qui fut nommé Tiers-Etat, & acquit, dans les Dietes de la Nation, une autorité égale à celle du Clergé & de la Nobleſſe.

Rien de plus commun, à la fin de la premiere Race, que de faire entrer les Bénéfices dans le Commerce. Ils devinrent héréditaires;

Digitized by Google

& l'on a vu, dans certains inventaires, vendre les Autels, les Egliſes, les Cloîtres, les Ornemens, les Calices, &c. Une Fille avoit pour dot, en mariage, une Cure; & il lui étoit permis d'en affermer la dîme & le caſuel.

Sous cette même Race, le Chancelier de France ſe nommoit Grand-Référendaire. Cette charge n'étoit alors que la cinquieme ou la ſixieme de l'Etat. A peine, en 1224, vouloit-on lui accorder voix délibérative dans l'Aſſemblée des Pairs; &, durant long-temps, il n'eut place au Parlement, qu'après, les Princes & les Evêques. C'eſt aujourd'hui le Chef de la Juſtice, le Préſident-né de tous les Conſeils, le premier Officier de la Couronne; c'eſt le ſeul homme du Royaume, qui ne rende jamais de viſite, le ſeul qui ne porte jamais le deuil.

On attribue communément à Hugues-Capet, le premier des Rois de la troiſieme Race, l'inſtitution de la Pairie: c'eſt une erreur qui n'a aucun fondement dans notre Hiſtoire. Le terme de *Pair* eſt auſſi ancien que la Monarchie: il vient du mot latin *Par*, qui ſignifie Egal ou Confrere. On donnoit ce titre aux Gentilshommes qui poſſédoient des Fiefs héréditaires, & qui relevoient immédiatement d'une même Seigneurie: non qu'ils fuſſent égaux à leur Seigneur féodal, mais parce qu'ils étoient Pairs entre eux, tenant leurs Fiefs de la même perſon-

Digitized by Google

ne, de la même maniere, & avec les mêmes obligations. Tous les Pairs ne jouissoient pas d'une égale considération : ceux qui rendoient un hommage immédiat à la Couronne, étoient d'un rang bien supérieur à ceux qui n'en étoient que les arriere-Vassaux. Ces derniers, n'avoient point séance parmi les Seigneurs du Royaume; les autres, au contraire, étoient les Juges-nés de toutes les questions qui intéressoient l'Etat. Ils composoient ce qu'on appeloit la Cour de France, la Cour du Roi, ou, par excellence, la Cour des Pairs.

C'est à la piété du Roi Robert, qu'il faut attribuer l'usage où sont nos Rois, de laver les pieds à douze Pauvres le Jeudi-Saint, & de les servir à table, aidés des Princes & des Seigneurs de la Cour. Robert donna le premier cet exemple d'humilité. Jamais Prince ne porta plus loin la compassion pour les malheureux. Il leur permettoit de le voler. Un d'eux ayant coupé la moitié d'une frange d'or, vouloit encore emporter l'autre. „ Retirez-vous, lui dit „ le Roi avec bonté; il doit vous suffire de ce „ que vous avez; ce qui reste pourra servir „ aux besoins de vos Camarades „.

Rien ne caractérise mieux l'ignorance & la superstition des anciens temps de notre Monarchie, que des Lettres d'un de nos Rois, qui accordent aux Moines & aux Prêtres, le droit

Digitized by Google

d'ordonner le Duel entre leurs Sujets & leurs Vaſſaux; & des Anathêmes lancés contre quiconque oſera diſtraire quelque choſe d'une ſomme de vingt ſols, deſtinée par un Abbé à acheter du Poiſſon pour régaler ſon Monaſtere.

Sous le regne de Louis VII, on nommoit *Prince du Royaume*, l'héritier préſomptif de la Couronne. Les Filles de France avoient le nom de Reine, au lieu de celui de Madame, qui ne leur fut donné que du temps de Philippe-Auguſte; & voici à quelle occaſion ſe fit ce changement. Philippe, ayant répudié la Reine Ingelburge, épouſa la Princeſſe Marie, fille du Duc de Méranie & de Breme. Le Pape, n'approuvant point ce divorce, jeta un interdit ſur toutes les terres de la Monarchie Françoiſe. La ſuite de cette affaire fut, que le Roi reprit ſa premiere femme, & que la Princeſſe de Méranie, devenue Concubine, ne ſurvécut point à ſa diſgrace. Elle laiſſa un fils & une fille qui furent déclarés légitimes; mais la fille ne porta jamais que le nom de Madame Marie. Sa naiſſance équivoque changea l'étiquette; &, depuis ce temps-là, les filles de nos Rois, & de leurs fils aînés, furent appelées ſimplement Meſdames. Le nom de Reine, qu'elles portoient auparavant, ne ſe perdoit pas même lorſqu'elles ſe mariolent avec des Seigneurs particuliers; témoin Adélaïde, fille de Robert, qui,

Digitized by Google

quoique femme de Baudoin, Comte de Flandres, étoit appelée la Comtesse-Reine.

Jusqu'au regne de Philippe-Auguste, les Rois de France n'avoient employé leur Domaine, qu'à soutenir la Majesté du Trône. L'Etat avoit soin de fournir aux frais de la Guerre, &, dans cette conjoncture, les Seigneurs & le Peuple se joignoient au Roi, pour venger les injures faites à la Monarchie. Mais, par-là même, le Vassal devenoit, en quelque sorte, Juge des motifs qui déterminoient le Souverain à prendre les armes. Philippe, pour secouer cette espece de dépendance, imagina de soudoyer des Troupes qui fussent entiérement dévouées à ses ordres, & fut le premier de nos Rois qui entretint des armées sur pied, même en temps de paix.

Philippe-Auguste, étant à Pontoise, reçut avis qu'à la sollicitation du Roi Richard, le Vieux de la Montagne avoit envoyé deux de ses Sujets en France pour l'assassiner. Ce bruit n'étoit pas fondé; mais Philippe, dans la prévention où il étoit contre Richard, ne laissa pas d'y ajouter foi; & à cette occasion, il institua des Sergens-d'Armes, qu'on peut regarder comme la premiere Garde de nos Rois de la troisieme Race. C'étoient des Gentilshommes armés de masses d'airain, d'arcs & de carquois garnis de fléches. Ils ne de-

Digitized by Google

voient point quitter le Prince, ni laiſſer approcher de ſa Perſonne aucun inconnu. Leur Office étoit à vie. On les employa dans la ſuite à porter les ordres du Souverain, lorſqu'il citoit quelqu'un à ſa Cour. Ils n'avoient d'autre Juge, que le Roi ou le Connétable.

On parle, ſous le regne du même Prince, d'une eſpece de Soldats, appelés Ribauds. C'étoient des déterminés qu'on mettoit à la tête des aſſauts, & dont on ſe ſervoit dans toutes les actions de hardieſſe & de vigueur. Le libertinage outré auquel ils s'abandonnoient, a rendu dans la ſuite leur nom infâme en France. On le donna depuis aux débauchés qui fréquentoient les mauvais lieux. Les Ribauds avoient un Chef qui portoit le titre de Roi, ſuivant l'uſage établi alors, de donner cette auguſte qualité à ceux qui avoient ſur d'autres quelque eſpece de commandement. Ce prétendu Monarque connoiſſoit de tous les jeux de dez, de haſard & autres, qui ſe jouoient pendant les voyages de la Cour. Il levoit deux ſols par ſemaine ſur tout ce qu'on appeloit alors logis de Bourdeaulx & de femmes Bourdelieres. Chaque femme adultere lui devoit cinq ſols. Le nom de cet Officier fut ſupprimé ſous le regne de Charles VII; mais l'Office demeura; & ce qu'on appeloit le Roi des Ribauds, fut nommé Grand-Prévôt de l'Hôtel, Charge qui ſubſiſte encore actuellement.

Digitized by Google

Autrefois le titre d'Homme de Lettres s'acquéroit à peu de frais ; il suffisoit de savoir lire & chanter au lutrin. Foulques-le-Bon, Comte d'Anjou, étoit du nombre de ces Sayans. Il écrivit à Louis d'Outremer, qui plaisantoit sur son érudition : " Sachez qu'un „ Prince non-Lettré est une âne couronné „.

Un Curé de Normandie osa reprocher publiquement à Richard, Roi d'Angleterre, qu'il avoit trois Filles capables de le conduire au précipice. Ces Filles, comme il l'expliqua ensuite, étoient l'Orgueil, l'Avarice & l'Impureté. — Hé bien! répliqua le Roi, il faut s'en „ défaire ; j'y consens. Je donne mon Orgueil „ aux Templiers, mon Avarice aux Moines, „ & ma Luxure aux Prélats de mon Royau„ me. „

Louis VIII voulant distinguer les Honnêtes-Femmes d'avec les Filles publiques, défendit à ces dernieres de porter certains ajustemens qui étoient alors à la mode, & spécialement les ceintures dorées. Ces Réglemens furent mal exécutés ; mais les Honnêtes-Femmes s'en consolerent par le témoignage de leur conscience, & c'est de-là qu'est venu le proverbe : *Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée.*

Les femmes Juives étoient traitées plus rigoureusement que les Femmes publiques. On

Digitized by Google

brûloit vif tout Chrétien convaincu d'un commerce criminel avec elles : on mettoit ce crime de niveau avec celui de bestialité.

C'étoit une chose assez commune autrefois, de voir les Veuves de nos Rois se remarier avec des Seigneurs particuliers. Après la mort de Louis-le-Gros, sa femme, Adélaïde de Savoie, épousa Matthieu de Montmorenci. Cette alliance, qui paroîtroit aujourd'hui singuliere, ne l'étoit point alors. Le Roi son mari l'avoit toujours aimée avec beaucoup de tendresse; il fit pour elle, ce qu'aucun de ses Prédécesseurs n'avoit encore fait; il voulut que les Chartres, & autres monumens de cette nature, fussent également datés des années de son regne, & de celles du couronnement de la Princesse. C'est à la Reine Adélaïde, que le Monastere des Religieuses de Montmartre est redevable de sa fondation.

On est surpris que Saint Louis, ce Prince si zélé pour le rétablissement des bonnes mœurs, ait gardé le silence sur un abus des plus scandaleux; je parle du droit imaginé par les Seigneurs François, de coucher la premiere nuit avec les nouvelles Mariées leurs Vassales.

Saint Thomas d'Aquin vivoit du temps de ce Saint Roi, qui l'admettoit souvent à manger avec lui. Ce fut dans une de ces occasions,

Digitized by Google

que Thomas, naturellement distrait, & toujours occupé, s'écria, sans songer où il étoit & frappant sur la table : „ Voilà qui est con„ cluant contre l'hérésie de Manès. „

Ce même Saint, entrant un jour dans la Chambre d'Innocent IV, tandis qu'on y comptoit de l'argent : „ Vous voyez, lui dit le Pon„ tife, que l'Eglise n'est plus dans le siecle où „ elle disoit : Je n'ai ni or, ni argent. Il est „ vrai, Saint-Pere, répondit Thomas; mais „ aussi elle ne peut plus dire au Paralytique : „ Leve-toi & marche. „ Cette réponse n'étoit point une distraction.

C'est sous le regne de Philippe III, dit le Hardi, fils & successeur de Louis IX, que furent accordées les premieres Lettres de Noblesse. On n'avoit pas cru jusqu'alors, qu'un Prince pût faire un Noble d'un Roturier. Ces Lettres d'ennoblissement exigent deux conditions; une finance qui indemnise le Roi des subsides dont la lignée du nouveau Noble est affranchie, & une aumône pour le Peuple qui va être surchargé par cette exemption.

Tous nos Rois, depuis Saint-Louis jusqu'à Jean & à Charles V, apporterent la plus grande attention à tenir chacun dans son état; &, en réservant la Cavalerie & les pleines armes à la Noblesse, n'admirent les Roturiers, même les

Digitized by Google

plus distingués, qu'au service de l'Infanterie. Charles VII, en réformant la Gendarmerie, n'y conserva que l'élite de la meilleure & de la plus brave Noblesse. Sous Louis XII, tous les Gendarmes étoient Gentilshommes, & beaucoup d'entr'eux, grands Seigneurs. La confusion ne se mit dans les Armées, qu'après la mort de Henri II.

On promulgua, sous Philippe-le-Bel, une Loi somptuaire, qui fixoit les dépenses de la table & des habits. Elle régloit le souper à deux mets & un potage au lard, & le dîner à un seul mets & un entremets. On ne servoit que trois plats sur la table de nos Rois, & leur meilleur vin étoit celui d'Orléans. Louis-le-Jeune en faisoit des largesses, comme l'Impératrice-Reine de son vin de Tokay. Henri I en avoit toujours à la guerre, & lui attribuoit la vertu d'exciter aux grands exploits.

Il falloit être Duc, Comte ou Baron, & avoir *six mille livres de rente*, pour donner à sa femme quatre robes par an. „ Nulle Demoiselle, „ si elle n'est Châtelaine, ou Dame de deux „ mille livres de terre, n'en aura qu'une. „ Le prix qu'on permettoit de mettre aux étoffes, étoit depuis dix sols jusqu'à vingt, l'aune de Paris; & les Dames de la premiere qualité avoient seules le droit de la payer jusqu'à trente sols. Enfin, pour mettre de la différence dans les états, il étoit ordonné que nulle Bourgeoise

Digitized by Google

n'auroit de char, & ne se feroit conduire le soir avec un flambeau.

Les Rois d'Angleterre observoient la même étiquette dans leurs repas, que les Rois de France. On raconte que des Moines de Winceſter vinrent se jeter aux pieds de Henri II, fondant en larmes, pour lui demander justice de leur Abbé, qui ne leur donnoit que dix plats, au lieu de treize qu'on avoit coutume de leur servir. — On ne m'en sert que trois, répondit le Monarque indigné; & vous.... vous osez!...

Jetons un coup-d'œil sur les mœurs du treizieme siecle: il fut souillé de mille désordres qui s'étendirent jusqu'aux siecles suivans. On y voit des Ecclésiastiques qui joignoient à l'immodestie des vêtemens, une conduite non moins répréhensible; qui fréquentoient les cabarets, joûtoient aux Tournois, entretenoient publiquement des Concubines; des Curés qui se montroient en public l'épée au côté, retiroient chez eux des femmes suspectes, exerçoient des charges dans les Justices séculieres, prêtoient à usure, &c. Dans quelques Dioceses, le Fornicateur payoit tous les ans une quarte de vin, taxe qui ne devoit finir qu'avec la vie. Une fois inscrit sur les Regiſtres, il falloit continuer de payer à perpétuité; quoiqu'on ne voulût plus, ou qu'on ne fût plus en état de pécher.

Digitized by Google

Sous le regne de Philippe V, il eſt parlé d'une Société de Fanatiques, appelée la *Ligue des Amans*. Leur objet étoit de prouver l'excès de leur amour, par une opiniâtreté invincible à braver les rigueurs des ſaiſons. Les Chevaliers, les Ecuyers, les Dames & les Demoiſelles, qui étoient initiés dans le nouvel Ordre, devoient, ſuivant leur Inſtitut, ſe couvrir très-légérement dans les plus grands froids, très-chaudement dans les plus ardentes chaleurs. L'Eté, ils allumoient de grands feux, auxquels ils ſe chauffoient, comme s'ils en euſſent eu grand beſoin. L'Hiver, c'eût été une honte d'en trouver dans leurs maiſons : leurs cheminées alors n'étoient garnies que de feuillages, ou d'autre verdure, ſi l'on pouvoit en avoir. Lorſqu'un d'eux entroit dans une maiſon, le mari, ſoigneux de donner au cheval de ſon hôte tout ce qu'il lui falloit, le laiſſoit lui-même maître de tout, & ne rentroit point qu'il ne fût ſorti. Il éprouvoit à ſon tour, s'il étoit de la même Confrérie, la même complaiſance de la part de l'Epoux, dont la femme, aſſociée à l'Ordre, étoit l'objet de ſes ſoins & de ſes viſites. Cette extravagante Société dura juſqu'à ce que la plupart de ces Amans tranſis fuſſent morts de froid, en parlant de la conſtance & de la vivacité de leurs feux.

Louis X publia un Edit, par lequel il dé-

Digitized by Google

clare qu'étant Roi des Francs, il desire qu'il n'y ait plus d'Esclaves dans son Royaume. Il accordoit, en conséquence, l'affranchissement à tous ses Sujets. Ce fut, toutefois, en exigeant de chacun d'eux une certaine somme. Quelques-uns préférèrent l'argent à la liberté; mais comme le Monarque préféroit lui-même leur argent à leur servitude, on les contraignit de devenir libres.

Suite des mœurs, Usages & Coutumes, jusqu'au regne de Louis XI.

Il paroît que le haut Clergé de ce temps-là avoit, comme celui de ce temps-ci, la vertu de continence; il n'en étoit pas de même des Curés; la plupart se marioient, & se flattoient d'éblouir, par de spécieux raisonnemens, la politique du Monarque & des Seigneurs. Il sembloit, à les entendre, qu'il falloit le mariage pour faire d'un Ecclésiastique un Citoyen, & pour l'attacher à l'Etat; que l'espérance d'obtenir des graces & de la protection pour ses enfans, le rendoit moins entreprenant, moins hardi, plus humble, plus circonspect envers les Magistrats, & que la Cour de Rome n'avoit imaginé de condamner les Prêtres au célibat, que pour former dans chaque Royaume un Corps à part, toujours prêt à s'élever contre la Puissance temporelle, & à ne reconnoître que le Pape pour Souverain.

Digitized by Google

De pareils discours ne pouvoient qu'irriter encore le Saint-Siege & ses Légats. Le Pape Calixte II, dans le Concile de Reims de l'année 1119, excommunia tous les Ecclésiastiques mariés, les priva de leurs bénéfices, défendit d'entendre leur Messe, déclara leurs enfans bâtards, & crut devoir porter la rigueur contre ces êtres innocens, jusqu'à les livrer en proie à l'avarice des Seigneurs : il permit de les réduire en servitude & de les vendre. Il me semble qu'on feroit une Histoire fort curieuse des différentes révolutions dans la façon de penser des hommes sur les choses les plus simples & les plus naturelles. Les Loix de Moïse, selon tous les Rabins, retranchoient de la Congrégation d'Israël ceux qui ne se marioient pas à un certain âge. Les Loix Romaines ne les recevoient ni à tester, ni à rendre témoignage. *Avez-vous une femme* ? C'étoit la premiere (1) question que faisoit le Censeur, lorsqu'on se présentoit pour prêter serment. Les Gladiateurs, les Athletes, les Musiciens, les Danseurs & les Teinturiers en pourpre & autres couleurs vives, parce qu'ordinairement ils n'avoient point de femmes, étoient regardés avec une espece d'horreur par les Théologiens du paganisme : *Vous craignez d'affoiblir*, leur disoient-ils, *vos for-*

(1) *Cicero, de Legibus.*

Digitized by Google

ces, votre agilité, votre voix ou votre vue, & vous perdez votre ame. C'eſt avoir trahi la nature que de ſortir de ce monde ſans avoir tâché d'y laiſſer des enfans. Vous êtes des Impies que les Démons attendent, pour leur faire ſouffrir les peines les plus cruelles au fond des Enfers. Les Loix (1) de Licurgue n'étoient pas moins rigoureuſes contre ceux qui s'obſtinoient à garder le célibat; elles les excluoient des emplois civils & militaires : ils étoient même expoſés (2) tous les ans à une petite cérémonie aſſez déſagréable. Les femmes de Lacédémone alloient les prendre chez eux le premier jour du printemps, les conduiſoient au Temple de Junon, en les accablant de plaiſanteries, & leur donnoient le fouet au pied de la ſtatue de la Déeſſe.

L'excommunication contre les Eccléſiaſtiques mariées fut plus efficace que celle que prononça, l'année ſuivante, l'Evêque de Laon contre les Chenilles & les Mulots qui faiſoient beaucoup de tort à la récolte. Croiroit-on que, ſous le regne de François I, on donnoit encore un Avocat à ces inſectes (3), & qu'on plaidoit contradictoirement leur cauſe & celle des Fermiers? J'en pourrois citer pluſieurs

(1) *Plutar. in Lycurg. & in Apophthegm.*

(2) *Athen, l.* 13.

(3) *Théophile Renauld.*

Digitized by Google

exemples ; je ne rapporterai que cette Sentence de Jean Milon, Official de Troyes en Champagne, du 9 Juillet 1516 : *Parties ouïes, faisant droit sur la requête des Habitans de Villenoce, admonestons les Chenilles de se retirer dans six jours, & à faute de ce faire, les déclarons maudites & excommuniées.*

Les excommunications ont été en usage chez presque tous les Peuples Les Atlantes, incommodés par l'excessive chaleur du Soleil, payoient un Prêtre pour l'excommunier tous les matins. Etre chassé de la Synagogue, étoit la plus grande peine chez les Juifs. Césat (1), en parlant des Gaulois, dit que les Druïdes jugeoient tous les procès; qu'ils interdisoient les sacrifices à quiconque refusoit de se soumettre à leurs sentences; que ceux qui avoient été interdits, étoient réputés impies & scélérats; qu'ils n'étoient plus reçus à plaider ni à témoigner en Justice, & que tout le monde les fuyoit (2), dans la crainte que leur abord & leur entretien ne portassent malheur. On lit dans Plutarque que la Prêtresse *Théano*, pressée par le Sénat d'Athenes de prononcer des malédictions contre Alcibiade (3), qu'on accusoit d'avoir mutilé la

(1) *De bello gallico, l. 6*

(2) *Ne quid ex contagione incommodi accipiant.*

(3) *In Alcib. vitâ.*

Digitized by Google

nuit, en sortant d'une débauche, des Statues de Mercure, s'excusa en disant, *qu'elle étoit Ministre des Dieux pour prier & bénir, & non pour détester & maudire.* Philippe-Auguste, ayant voulu répudier Ingelburge pour épouser Agnès de Méranie, le Pape mit le Royaume en interdit; les Eglises furent fermées pendant près de huit mois; on ne disoit plus ni Messes, ni Vêpres; on ne marioit point; *les œuvres du mariage étoient même illicites :* il n'étoit permis à personne de coucher avec sa femme, parce que le Roi ne vouloit plus coucher avec la sienne; & la génération ordinaire dut manquer en France cette année-là.

Un homme, en *pénitence publique*, étoit suspendu de toutes fonctions civiles, militaires & matrimoniales; il ne devoit ni se faire faire les cheveux, ni se faire faire la barbe, ni aller aux bains, ni même changer de linge : cela faisoit, à la longue, un vilain pénitent. Le bon Roi Robert encourut les censures de l'Eglise, pour avoir épousé sa Cousine; il ne resta que deux Domestiques auprès de lui : ils faisoient passer par le feu tout ce qu'il avoit touché. En un mot, l'horreur pour un Excommunié étoit telle, qu'une *fille de joie*, avec qui *Eudes le Pelletier* avoit passé quelques momens, ayant appris, quelques jours après, qu'il étoit excommunié depuis six mois, fut si saisie, qu'elle tomba dans des convulsions qui firent craindre pour sa vie :

Digitized by Google

elle en guérit par l'intercession d'un Saint Diacre.

Si l'on avoit quelques intérêts civils à démêler avec des Ecclésiastiques ; si on les appeloit devant le Juge séculier, ils excommunioient aussitôt & leur partie & le Juge séculier qui osoit les citer à leur Tribunal. Ils prêchoient en même-temps, qu'il étoit permis de piller les biens d'un Excommunié, jusqu'à ce qu'il fut absous ; & cette absolution ne se donnoit pas à bon marché. Ces attentats contre la Société étoient d'autant plus crians, que le Clergé prétendoit que l'Autorité Royale devoit tenir la main à l'exécution de ses censures, tandis qu'il ne vouloit pas que le Roi fît examiner si elles avoient été justement & légitimement prononcées. Joinville rapporte *que les Prélats de France représenterent à Saint-Louis qu'il laissoit perdre la chrétienté. Eh! comment cela*, dit ce grand Roi? *Parce que personne*, répondirent-ils, *ne se soucie plus d'être absous des excommunications ; ainsi, commandez, Sire, à vos Juges de contraindre tout homme qui sera excommunié, à se faire absoudre dans l'an & jour. Volontiers*, répliqua Saint-Louis, *pourvu que les Juges trouvent l'excommunication juste. Les Evêques prétendirent qu'il n'appartenoit pas aux Laïques de connoître de la justice ou de l'injustice de leurs censures. Saint-Louis leur déclara qu'il ne l'ordonneroit jamais autrement, parce qu'il croiroit en cela faire lui-même une grande injustice.*

Les

Digitized by Google

LES SERFS.

On pourra juger de l'état des Serfs en France, par cette Chartre : *Qu'il soit notoire à tous ceux qui ces présentes verront, que Nous Guillaume, Evêque indigne de Paris, consentons qu'Odeline, fille de Radulphe Gaudin,* du Village de Cérès, (1) *femme de corps de notre Eglise* (2), *épouse Bertrand, fils de défunt Hugon, du Village de Verrieres, homme de corps de l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés* (3); *à condition que les enfans qui naîtront dudit mariage, seront partagés entre nous & ladite Abbaye; & que si ladite Odeline vient à mourir sans enfans, tous ses biens mobiliers & immobiliers nous reviendront; de même que tous les biens mobiliers & immobiliers dudit Bertrand, retourneront à ladite Abbaye, s'il meurt sans enfans. Donné l'an douze-cent-quarante-deux.*

Comme parmi les enfans, il y en a de mieux constitués, de mieux faits, ou qui ont plus d'esprit les uns que les autres, les Sei-

---

(1) Vuissons, *Villa Cereris*, Village où il y avoit anciennement un Temple de Cérès : ce Village est à trois lieues de Paris, du côté d'Antoni.

(2) Serve.

(3) Serf.

Digitized by Google

gneurs les tiroient au sort. S'il n'y avoit qu'un enfant, il étoit à la mere, & par conséquent à son Seigneur; s'il y en avoit trois, elle en avoit deux; & s'il y en avoit cinq, elle en avoit trois, &c. *Ces Serfs* (1), *ces hommes de corps, ces gens de poëste* (c'est ainsi qu'on les appeloit) composoient les deux tiers & demi des Habitans du Royaume; ils ne pouvoient disposer d'eux, se marier hors de la Terre de leur Seigneur, ni en sortir sans sa permission : il étoit le maître de les donner, de les vendre, de les échanger & de les revendiquer par-tout, même s'ils s'étoient avisés de se faire d'Eglise. L'Abbé de Saint Denis (2), en 858, fut pris par les Normands : on donna pour sa rançon six cent quatre vingt-cinq livres d'or, trois mille deux cent cinquante livres d'argent, des chevaux, des bœufs, *& plusieurs Serfs de son Abbaye, avec leurs femmes & leurs enfans.* Un pauvre Gentilhomme se présenta un jour, avec deux filles qu'il avoit, devant Henri, surnommé *le Large*, Comte de Champagne, & le pria de vouloir bien lui donner de quoi les marier (3). Artaud, Intendant de ce Prince, devenu riche, arrogant & dur comme tout Intendant, repoussa ce Gentilhomme, en lui disant

(1) *Gentes de corpore & potestatis.*
(2) *Annal. Bened. t.* 3, *l.* 35. *num.* 33.
(3) *Mézerai, t.* 2, *p.* 230.

Digitized by Google

que son Maître avoit tant donné, qu'il n'avoit plus rien a donner : *Tu as menti, vilain*, dit le Comte; *je ne t'ai pas encore donné; tu es à moi : prenez-le*, ajouta-t-il, en s'adressant au Gentilhomme; *je vous le donne, & je vous le garantirai.* Le Gentilhomme empoigna son Arraud, l'emmena, & ne le lâcha point qu'il ne lui eût payé cinq cents livres pour le mariage de ses deux filles.

Les Serfs d'une même Terre, obligés de se marier entr'eux, devoient être plus portés à se soulager dans leurs maladies, & pendant les infirmités de la vieillesse. Ne pouvant point sortir de cette Terre, on ne voyoit presque pas alors en France de vagabonds ni de fainéans; d'ailleurs ils étoient excités au travail par le desir d'augmenter leur *pécule* (1), & par l'espérance de pouvoir un jour s'affranchir. Les Hommes libres, les Affranchis & les Serfs, qui demeuroient dans les Villes, cultivoient les Arts, les Sciences, faisoient le commerce, ou travailloient aux Manufactures.

Louis-le-Gros est le premier de nos Rois, qui commença d'affranchir les Serfs dans les Villes & gros Bourgs de son Domaine; c'est-à

(1) Le *pécule* est le bien que celui qui est en puissance d'un autre, a acquis par son industrie, son travail & son épargne, & dont il lui est permis de disposer.

Digitized by Google

dire, qu'ils cesserent d'être *attachés* (1) aux lieux où ils étoient nés, & qu'il leur fut permis de s'établir à l'avenir où bon leur sembleroit. Peu-à-peu, la plupart des Seigneurs, pour se mettre en équipage pendant la fureur des Croisades, ou ruinés par ces guerres d'Outremer, affranchirent aussi leurs Sujets, moyennant de grosses sommes qu'ils en tirerent. La liberté, si l'on en croit quelques Historiens, ne servit qu'à dégoûter du travail, & qu'à rendre insolens, vagabonds, fainéans & pillards, la pluparts de ces nouveaux Affranchis.

Ce fut dans ces temps-là que les quatre Ordres des Mendians, (les Dominicains, les Cordeliers, les Carmes & les Augustins) commencerent à se former & à s'établir.

LES MARIAGES.

Le desir de se marier & d'avoir des enfans sembloit apparemment moins honnête que celui de tuer un homme. On a vu (dans le premier volume de ces Essais) que dans les maisons des Evêques, des Abbés, dans les Cloîtres des Chapitres de Notre-Dame, de Saint-Merri & autres, il y avoit une cour destinée pour les duels; ils les permettoient (2) même entre-cousins-germains, tandis qu'ils anathé-

(1) *Addicti glebæ.*

(2) *Le vrai Théâtre d'honneur; par la Colombiere, p.* 204.

Digitized by Google

matisoient & cassoient les mariages entre parens, non-seulement au quatrieme, mais même au septieme degré. On donnoit l'absolution & la communion à deux hommes qui avoient demandé le duel & qui alloient s'égorger, tandis qu'un mari & sa femme ne devoient approcher des Sacremens, qu'après s'être abstenu du devoir conjugal, au moins pendant huit jours. Les Evêques, Abbés & autres Seigneurs Ecclesiastiques, affranchissoient le Champion qui s'étoit battu trois fois pour eux avec succès, c'est-à-dire, qui avoit tué ou assommé trois hommes; tandis que, dans leurs sermons, ils tâchoient de noter d'infamie ceux & celles qui se marioient en troisiemes noces. Un Prêtre, au mariage de son frere, ayant porté sur sa manche de petites livrées ou rubans de noces, fut interdit pour six mois par son Evêque; tandis qu'au duel de Jarnac & de la Chataigneraye, on distinguoit les parens & amis de l'un & de l'autre, Laïques & Ecclésiastiques, à leurs cocardes & rubans de couleurs différentes: les couleurs de Jarnac étoient blanc & noir; celles de la Chataigneraye, gris & bleu.

La défense de marier entre parens jusqu'au septieme degré, devoit être extrêmement embarrassante, s'il est vrai que, par la regle des multiplications redoublées, on trouve que trente-deux mille personnes ont contribué à la naissance d'une seule, en remontant seulement au quinzieme degré de sa généalogie.

Digitized by Google

Louis XIV, persuadé que la force & les avantages d'une Monarchie consistent dans la multitude des Sujets, assigna, en 1666, deux mille francs de pension, des deniers publics, aux Nobles qui auroient douze enfans qui ne se seroient point faits Religieux ou Religieuses; & à l'égard des Roturiers qui auroient le même nombre d'enfans, qui ne se seroient point aussi faits Religieux ou Religieuses, il ordonna qu'ils jouiroient de l'exemption de toutes Tailles, Impôts & Logemens de Gens de guerre. Une Ordonnance si sage n'a point été exécutée. On n'exécute point aussi celles qu'ont tant de fois renouvellé nos Rois, sous la premiere, la seconde & la troisieme Race, *de ne point recevoir de Religieux & de Religieuses avant l'âge de vingt-cinq ans* : cela fâche tout bon Citoyen; mais en France, dès qu'il veut examiner & réfléchir, il doit souvent s'attendre à se fâcher ou à rire. Par exemple, n'est-il pas plaisant de voir des Communautés Religieuses se nourrir précisément comme si elles étoient destinées dans l'Etat pour la population ? Il n'est pas douteux que la substance huileuse du poisson, y est plus propre que celle des viandes; & que dans une Isle où l'on ne se nourriroit que de poisson, il naîtroit un neuvieme de plus d'enfans, que dans une Isle où l'on ne mangeroit que de la viande.

Dans les premiers siecles de l'Eglise, on appeloit *œuvres de miséricorde*, lorsque quel-

Digitized by Google

qu'un épousoit une fille dont la conduite avoit été déréglée.

Je finirai cet article sur les mariages, par une réflexion qui ne doit pas y paroître étrangere. Pourquoi s'est-on accoutumé à mépriser un *Cocu*, quoiqu'il n'y ait pas de sa faute? Je crois en avoir trouvé la raison; c'est que le cas indiquoit particuliérement un homme d'une condition servile, attendu que plusieurs Seigneurs, entr'autres les Chanoines de la Cathédrale de Lyon, prétendoient qu'ils avoient le droit (1) de coucher la premiere nuit des noces avec les Epousées de leurs *Serfs* ou *hommes de corps*.

LES ANNOBLISSEMENS.

Les guerres civiles entre les fils de Louis-le-Débonnaire, furent très-sanglantes. On prétend qu'à la seule bataille de Fontenai, en 841, il y eut près de cent mille François tués; & qu'il y périt plus des deux tiers de la Noblesse de Champagne; que Charles-le-Chauve, pour réparer en quelque sorte cette perte, accorda aux *filles Nobles* de cette Province qui épouseroient des Roturiers, le privilége d'annoblir leurs maris. *Ceux-là sont tenus Nobles*, dit l'ancienne Coutume de Champagne & de Brie,

(1) *Camillus Borellus, Biblioth. Germ. t. 1.*

Digitized by Google

qui ſont iſſus de pere ou de mere Noble. Cette Nobleſſe, que la mere transféroit à ſes Deſcendans dans cette Province, ne commença d'être attaquée qu'en 1566. Le Procureur du Roi en la Cour des Aides de Paris, prétendit que cette Coutume avoit été tolérée par néceſſité & pour remplir le Pays de Nobleſſe; que la cauſe étant ceſſée, l'effet devoit auſſi ceſſer.

Je ne connois point de titre d'annobliſſement plus flatteur & plus beau, que celui que produiſirent, à la réformation, les Deſcendans d'Anne Muſnier. Trois hommes, dans une allée du jardin du Comte de Champagne, en attendant ſon lever, s'entretenoient du complot qu'ils avoient fait de l'aſſaſſiner. Anne Muſnier, cachée derriere un arbre, avoit entendu une partie de leur converſation; voyant qu'ils ſortoient, emportée par l'horreur d'un attentat contre ſon Prince, ou craignant de n'avoir pas le temps d'avertir, elle cria de l'autre bout de l'allée, en leur faiſant ſigne qu'elle vouloit leur parler. Un d'eux s'avança; elle le fit tomber à ſes pieds d'un coup de couteau de cuiſine, ſe défendit contre les deux autres, & reçut pluſieurs bleſſures. Il vint du monde; on trouva ſur ces ſcélérats des indices de leur conſpiration; ils l'avouerent dans les tortures & furent écartelés. Anne Muſnier, Gerard de Langre, ſon mari, & leurs deſcendans furent annoblis.

Digitized by Google

On voit dans une information du 1 Décembre 1446, que, pour prouver la Nobleſſe de Perrette Bureau, mariée à Jean le Gras, on ſoutint *qu'elle avoit été portée à l'Egliſe* (1) *ſur une civiere avec un fagot d'épines & de genievre, ainſi que d'ancienneté on a accoutumé de faire aux Gentilshommes & aux Gentilsfemmes, & ce qui ne ſe fait pas pour ceux & celles qui ne ſont pas Nobles, leſquels ne ſont point portés le jour, ni le lendemain de leurs noces, ſur une civiere, avec le fagot d'épines & de genievre.*

LES ARMOIRIES.

Aux Ecus & Armoiries des Gentilshommes, dit Agrippa (2), *il ne ſeroit pas convenable de voir une poule, une oie, un canard, un veau, une brebis, ou autre animal benin & utile à la vie; il faut que les marques & enſeignes de la Nobleſſe tiennent de quelque bête féroce & carnaſſiere.*

Tous les Peuples ont eu des ſymboles, figures ou enſeignes nationales. Les Athéniens, une chouette; les Thraces, une mort; les Celtes, une épée; les Romains, un Aigle; les Carthaginois, une tête de cheval; les

(1) *Traité de la Nobleſſe, par de la Roque, p.* 165.

(2) *De vanitate ſcientiar. c.* 81.

Digitized by Google

Saxons, un courſier bondiſſant ; les premiers François, un lion ; les Goths, une ourſe. Chez les Romains, chaque Légion avoit ſon ſymbole particulier : *la foudroyante*, *la dragonaire* (1), ainſi nommées, parce que les Soldats de l'une avoient un foudre ſur leurs boucliers, & les Soldats de l'autre un dragon.

Les Druïdes du Collége d'Autun, apparemment à cauſe de la vertu qu'ils attribuoient à l'œuf de ſerpent, avoient pour Armoiries, dans leur banniere, d'azur à la couchée de ſerpent d'argent, ſurmontée d'un gui de chêne, garni de ſes glands de ſinople. Le Chef des Druïdes (2) avoit des clefs pour ſymbole.

Les Germains, dit Tacite (3), portoient à la guerre des drapeaux & des figures, qui étoient en dépôt pendant la paix dans les bois ſacrés. Nos Rois alloient prendre de même la chappe de S. Martin ſur ſon tombeau, & l'Oriflamme (4) dans l'Egliſe de S. Denis, & les reportoient lorſque la guerre étoit finie.

„ Que nos Intendans, dit Charles-le-Chau-„ ve, dans ſes Capitulaires, aient ſoin que

(1) *Draconarii.*

(2) *Religion des Gaulois*, *t.* 1, *p.* 215.

(3) *De morib. Germ. c.* 7.

(4) C'étoit la banniere de cette Abbaye.

Digitized by Google

„ chaque Evêque, chaque Abbé & chaque „ Abbesse faisent marcher leurs Vassaux avec „ tout l'équipage de guerre, & avec leur Por„ te-Enseigne (1) „. Sous le regne de Louis-le-Gros, il fut ordonné que les Villes & gros Bourgs leveroient des Troupes de Bourgeois pour les faire marcher à l'Armée par Paroisses, les Curés à leur tête, avec la Bannière de leurs Eglises.

Outre la chappe de Saint-Martin & la bannière de Saint-Denis, il y avoit encore l'*Etendard* Royal; mais les figures, emblêmes ou devises de cet Etendard, n'étoient point fixes; chaque Roi les changeoit, en imaginoit de nouvelles, & souvent très-différentes de celles de son Prédécesseur. *Que voit-on*, dit le Gendre (2), *sur les sceaux de nos anciens Rois? Leurs portraits, des portes d'Eglise, des Croix, des têtes de Saints.* Il est certain que, ni en pierre, ni en métal, ni sur les médailles, ni sur les sceaux, on ne trouve aucun vestige véritable de fleurs de lys avant Louis-le-Jeune; c'est sous son regne, vers 1147, que l'Ecu de France commença d'en être semé, & que les Armoiries que prirent les Princes, Barons & Gentilshommes pour la seconde Croisade, commencerent aussi à devenir fixes, héréditaires,

(1) *Gantfanonarius.*

(2) *Maurs des François, p.* 86.

Digitized by Google

& des marques & distinctions particulieres à leurs familles.

Tous les Historiens rapportent qu'en 1085, Robert, fils aîné de Guillaume-le-Conquérant, s'étant révolté contre son pere, lui porta, dans un combat, un si furieux coup de lance, qu'il le désarçonna ; qu'à certains mots que proféra Guillaume en tombant, Robert l'ayant reconnu, se jetta à terre, lui demanda pardon les larmes aux yeux, & l'aida à se relever. Ce fait prouve qu'alors les Armoiries n'étoient point encore fixes & héréditaires ; car dès qu'elles commencerent à être regardées comme telles, on affecta de les mettre & de les rendre très-apparentes sur la cotte-d'armes & sur le bouclier ; sur-tout les Rois & les Princes, afin que l'on vît qu'ils vouloient être reconnus, & qu'ils ne craignoient pas, dans une bataille, d'attirer à l'endroit où ils seroient, tous les efforts de l'ennemi. La cotte-d'armes de nos Rois étoit bleue, semée de fleurs de lys d'or ; ils portoient une écharpe blanche : de temps immémorial, le *blanc* a été la couleur désignative de notre Nation, comme le *rouge* paroît l'avoir toujours été de la Nation Angloise.

C'est sous Charles V. que les fleurs de lys, qui étoient sans nombre dans l'Ecu de France, commencerent à être réduites à trois, *en l'honneur*, dit un Historien, *de la Sainte Trinité*.

Digitized by Google

LES LIVRÉES.

Les armoiries, devenues fixes & héréditaires, introduisirent en même-temps les livrées ; & de même que chacun s'étoit fait des armoiries à sa fantaisie, chacun composa & arrangea ses livrées comme il voulut. J'ai dit qu'on mettoit ses armoiries sur sa cotte-d'armes & sur son bouclier ; on portoit d'ailleurs une écharpe dont la couleur aidoit à faire connoître de quelle Province on étoit. Les Comtes de Flandres avoient pour couleur, le verd foncé ; les Comtes d'Anjou, le verd naissant ; les Ducs de Bourgogne, le rouge ; les Comtes de Blois & de Champagne, l'aurore & bleu ; les Ducs de Lorraine, le jaune ; les Ducs de Bretagne, le noir & blanc : ainsi les Vassaux de ces différens Princes, avoient des écharpes différentes ; & ceux de ces Vassaux qui leur étoient alliés, ou qui possédoient auprès d'eux quelque charge considérable, affectoient de joindre aux couleurs de leurs livrées particulieres, une petite bande ou petit galon, plus ou moins large, de la livrée de leur Seigneur. Voilà pourquoi l'on remarque communément du verd foncé dans les livrées de la Noblesse de Flandres & de la moitié de la Picardie ; du verd naissant dans les livrées de la Noblesse d'Anjou ; du rouge dans les livrées de la Noblesse de Bourgogne ; de l'aurore & bleu dans les livrées de la Noblesse du Blésois & de la Champagne ; du jaune dans les livrées de la Noblesse de Lorraine & du

Digitized by Google

Duché de Bar; du noir dans les livrées de la Nobleſſe de Bretagne. La Nobleſſe des environs de Paris, qui relevoit immédiatement du Roi, a communément du bleu dans ſes livrées, parce que le bleu étoit la couleur de nos Rois. On demandera, ſans doute, pourquoi il y a auſſi du blanc & du rouge dans la livrée Roiale? parce que le blanc, comme je l'ai dit, étoit, de temps immémorial, la couleur générale & déſignative de la Nation; à l'égard du rouge, parce que nos Rois, lorſqu'ils tenoient Cour pléniere, étoient vêtus d'une grande ſoutane rouge, ſous un long manteau bleu, ſemé de fleurs de lys d'or.

On n'étoit pas obligé d'avoir ſes livrées dans un Tournoi; on étoit le maître d'y paroître avec des livrées de caprice, & qu'ordinairement on compoſoit ſur les couleurs de ſa Dame.

Il arrivoit ſouvent que des Nobles & des Bourgeois, par dévotion à un Saint, ſe faiſoient Serfs de ſon Egliſe, n'alloient plus que vêtus d'un petit pourpoint de la couleur de ſa banniere, & portoient au poignet ou à la jambe, un anneau de fer. Il y a toute apparence que, par une profane imitation de cet uſage, quelque tendre Chevalier, pour marquer ſa ſervitude amoureuſe, imagina autour des bras, ces bracelets ou cercles (1) de galons de couleur qu'on voit à pluſieurs livrées.

(1) Ces bracelets ou cercles de galons, vien-

Digitized by Google

Le Roi, deux fois par an, distribuoit des manteaux rouges fourrés d'hermine ou de menu-vair (1), aux Chevaliers qu'il retenoit auprès de sa personne, pour administrer la justice, & l'aider de leurs conseils dans les affaires d'Etat : on appeloit ces Manteaux, *Robes de livrées.* Jean Vignerot, ayant reçu plusieurs blessures à la bataille de Courtrai, en 1302, & ayant été long-temps foulé aux pieds des chevaux, languit pendant quatre ans. *Quoique ce Chevalier ne pût ni s'armer, ni monter à cheval, ni juger de procès, Philippe-le Bel voulut qu'il continuât d'avoir part à la distribution des Robes de livrées.*

De quelques Modes et Habillemens.

Il périt plus de quatre cent mille François aux Croisades : mais nous en rapportâmes des Modes, entr'autres, celles de se vêtir de longs habits. Dans le douzieme, le treizieme, le quatorzieme & le quinzieme siecle, on portoit une soutane qui descendoit jusqu'aux pieds. Les Nobles imaginerent qu'en y faisant faire une lon-

ment peut-être aussi de ce que les *Chevaliers* se mettoient quelquefois des chaînes autour du bras, & faisoient vœu de ne les point ôter jusqu'à ce qu'ils se fussent signalés dans quelque entreprise.

(1) Le menu-vair étoit composé de deux peaux, l'une blanche, & l'autre grise.

Digitized by Google

gue queue, ils auroient le prétexte d'avoir un homme pour la porter; & que l'aviliſſement de cet homme donneroit du relief & un air de diſtinction au Maître.

Il n'y avoit que les *Chevaliers* qui euſſent le droit de porter ſur la ſoutane un manteau ou caſaque, dont les manches, très-larges & très-amples, ſe rattachoient par devant ſur le pli du bras, & pendoient par derriere juſqu'aux genoux. Ces caſaques étoient des plus belles étoffes, & doublées d'hermine, de martre, de petit gris ou de menu-vair. Un Prince même & ſa femme, ne pouvoient pas porter de l'or ſur leurs habits, juſqu'à ce qu'il eût été fait Chevalier.

Pendant plus de trois ſiecles, on eut l'extérieur de Citoyens tranquilles & de bons Compatriotes; on ne portoit point d'épée; une longue bourſe, pendante à la ceinture, étoit une marque de Nobleſſe. Aujourd'hui, avec ce fer que chacun porte à ſon côté, nos Villes offrent l'aſpect d'une Nation inquiete.

On ſe couvroit la tête d'un chaperon, eſpece de capuchon, avec un bourlet au haut & une queue pendante par derriere; il étoit ordinairement de la même étoffe que le manteau ou la ſoutane, & fourré des mêmes

Digitized by Google

peaux. Il eſt devenu l'épitoge des Préſidens à Mortier, l'aumuſſe des Chanoines, & la chauſſe qu'on voit aux Avocats, Conſeillers, Docteurs & Profeſſeurs de l'Univerſité. Ainſi les Préſidens à Mortier portent aujourd'hui leur ancien bonnet autour du cou; les Chanoines le portent ſur le bras, & les Avocats, Conſeillers & Docteurs, l'ont ſur l'épaule.

Sous Charles V, on porta des *Habits blazonnés*; c'eſt-à-dire, qu'on les chamarroit de toutes les pieces armoriales de ſon Ecu.

Sous Charles VI, on imagina *l'Habit miparti*, ſemblable à celui des Bedeaux. Un Journal (1) de ce temps-là rapporte que le 17 *Octobre* 1409, *le Sire Jean de Montagu* (2) *fut conduit du Petit-Châtelet aux Halles, haut aſſis dans une charrette, vêtu de ſa livrée, à ſavoir, d'une boupelande mi-partie de*

(1) *Journal de Paris ſur les regnes de Charles VI & Charles VII, p.* 31.

(2) Il étoit Grand-Maître de la Maiſon du Roi, & Surintendant des Finances. Le P. Dubreuil dit que ſon corps fut porté à Montfaucon *dans un ſac rempli d'épices*, que fournirent les Céleſtins, pour le conſerver, juſqu'à ce qu'il leur fût permis de l'enterrer.

Digitized by Google

rouge & de blanc, le chaperon de même, une chauſſe rouge & l'autre blanche, des éperons dorés, les mains liées, deux trompettes devant lui; & qu'après qu'on lui eut coupé la tête, ſon corps fut porté au gibet de Paris, & y fut pendu au plus haut, en chemiſe, avec ſes chauſſes & ſes éperons dorés.

Sous le regne de François I, on ne ſe contenta pas de quitter l'habit ample & long; on donna dans l'extrémité la plus oppoſée. Des tapiſſeries de ce temps-là repréſentent ce Prince & ſes Courtiſans vêtus comme des pantalons, c'eſt-à-dire, d'un pourpoint à petites baſques, & d'un caleçon tout d'une piece avec les bas. Cet habit ſerroit ſi bien le corps, & s'y moulloit de façon, qu'il en étoit indécent. Les gens graves prirent le large haut-de-chauſſe à la Suiſſe; les jeunes gens imaginerent *les trouſſes*, eſpece de haut-de-chauſſe court & relevé, qui ne deſcendoit qu'à la moitié des cuiſſes, & que l'on couvroit d'une demi-juppe; enſorte que, ſous les regnes de Henri II, de François II, de Charles IX, de Henri III & de Henri IV, excepté le petit manteau, que n'ont pas nos Coureurs, on étoit vêtu préciſément comme ils le ſont aujourd'hui; d'autant plus que l'on portoit de petites toques, ſur le retrouſſis deſquelles on faiſoit broder ſes armoiries. A l'Armée, on enfonçoit ces toques dans la tête; à la Cour & à la Ville, on les mettoit ſur l'oreille droite; l'oreille gauche à laquelle

Digitized by Google

on attachoit une perle en poire, reſtoit découverte.

Les femmes, ſous le regne de Charles VI, étoient coëffées d'un haut bonnet en pain de ſucre ; elles attachoient au haut de ce bonnet, un voile qui pendoit plus ou moins bas, ſelon la qualité de la perſonne : le voile d'une Bourgeoiſe ne deſcendoit que juſqu'aux épaules ; celui de la femme d'un *Chevalier* tomboit juſqu'à terre.

Sous le regne de François I & de Henri II, elles avoient de petits chapeaux avec une plume. Depuis Henri II, juſqu'à la fin du regne de Henri IV, elles porterent de petits bonnets avec une aigrette.

Sous François II, les hommes trouverent qu'un gros ventre donnoit un air de majeſté ; & les femmes imaginerent auſſi-tôt qu'il en étoit de même d'un gros cul. On avoit de gros ventres & de gros culs poſtiches : cette ridicule mode dura trois ou quatre ans. Ce qu'il y eut encore de ſingulier, c'eſt que lorſqu'elle commença, les femmes parurent ne ſe plus ſoucier de leur viſage, & commencerent à le cacher ; elles prirent un loup (1), & n'allerent plus que

(1) Eſpece de maſque.

Digitized by Google

masquées dans les rues, aux promenades, en visite & même à l'Eglise. Au masque succédèrent les mouches; on prétend qu'elles en mettoient en si grande quantité, qu'on avoit de la peine à les reconnoître. A l'égard du rouge (1) je dirai que les Généraux en mettoient le jour qu'ils entroient en triomphe à Rome, & qu'une jolie femme peut croire que chaque jour est un jour de triomphe pour elle.

La Barbe (2).

Ordinairement le François, jusqu'à l'âge de quarante ans, ne portoit que des moustaches, à moins qu'il ne fût revêtu de quelque charge ou dignité; alors il laissoit croître sa barbe, & la portoit arrondie & longue de cinq ou six doigts.

Alaric, Roi des Visigots, craignant d'être attaqué par Clovis, & cherchant à l'amuser par de belles espérances, lui fit (3) demander une entrevue pour lui toucher la barbe, c'est-à-dire, pour l'adopter. On prenoit par la barbe ou la moustache, celui qu'on adoptoit.

J'ai dit qu'il n'étoit permis qu'aux Princes

(1) *Servius in Virg. Eelog.* 6.

(2) *Barb.* signifioit en Celtique, & signifie encore aujourd'hui en Breton, *viril.*

(3) *Fauchet*, c. 21.

Digitized by Google

de la Famille Royale, de porter leurs cheveux dans toute leur longueur, épars & flottans sur les épaules ; je crois qu'il n'étoit aussi permis qu'à eux de laisser croître entiérement leur barbe, & de la porter aussi longue qu'elle pouvoit l'être. Eginard (1), Secrétaire de Charlemagne, en parlant des derniers Rois de la premiere Race, dit qu'ils venoient aux assemblées du Champ de Mars, dans un charriot traîné par des bœufs, & qu'ils s'asseyoient sur le Trône, avec de longs cheveux épars & une longue barbe qui leur pendoit jusqu'à la poitrine, pour marque de la Royauté : *Crine profuso, barbâ submissâ, solio resideret & speciem dominantis effingeret.*

Robert (2), que Charles-le-Simple, à qui il vouloit enlever la Couronne, tua de sa propre main, *avoit passé, au commencement de la bataille, sa grande* (3) *barbe blanche pardessous la visiere de son casque, pour se faire reconnoître des siens.* Voilà une preuve qu'on portoit une longue barbe sous la seconde Race ; & cet usage continua sous les premiers Rois de la troisieme. Hugues, Comte de Châlons, ayant été vaincu par Richard, Duc de Normandie, alla se jeter à ses pieds, avec une selle

(1) *Eginard, vita Caroli Magni.*

(2) Aïeul de Hugues-Capet.

(3) *Mézerai, t. 1. p.* 635.

Digitized by Google

de cheval sur le dos, pour marquer qu'il se soumettoit entiérement à lui : *Avec sa grande barbe*, dit la Chronique, *il avoit plutôt l'air d'une chevre que d'un cheval.*

Vers la fin de l'onzieme siecle, Guillaume, Archevêque de Rouen, déclara la guerre aux longues chevelures (1) ; plusieurs Evêques se joignirent à lui, & statuerent (2) en Concile, l'an 1096, *que ceux qui porteroient de longs cheveux, seroient exclus de l'Eglise pendant leur vie, & qu'on ne prieroit point pour eux après leur mort.* Les esprits s'échaufferent pour ou contre cette censure ; elle causa, pendant plusieurs années, beaucoup de troubles, de scandales, & même des disputes si vives, que l'un & l'autre parti put se vanter d'avoir eu des Martyrs.

Vers 1146, sur les représentations du célebre Pierre Lombard, qui fut depuis Evêque de Paris, Louis VII jugea que sa conscience étoit intéressée à donner (3), au sujet des lon-

(1) *P. Pomeraye, Histoire des Archevêques de Rouen*, c. 8.

(2) Les Payens coupoient par dévotion, & consacroient leur chevelure, ou une partie de leur chevelure, à Apollon, ou à quelque autre Divinité : voilà peut-être l'origine de la tonsure & des cheveux courts des Ecclésiastiques.

(3) *Robert Cenalis, Hist. Gallica.*

Digitized by Google

gues chevelures, l'exemple de la soumission aux Mandemens des Evêques; non-seulement il raccourcit ses cheveux, mais même il se fit raser la barbe. Léonore d'Aquitaine, qu'il avoit épousée, Princesse vive, légere, badine, le railla sur ses cheveux courts & son menton rasé; il lui répondit dévotement qu'il ne falloit point plaisanter sur de pareilles matieres. Une femme qui commence à trouver son mari ridicule, ne tarde guere à devenir galante, pour peu qu'elle soit née avec quelques dispositions à l'être. Léonore prit plaisir à l'amour & aux empressemens du Prince d'Antioche. Louis VII s'en apperçut, & se repentit de l'avoir menée en Syrie. Au retour de la Croisade, il lui fit des reproches très-piquans; elle y répondit avec beaucoup de hauteur, & finit par lui proposer le divorce, ajoutant qu'elle en avoit un moyen, *en ce qu'on l'avoit trompée* (1); *qu'elle avoit cru se marier à un Prince, & qu'elle n'avoit épousé qu'un Moine.* Malheureusement ils s'aigrirent de plus en plus, & firent casser leur mariage. Elle épousa six semaines après, Henri, Duc de Normandie, Comte d'Anjou, qui devint dans la suite Roi d'Angleterre, & à qui elle porta en dot le Poitou & la Guyenne. De-là vinrent ces guerres qui ravagerent la France pendant trois cens ans: il périt plus de trois

(1) *Mézerai, t. 1. p. 103.*

Digitized by Google

millions de François, parce qu'un Archevêque s'étoit fâché contre les longues chevelures; parce qu'un Roi avoit raccourci la sienne & s'étoit fait raser la barbe, & parce que sa femme l'avoit trouvé ridicule avec des cheveux courts & un menton rasé.

François I, le jour de la Fête des Rois 1521, ayant été blessé à la tête d'un tison qu'on avoit jeté d'une fenêtre par mégarde, fut obligé de se faire couper les cheveux. Craignant d'avoir l'air d'un Moine avec le chaperon de ce temps-là, la tête rase & sans barbe, il imagina de porter un chapeau, & de laisser croître sa barbe. La longue barbe redevint donc à la mode, & continua d'y être sous Henri II, François II, Charles IX & Henri III.

En 1536, François Olivier, qui fut depuis Chancelier, ne peut être reçu au Parlement Maître des Requêtes, qu'à condition de faire couper sa longue barbe (1); *s'il vouloit assister au plaidoyer.* Pierre Lescot, en 1556,

(1) Le Selikhtar est le Grand-Maréchal de l'Empire Ottoman: il ne sort de son emploi, que pour être fait Pacha, ou Grand-Visir: s'il est nommé Grand-Visir, il est obligé d'avoir une barbe postiche, ou de ne point paroître en public pendant deux ou trois mois, jusqu'à ce que la barbe lui soit crûe: le Grand-Visir devant avoir de la barbe, & le Selikhtar n'en devant point avoir.

ayant

Digitized by Google

ayant été pourvu d'un Canonicat à Notre-Dame, le Chapitre insista long-temps contre sa longue barbe, & consentit enfin qu'il fût reçu, sans l'obliger à la couper, *quoique ce fût déroger aux statuts* (1) *de l'Eglise.* Ces deux exemples prouvent qu'excepté les Ecclésiastiques & les Magistrats, tout le monde en France portoit alors une longue barbe. *Ce devoit être*, dit l'Abbé de Saint-Réal (2), *une assez plaisante chose, de voir toute la galante & guerriere jeunesse de la Cour de François I, chacun avec la plus grande barbe qu'il pouvoit avoir, tandis que Messieurs de la Grand'Chambre étoient rasés, comme les Mignons de Henri III le furent depuis.* L'Abbé de Saint-Réal se trompe. Les Ducs de Joyeuse, d'Epernon Quélus, Saint-Maigrin & autres Courtisans, ou Mignons de Henri III, n'étoient point rasés : il est très-certain qu'ils portoient la barbe longue, comme sous le regne de François I & de Henri II. A l'égard du menton rasé de Messieurs de la Grand'Cham-

(1) Les Cardinaux prétendoient que, comme Princes de l'Eglise, ils pouvoient avoir la longue barbe ; mais on leur soutenoit qu'ils ne pouvoient l'avoir comme Evêques. *Quand le Cardinal d'Angennes voulut prendre possession de son Evêché du Mans en 1556, il fallut des Lettres de Jussion pour le faire admettre, par son Chapitre, avec sa longue barbe.*

(2) *De l'usage de l'Histoire, Discours 5.*

Digitized by Google

bre, voici ma réflexion. On a vu que Louis VII, vers 1146, quitta la longue barbe, & qu'on la reprit en 1521. Le Parlement crut, sans doute, qu'il ne devoit pas la reprendre, & se conformer à cette nouvelle mode, qui ne fut d'abord suivie que par les Gens de la Cour, parce que ç'auroit été affecter l'air de Courtisans; & que, dans ce temps-là, on s'imaginoit qu'un Magistrat qui affectoit cet air, & qu'on voyoit souvent à la Cour, étoit vendu, ou prêt à se vendre à la faveur. Les Gens du Roi, sous le regne de Henri II, ayant représenté aux Chambres assemblées, que certains Officiers du Parlement se rendoient trop assidus au Louvre, il fut fait défense à tous Magistrats d'aller au Roi & à ses Ministres sans permission, *afin qu'ils ne vinssent pas faire les Courtisans parmi les Magistrats, après avoir fait les Magistrats parmi les Courtisans.*

Sous Henri IV, on diminua la barbe; on ne la portoit que de la longueur de trois doigts sous le menton, en éventail, arrondie, & accompagnée de deux moustaches longues & roides, en forme de barbe de chat. Ensuite, on ne retint que ces deux moustaches, avec un petit toupet de poil au milieu, & tout le long de la leve inférieure. Le Maréchal de Bassompierre disoit que tout le changement qu'il avoit trouvé dans le monde, après douze ans de prison, étoient que les hommes n'avoient plus de barbe, & les chevaux plus de queue. La Royale

Digitized by Google

devint & fut assez long-temps la moustache à la mode, sous le regne de Louis XIV.

Dans le temps des *barbes à l'éventail*, on les faisoit tenir en cet état avec des cires préparées, qui donnoient au poil une bonne odeur, & la couleur qu'on vouloit. On accommodoit sa barbe le soir; &, pour qu'elle ne se dérangeât point la nuit, on l'enfermoit dans une *bigotelle* (1), espece de bourse faite exprès.

Les Francoises ont négligé la parure pendant plusieurs siecles. Leur coëffure étoit simple, presque point de frisure, nulle dentelle, du linge uni, mais extrêmement fin. Leurs robes étoient fort serrées, & couvroient tout-à-fait la gorge. L'habillement des Veuves étoit assez semblable à celui de nos Religieuses. Ce ne fut que sous le regne de Charles VI, que les Femmes commencerent à se découvrir les épaules; & du temps de Charles VII, elles prirent des pendants d'oreilles, des colliers & des bracelets.

Ce sont des hommes condamnés par état à porter des habits de bure, qui nous ont procuré les plus riches étoffes. Deux Moines, venant des Indes, apporterent à Constantinople

(1) On avoit appelé *bigotelle*, la bourse que les Dévotes pendoient à leur ceinture, pour faire leurs aumônes.

Digitized by Google

des œufs de ver à soie, avec l'instruction pour les faire éclorre, les élever, les nourrir, en tirer la soie, la filer, la mettre en œuvre. On établit bientôt des Manufactures; & les Italiens, attirés en France par Catherine de Médicis, y introduisirent les plus belles étoffes.

Je crois avoir déjà dit que les cheveux étoient autrefois en si grande vénération parmi nous, que lorsqu'un Débiteur étoit hors d'état de payer ses dettes, il alloit trouver son Créancier, lui présentoit des ciseaux, & devenoit son Serf en se coupant ou se laissant couper les cheveux.

Au milieu du seizieme siecle, les Evêques ne devoient point laisser croître leur Barbe; &, au contraire, elle étoit un ornement essentiel à ceux qui étoient revêtus du caractere d'Ambassadeur. Antoine Caraccioli, fils du Maréchal de France de ce nom, avoit été nommé Evêque de Troyes. Comme Henri II lui destinoit une Ambassade, ce Prélat ne se fit point raser lorsqu'il alla prendre possession de son Evêché; & dans la crainte que sa barbe ne fût un obstacle à sa réception, le Roi écrivit la lettre suivante au Chapitre de Troyes: „ De „ par le Roi: chers & bien amez: parce que „ nous doutons que vous soyez pour faire „ difficulté de recevoir en votre Eglise notre „ amé & féal Cousin, Antoine de Caraccioli, „ votre Evêque, sans ce que prémiérement il

Digitized by Google

„ ait fait ſa barbe ; à cette cauſe, nous avons „ bien voulu vous écrire la préſente, pour „ vous prier que vous ne veuilliez arrêter à „ cela, mais l'en tenir, en faveur de Nous, „ pour exempt, d'autant que nous avons déli- „ béré l'envoyer de brief en quelque endroit „ hors du Royaume pour affaires qui nous „ importent, où ne voudrions qu'il allât ſans „ ſadite barbe. Nous aſſurant que vous le fe- „ rez ainſi, nous ne vous ferons plus longue „ lettre, ſi ce n'eſt pour vous aviſer que fe- „ rez, en ce faiſant, choſe qui nous ſera très- „ agréable „.

Guillaume Duprat, nommé à l'Evêché de Clermont, ſe retira fort à la hâte de cette Ville, parce que ſon Chapitre vouloit lui faire ôter, malgré lui, ſa longue barbe ; mais la mode ne tarda pas à changer ; car nous voyons les portraits des Prélats de la fin du ſeizieme ſiecle, & du commencement du dix-ſeptieme, ornés de barbes très-longues & très-épaiſſes : témoin celui du Cardinal du Perron ; celui de l'Archevêque de Rouen, nommé Bella-Barba, & celui de l'Archevêque de Bourges, contre lequel les Ligueurs décocherent ce trait ſatyrique :

S'il tremble, & s'il s'accroche au poil de ſon menton,
Il tient cela de Cicéron.

On voit avec ſurpriſe, & ſouvent avec pitié,

Digitized by Google

toutes les querelles, tous les livres, tous les décrets de nos Ancêtres sur les prétendus abus des cheveux, tantôt longs & tantôt courts, des cheveux artificiels, des mentons rasés ou non rasés; & le ridicule de ces disputes dispose le Lecteur à une sage tolérance, vertu d'une excellente pratique, lorsqu'il n'est pas question des points essentiels au bien de la Société.

Fêtes et Divertissemens.

C'étoit aux assemblées qu'on appeloit *Cours plénieres*, qu'éclatoit la magnificence de nos Rois. Ces Assemblées, où toute la Noblesse étoit invitée, se tenoient deux fois par an (1), à Pâques & à la Toussaint, ou à Noël. Pendant sept ou huit jours qu'elles duroient, le

(1) Nos Rois tenoient encore *Cour pleniere* à leur couronnement, à leur mariage, aux baptêmes de leurs enfans, & lorsqu'ils les faisoient Chevaliers. Ces fêtes ne manquoient pas d'attirer grand nombre de charlatans, de bâteleurs, de danseurs de corde, de plaisantins, de jongleurs & de pantomimes. Les *plaisantins* faisoient des contes: on appeloit *jongleurs* des joueurs de vielle qui faisoient danser des singes, des chiens & des ours. On prétend que les *pantomimes* excelloient dans leur art; & que, par leurs gestes, leurs attitudes & leurs postures, ils exprimoient un trait d'histoire aussi clairement & aussi pathétiquement, que s'ils l'avoient récité.

Digitized by Google

Roi, revêtu de tout l'appareil de la Majesté, mangeoit en public, la Couronne sur la tête : il ne la quittoit qu'en se couchant. Les Pairs Laïques & Ecclésiastiques étoient à sa table. Le Connétable & autres Grands Officiers (à cheval) recevoient & servoient les plats. *Au dîner du sacre de Charles VI*, dit Froissart (1), *les Ducs de Brabant, d'Anjou, de Berri, de Bourgogne & de Bourbon, oncles de ce Prince, s'assirent à table, bien loin de lui, & l'Archevêque de Reims & autres Prélats à sa droite. Les Sires de Conti, de Cliſſon, de la Trimouille, l'Amiral de la mer, & autres, servoient, sur hauts Destriers* (2), *tout couverts & parés de drap d'or.* Chaque service étoit apporté au son des flûtes & des hautbois. A l'entremets, vingt Hérault d'Armes s'avançoient, chacun une coupe à la main, remplie de pieces d'or & d'argent, qu'ils jetoient au Peuple, en criant à haute voix : *largesse du grand Monarque.*

Le jour de la Pentecôte 1317, Philippe-le-Bel fit ses trois fils Chevaliers, avec toutes les cérémonies de l'ancienne Chevalerie. Le Roi & la Reine d'Angleterre qu'il avoit invités, passerent la mer exprès, & se trouverent à cette Fête, avec un grand nombre de leurs Barons.

(1) *Vol. 2, c. 6.*

(2) Chevaux.

Digitized by Google

Elle dura huit jours, & fut des plus ſuperbes & des plus agréables, par la magnificence des habits, la ſomptuoſité des feſtins, & la variété des divertiſſemens. *Les Princes & les Seigneurs changeoient d'habits juſqu'à trois fois dans un ſeul jour* (1). *Les Pariſiens repréſentoient divers ſpectacles ; tantôt la gloire des bienheureux ; tantôt les peines des damnés ; enſuite diverſes ſortes d'Animaux ; & ce dernier ſpectacle fut appelé la Proceſſion du Renard.*

On trouve une eſquiſſe des Mœurs du douzieme ſiecle, dans les difficultés qu'éprouva alors un Evêque de Paris, lorſqu'il entreprit d'abolir une cérémonie auſſi impie que ridicule, appelée *la Fête des Foux*, qui ſe célébroit aux environs de Noël, & un autre appelée la *la Fête des Anes*. Un ſeul trait ſuffira pour juger de ces extravagances. Le Prêtre qui célébroit la Meſſe, au lieu de la finir par *Ite, miſſa eſt*, chantoit trois fois, en contrefaiſant la voix de l'Ane, *Hihan, hihan, hihan;* & le Peuple répondoit auſſi trois fois ſur le même ton. Malgré les excommunications lancées par l'Evêque contre ces Fêtes indécentes, on les célébra encore plus de deux cens ans après lui.

Croiroit-on que (2), dans pluſieurs Cathé-

(1) *Hiſtoire de Paris, t. 1, p. 531.*
(2) *Mſſ. de Baluze, Biblioth. du Roi.*

Digitized by Google

drales, on faisoit *la Procession de l'Asne*? Les Soudiacres & les Enfans-de-chœur, après avoir décoré le dos d'un Asne d'une grande chappe, alloient le recevoir à la porte de l'Eglise (1), en chantant une Antienne ridicule, & dont un des versets disoit que *la vertu asinine avoit enrichi le Clergé*:

(2) *Aurum de Arabiâ*
Thus & Myrrham de Sabâ
Tulit in Ecclesia
Virtus Asinaria.

Pour revenir aux Fêtes de la Cour, on appeloit *Entremets* (3), des décorations qu'on faisoit rouler dans la Salle du Festin, & qui représentoient des Villes, des Châteaux & des Jardins, avec des Fontaines d'où couloient toutes sortes de liqueurs. Au dîner donné par notre Roi Charles V à l'Empereur Charles IV, en 1378, on *s'achemina*, après la Messe, par la galerie des Merciers (4), dans la grand-

(1) *Regist. de la Cathédrale d'Autun.*

(2) *Mémoire pour servir à l'Hist. de la Fête des Foux, p.* 25.

(3) *Entremets*, ainsi nommés, parce qu'on les avoit imaginés pour amuser les convives, dans l'intervalle des services d'un grand festin. On s'est servi longtemps dans nos pieces de Théâtre du mot *Entremets*, au lieu de celui d'*Intermede*.

(4) *Hist. d'Allemagne, par le P. Barre.*

Digitized by Google

Salle du Palais, où les tables étoient dreſſées. Le Roi ſe plaça entre l'Empereur & le Roi des Romains. Il y avoit trois grands buffets : le premier de vaiſſelle d'or; le ſecond, de vaiſſelle de vermeil; & le troiſieme, de vaiſſelle d'argent. Sur la fin du dîner, commença le ſpectacle ou *Entremets*. On vit paroître un vaiſſeau avec ſes mâts, voiles & cordages : ſes pavillons étoient aux armes de la ville de Jéruſalem (1) : ſur le tillac, on diſtinguoit Godefroi de Bouillon, accompagné de pluſieurs Chevaliers armés de toutes pieces. Le vaiſſeau s'avança au milieu de la Salle, ſans qu'on vît la machine qui le faiſoit mouvoir. Un moment après, parut la Ville de Jéruſalem, avec ſes Tours couvertes de Sarraſins. Le vaiſſeau s'en approcha; les Chrétiens mirent pied à terre, & monterent à l'aſſaut : les aſſiégés firent une belle défenſe; pluſieurs échelles furent renverſées; mais enfin la Ville fut priſe. Après le dîner, on donna à laver; & le Roi & l'Empereur laverent enſemble. Enſuite on apporta, ſuivant l'ancien uſage, le vin & les épices ou confitures.

Charles IX étant allé dîner chez un Gentilhomme auprès de Carcaſſonne, le plafond s'ouvrit à la fin du repas : on vit deſcendre une

(1) *Chriſtine de Piſan*, c. 41. *troiſieme partie.*

Digitized by Google

groſſe nue qui creva avec un bruit pareil à celui du tonnerre, laiſſant tomber une grêle de dragées, ſuivie d'une petite roſée de ſenteur.

Les Habitans des Villes où le Roi paſſoit, tâchoient, comme aujourd'hui, de faire briller leur eſprit & leur joie par des deviſes, des emblêmes & des figures allégoriques. A l'entrée de Louis XI dans Tournai, en 1463, *de deſſus la porte deſcendit, par machine, une Fille la plus belle de la ville, laquelle, en ſaluant le Roi* (1), *ouvrit ſa robe devant ſa poitrine, où il y avoit un cœur bien fait : lequel cœur ſe fendit, & en ſortit une grande fleur-de-lys d'or qu'elle préſenta au Roi de la part de la Ville, en lui diſant*: Sire, *Pucelle je ſuis, & auſſi l'eſt cette Ville* (2); *car oncques ne fut priſe & ne tourna contre les Rois de France, ayant tous ceux de cette Ville chacun une fleur-de-lys dans le cœur.*

Pendant les ſept ou huit jours que duroient les *Cours plénieres*, il y avoit joûtes, tournois, & un bal après le ſouper. Louis XII tint *Cour pléniere* à Milan, en 1501 (3); les

(1) *Monſtrelet, vol. 3. p. 101.*

(2) Tournai, que la France a bien voulu céder à la Maiſon d'Autriche, a été le berceau des François & de la Monarchie dans les Gaules.

(3) *Vie du Cardinal d'Amboiſe.*

Digitized by Google

bals y furent magnifiques ; & l'on y vit danſer les Cardinaux de Narbonne & de Saint-Severin (1). Le Cardinal Palavicin rapporte qu'en 1562, les Peres, aſſemblés au Concile de Trente, délibérerent de donner un bal à Philippe II, Roi d'Eſpagne ; que toutes les Dames de la Ville y furent invitées ; que le Cardinal de Mantoue ouvrit le bal, & que Philippe II & tous les Peres du Concile y danſerent.

Nos Rois ſe plaiſoient à faire battre des bêtes féroces les unes contre les autres. Le Moine de Saint-Gal rapporte que, dans la Cour de l'Abbaye de Ferrieres, au combat d'un Lion contre un Taureau, Pepin-le-Bref, qui ſavoit que quelques Seigneurs faiſoient tous les jours des railleries ſur ſa petite taille, leur demanda, *qui de vous ſe ſent aſſez de courage pour aller tuer, ou ſéparer ces terribles animaux* ? Voyant qu'aucun ne s'offroit, & que la ſeule propoſition les faiſoit même frémir : *Eh bien !* ajouta-t-il, *c'eſt donc moi qui y vais.* Il deſcend de ſa place, tire ſon ſabre, tue le Lion, abbat, d'un autre coup, la tête du Taureau ; &, regardant enſuite fierement les railleurs : *Apprenez*, leur dit-il, *que la taille n'ajoute rien au courage ; &*

(1) *Abrégé Chronol. de Ronuald, Relig. Feuillant.*

Digitized by Google

que je saurai terrasser les orgueilleux qui oseront me mépriser, comme le petit David terrassa le géant Goliath. Il paroît que l'on ne doutoit pas de la vérité de ce fait, lorsqu'on bâtit le Portail de Notre-Dame. On y voit la statue du Roi Pepin, l'épée à la main, sur un Lion.

François I étant à Amboise, imagina, parmi les divertissemens qu'il vouloit donner aux Dames, de faire prendre, en vie, un des plus énormes Sangliers de la Forêt. Cet Animal, qu'on avoit apporté dans la cour du Château (1), devenu furieux par les petits dards & les bouchons de paille qu'on lui jetoit des fenêtres, monta le grand escalier, & enfonça la porte de l'appartement où étoient les Dames. François I défendit à qui que ce fût d'approcher, attendit la bête, lui enfonça son coutelas dans la tête entre les yeux; & lorsqu'elle tomba, la retourna, sur l'autre côté, à force de poignet : ce Prince n'avoit alors que vingt & un ans.

AUTRES USAGES.

Le nom de Marie étoit autrefois en si grande vénération, qu'en certains Pays il étoit défendu aux femmes de le porter. Alphonse IV, Roi

(1) *Hist. Mss. de la Toucaine, Biblioth. du Roi.*

Digitized by Google

de Caſtille, ſur le point d'épouſer une jeune Maure, déclara qu'il ne la prendroit qu'à condition qu'on ne lui donneroit point au baptême le nom de Marie. Parmi les articles de mariage ſtipulés entre Marie de Nevers & Uladiſlas Roi de Pologne, il y en avoit un qui portoit que la Princeſſe changeroit ſon nom en celui d'Aloyſe. On lit encore que Caſimir I, Roi de Pologne, qui épouſa Marie, fille du Duc de Ruſſie, exigea la même choſe de celle qu'il prenoit pour femme.

L'uſage des Bancs dans les Egliſes n'étant pas encore introduit, les perſonnes infirmes ou âgées y faiſoient apporter leurs ſieges. Dans certaines Fêtes d'hiver, on couvroit toute l'Egliſe de paille, afin que le Peuple qui s'aſſeyoit ou s'agenouilloit ſur la terre, n'en reſſentît point d'incommodité. Dans les grandes Fêtes d'été, on jonchoit toute l'Egliſe de fleurs & de feuillages. A la Pentecôte, lorſqu'on chantoit l'hymne *Veni, Creator*, un pigeon blanc deſcendoit du haut des voûtes; on lâchoit en même-temps des oiſeaux qui voltigeoient çà & là dans l'Egliſe; on y joignoit des étoupes enflammées. C'eſt encore la mode en Flandres, de faire deſcendre une Colombe dans l'Egliſe, le jour de la Pentecôte. A l'égard des Oiſeaux, cet uſage n'eſt pas entiérement aboli; il ſe pratique dans pluſieurs Provinces, & même à Paris. J'ai vu, il y a quelques années, à la

Digitized by Google

Messe de minuit aux Cordeliers, une grande quantité d'Oiseaux répandus dans la Nef.

De toute ancienneté, ce qui s'étoit perdu dans l'enclos de l'Eglise se portoit à l'Œuvre. Si les effets n'étoient pas réclamés, on les gardoit jusqu'au Vendredi-Saint. Alors on les exposoit sur une table placée à l'entrée de la principale porte ; & on les rendoit à ceux qui venoient les reconnoître. Ce qui n'étoit point revendiqué, étoit, après l'Office, vendu au plus offrant pour le profit de l'Eglise. Cet usage, qui prouve la candeur & la bonne foi de nos Ancêtres, a duré jusqu'au dernier siecle.

Dans ces anciens temps, on payoit une Confession, comme on paye aujourd'hui une Messe ; & même les Prêtres achetoient de la Fabrique l'emplacement d'un Confessional dans l'Eglise. Il y eut, en 1476, un Procès entre les Confesseurs & le Curé de Saint Jacques de la Boucherie, qui les accusoit de ne pas mettre exactement dans la boîte, les honoraires qu'ils recevoient au Tribunal de la Pénitence.

Il n'y avoit point d'honoraires fixes pour les Prédicateurs; on ne leur donnoit que ce qu'on recevoit des quêtes faites dans l'Eglise. Un Jacobin n'eut, en 1472, que quarante-quatre sols pour avoir prêché tout un Carême.

Une Reine de France, que l'on croit être Ca-

Digitized by Google

therine de Médicis, fit vœu que, ſi elle terminoit heureuſement une entrepriſe, elle enverroit à Jéruſalem un Pélerin, qui en feroit le chemin à pied, en avançant de trois pas, & en reculant d'un pas à chaque troiſieme. Il fut queſtion de trouver un homme aſſez vigoureux pour entreprendre le voyage, & aſſez patient pour reculer d'un pas ſur trois. Un Bourgeois de Verberie, Bourg de Picardie, ſe préſenta, & promit d'accomplir ſcrupuleuſement le vœu. Il remplit ſes engagemens avec une exactitude dont la Reine fut aſſurée par des perquiſitions. Ce Bourgeois, qui étoit Marchand de profeſſion, reçut en récompenſe une ſomme d'argent, & fut annobli.

Parmi différens Arrêts du Parlement de Paris, il en eſt un de l'année 1622, qui juge que la qualité de Gentilhomme ne diſpenſe pas celui qui fait ceſſion de ſes biens, de porter le bonnet vert. Autrefois on puniſſoit de différentes manieres ceux que leur conduite ou leur mauvaiſe-foi mettoit dans le cas de faire cette ceſſion. En Italie, on les obligeoit de frapper la terre avec leur derriere. On voit encore, dans la Maiſon de Ville de Padoue, la pierre du blâme, *Lapis Vituperii*, où ceux qui étoient reçus à la ceſſion, diſoient à haute voix, en frappant par trois fois le cul nud contre cette pierre : *Je cede mes biens.*

Digitized by Google

L'uſage du Bonnet vert, en France, s'introduiſit d'abord dans les Parlemens de Rouen, de Toulouſe & de Bordeaux; & dans le cas où l'on trouvoit des Ceſſionnaires ſans avoir ce bonnet ſur la tête, il étoit permis à leurs Créanciers de les conſtituer priſonniers. La peine du bonnet leur étoit impoſée moins pour les noter d'infamie, que pour ne pas contracter avec eux, & pour obvier aux banqueroutes. Les différentes révolutions qui arrivent dans le Commerce, exigeroient qu'on fît revivre cet uſage, ne fût-ce que pour empêcher la trop grande facilité à contracter avec toutes ſortes de Marchands; cet uniforme feroit prendre plus de précautions.

FOUX.

Dans les Archives de la Ville de Troye en Champagne, on conſerve une Lettre de Charles V, par laquelle *il mande aux Maire & Echevins, que ſon Fol eſt mort, & qu'ils ayent à lui en envoyer un autre ſuivant la coutume.* Nos Rois avoient des Foux en titre d'Office; & ce qu'il y a de très-ſingulier, c'eſt qu'ils leur faiſoientt élever des Mauſolées. On voit, dans les Regiſtres de la Chambre des Comptes (1), que ce même Charles V, ce

(1) *Sauval*, t. 1. p. 331, f. 3. p. 34.

Digitized by Google

Prince si sage, fit élever un tombeau à un de ses Foux, dans l'Eglise de Saint-Germain-de-l'Auxerrois; & qu'il en fit élever un pareil à *Thévenin*, un autre de ses Foux, dans l'Eglise de Saint-Maurice de Senlis. *Il consiste*, dit Sauval, *dans une tombe de pierre de liais, longue de huit pieds & demi, sur quatre & demi de large. Au milieu, est couchée, sur le côté, une figure en habit long, dont les pieds sont d'albâtre de rapport, ainsi que le visage. Pour coëffure, elle a une calotte terminée d'une boupe : on voit sur ses épaules un froc fait en capuchon : deux bourses sur son estomach, & une Marotte à sa main. Tout autour de ce Tombeau, sont taillées, avec une délicatesse & une patience incroyables, quantité de petites figures dans des niches. On y lit cette Epitaphe.*

Cy gist Thevenin de Saint-Légier, Fol du Roi, notre Sire, qui trépassa le onzieme Juillet, l'an de grâce 1374. *Priez Dieu pour l'ame de li.*

FUNÉRAILLES.

Avant que de parler des Funérailles, je dirai quelque chose sur les Baptêmes. Les enfans & les personnes âgées, qu'on baptisoit, avoient *des vêtemens blancs*, & les portoient pendant huit jours. *La Reine Clotilde*, dit Grégoire

Digitized by Google

de Tours (1), *accoucha d'un garçon qui fut nommé Ingomer ; il ne vécut que quelques jours, & portoit encore, lorsqu'il mourut, les vêtemens blancs qu'il avoit reçus au baptême.* L'Eglise étoit tapissée de blanc.

Le Moine de Saint-Gal rapporte que Louis-le-Débonnaire, &, à son exemple, les Seigneurs de sa Cour faisoient de riches présens aux Normands qui demandoient à recevoir le Baptême ; qu'une année, aux Fêtes de Pâques, ces Pirates vinrent en si grand nombre, qu'il ne se trouva pas assez d'*habits blancs* pour leur en donner à tous, comme c'étoit la coutume de ce temps-là ; qu'on en fit faire à la hâte, & qu'un Seigneur Normand, ayant regardé l'habit qu'on lui apportoit, le jeta, en jurant, & en disant que c'étoit au moins *la vingtieme fois* qu'il étoit venu se faire baptiser, & que jamais on ne lui avoit présenté un si vilain habit : telles sont malheureusement la plupart des conversions dont les Missionnaires se glorifient.

On garde, dans la Chapelle de Vincennes, les Fonts Baptismaux qui servent aux Baptêmes des enfans de France : c'est une cuve de cuivre rouge, faite comme un grand bassin à l'antique, & toute couverte de plaques d'argent à personnages entaillés si artistement

(1) *Grég. Tur. l. 2, chap. 29.*

Digitized by Google

qu'on n'y voit le cuivre que par filets. *Cette cuve fut fabriquée*, dit Godefroy (1), *en* 897. Il se trompe : elle fut faite pour le Baptême de Philippe-Auguste, né le 12 Août 1166.

Au Baptême de Louis XIV, Louis XIII accorda la permission de revenir dans le Royaume à tous ceux qu'on avoit poursuivis en justice, pour quelque action qui au fond, n'étoit pas déshonorante; mais ils ne pouvoient faire entériner leurs Lettres de grâce ou de rémission, *qu'après avoir préalablement servi pendant trois mois consécutifs, à leurs dépens, dans quelque Régiment.* Il y en eut cent qui composerent une Compagnie, & qui se firent hacher en pieces à l'attaque d'un ouvrage au siége de Brisac.

Parlons à présent des Funérailles. Grégoire de Tours (2) rapporte qu'Alaric, Roi des Visigoths, écrivit à Clovis : *si mon Frere le vouloit, nous aurions une entrevue.* L'usage, entre les Souverains de se traiter de *Freres*, est donc très-ancien : mais ils ne portoient le deuil les uns des autres, que lorsqu'ils étoient proches parens.

Frédégonde ordonna qu'on observât les mêmes cérémonies aux funérailles de Clodebert, son fils aîné, qu'à celles des Rois : tous

(1) *Cérémonial François, t. 2, p. 176.*

(2) *L. 2, chap. 35.*

Digitized by Google

les Seigneurs & toutes les Dames y assisterent en habit de deuil, les cheveux épars & *poudrés de cendres.*

Le tombeaux des Rois de la premiere Race, depuis Clovis, ne consistoient que dans une grande pierre profondément creusée, & couverte d'une autre en forme de voûte. On ne voyoit sur ces pierres, ni figures, ni épitaphes : c'étoit en-dedans, qu'on prodiguoit la magnificence (1).

En 1646, on découvrit, dans l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés, le tombeau de Childéric II; & l'on y trouva un baudrier, des épées, le morceau d'un diadême, tissu d'or, une agraffe d'or, pesant environ huit onces, un vase de crystal rempli d'un parfum qui exhaloit encore quelque odeur, des poignards & plusieurs pieces d'argent quarrées, & sur lesquelles étoit empreinte la figure du Serpent Amphisbene (2), apparemment pour signifier que ce

(1) L'Article 2 du Chapitre 19 des Loix Saliques, interdit le feu & l'eau à celui qui aura déterré un corps pour le dépouiller : il n'étoit pas permis, même à sa femme, de l'assister & de vivre avec lui, jusqu'à ce qu'il eût fait aux parens du mort telle satisfaction qu'ils souhaitoient : d'ailleurs, on mettoit des esclaves, ou l'on payoit des personnes pour veiller à la garde de ces tombeaux & des cimetieres publics.

(2) Ce serpent est le symbole de la trahison.

Digitized by Google

Prince avoit été tué en trahiſon. Un Seigneur François qu'il avoit fait traiter indignement, le poignarda, la Reine ſa femme & leur fils, dans la Forêt de Livri.

Il paroît que l'on ne commença de mettre des Epitaphes ſur les tombeaux de nos Rois, que ſous la ſeconde Race. Eginard rapporte celle qu'on mit dans l'Egliſe de Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle, au-deſſus de l'endroit où Charlemagne fut inhumé : elle eſt bien ſimple.

C'y giſt le corps de Charles, grand & orthodoxe Empereur. Il étendit glorieuſement l'Empire des François, & régna heureuſement pendant quarante-ſept ans. Il mourut ſeptuagénaire (1) *le* 28 *Janvier* 814.

On deſcendit ſon corps dans un caveau, après l'avoir embaumé; on l'aſſit ſur un trône d'or : c'eſt je crois, le ſeul homme qu'on ait inhumé aſſis (2). Il étoit vêtu de ſes habits Impériaux, par-deſſus un cilice : on lui avoit ceint ſa *Joyeuſe*; c'étoit le nom de ſon épée. Il ſembloit regarder le ciel; & ſa tête étoit or-

---

On prétend qu'il a une ſeconde tête, au lieu de queue.

(1) Il avoit 72 ans.

(2) Les Voyageurs parlent de certains peuples de l'Amérique, qui enterrent leurs morts dans cette poſture.

Digitized by Google

née d'une chaîne d'or en forme de Diadême ; il avoit un globe d'or dans une main ; l'autre main étoit posée sur le Livre des Evangiles qu'on avoit mis sur ses genoux : son sceptre d'or & son bouclier étoient appendus devant lui à la muraille : on ferma & l'on scella le caveau, après l'avoir rempli de parfums, d'aromates & de beaucoup de richesses (1). Anciennement un homme étoit donc magnifiquement vêtu, dans un tombeau très-simple : aujourd'hui on n'a qu'un linceul dans un tombeau dont l'extérieur est superbe.

Charlemagne, disent les grandes Chroniques, *fit ouvrir & embaumer de baume, de myrrhe & d'aloës, le corps de Roland, tué à Roncevaux, en* 778 (2). *Les obseques & services des morts furent chantés par Ministres de Sainte Eglise, avec grand luminaire.... fut porté le corps sur deux mules jusqu'à la Cité de Blaye, en bierre dorée, couverte de riches draps de soie, & fut ensépulturé moult honorablement, & fut mise son épée Durandal à sa tête, & son olifant* (3)

(1) *Et repleverunt ejus sepulcrum aromatibus, pigmentis, & balsamo & musco, & thesauris multis in auro.* Duchesne, t. 2, p. 87.

(2) *D. Bouquet, t. 5, p.* 307.

(3) Petit cor, dont sonnoient les Paladins & Chevaliers errans, pour appeler & défier l'ennemi.

Digitized by Google

à ses pieds, en l'honneur de Notre-Seigneur, & en signe de sa haute prouesse.

Le corps du fils de Saint Louis, mort à l'âge de seize ans, fut d'abord porté à Saint-Denis, & de-là à l'Abbaye de Royaumont, où il fut enterré (1). Les plus grands Seigneurs du Royaume porterent alternativement le cercueil sur leurs épaules ; & Henri III, Roi d'Angleterre, qui étoit alors à Paris, le porta lui-même pendant assez long-temps, comme feudataire de la Couronne.

A la porte de l'Eglise de Notre-Dame, le Roi Philippe III prit, sur ses épaules, les ossemens de Saint Louis son pere, & les porta jusqu'à S. Denis, accompagné d'Archevêques, Evêques & Abbés, *la mitre en tête & la crosse au poing.* On planta une croix à chaque endroit où il s'étoit reposé : il y en eut sept ; quelques-unes ont été déplacées : la premiere étoit auprès de la Communauté de Saint Chaumont : ce sont des especes de pyramides de pierre, avec les statues des trois Rois, surmontées d'un Crucifix.

Charles Benoise, Secrétaire d'Henri III, est le seul qui ait donné des marques de reconnoissance à la mort du Roi son Maître. Il lui fit ériger un Mausolée dans l'Eglise de Saint-

(1) *Guillem. Nangii Chron. p.* 371.

Cloud,

Digitized by Google

Cloud, où il fonda un Service qui se célebre tous les ans le premier d'Août. Henri ayant trouvé dans son Cabinet le Porte-Feuille de Benoise, l'ouvrit, & y vit un morceau de papier, sur lequel Charles Benoise, pour essayer sa plume, avoit écrit ces mots : Tréforier de „ mon épargne „..... Le Roi continua d'é- „ crire de sa main, vous payerez au sieur Be- „ noise, Secrétaire de mon Cabinet, la somme „ de cent mille écus, „ & signa l'ordonnance.

Philippe-le-Bel, fils & successeur de Philippe III, rendit le Parlement sédentaire. Il paroît que, dès-lors cette Compagnie commença de jouir de l'honneur de porter le corps des Rois morts, ou les quatre coins du drap mortuaire (1). *Portoient le corps du Roi Jean, les Gens de son Parlement, ainsi comme accoutumé avoit été des autres Rois.*

Le corps de Jeanne de Bourbon, femme de Charles V, dit la même Chronique (2), *étoit sur un lit couvert d'un drap d'or ; un linge fort délié lui couvroit le visage, & n'empêchoit pas qu'on ne la vît ; elle tenoit dans la main droite un pareil bâton terminé par une rose, & dans la gauche, un sceptre : le Prévôt des Marchands & les Echevins*

(1) *Mss. de Peinesc. Chron. de S. Denis.*

(2) *Hist. de l'Abbaye de Saint-Denis, par D. Félibien, l. 5. p. 289.*

Digitized by Google

portoient le dais de couleur rouge, soutenu sur quatre lances; le Parlement étoit autour du lit; & quatre Présidens portoient les coins du drap d'or.

Aux funérailles de Charles VI, on imagina d'enfermer le corps dans un cercueil (1), & de faire une effigie en cire, revêtue des habits & ornemens Royaux. Je ne remarque, depuis ce temps-là, aucuns changemens considérables dans les cérémonies observées aux convois & enterremens de nos Rois.

(2).... *marchoient Messieurs de l'Université, tous gradués, tant ès Arts, Médecine, Droit, Théologie, que autres Facultés. Monseigneur le Recteur avoit fait offre d'amener la totalité des Etudians de l'Université, que l'on estimoit à plus de vingt-cinq mille; mais, pour éviter la foule, on ne voulut que lesdits Gradués, qui étoient au nombre de quatre à cinq mille.*

---

(1) Le cercueil de Charles VII étoit de cyprès. L'Eglise de Notre-Dame étoit tendue de toile *perse*, c'est-à-dire, d'une couleur entre le verd & le bleu *. L'Abbesse de Montmarte, & ses Religieuses, sortirent de leur Couvent, & vinrent saluer le corps au Village de la Chapelle **.

(2) *Pompe funebre de Charles VIII.*

* *Monstrelet.*

** *Matthieu de Couci.*

Digitized by Google

..... marchoient les vingt-quatre porteurs de sel de la Ville, qu'on appelle Hannouars ; *lesquels disoient que par privilége, ils devoient porter le corps dudit Seigneur Roi* (1), *depuis Paris jusqu'à la Croix pendante, près de Saint-Denis ; mais il fut dit que les Gentilshommes de la Chambre le porteroient, sans préjudice du privilége que disoient avoir lesdits Hannouars.*

Sur quel motif pouvoit être fondé ce privilége ? Voici ce que j'imagine : on avoit perdu l'art d'embaumer les corps ; on les coupoit par pieces qu'on faloit (2), après les avoir fait bouillir dans de l'eau (3), pour séparer les os de la chair ; apparemment que les Porteurs de Sel étoient chargés de ces grossieres & barbares

(1) Ils avoient porté le corps de Charles VI & Charles VII, & porterent celui de Henri IV *.

(2) Henri V, Roi d'Angleterre & prétendu Roi de France, étant mort à Vincennes au mois d'Août 1422 **, *son corps fut mis par pieces, & bouilli dans un chaudron, tellement que la chair se sépara des os, l'eau fut jettée dans un cimetiere ; & les os, avec la chair, furent mis dans un coffre de plomb avec plusieurs especes d'épices & de choses odoriférantes & sentant bon.*

(3) On jetoit bien dévotement cette eau dans un Cimetiere.

* *De Thou, t. 25, l. 3.*

** *J. Juvenal des Ursins.*

Digitized by Google

opérations, & qu'ils obtinrent l'honneur de porter ces triſtes reſtes que l'orgueil tâchoit de diſputer au néant.

(1)... *marchoient le ſeize Gentilshommes de la Chambre, portant la litiere ou lit de parade; lequel lit étoit compoſé d'un matelas, d'un grand linceul de toile de Hollande, d'un grand drap de velours noir de cinquante aulnes, & d'un autre drap d'or de vingt-cinq aulnes. Sur ce lit étoit couchée la figure ou effigie du Roi* (2), *en cire, la couronne ſur la tête; dans la main droite, un Sceptre, dans la gauche, une main de Juſtice; les jambes chauſſées de brodequins d'étoffe d'argent brodée d'or; la ſemelle de ſatin cramoiſi; deux grands oreillers de drap d'or, l'un ſous la tête, l'autre ſous les pieds. Elle avoit une chemiſe de la plus fine toile, bordée d'une broderie de ſoie noire; par-deſſus cette chemiſe, une camiſole de ſatin cramoiſi, dont on ne voyoit les manches que juſqu'aux coudes, parce que le reſte étoit couvert de la tunique, qui étoit de ſatin azuré, bordée de*

(1) *Pompe funebre de Louis XII, François I, Henri II, Charles IX & Henri IV.*

(2) Dès que les Médecins avoient aſſuré que le Roi étoit mort, on lui appliquoit de la cire ſur le viſage, pour en tirer *l'effigie* bien reſſemblante. On a conſervé dans l'Abbaye de S. Denis pluſieurs de ces effigies.

Digitized by Google

grands paſſemens d'or & d'argent, & ſemée de fleurs de-lys d'or : les manches de cette tunique n'alloient que juſqu'aux coudes. Par-deſſus étoit le manteau Royal de velours violet cramoiſi, tirant ſur le bleu, & ſemé de fleurs-de-lys d'or ; ledit manteau étoit ſans manches, ouvert par devant & doublé d'hermine ; le collet étoit auſſi d'hermine & renverſé de la largeur de dix pouces.

Le cercueil qui renfermoit le corps, étoit ordinairement ſous le lit de parade, & quelquefois dans un chariot à ſix chevaux qui le précédoit.

. . . . . *quatre Préſidens à Mortier, vêtus de leurs habits Royaux, portoient les quatre coins du drap mortuaire d'or du lit de parade, & tous Meſſieurs du Parlement étoient autour, vêtus d'écarlate. Le dais étoit porté par le Prévôt des Marchands & les Echevins. Le Grand Ecuyer, ayant* l'Epée Royale *en écharpe, marchoit devant le lit de parade, monté ſur un courſier caparaçonné de ſatin blanc. Devant le Grand Ecuyer, marchoit le* Cheval d'honneur, *avec une ſelle de velours violet, des étriers dorés, & un caparaçon du même velours ſemé de fleurs-de-lys d'or ; deux Ecuyers à pied, vêtus de noir, tête nue, le menoient en mains ; & quatre Valets-de-pied, auſſi vêtus de noir, & tête nue, ſoutenoient les quatre coins de ſon caparaçon.*

Digitized by Google

Il me paroît que ce *cheval d'honneur*, ces deux Ecuyers & ces quatre Valets-de-pied, tête nue, qui l'accompagnent, reſſemblent beaucoup au cheval & aux domeſtiques qu'on tuoit & qu'on enterroit avec les Rois de la premiere Race, avant qu'ils euſſent embraſſé le Chriſtianiſme. On ne trouvera pas, je crois, mon idée extraordinaire, lorſqu'on aura vu qu'on faiſoit des offrandes de chevaux. Dans une tranſaction de l'an 1329, entre les Curés de Paris & l'Egliſe du Saint-Sépulcre, il eſt dit qu'un Mourant ſera libre de choiſir ſa ſépulture dans cette Egliſe; mais que ſon corps ſera d'abord porté à la Paroiſſe ſur laquelle il ſera mort, & que le Curé de cette Paroiſſe aura la moitié du luminaire & *des* (1) *hardes & chevaux* qui ſeront préſentés à l'offrande, lors de l'inhumation au Saint-Sépulcre. Le Continuateur de Nangis rapporte que le Roi Jean étant mort à Londres, Edouard III lui fit faire un magnifique ſervice, & qu'il préſenta à l'offrande pluſieurs chevaux de prix (2), capara-

(1) *Pannis & equis.*

(2) *Offerens pro eo multos equos inſignitos armis Franciæ, cum equitibus...* Guilem. Nangii continuat.

Chardin rapporte qu'*en Mingrelie les chevaux, les habits, les armes & toute l'argenterie du mort, appartiennent à l'Evêque qui a dit la Meſſe. Les cérémonies des enterremens, ajoute-t-il, ruinent les familles; mais on y eſt obligé.*

Digitized by Google

connés de noir, avec l'écuſſon de France. Au ſervice fait à Saint-Denis, en 1389, pour Bertrand Dugueſclin, par l'ordre de Charles VI, l'Evêque d'Auxerre, qui célébroit la Meſſe, deſcendit de l'Autel après l'Evangile; & s'étant placé à la porte du chœur, on vit arriver quatre Chevaliers, armés de toutes pieces, & des mêmes armes du feu Connétable Dugueſclin qu'ils repréſentoient; ils furent ſuivis de quatre autres, portant ſes bannieres, & montés ſur des chevaux caparaçonnés de noir, avec ſon écuſſon: c'étoient, dit l'Hiſtorien, les plus beaux chevaux de l'écurie du Roi. *L'Evêque reçut le préſent des chevaux en leur mettant la main ſur la tête* (1); *enſuite on les remena: mais il fallut après compoſer pour le droit de l'Abbaye, à laquelle ils étoient dévolus.* Le Connétable de Cliſſon & les deux Maréchaux (Louis de Sancerre, & Mouton de Blainville) firent auſſi leur offrande, accompagnés de huit Seigneurs qui portoient chacun un écu aux armes du défunt, & tout entouré de cierges allumés. Après eux vinrent le Duc de Touraine, frere du Roi; Jean, Comte de Nevers, fils du Duc de Bourgogne, le Prince de Navarre, & Henri de Bar, tenant chacun par la pointe une épée nue. Au troiſieme rang marchoient quatre au-

(1) *Hiſt. de l'Abbaye de S. Denis, par D. Félibien, l. 6, p. 404.*

Digitized by Google

tres Seigneurs, armés de pied en cap, & conduits par huit jeunes Ecuyers, dont les uns portoient des Casques, & les autres des Pennons & Bannieres aux armes de Dugueſclin. Ils allerent tous ſe proſterner au pied de l'Autel & y dépoſerent *ces pieces d'honneur.*

Il n'eſt pas douteux que ces cérémonies étoient de tradition. Céſar & Tacite rapportent que les Gaulois & les Germains brûloient ou enterroient, avec le Mort, ſes armes & ſon cheval. Les Druïdes auroient pu ſauver la vie à tant de pauvres chevaux, & les tourner à leur profit; étoient-ce les ténebres du Paganiſme qui les empêchoient de voir clair à leurs intérêts?

Louis XIII mourut à Saint-Germain-en-Laye; ſon corps ne fut point apporté à Paris; ainſi ſon convoi n'eut pas tout ce cortége & cet appareil frappant & majeſtueux des convois de ſes Prédéceſſeurs; mais d'ailleurs on obſerva les mêmes cérémonies à ſes funérailles. Lorſque la meſſe fut achevée, le Maître des Cérémonies alla prendre le Premier Préſident & les Préſidens de Novion, de Meſmes & de Bailleul, pour tenir les quatre coins du drap mortuaire. Vingt-cinq Gardes de la Compagnie Ecoſſoiſe, commandés par un Lieutenant & un Exempt, ayant porté le corps dans le caveau, le Roi d'Armes s'approcha de l'ouverture, y jeta ſon chaperon & ſa cotte-d'armes, & enſuite cria à

Digitized by Google

haute voix : *Hérauld d'Armes de France, venez faire vos Offices.* Chacun d'eux ayant auſſi ôté ſon chaperon & ſa cotte d'armes, & les ayant jetés dans le caveau, il ordonna au Hérauld d'Armes du titre d'Orléans, d'y deſcendre pour ranger ſur le cercueil *toutes les pieces d'honneur* qu'on alloit apporter, & qu'il appela dans l'ordre ſuivant ;

M. de Bouillon, apportez l'Enſeigne des Cent-Suiſſes de la garde, dont vous avez la charge.

M. de Bazoche, Lieutenant des Gardes du Roi, en l'abſence de M. le Comte de Charoſte, apportez l'Enſeigne des Cent Archers de la garde, dont il a la charge.

M. de Rebais, en l'abſence de M. de Villequier, apportez l'Enſeigne des Cent Archers de la garde, dont il a la charge.

M. d'Yvoy, en l'abſence de M. le Comte de Treſmes, apportez l'Enſeigne des Cent Archers de la garde, dont il a la charge.

M. Ceton, en l'abſence de M. de Champdenier, apportez l'Enſeigne des Cent Archers de la garde Ecoſſoiſe, dont il a la charge.

M. l'Ecuyer de la Boulidiere, apportez les éperons.

M. l'Ecuyer de Poitrincour, apportez les Gantelets.

M. l'Ecuyer de Vantelet, apportez l'Ecu du Roi.

M. l'Ecuyer de Belleville, apportez la Cotte d'Armes.

Digitized by Google

M. le Premier, apportez le Heaume timbré à la Royale.

M. de Beaumont, premier Tranchant, apportez le Pennon du Roi.

M. le Grand Ecuyer, apportez l'Epée Royale,

M. le Grand & premier Chambellan, apportez la Banniere de France.

M. le Grand-Maître & Chef du Convoi : venez faire votre office.

M. le Duc de Luynes, apportez la Main de Juſtice.

M. le Duc de Ventadour, apportez le Sceptre Royal.

M. le Duc d'Uzés, apportez la Couronne Royale.

Ces trois Ducs apporterent la Main de Juſtice, le Sceptre & la Couronne ſur des oreillers de velours noir ; & le Roi d'Armes les reçut ſur un grand morceau de taffetas ; le Héraud-d'Armes d'Orléans les mit ſur le cercueil avec les autres *pieces d'honneur* ci-deſſus ſpécifiées, excepté l'Epée Royale, que le Grand Ecuyer tint toujours par la poignée, n'en mettant que la pointe dans le Caveau ; le Grand-Chambellan n'y mit auſſi que le bout de la Banniere de France.

Seize Maîtres d'Hôtel nommés, ayant jeté dans le Caveau leurs bâtons couverts des crêpe, le Duc de la Trémoille, faiſant les fonctions de Grand-Maître de la Maiſon du Roi

Digitized by Google

pour le Prince de Condé, y mit le bout du ſien, & dit à voix baſſe, *le Roi eſt mort.* Le Roi d'Armes, ſe tournant vers le peuple, répéta, à haute voix, *le Roi eſt mort, le Roi eſt mort, le Roi eſt mort; prions pour le repos de ſon ame.* Après quelques momens de ſilence, le Duc de la Trémoille dit, *Vive le Roi, Vive le Roi, Vive le Roi Louis XIV du nom, Roi, de France & de Navarre.* Le Grand-Chambellan releva la Banniere de France; le Grand-Maître de la Maiſon du Roi, ſon bâton; toute l'Egliſe retentit du ſon des Trompettes, des Timbales, des Fifres & des Hautbois; chacun ſe retira, & alla dîner. Le Doyen des Aumôniers du Roi (pour le Grand-Aumônier) bénit les tables du Grand-Maître & du Parlement, & y dit *les Graces*, après leſquelles la Muſique du Roi chanta le *Laudate* au bout des mêmes tables. Enſuite, en préſence du Parlement, le Prince de Condé (Grand-Maître) ayant fait appeler tous les Officiers de la Maiſon du Roi, caſſa ſon bâton (1), en diſant à ces Officiers, que la

(1) Le Grand-Aumônier dit M. de Thou *, faiſoit la priere, avant & après le repas, à la table du Parlement; & le Grand-Maître de la Maiſon du Roi y caſſoit ſon bâton, pour marquer que les fonctions de ſa charge étoient finies par la mort & l'in-

* *T. 14, liv. 3, p. 215, & ſuiv.*

Digitized by Google

Maison étoit rompue, & qu'ils eussent à se pourvoir, leur promettant en même-temps ses bons offices auprès de leur nouveau Maître, & qu'il tâcheroit de les faire rétablir dans leurs mêmes charges & fonctions.

On ne fait ordinairement les Funérailles de nos Rois, que quarante jours après leur mort; on expose, pendant ces quarante jours, leur image en cire, à la vue du Peuple, sur un lit de parade (1), & dans tout l'éclat de la Majesté; on continue de les servir aux heures des repas, comme s'ils étoient encore vivans: *Etant la table dressée par les Officiers de fourriere; le service apporté par les Gentilshommes servans, Panetier, Echanson, & Ecuyer tranchant* (2); *l'Huissier marchant devant eux, suivi par les Officiers du retrait du gobelet qui couvrent la Table avec les révérences & essais que l'on a accoutumé de faire; puis après le pain défait & préparé, la viande & service conduits par un Huissier, Maître-d'Hôtel, Panetier, Pages de la Chambre, Ecuyer de Cuisine & Garde-Vaisselle; la serviette pour essuyer*

---

humation du Roi : ensuite il reprenoit un autre bâton, & faisoit crier : *Vive le Roi*, par le Hérault.

(1) Le corps est dessous, embaumé, dans un cercueil de plomb.

(2) *Mémoire de l'Etat de France*, t. 3, p. 374.

Digitized by Google

les mains, présentée par ledit Maître-d'Hôtel au Seigneur le plus considérable qui se trouve là présent, pour qu'il la présente audit Seigneur Roi; la table bénite par un Cardinal ou autre Prélat; les bassins à eau à laver présentés au fauteuil dudit Seigneur Roi, comme s'il étoit encore vivant & assis dedans; les trois services de ladite table continués avec les mêmes formes, cérémonies & essais, sans oublier la présentation de la coupe aux momens où ledit Seigneur Roi avoit accoutumé de boire en son vivant; la fin du repas continuée par lui présenter à laver, & les graces *dites en la manière accoutumée, sinon qu'on y ajoute le* De profundis.

Tout ce cérémonial fut sans doute dicté par notre amour pour nos Rois; on cherche à tromper sa douleur : il semble qu'on les ait fait revivre, en continuant de les servir, lors même qu'ils ne sont plus.

Aux Pompes funebres, chez les Romains (1), on louoit un Pantomime, à-peu-près de la taille & de la figure du Mort, & qui contrefaisoit quelquefois si bien son air, sa contenance & ses gestes, qu'il sembloit que c'étoit lui-même qui marchoit à son convoi.

(1) *Suet. in Vespas.*

Dans un compte de dépenſes de la maiſon de Polignac, de l'an 1375, on trouve un article *de cinq ſols baillés à Blaiſe, pour avoir fait le Chevalier défunt à l'enterrement de Jean, fils de Randonnet Armand, Vicomte de Polignac.*

Les Chevaliers morts dans leur lit, étoient repréſentés ſur leurs tombeaux, ſans épée, la cotte-d'armes ſans ceinture, les yeux fermés, & les pieds appuyés ſur le dos d'un lévrier; au lieu qu'on y repréſentoit les Chevaliers tués dans une bataille, l'épée nue à la main, le bouclier au bras gauche, le caſque en tête, la viſiere abattue, la cotte-d'armes ceinte ſur l'armure avec une écharpe ou une ceinture, & un lion à leurs pieds.

On mettoit quelquefois des grilles autour des tombeaux, pour empêcher de les toucher & de les gâter; mais outre cette grille, on en mettoit une autre qui couvroit entiérement le tombeau, ſi c'étoit celui d'un Prince ou d'un Chevalier mort priſonnier. Philippe d'Artois, Connétable de France, ayant été pris par les Turcs à la bataille de Nicopolis, en 1396, ſon tombeau, dans l'Égliſe de Notre-Dame d'Éu, eſt couvert d'une grille, & comme enfermé dans une eſpece de cage de fer, pour marquer qu'il étoit mort en priſon.

J'ignore ſi un Chanoine, dont il eſt ſouvent parlé dans les Regiſtres de la Cathédrale d'Évreux, ſous le nom de *Jean Bouteille*, mou-

Digitized by Google

rut une bouteille à la main ; mais on voit dans ces Regiſtres, qu'il fonda un *Obit* accompagné d'une cérémonie aſſez ſinguliere (1) : pendant cet *Obit*, on étendoit ſur le pavé, au milieu du chœur, un drap mortuaire, aux quatre coins duquel on mettoit quatre bouteilles pleines du meilleur vin, & une cinquieme au milieu, le tout au profit des Chantres qui aſſiſteroient à ce ſervice.

En 1240, Iſabelle de Blois, Comteſſe de Chartres, fit une donation annuelle & perpétuelle de deux cruches d'huile & d'un millier de harengs, à l'Abbaye de Fontaines-les-Blanches (2), à la charge de faire, tous les ans, un ſervice pour le repos de ſon ame & de celle de ſon Mari. Quelques années après, les Religieux de cette Abbaye obtinrent que cette donation ſeroit convertie en une rente annuelle & perpétuelle de trente ſols. Je crois que trente ſols de ce temps-là vaudroient trente-ſix livres de ce temps-ci.

Louis de Beaumont de la Forêt (3), Evêque de Paris, décédé en 1492, ſouhaita, par ſon teſtament, que la foſſe où il ſeroit inhumé

(1) *Mémoire pour ſervir à la Fête des Fous*, p. 31.
(2) En Touraine.
(3) *Gallia Chriſt.*, t. 7. col. 154.

Digitized by Google

dans la Cathédrale, fût remplie de terre apportée du Cimetiere des Innocens. C'étoit sans doute par humilité : y-a-t-il donc de l'orgueil à pourrir dans quelque terre que ce soit?

Si l'on continuoit, par amour & par respect, de servir la table d'un mort, on faisoit aussi quelquefois, par mépris, l'enterrement d'un homme vivant (1). En 1523, le Capitaine Franget, Gouverneur de Fontarabie, ayant rendu honteusement cette place aux Espagnols, fut condamné à être dégradé de Noblesse. On l'arma de pied-en-cap ; on le fit monter sur un échafaud où douze Prêtres, assis en surplis, commencerent à chanter les *vigiles des morts*, (2) après qu'on lui eût lu la Sentence qui le déclaroit *traître*, *déloyal*, *vilain & foi-mentie*. A la fin de chaque Pseaume; ils faisoient une pause, pendant laquelle un Hérault-d'Armes le dépouilloit de quelque piece de son armure, en criant à haute voix (3) : *Ceci est le casque du lâche*, *ceci son corselet*, *ceci son bouclier*, &c. Lorsque le dernier Pseaume fut achevé, on lui renversa sur la tête un bassin d'eau chaude ; on le descendit ensuite de l'échafaud avec une corde qu'on lui passa sous les

(1) *Pierre de Bétoy*,

(2) *André Favien.*

(3) *Le vrai Théâtre d'honneur*, p. 572.

Digitized by Google

aiſſelles; on le mit ſur une claie; on le couvrit d'un drap mortuaire, & on le porta à l'Egliſe, où les douze Prêtres l'environnerent & lui chanterent ſur la tête le Pſeaume *Deus laudem meam ne tacueris*, dans lequel ſont contenues pluſieurs imprécations contre les traîtres. Enſuite on le laiſſa aller & ſurvivre à ſon infamie.

ENCENSEMENS.

Dans l'Egliſe Métropolitaine de Saint-André de Bordeaux, le 18 d'Octobre 1615, aux fiançailles de Madame Eliſabeth de France, & de D. Philippe, Prince d'Eſpagne, repréſenté par le Duc de Guiſe, *l'Autel & Monſeigneur le Cardinal de Sourdis furent encenſés* (1), *& non le Roi; diſant les Chapelains de Sa Majeſté, qu'on avoit autrefois empoiſonné des Rois par le moyen des encenſemens, & qu'où le Roi eſt, on ne doit pas même encenſer l'Autel.*

Le 25 Novembre ſuivant, dans la même Cathédrale, au mariage de Louis XIII & d'Anne d'Autriche, l'Evêque de Xaintes officiant, *l'Autel ni le Roi ne furent point encenſés* (2), *&*

(1) *Extrait des Archives de l'Egliſe de Bordeaux. Mſſ. Biblioth. du Roi.*

(2) *Ibidem.*

Digitized by Google

le Sieur de Boulogne, le plus ancien des Chapelains de Sa Majesté, dit qu'on peut quelquefois encenser le Roi, non de près, mais de loin.

A l'entrée de ce même Prince dans la Ville de Troyes (1), le 25 Janvier 1629, *Messieurs les Prévôt & sous-Doyen, à la porte de la Cathédrale, portoient chacun un encensoir où le feu étoit sans encens.*

CONNÉTABLES.

Il y a eu quatre Connétables de la maison de Montmorenci; Mathieu de Montmorenci, en 1139; Mathieu II de Montmorenci, en 1218, Anne de Montmorenci, en 1538, & Henri de Montmorenci, en 1593, Mathieu de Montmorenci épousa Alix de Savoie, veuve de Louis-le-Gros; & Henri de Montmorenci, étant très-jeune, & ne s'appelant encore que le Duc de Damville, auroit épousé Marie Stuard, Reine d'Ecosse, veuve de François II, s'il n'eût pas été marié. Cette Reine cachoit si peu son inclination pour lui, & le plaisir qu'elle auroit eu à lui offrir sa main & sa couronne, qu'un homme attaché à ce Seigneur, & qui savoit qu'il n'aimoit pas sa femme, fut assez scélérat pour

(1) *Annales de la ville de Troyes, par Hugot, Chanoine de S. Etienne. Mss. Biblioth. du Roi.*

Digitized by Google

lui offrir de l'empoiſonner : il chaſſa de chez lui ce méchant homme, en lui marquant toute l'horreur qu'il lui inſpiroit.

CHANCELIERS.

Guérin, Chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jéruſalem, fut nommé Garde-des-Sceaux en 1202, & Evêque de Senlis, en 1213. Il rangea en bataille l'armée de Philippe-Auguſte à Bovines, & fut fait Chancelier en 1223. Dans ces temps-là, lorſque le Chancelier voyageoit, il n'avoit, pour lui & pour ſa ſuite, que ſept ſols par jour ; & on lui rabattoit les ſept ſols quand il logeoit dans des Abbayes & autres lieux, où il ne lui en coûtoit rien.

Pierre Flote, Chancelier & Garde-des-Sceaux, combattit vaillamment à la bataille de Courtray, en 1302, & y fut tué.

Dans l'Egliſe de Sainte-Catherine, rue Culture-Sainte-Catherine, le Chancelier d'Orgemont, mort en 1389, eſt repréſenté ſur ſon tombeau, vêtu d'une jacques-de-mailles, l'épée au côté, & un caſque à ſes pieds.

En 1452, à l'entrée du Comte de Dunois dans Bordeaux (1), *venoit gentillement*, en-

(1) *Mſſ. Biblioth. du Roi.*

Digitized by Google

tre un chauffecire & un valet qui la conduiſoit, une Hacquenée blanche, toute couverte de velours cramoiſi, ayant ſur ſa croupe un drap de velours azuré, ſemé de fleurs-de-lys d'or; laquelle Hacquenée portoit ſur ſa ſelle un coffret auſſi couvert de velours azuré & enrichi d'orfévrerie, dans lequel étoient les ſceaux du Roi; marchoit enſuite Guillaume Juvenal des Urſins, Chancelier de France (1), *armé d'un corcelet d'acier fort riche, & ayant par-deſſus une caſaque de velours cramoiſi.*

Pierre de la Foreſt, après avoir exercé pendant long-temps la profeſſion d'Avocat, fut Evêque de Tournai en 1349, Chancelier de France la même année, Evêque de Paris l'année ſuivante, Archevêque de Rouen en 1352, & Cardinal en 1356. Les gages de Chancelier étoient alors de deux mille francs : il voulut les toucher; la Chambre des Comptes refuſa de paſſer en compte ſa quittance, parce qu'il étoit Evêque, & que, dans ce temps-là, les Ordonnances Royaux portoient que les Prélats qui avoient des charges & offices à la Cour, étoient cenſés ſuffiſamment payés par le revenu de leurs Bénéfices. En 1354, cet Evêque, cet Archevêque, ce Chancelier acheta la Terre

(1) *Belleforeſt.*

Digitized by Google

& Châtellenie de la Loupelande, dans le Pays du Maine ; comme c'étoit un fief noble, & qu'alors les fiefs nobles ne pouvoient être poſſédés que par les perſonnes qui l'étoient, il fut obligé de demander des lettres d'annobliſſement. La Roque obſerve, dans ſon Traité de la Nobleſſe, que les Prélats, combattant ſans ceſſe pour nous contre le Prince des ténebres, doivent jouir aujourd'hui de la nobleſſe perſonnelle, de même qu'en jouiſſent tous les Officiers qui ne ſont pas nés Gentilshommes, mais qui combattent pour la défenſe de la Patrie.

Le Chancelier du Prat, devenu veuf, ſe fit d'Egliſe pour s'enrichir : il fut Evêque de Gap, de Valence, de Meaux, d'Albi, Archevêque de Sens, & Cardinal. Quelques Hiſtoriens prétendent qu'après la mort de Clément VII, il ſongeoit à ſe faire Pape ; que François I, à qui il en parla, lui ayant répondu qu'il en coûteroit trop, il répliqua qu'il fourniroit quatre cent mille écus ; que François I, indigné, envoya prendre le lendemain ces quatre cent mille écus chez du Prat, & les fit porter à l'Epargne.

Le Chancelier ne porte aucun deuil, parce qu'étant l'homme de l'Etat, il doit être inſenſible à toutes affections & afflictions particulieres.

CHAMBRE DES COMPTES.

Les Officiers de cette Chambre portoient anciennement de grands ciſeaux à leur ceinture,

Digitized by Google

pour marquer le pouvoir qu'ils ont de rogner, & de retrancher les mauvais emplois dans les comptes qu'on leur préſente.

Le Grand-Conseil.

A la fin de la derniere audience, avant les jours-gras, celui qui préſide, ſe leve, va à la table du Greffier, y trouve un cornet & des dés, commence le jeu, & le cornet paſſe enſuite ſucceſſivement aux Conſeillers, aux Avocats, aux Procureurs, aux Huiſſiers, & même aux Laquais, qui continuent de jouer juſqu'à la nuit. J'ai demandé l'origine de cet uſage à pluſieurs Avocats & Conſeillers du Grand-Conſeil : ils m'ont dit qu'ils croyoient que, ſous le regne de Henri II, le Parlement ayant fait publier & afficher un Arrêt qui défendoit les jeux de haſard, le Grand-Conſeil imagina cette ſéance du Jeu, pour montrer qu'il ne connoît point les Arrêts du Parlement, & qu'il n'eſt pas obligé de s'y conformer. Cette raiſon ne m'a point ſatisfait, & ne ſatisfera, je crois, perſonne ; car enfin, les ſuites ordinaires du jeu ſont tout au moins auſſi dangereuſes, que les déſordres que peuvent occaſionner les lieux de proſtitution publique. Or, il n'y a pas encore deux cens ans qu'à la Cour, à Paris, & dans toutes les grandes villes du Royaume, les lieux de proſtitution publique étoient tolérés, & ſous la protection des Loix.

Digitized by Google

Si le Parlement avoit fait publier & afficher un Arrêt pour les abolir, certainement des Juges auſſi reſpectables que le ſont Meſſieurs du Grand-Conſeil, n'auroient pas prétendu en conſerver un, dans l'enceinte du Palais où ils rendent la juſtice ; ils n'auroient pas affecté d'y aller en corps à certain jour marqué : voici donc mon idée. Nos Rois avoient des Foux en titre d'office, & qui, étant couchés ſur l'état de leur maiſon, avoient leurs cauſes commiſes à la Prévôté de l'Hôtel, & par appel au Grand-Conſeil. Ces Foux, pour ſe divertir, pour divertir les autres, ou autrement, ſe faiſoient des procès, dont le Grand-Conſeil renvoyoit apparemment la plaidoirie aux jours de Carnaval, de même que l'on plaidoit, & que l'on plaide encore, je crois, ces jours-là, une *cauſe graſſe*, au Châtelet & au Parlement. Le Préſident du Grand-Conſeil, après avoir ouï les Avocats, demandoit un cornet & des dés pour décider des affaires ordinairement ridicules. Voilà ma conjecture : j'avoue en même-temps qu'elle n'eſt appuyée ſur aucune preuve.

CONFORMITÉS, CHANGEMENS ET DIFFÉRENCES DANS NOS MŒURS, USAGES ET COUTUMES.

Les Germains, dit Tacite, (1) ont beau-

(1) *De morib. Germ. c.* 15.

Digitized by Google

coup de goût pour ne rien faire, & une antipathie étonnante pour le repos.

Ils s'appliquent (1) à bien choisir leurs Généraux, & comptent moins sur l'armée, que sur celui qui la commande.

Les affaires de peu d'importance (2) sont jugées & décidées par le Prince; on renvoie les autres à l'Assemblée Générale de la Nation; le Prince y parle le premier; les Grands opinent ensuite, & sont écoutés avec les égards que méritent leur âge, leur noblesse & leurs exploits. Si l'avis déplaît à l'Assemblée, elle le rejette par un murmure; si elle l'approuve, chacun frappe son bouclier de sa lance, & cet éloge militaire est regardé comme le signe d'approbation le plus honorable.

Nos Rois de la premiere & de la seconde Race, ne faisoient publier aucune Ordonnance, aucun Edit, sans employer quelqu'une de ces formules : *C'est ce que Nous & les* (3) *principaux de la Nation, avons conclu & arrêté : c'est ce que Nous ordonnons du*

(1) *Ibid. c.* 30.

(2) *Ibid. c.* 11.

(3) *Una cum nostris optimatibus fidelibus pertractavimus : de consensu fidelium nostrorum ; in nostrâ & procerûm nostrorum præsentiâ.*

consente-

Digitized by Google

consentement de nos fideles : c'eſt ce qui a été fait & déterminé, Nous préſens & les principaux de nos fideles.

Tels ſont, dit Charles-le-Chauve, *les Capitulaires de nos Peres, que les François ont jugé à-propos de reconnoître pour loi, & que nos fideles ont réſolu, dans une Aſſemblée Générale, d'obſerver en tout temps.*

Quelques Hiſtoriens, Moines Grecs (1), ont cru & écrit très-ſérieuſement, que tous nos Rois de la premiere race naiſſoient avec l'épine du dos toute couverte & hériſſée d'un poil de ſanglier.

Charlemagne avoit établi l'uſage d'envoyer chaque année, dans chaque province, deux ou trois Commiſſaires (*Miſſi dominici*) qui s'informoient des abus, recevoient les plaintes du Peuple, examinoient la conduite des Juges & des Commandans, & renvoyoient les Procès & les Jugemens à la Requête des Parties. On fourniſſoit par jour, à chacun de ces Commiſſaires (2), ſi c'étoient des Evêques, beaucoup plus qu'il n'auroit fallu pour régaler les douze Apôtres : quarante pains, trois agneaux, un cochon de lait, trois poulets, quinze œufs, trois rations de vin, & quatre rations de four-

(1) *Theophanes. Cedrenus.*

(2) *Capitul. Ludovici Pii, anno* 819.

Digitized by Google

rage pour leurs chevaux. Mais si ces Commissaires n'étoient que des Laïques, des Commandans de Province, ou des grands Officiers du Palais, ils ne devoient pas tant manger : on ne leur fournissoit que trente pains, deux agneaux, le cochon de lait, deux poulets, quinze œufs, deux rations de vin, & trois rations de fourrage. On peut évaluer le prix de ces denrées, par la remarque suivante : la contribution qu'un Curé étoit tenu de fournir à son Evêque, savoir, un minot de froment (1), un minot d'orge, une mesure de vin & un agneau, étoit évaluée deux sous ; or le sou étoit d'argent pur ; combien vaudroit-il aujourd'hui ? L'or & l'argent étoient-ils plus rares, & les denrées étoient-elles par conséquent à meilleur marché ? Considérons encore qu'il n'y avoit aucun impôt sur les denrées.

Personne, chez les Germains (2), n'avoit le droit d'être armé sans l'aveu de ses Concitoyens. Le Prince, le pere, ou le plus proche parent du jeune homme en âge de porter les armes, l'introduisoit dans l'assemblée générale de la Nation, & lui donnoit solemnellement le javelot & le bouclier.

Anciennement en France, le fils d'un noble,

(1) *Abrégé Chronol. de M. le P. Hénault, année 840.*
(2) *De Morib. Germ. c. 13.*

Digitized by Google

quand il avoit atteint l'âge de quatorze ans, alloit à l'Eglise, ayant au cou un ceinturon avec une épée ; son pere & sa mere, chacun un cierge à la main, le conduisoient à l'Autel, & le présentoient au Prêtre au moment de l'offrande ; le Prêtre prenoit l'épée, la bénissoit & la rendoit au jeune-homme, qui la tenoit nue pendant le reste de la Messe, & la mettant ensuite à son côté, commençoit à jouir du droit de porter cette marque d'honneur attachée à la naissance.

En 1663, l'Evêque de *** s'avisa de donner le nom de valet-de-chambre à son premier laquais, & de lui faire porter l'épée. Le lendemain la garnison allant au lever du Gouverneur, le trouva qui se faisoit faire la barbe par un de ses gens en soutane & avec un petit collet. Seroit-ce depuis ce temps-là que tout vagabond, tout fainéant, l'homme le plus vil par sa naissance & par ses mœurs, peut, un matin, en se levant, choisir, à son gré, s'il portera désormais la marque de l'état le plus vénérable, ou celle de la noblesse, un petit collet ou une épée ?

Plusieurs contrées de la Germanie ne pouvant pas nourrir leurs habitans, un pere choisissoit parmi ses enfans celui qu'il destinoit à demeurer avec lui, & à être son héritier : voilà, dit-on, l'origine de la coutume qui donne

Digitized by Google

tout le bien, ou la plus grande partie, à l'aîné.

Les Sicambres, une des tribus des Francs, commençoient à plier & à fuir dans une bataille; leurs femmes les arrêtent, & leur disent, en découvrant leur sein, *frappez, lâches, frappez, & tuez-nous, plutôt que de nous exposer aux opprobres de l'esclavage.* Ce spectacle & ces reproches raniment le courage & la fierté des Sicambres; ils se rallient; le combat recommence; ils repoussent & défont entiérement l'ennemi qui se croyoit déjà vainqueur. Un Historien prétend que c'est depuis cette victoire, & en mémoire de la part que les femmes y avoient eue, qu'elles commencerent, & qu'elles ont continué de laisser leur gorge découverte.

Les Germains croyoient qu'il y avoit quelque chose de divin (1) dans une jeune fille.

A l'entrée de nos Rois dans une Ville, c'étoit ordinairement une jeune fille qui les haranguoit & leur présentoit les clefs, marchant devant le Maire & les Echevins, vêtue de blanc, la chevelure flottante & couronnée de fleurs.

Il étoit de l'essence de l'ancienne Chevalerie

(1) *Ineſſe quin etiàm ſanctum aliquid & providum putant.* Tacit. c. 8, de Morib. Germ.

Digitized by Google

d'avoir *ſa Dame*, à qui, comme à un Être ſuprême, on rapportoit tous ſes ſentimens, toutes ſes penſées, toutes ſes actions. On étoit perſuadé que l'amour perfectionnoit les ames bien nées, & qu'il étoit *entrepreneur* de grandes choſes, *Ah ! ſi ma Dame me voyoit*, diſoit Fleuranges, en montant le premier à l'aſſaut.

Il eſt rare que l'homme de courage ne regarde pas ſa femme comme un ami. Le poltron eſt preſque toujours impérieux & tyran avec la ſienne & dans ſon domeſtique : un gueux a un chien pour avoir un être ſur qui dominer.

Un vieux proverbe diſoit que *ſi le diable ſortoit de l'enfer pour ſe battre, il ſe préſenteroit auſſitôt un François pour accepter le défi.*

A la mort d'un Chevalier qui s'étoit diſtingué par ſon intégrité, ſon déſintéreſſement & des actions d'éclat, les plus grands Seigneurs, les Rois même, ambitionnoient d'avoir ſon épée, ou ſon cheval de bataille. Le Duc d'Orléans, frere de Charles VI, fit demander celle de Jean de Beaumont, Chevalier Breton; il offrit en même-temps de donner à la fille de ce vaillant homme, une dot aſſez conſidérable : elle ſe trouvoit abſolument ſans bien ; Guillaume de Roſnivinen l'épouſa, refuſa la dot, & garda l'épée.

Il n'étoit permis qu'aux nobles, de mettre

Digitized by Google

des girouettes sur leurs maisons ; on prétend même que dans l'origine, il falloit avoir monté des premiers à l'assaut de quelque Ville, & avoir planté sa banniere, ou son pennon, sur le rempart. Les girouettes étoient peintes, armoriées, & représentoient les bannieres ou les pennons de la Noblesse.

Un François coupoit la tête à l'ennemi qu'il avoit tué, l'emportoit chez lui, & la clouoit sur sa porte (1), sur-tout si cet ennemi avoit passé pour un homme redoutable : c'est apparemment d'où est venue la coutume de clouer sur la porte des Châteaux, un oiseau de proie, ou la tête de quelque animal carnassier.

Le Dieu Irmensul, adoré chez les Saxons, & dont Charlemagne détruisit le Temple, y étoit représenté sous la simple forme d'une longue pierre, où étoit gravée la figure du Soleil avec ses rayons. En Breton, *birr* signifie long, *mein*, pierre, & *Sul*, Soleil : voilà encore une preuve en faveur de ceux qui croient que le Breton est l'ancienne Langue des Celtes.

Combien y a-t-il en France de Couvens de Religieux mendians & valides ? Mille, deux

(1) La Loi des Saliens contient une expresse défense d'enlever ces têtes placées à l'entrée des maisons. *Lex Salica*, *tit.* 69, *art.* 3.

Digitized by Google

mille, trois mille ? Je ne ſais. Combien y a-t-il de maiſons pour les pauvres Officiers & pour les Soldats eſtropiés ? Une. Quand fut-elle fondée ? Sous la premiere Race ſans doute ? Non ; ſous la troiſieme, par Louis XIV, en 1671, environ douze cents ans depuis Clovis, & pluſieurs ſiecles après l'établiſſement des Carmes, des Cordeliers & autres. *Nos Rois*, (1) *dans pluſieurs Monaſteres de fondation Royale, s'étoient réſervé le droit*, dit le P. Daniel, *d'y placer un Soldat eſtropié qui avoit une portion Monacale, & qui étoit en même-temps obligé d'y rendre de certains ſervices, comme de balayer l'Egliſe & de ſonner les cloches ; c'eſt ce qu'on appeloit* Moine lay *ou* oblat. *Outre que cette mince fortune*, ajoute-t-il, *aviliſſoit le Soldat, la reſſource étoit bien foible & bien petite pour le grand nombre de ceux que la guerre mettoit, par leurs bleſſures, hors d'état de ſubſiſter.*

On exigeoit des Religieuſes qu'elles appriſſent la Langue Latine, qui avoit ceſſé d'être (2) la Langue vulgaire. Il paroît que cet uſage, qui auroit dû toujours ſubſiſter, commença

(1) *Hiſt. de la Milice Françoiſe, l. 2, p. 565.*

(2) Elle commença de ceſſer d'être la langue vulgaire dans le commencement du neuvieme ſiecle, ſous le regne de Louis-le-Débonnaire.

Digitized by Google

à s'abolir dans le commencement du douzieme siecle.

Vers l'an 1125 (1), un Hérétique, nommé Tanchelin, étoit en si grande vénération dans quelques Provinces, qu'on buvoit de ses urines, & qu'on gardoit ses excrémens comme des reliques ; l'argent qu'en retiroient les principaux de sa Secte, servoit à l'entretien de sa table, qui étoit toujours délicatement servie ; les Peres & les Maris le prioient de coucher avec leurs Filles & leurs Femmes.

Un habitant de Padoue, au commencement du quatorzieme siecle, inventa le papier ; c'est une composition de vieux linge pilé & broyé par le moyen d'un moulin à eau, & qu'on étend ensuite par feuilles : on ne commença de le connoître & de s'en servir en France, au lieu de parchemin, que sous le regne de Philippe-de-Valois.

En 1471, Louis XI (2), desirant de mettre dans sa Bibliotheque une copie du Livre du Médecin Rasis, emprunta l'original de la Faculté de Médecine de Paris, & donna pour sûreté de ce Manuscrit, douze marcs d'argent,

(1) *Mézerai*, *t.* 2, *p.* 173.

(2) *Additions aux Mémoires de Commines*, *t.* 4. *pag.* 39.

Digitized by Google

vingt livres ſterling, & l'obligation d'un Bourgeois pour la ſomme de cent écus d'or. Il eſt bien ſingulier qu'un Roi donne non-ſeulement des gages, mais encore caution bourgeoiſe pour un Livre qu'il emprunte dans ſon Royaume. On voit d'ailleurs combien il étoit difficile d'avoir des Livres, & combien ils étoient chers avant & même pluſieurs années après l'invention de l'Imprimerie. Elle fut inventée à Strasbourg ou à Mayence en 1440. Il s'établit des Imprimeurs à Paris en 1470 ; ils dédierent à Louis XI, cette même année 1470, un des premiers Livres qu'ils y avoient imprimé ; c'eſt l'année ſuivante, en 1471, que ce Prince emprunte un Livre pour en avoir une copie manuſcrite. On prétend que vingt mille perſonnes en France ſubſiſtoient de la vente des Livres qu'elles copioient, & que c'étoit une raiſon pour ne pas favoriſer l'établiſſement de l'Imprimerie.

Y a-t-il un trait d'ignorance & d'impertinence égal à celui du célebre *Louis Cigoli !* Ce Peintre, dans un tableau de la Circonciſion de l'Enfant Jeſus, a repréſenté le Grand-Prêtre Siméon avec des lunettes, ſuppoſant qu'attendu ſon grand âge, il devoit en avoir beſoin pour l'opération qu'il alloit faire. Il eſt certain que les anciens n'ont point connu les lunettes ſur le nez, & que par conſéquent ils ne s'en ſervoient pas. *Salvino Degli Armati*, Florentin,

Digitized by Google

en fut l'inventeur vers la fin du treizieme siecle, ou au commencement du quatorzieme. Il y a beaucoup d'Arts dont l'invention est plus préjudiciable qu'utile. On veut soulager ses sens, on les affoiblit. Un homme dans l'âge le plus avancé, & jusqu'à la mort, auroit lu sans lunettes; il commence à s'en servir, & ne peut plus s'en passer.

Le Pape Jean XXII, l'an 1329, prêchant sur la vue de Dieu, dont jouissent dans l'autre vie les ames bienheureuses, avoit avancé que cette vue ne seroit entiere & parfaite qu'après la résurrection & le jugement dernier. Il envoya deux Légats en France pour y soutenir & y répandre cette opinion. Philippe-de-Valois convoqua au Château de Vincennes tous les Maîtres en Théologie, tous les Evêques & Abbés qui étoient alors à Paris : la décision unanime de l'assemblée fut, que, depuis la mort de Jesus-Christ, les ames de fideles jouissent dans le Ciel de la vue parfaite de Dieu, appelée par S. Paul, *de face à face*, & que cette vue demeurera la même après la résurrection générale. Philippe-de-Valois envoya cette décision au Pape, & *lui manda qu'il le feroit brûler* (1), *s'il ne se rétractoit*. C'étoit lui déclarer en termes énergiques, qu'il ne le croyoit pas infaillible.

(1) *Histoire de Paris, par D. Lobineau, t. 1, liv. 12, p. 588.*

Digitized by Google

L'Abbé de S. Pierre (1) prétend qu'il falloit peu-à-peu laiſſer anéantir les Ecoles de Théologie, afin d'éteindre les diſputes ſur des myſteres impénétrables, & que l'eſprit humain doit adorer, ſans chercher vainement à les approfondir & à les expliquer. Le Cardinal de Richelieu eſt, ſelon lui, très-blâmable pour avoir rétabli à grands frais le Collége de Théologie de Robert Sorbon, où les jeunes Eccléſiaſtiques apprennent, dit-il, à diſputer avec aigreur & avec un orgueil opiniâtre, ſur des queſtions de Théologie de pure ſpéculation. Permettre les diſputes, ajoute-t-il, & fonder des Ecoles pour diſputer de Théologie, c'eſt permettre aux hommes de travailler à troubler les conſciences, à fomenter des erreurs, des ſchiſmes, des héréſies & des partis dans l'Etat; ce qui eſt très-oppoſé à la ſaine politique, dont l'objet eſt d'entretenir la concorde & la tranquillité.

Nous reconnoiſſons, nous convenons aiſément que nous nous trompions, quand la diſpute n'a roulé que ſur des choſes qui ne concernoient pas notre profeſſion; mais ſur celles que nous ſommes cenſés avoir étudiées & ne devoir pas ignorer, nous dépouillons-nous aiſément de notre orgueil?

(1) *Annales politiques, t. 1, pag.* 38.

Digitized by Google

Chez les Aſſyriens, les Médes, les Perſes, les Grecs, les Romains, les Gaulois, les Germains, en un mot, dans l'hiſtoire d'aucun des anciens peuples, il n'eſt point fait mention de la guerre de Religion. Comment ſe peut-il qu'elles aient pris naiſſance dans le ſein du Chriſtianiſme, qui ne recommande que la douceur & la charité ?

Jeſus-Chriſt (1), allant à Jéruſalem, avoit envoyé quelques perſonnes pour lui préparer, & à ſes Diſciples, un logement dans une des Villes des Samaritains ; les habitans ne voulurent point le recevoir, & l'inſulterent. *Voulez-vous, Seigneur*, lui dirent deux de ſes Diſciples, *que nous faſſions deſcendre le feu du ciel ſur ces impies ? De quel eſprit êtes-vous animés*, leur répondit Jeſus-Chriſt, en blâmant leur zele ? *Le fils de l'homme*, ajouta-t-il, *n'eſt pas venu pour perdre les hommes, mais pour les ſauver* ; il alla loger dans une autre Ville.

Le P. Daniel prétend que nos Rois ont eu de tout temps une garde (2) ; il cite Grégoire de Tours & une ancienne chronique. Grégoire de Tours dit que *le Roi Gontran, ſe défiant de quelques-uns de la Cour de Frédégonde, &*

(1) *Luc. c. XI*, 51.

(2) *Hiſt. de la Milice Françoiſe*, *t.* 2, *p.* 92.

Digitized by Google

ayant été averti qu'un certain Farolphe vouloit le tuer, ſe précautionna (1) *& n'alloit plus ſans gardes.* La vieille Chronique rapporte le fait que nous avons déjà cité, page 83, au ſujet du Roi d'Angleterre & du Vieux de la Montagne. (2) Je crois qu'on doit conclure du récit de Grégoire de Tours, que les Rois de la premiere Race n'avoient point ordinairement de Gardes. Il me ſemble auſſi que la vieille Chronique prouve que Philippe-Auguſte eſt le premier Roi, dans la troiſieme Race, qui en ait eu une, & qu'ainſi le P. Daniel ſe trompe, & eſt contredit par les autorités même qu'il cite.

On donnoit aux Rois le titre d'*Illuſtriſſime*, de *votre Sérénité*, *votre grace* : l'uſage de leur donner celui de *Majeſté*, ne s'établit entiérement que ſous Louis XI, le Prince le moins majeſtueux dans toutes ſes actions, ſes manieres & dans ſon extérieur. Il n'avoit pas honte de paroître aux plus grandes cérémonies avec un pourpoint & une caſaque d'une étoffe groſ-

(1) *Armis ſe munivit; nec penitùs ad loca ſancta, nec aliò, niſi vallatus armatis atque cuſtodibus procedebat.* Lib. 7, c. 8. & 18.

(2) Les Emiſſaires du Vieux de la Montagne, croyoient, comme le Moine fanatique Jacques Clément, que s'ils périſſoient en exécutant les ordres de leur Chef, ils iroient tout droit en Paradis.

Digitized by Google

ſiere, une calotte à oreilles, & un bonnet, ordinairement très-ſale, ſur lequel il attachoit de petites *Notre-Dame* de plomb : c'eſt ainſi qu'il ſe préſentoit aux Ambaſſadeurs, affectant d'être aſſis dans un mauvais fauteuil, & ayant preſque toujours quelque vilain chien ſur ſes genoux. On trouve dans les comptes de ſa maiſon, un article de quinze ſols pour deux manches neuves qu'on avoit miſes à un de ſes vieux pourpoints.

L'Hiſtorien Ferréras rapporte que D. Juan, Roi de Caſtille, reçut, en 1434, les Ambaſſadeurs de France, aſſis ſur un Trône magnifique, & ayant à ſes pieds un gros lion qu'il avoit apprivoiſé.

On appeloit (1) l'Empereur de Conſtantinople *Sa Sainteté* : on voit dans l'Hiſtoire que ſouvent *Sa Sainteté* étoit un très-méchant homme.

Les Rois ne traitoient de *Couſins*, que ceux qui avoient en effet l'honneur d'être leurs parens; ils écrivoient, *très-cher & fidele ami*, aux Pairs, aux Grands-Officiers de la Couronne & aux Cardinaux : ce n'eſt que depuis François I, environ l'an 1540, qu'ils ont commencé à avoir tant de Couſins.

(1) *Hiſt. Eccléſ. de Fleuri.*

Digitized by Google

Nos Reines alloient en litiere ou à cheval. Cathérine de Médicis eſt la premiere qui ait eu un carroſſe. Le Premier Préſident de Thou en fit faire un, parce qu'il avoit la goutte; ſa femme alloit dans Paris à cheval, en croupe derriere un domeſtique. Ces carroſſes ou coches, étoient faits comme le ſont ceux des Meſſageries, avec de grandes portieres de cuir qu'on abaiſſoit pour y entrer; on n'y mettoit que des rideaux. S'il y avoit eu des glaces au carroſſe de Henri IV (1), peut-être n'auroit-il pas été tué? Baſſompiere, ſous le regne de Louis XIII, fut le premier qui fit faire un petit carroſſe avec des glaces. Pendant la minorité de Louis XIV, preſque tous les gens de la Cour, qui n'avoient point d'incommodités, alloient encore à cheval, & ſe préſentoient chez les Dames & aux aſſemblées, & ſe mettoient à table avec leurs bottines & leurs éperons. Le nombre des carroſſes, qui ne montoit dans Paris, en 1658, qu'à trois cent dix ou vingt, monte aujourd'hui à plus de quatorze mille.

---

(1) On prétend que ce Prince n'eut, pendant aſſez long-tems, qu'un carroſſe pour lui & pour la Reine; & qu'il exiſte une Lettre où il écrivoit à M. de Sulli, qui avoit pris médecine, *je comptois aller vous voir; mais je ne pourrai, parce que ma femme ſe ſert de ma coche.*

Digitized by Google

Prince avoit
François qu'
poignarda,
la Forêt de

Il paroît
des Epitap
que sous l
celle qu'on
d'Aix-la-C
Charlemagn

Cy gist le
doxe E
l'Empire
ment pe
septuagé

On desc
après l'avo
d'or : c'est
inhumé ain
Impériaux,
ceint sa *Co*
Il sembloit

On prétend
queue.

(1) Il av

(2) Les
de l'Amériq
posture.

Digitized by Google

de près des deux tiers
les Provinces : premié-
y a pas aujourd'hui de
qui ne veuille avoir une
ere n'avoit qu'une ſer-
arce qu'il n'y avoit dans
, que deux laquais pour
-de-chambre & deux la-
au lieu qu'il faut aujour-
chambre & trois laquais
ont de valets-de-chambre
Monſieur : troiſiemement,
entoit d'une ſimple cuiſi-
our l'office ; aujourd'hui
ſes aides-de-cuiſine, &
arçons d'office. Joignez à
elle des carroſſes, & par
s ; & vous verrez que,
ſucceſſive des campagnes,
n'eſt pas poſſible que la
y fourniſſe la ſeptieme par-
ceſſaires à la Marine & à

peut être diſtingué dans
nt qu'un laquais derriere ſon
Page ſur le devant ; ce Page,
diſtinguer, procurera en
en ce que, par vanité mê-
, & qui n'ont d'autres ti-
ſes, ne voudront plus avoir

Digitized by Google

Tous ceux qui ont écrit jusqu'à présent pour ou contre le luxe, auroient dû le distinguer d'avec la magnificence ; c'est ce qu'ils n'ont point fait. La magnificence est essentielle à un Etat Monarchique ; & nécessaire dans les Grands ; elle fait éclore, encourage & soutient les arts utiles & agréables ; ce n'est point l'orgueil, c'est un caractere noble qui la guide ; elle offense d'autant moins, qu'elle sait économiser pour pouvoir paroître avec plus d'éclat dans les occasions qui en exigent. Le luxe, au contraire, est insultant, parce qu'il est journellement & frivolement dépensier ; c'est l'appétit & le triomphe des petites ames ; il naît & se nourrit de l'envie ridicule de paroître plus qu'on n'est, en s'égalant, par l'extérieur, à ceux qui sont d'une condition au dessus de la nôtre. Créateur & toujours avide de nouvelles superfluités, il nous met hors d'état de soulager les véritables besoins des autres ; on y devient insensible, & sa fastueuse ivresse nous rend mauvais parens, mauvais amis, mauvais citoyens. Il entretient, dit-on, les manufactures, & fait entrer des millions dans le Royaume par ces modes & ces superfluités qu'il invente sans cesse, & qui se débitent dans toute l'Europe : Eh bien ! en supposant que l'argent vaut mieux dans un Etat que des mœurs, tolérons cette sorte de luxe ; mais est-il concevable que le gouvernement ne s'éveille pas enfin sur le nombre prodigieux des laquais ? Depuis 1720, il a

Digitized by Google

augmenté insensiblement de près des deux tiers dans la Capitale & dans les Provinces : premiérement, parce qu'il n'y a pas aujourd'hui de moyenne Bourgeoise, qui ne veuille avoir une espece de laquais ; sa mere n'avoit qu'une servante : secondement, parce qu'il n'y avoit dans les plus grandes maisons, que deux laquais pour *Madame*, & un valet-de-chambre & deux laquais pour *Monsieur ;* au lieu qu'il faut aujourd'hui deux valets-de-chambre & trois laquais pour *Madame*, & autant de valets-de-chambre & de laquais pour *Monsieur :* troisiemement, parce que l'on se contentoit d'une simple cuisiniere & d'une femme pour l'office ; aujourd'hui c'est un cuisinier avec ses aides-de-cuisine, & un officier avec ses garçons d'office. Joignez à cette augmentation celle des carrosses, & par conséquent des cochers ; & vous verrez que, par une dépopulation successive des campagnes, d'année en année, il n'est pas possible que la troisieme génération y fournisse la septieme partie des hommes nécessaires à la Marine & à l'Agriculture.

Un grand Seigneur peut être distingué dans le public, en n'ayant qu'un laquais derriere son carrosse, mais un Page sur le devant ; ce Page, qui servira à le faire distinguer, procurera en même-temps un bien en ce que, par vanité même, ces hommes d'or, & qui n'ont d'autres titres que leurs richesses, ne voudront plus avoir

Digitized by Google

derriere leurs carroſſes trois ou quatre valets, qui ne ſerviroient alors qu'à les faire mieux remarquer, & qu'à rendre leur faſte plus ridicule, n'ayant pas de Page. A l'égard des Magiſtrats, je penſe que dans un carroſſe ſimple & dont la couleur leur ſeroit affectée, ils s'attireroient bien mieux la conſidération publique, que dans ces carroſſes dorés, chargés de valetaille, & dont l'éclat ne s'accorde ni avec la modeſtie de leurs vêtemens, ni avec la gravité de leur état.

Gilles le Maître, Premier Préſident du Parlement ſous Henri II, ſtipuloit dans le bail qu'il paſſoit avec les Fermiers de ſa Terre près de Paris, *qu'aux quatre bonnes fêtes de l'année & au temps des vendanges, ils lui ameneroient une charette couverte, & de la paille fraîche dedans, pour y aſſeoir ſa femme & ſa fille, & qu'ils lui ameneroient auſſi un ânon ou ânesſe, pour monture de leur chambriere :* il alloit devant, ſur ſa mule, accompagné de ſon Clerc à pied.

François de Montholon, Garde-des-Sceaux, avoit accompagné François I à la Rochelle, où il y avoit eu une ſédition; ce Prince lui fit préſent de l'amende de deux cent mille livres, à laquelle il condamna les Rochellois; Montholon leur remit cette amende, à condition qu'ils feroient bâtir dans leur Ville un Hôpital pour

Digitized by Google

les malades. Il logeoit, avec toute sa famille, au coin de la rue Saint-André des-Arcs & de la rue Gît-le-Cœur, dans une maison où il n'y avoit qu'une salle & une petite cuisine au rez-de-chaussée; deux chambres au premier étage, deux au second, & un grenier au troisieme.

On trouva cinquante mille écus chez un Juif, mort à Paris sans famille & sans enfants; Henri III fit présent de la moitié de *cette aubaine* à Geoffroy Camus de Pontcarré. Ce Magistrat envoya chercher trois Négocians qui s'étoient nouvellement associés, & qui venoient d'être ruinés par un incendie, & leur fit don de ces vingt-cinq mille écus. Sa femme regardoit comme luxe, & ne voulut pas porter une paire de bas de soie qu'une de ses tantes, mariée à la Cour, lui avoit envoyée pour étrennes.

Jamais Roi n'avoit mis tant de taxes & n'avoit fait plus de dépenses inutiles & frivoles, que Henri II. Cependant, dès qu'on apprit la nouvelle de la bataille de Saint-Quentin, les Bourgeois de Paris s'assemblerent & donnerent d'eux-mêmes cent mille écus. Chaque Seigneur un peu considérable dans le Royaume, offrit d'y fortifier & d'y défendre une Place à ses dépens. Le Maréchal de Brissac écrivit à ce Prince pour le prier d'accepter tous ses revenus, ne se réservant que deux mille livres par an pour l'entretien de sa famille. Deux ans

Digitized by Google

après, lorſqu'on ſut que ce même Henri II, trompé par les fauſſes conſidérations de ſon Conſeil, avoit envoyé ordre à ſes Plénipotentiaires de ſigner la paix du Cateau Cambreſis, la plupart des Villes, quoiqu'accablées d'impôts, lui écrivirent qu'elles étoient prêtes à lui fournir de nouvelles forces & de nouvelles contributions, s'il vouloit ne pas ratifier un Traité qui faiſoit perdre à la France des conquêtes ſi conſidérables, & qui avoient coûté tant de ſang & d'argent. Tels étoient les François, & dans quel temps? Lorſque leurs mœurs étoient auſſi corrompues qu'elles l'aient jamais été : mais leur caractere n'étoit pas dépravé. La corruption des mœurs eſt à-peu-près égale dans tous les ſiecles; c'eſt la dépravation du caractere d'une Nation qui préſage ſa décadence. J'appelle dépravation dans ſon caractere, lorſqu'elle n'a plus cet orgueil pour ſon nom, cet amour, cette eſtime pour elle-même, ſources continuelles d'émulation, de force & d'harmonie dans l'Etat.

On ne ſautoit inſpirer aux jeunes gens trop d'eſtime pour leur Nation, s'il eſt vrai que plus on chérit & l'on eſtime ſa famille, plus on eſt éloigné de toute lâcheté.

Notre hiſtoire nous préſente ſans ceſſe les plus grands exemples d'humanité, de déſintéreſſement, de courage, & d'un empreſſement

Digitized by Google

général à courir à la gloire; pourquoi dans les Colléges ne nous pas citer ces exemples? Les belles actions des Grecs & des Romains ne frappent que notre esprit & n'excitent que notre admiration; celles de notre Nation imprimeroient dans notre ame un sentiment plus vif, l'émulation.

L'honnête-homme s'intéresse d'autant plus à ses Citoyens, qu'il les regarde comme des témoins de la façon dont il a toujours vécu: le mal-honnête homme & l'homme de néant qui a fait fortune, souhaitent une mortalité, une peste.

Nous avons vu de nos jours ce que nos peres n'auroient jamais imaginé; nous avons vu des François qui sembloient, en écrivant, n'avoir d'autre objet que d'inspirer du mépris pour les femmes. Nous avons vu d'autres François nous déprimer sans cesse, pour exalter un peuple voisin.

Je crois que le Roi (1) *va déclarer la guerre aux Anglois*, disoit Philippe de Crevecœur, si connu sous le nom de Maréchal de Querdes: *je consentirois volontiers de passer deux ans en enfer*, ajoutoit-il, *pourvu que j'aie le plaisir de les chasser de Calais.*

(1) Louis XI.

Digitized by Google

Nos Ancêtres chaſſoient des Aſſemblées & des Tournois, ceux qui étoient accuſés d'avoir mal parlé des femmes. Ce n'étoit pas ſeulement par humanité, ou par galanterie, qu'ils en uſoient ainſi, mais encore par politique; ils étoient perſuadés que plus les femmes ſe voient reſpectées, plus elles s'attachent à ſe rendre reſpectables; qu'un Gouverneur peut cultiver notre eſprit; qu'à l'égard de notre caractere, ce ſont elles qui le forment dans cet âge, où le plus doux des penchans nous preſſe de leur offrir les prémices de notre cœur; que tel qui ſe diſtingue par l'élévation de ſes ſentimens, n'auroit peut-être jamais eu qu'une ame commune, ſi le deſir de leur plaire n'avoit pas éveillé ſon amour-propre.

Les *Bardes* (1), chez les Gaulois étoient les Poëtes, & jouiſſoient d'une grande conſidé-

(1) *Bardd*, en Breton, ſignifie un Poëte, & *Baddoneg*, un Poëme. Dans le pays de Galles, on appelle encore aujourd'hui *Bardes*, des eſpeces de Poëtes Muſiciens, qui vont de Châteaux en Châteaux chanter les éloges des grands Hommes, en accompagnant leurs Chanſons avec la harpe. Tacite * dit que les Germains avoient des Chanſons où les belles actions de leurs Héros étoient célébrées, & qu'en allant au combat, le chant de ces Chanſons, appelé *Barbitum*, enflammoit leur courage.

* *De Moribus Germ. c.* 3.

Digitized by Google

ration ; ils marchoient à la tête des armées, chantant des Chanſons à la gloire de la Nation, & de ceux qui s'y étoient le plus diſtingués par leur valeur & en prodiguant leur ſang pour la Patrie. Sous la premiere, la ſeconde & aſſez avant ſous la troiſieme Race, on chantoit auſſi de ſemblables Chanſons, en ſe rangeant en bataille, & en attendant le ſignal, ou le cri de guerre (1), pour fondre ſur l'ennemi.

Il n'eſt pas douteux que les Chanſons Militaires, ou *Grivoiſes*, diſtraient & délaſſent l'eſprit du Soldat au milieu des fatigues ; qu'elles l'amuſent dans les marches, & qu'elles entretiennent dans le camp une gaieté martiale & néceſſaire. Si les Aumôniers de l'Armée s'aviſoient de les défendre, que diroit le Général ? La Tragédie & la Comédie ne ſont pas moins utiles dans les Villes : elle adouciſſent les mœurs, purgent les paſſions, peignent les égaremens où elles peuvent entraîner, tâchent de rendre le vice odieux, & de corriger les travers & les ridicules.

On cultive, on exerce la mémoire des jeu-

(1) *Mont-joie Saint-Denis* étoit le cri général des François en allant à la charge ; chaque Seigneur Banneret avoit auſſi ſon cri particulier, qui ſervoit à rappeler ſes Vaſſaux ſous ſa banniere.

Digitized by Google

nes gens afin de la fortifier ; il me ſemble qu'il eſt encore plus intéreſſant d'exercer, d'habituer leur ame à la pitié par des ſcenes pathétiques & touchantes. L'homme le plus vertueux eſt celui dont l'ame eſt la plus inquiette à la vue de ſon ſemblable dans la miſere.

Un Religieux contracte ordinairement dans le cloître une dureté d'ame & d'eſprit qui le rend peu compatiſſant ; il ne ſoulage guere les malheureux que par devoir ; l'homme du monde les ſoulage par ſentiment : j'honore l'un, j'aime l'autre.

Je m'arrête & me divertis à regarder deux Animaux qui jouent enſemble ; je conçois de l'antipathie pour l'homme qui les agace l'un contre l'autre, & qui ſe plaît à les voir ſe déchirer.

Luther aimoit la Poëſie & la cultivoit avec ſuccès ; s'il n'avoit jamais fait que des vers, quatre ou cinq millions d'hommes ne ſe ſeroient pas égorgés.

Philippe de Comines rapporte que *Charles VIII avoit établi une audience publique où il écoutoit tout le monde, & ſur-tout les pauvres ; il ne ſe faiſoit pas*, ajoute-t-il, *grandes expéditions à cette audience ; mais au moins étoit-ce tenir les gens en crainte, & principalement ſes Miniſtres & ſes Officiers, dont*

Digitized by Google

dont aucuns avoient été ſuſpendus pour pillerie.

Louis XIV, en revenant de la Meſſe, jetoit toujours les yeux de côté & d'autre, & par ſon air & ſes regards, invitoit à l'approcher. Un jour, un Suiſſe, quoique le paſſage fût aſſez large, crioit de faire place & repouſſoit pluſieurs perſonnes : *Ne voyez-vous pas*, lui dit Louis XIV, d'un ton ſévere, *que voilà une femme qui a un placet à me préſenter*? Il renfermoit les placets qu'on lui donnoit, dans une caſſette dont lui ſeul avoit la clef.

A Rome, les eſclaves qui avoient des maîtres injuſtes & cruels, alloient, ſur la place publique, embraſſer la ſtatue de l'Empereur ; c'étoit un aſyle dont il n'étoit pas permis de les arracher ; & il étoit du devoir de l'Empereur, avant que de ſe mettre à table, d'envoyer voir ſi perſonne ne s'étoit réfugié aux pieds de ſa ſtatue.

Nos Hiſtoriens ſe ſont rarement attachés à nous laiſſer des détails ſur les anciens uſages ; ils n'en parlent qu'en paſſant. Le procès-verbal qu'on va lire, & que j'ai copié d'après un manuſcrit de la Bibliotheque du Roi, contient les formalités que nos Rois, & les autres Princes de l'Europe, obſervoient avant que de commencer la guerre ; elles ont quelque rapport avec la façon dont les Romains la décla-

Digitized by Google

roient : le Sénat envoyoit un Fécial ſur la frontiere de la Nation contre qui elle étoit réſolue ; & ce Fécial, appelant trois hommes pour être témoins, lançoit un dard ſur le territoire de cette Nation.

„ Jean Gratiolet, Commis à la charge de „ Hérault d'Armes de France au titre d'Alen„ çon, en vertu de la Commiſſion donnée à „ S. Quentin ſous le ſcel ſecret, le 12 du pré„ ſent mois de Mai 1635, *ſignée* Louis, & „ plus bas, par le Roi, Servien, certifie à „ tous qu'il appartiendra, être parti de Neuf„ châtel-ſur-Aine, le 12 deſdits mois & an, & „ m'être acheminé aux Pays-Bas pour trouver „ le Cardinal-Infant d'Eſpagne ; & ayant ap„ pris qu'il étoit à Bruxelles, je me ſuis rendu „ le 19 du préſent mois, ſur les neuf heures „ du matin, à la porte de ladite ville, appelée „ la porte de Hau, accompagné de Gratien „ Eliſſavide, Trompette ordinaire du Roi, & „ ayant pris ma Cotte-d'Armes au titre d'A„ lençon, la toque & le bâton en telle action „ requis, je me ſuis arrêté environ à deux „ cens pas de la porte, tandis que ledit Trom„ pette étoit allé proche d'icelle faire les cha„ mades à la maniere accoutumée ; & ledit „ Trompette ayant vu quatre ou cinq hommes „ qui faiſoient la garde à ladite porte, il ſe fe„ roit adreſſé à un d'iceux, lui diſant qu'il „ conduiſoit un Hérault-d'Armes du Roi ſon

Digitized by Google

„ Maître, vers le Cardinal-Infant ; & cet hom-
„ me étant allé parler au Sergent-Major de la-
„ dite ville, & ledit Sergent étant venu me
„ trouver, je l'assurai que j'étois venu pour
„ parler audit Cardinal-Infant ; lors ledit Ser-
„ gent-Major s'en retourna dans la ville aver-
„ tir ledit Cardinal de mon arrivée ; & étant
„ revenu sur les douze heures, il me dit que
„ ce Prince avoit promis de me donner au-
„ dience, & l'avoit chargé de me mener chez
„ lui en attendant l'heure qu'il me la pourroit
„ donner ; ledit Sergent-Major me priant à
„ cette fin de vouloir entrer dans la ville sans
„ l'habillement de Hérault, lequel je lui dé-
„ clarai ne pouvoir quitter : il avoit avec lui
„ le Roi des Hérauts-d'Armes des Pays-Bas
„ (Toison d'or). Etant arrivé en leur compa-
„ gnie au logis dudit Sergent-Major sur la
„ place du Sablon, icelui Sergent-Major re-
„ tourna au Palais du Prince, pour savoir
„ l'heure où je pourrois être mené devant lui ;
„ il ne revint qu'à deux heures après midi, &
„ m'assura que je serois ouï dudit Prince, mais
„ qu'il étoit empêché au Conseil à cause de son
„ départ, qui seroit sur les quatre heures,
„ pour aller coucher à Louvain ; quoique le-
„ dit Sergent-Major, le Roi des Hérauts &
„ plusieurs personnes m'eussent assuré que le-
„ dit Cardinal Infant ne devoit partir que le
„ lundi 21. Voyant ces longueurs, je pressai
„ ledit Sergent-Major de me dire si je devois

Digitized by Google

„ espérer d'être ouï dudit Cardinal Infant ;
„ m'en ayant assuré, il retourna pour la troi-
„ sieme fois au Palais dudit Prince pour en sa-
„ voir précisément l'heure. Cependant il vint
„ deux autres Hérault dans le logis où j'étois,
„ l'un du titre de Hainault, & l'autre de Guel-
„ dres, qui me tinrent plusieurs discours sur
„ la couleur de ma Cotte-d'Armes, & sur la
„ façon dont je me tiendrois en parlant au
„ Prince ; je leur répondis qu'ils me fissent
„ seulement dépêcher promptement, & qu'ils
„ demeureroient satisfaits de leur curiosité. Sur
„ les six heures après midi, ledit Sergent-Ma-
„ jor revint avec un homme envoyé pour me
„ demander si j'avois Lettres, ou autre pa-
„ pier, à donner à leur Prince ; je dis avoir
„ répondu à cette demande que l'on m'avoit
„ faite dès le matin ; ils continuerent de me
„ dire que, si j'avois bonne commission pour
„ parler audit Prince, il falloit la montrer ; je
„ répondis que ma commission étoit ce que je
„ devois dire, & que je ne la pouvois mon-
„ trer qu'en parlant audit Prince ; ensuite on
„ me demanda si j'avois un émail marqué de
„ ma charge, & si j'avois observé les formali-
„ tés en entrant dans les Pays-Bas ; je dis à
„ tout cela que, puisqu'on m'avoit empêché
„ de parler au Cardinal-Infant par tant de re-
„ mises, j'allois montrer l'effet de mon pou-
„ voir ; alors tirant de ma poche la Déclara-
„ tion que je devois faire audit Cardinal-In-

Digitized by Google

„ fant, & voulant la donner audit Envoyé, „ il dit n'avoir charge de rien prendre & s'en- „ fuit; le Sergent-Major s'évada auſſi d'un „ autre côté; je ſortis donc du logis avec les „ trois Hérault ſuſdits; & étant remonté à „ cheval, je leur dis de recevoir ladite Décla- „ ration; ils me dirent qu'ils ne le pouvoient, „ me priant d'attendre encore quelque-temps, „ & que ces Meſſieurs reviendroient; mais „ ſept heures étant ſonnées ſans qu'ils revinſ- „ ſent, je dis aux Héraults, tenant en mes „ mains ledit papier, que c'étoit la Déclara- „ tion que je devois faire de la part du Roi „ mon Maître au Cardinal-Infant, & jetai la- „ dite Déclaration à leurs pieds, devant le lo- „ gis dudit Sergent-Major, ſur la place du Sa- „ blon; lors leſdits Héraults commencerent à „ crier au Peuple qui étoit là aſſemblé, qu'il „ ne touchât point à ce papier. Le contenu „ d'icelui étoit „ :

„ Le Hérault d'Armes de France au titre „ d'Alençon, ſouſſigné, certifie à tous qu'il ap- „ partiendra, être venu aux Pays-Bas de la „ part du Roi ſon Maître, ſon unique & ſou- „ verain Seigneur, pour trouver le Cardinal- „ Infant d'Eſpagne, & lui dire que, puiſqu'il „ n'a pas voulu rendre la liberté à Monſieur „ l'Archevêque de Trêves, Electeur de l'Em- „ pire, qui s'étoit mis ſous la protection de „ Sa Majeſté, lorſqu'il ne pouvoit la recevoir

Digitized by Google

„ de l'Empereur ni d'aucun autre Prince; & „ que, puiſque contre la dignité de l'Empire „ & le droit des gens, il retient priſonnier un „ Prince Souverain qui n'avoit point guerre „ contre lui, Sa Majeſté lui déclare qu'elle eſt „ réſolue de tirer raiſon par les armes de cette „ offenſe qui intéreſſe tous les Princes de la „ Chrétienté „.

„ Et ſoudain après avoir jeté ladite Déclaration, j'ai traverſé, parmi la foule du peuple, ladite Place du Sablon, & ſuis ſorti par la Porte de Hau pour me retirer en France. Etant arrivé vers les neuf heures du matin, le vingt-un des préſent mois & an, ſur la Fontiere des Pays-Bas, au Village appelé Rouilli, ayant un Poteau à la main, je l'ai planté ſur le grand chemin d'Aveſnes à la Chapelle, du côté d'Eſtreule Cauchi, autre village des Pays-Bas; auquel poteau j'ai attaché copie de ladite Déclaration: & ayant rencontré un Payſan qui ſortoit de l'Egliſe, je lui ai dit que j'avois attaché ledit placard, de la part du Roi mon Maître, contre le Cardinal-Infant d'Eſpagne, & qu'il eût à en avertir le Mayeur, ou quelque autre Magiſtrat du lieu; & ledit Payſan ayant appelé ledit Mayeur & me l'ayant montré, j'ai fait audit Mayeur la même certification, & l'ai vu, avec autres perſonnes, s'acheminer vers ledit poteau: le ſuſdit Elit-

Digitized by Google

„ favide, Trompette ordinaire du Roi, fai-
„ ſant les chamades accoutumées. Ce que
„ nous certifions véritable leſdits jour &
„ an „.

Un Prince ſe dépouilloit & donnoit ſon habit au Hérault qui lui apportoit une nouvelle agréable. *Le Reine*, dit Jean Chartier, *étant accouchée d'un fils, le* 4 *Février* 1435, *le Roi* (Charles VII) *dépêcha le Hérault, nommé Conſtance, pour en porter la nouvelle au Duc de Bourgogne; de laquelle nouvelle ce Duc témoigna d'être fort joyeux, & donna à ce Hérault cent riders d'or & une robe brodée dont il étoit alors vêtu.*

Louis d'Anjou-Tarente, de la Maiſon (1) de France, Roi de Jéruſalem & de Sicile, par ſon mariage avec Jeanne I, Reine de Naples, ſa Couſine, inſtitua dans cette Ville, en 1352, un Ordre du Saint-Eſprit. Tous nos Hiſtoriens, entre autres, le Gendre, Daniel, le Laboureur dans ſes notes ſur les Mémoires de Caſtelnau, & le nouvel Editeur du Journal de l'Etoile, diſent qu'attendu les troubles dont ſon regne fut agité dès l'année 1354, cet Ordre du Saint-Eſprit ne put ſe ſoutenir, & que peut-être même

(1) Il deſcendoit de Charles, Comte d'Anjou, frere de S. Louis.

Digitized by Google

ignoreroit-on qu'il eût existé, si le hazard n'avoit pas fait tomber le titre original de son institution entre les mains d'un noble Vénitien qui en fit présent à Henri III, lorsqu'il passa par Venise à son retour de Pologne; que ce Prince, voulant s'en approprier l'idée, le tint fort caché; & qu'après en avoir fait extraire par Chiverni, qui fut depuis Chancelier de France, ce qu'il vouloit en tirer pour son nouvel Ordre, il lui ordonna de le brûler; que Chiverni conserva cette piece rare & curieuse, en partie à cause des belles mignatures en vélin dont elle étoit ornée; qu'après sa mort, elle passa dans la Bibliotheque de l'Evêque de Chartres, son fils, & de cette Bibliotheque dans celle du Président de Maisons. Si les Historiens que je viens de citer, & qui n'ont fait que se copier les uns les autres, avoient confronté les statuts de l'Ordre du Saint-Esprit de Naples, institué en 1352, avec ceux de l'Ordre de l'Etoile, institué à Paris un an auparavant, en 1351, par le Roi Jean, ils auroient vu qu'ils sont les mêmes, & qu'étant les mêmes, & ceux de l'Ordre de l'Etoile étant très-connus en France, Henri III, par conséquent, n'avoit pas pu penser à s'en approprier l'idée. D'ailleurs, parmi les statuts de notre Ordre du Saint-Esprit, il n'y en a au plus que quatre ou cinq, qui ressemblent à ceux de l'Ordre du Saint-Esprit de Naples; & ces quatre ou cinq se trouvent aussi parmi ceux de l'Ordre de Saint-Mi-

Digitized by Google

chel, institué par Louis XI. Ainsi ce ne seroit pas de l'Ordre du Saint-Esprit de Naples que Henri III les auroit pris, mais de l'Ordre de Saint-Michel. Enfin quiconque lira les statuts de nos Ordres de Saint-Michel & du Saint-Esprit, verra que le fond en est entiérement le même; & l'on n'y trouvera que les changemens qu'exigeoit la différence des temps & des usages. Le gouvernement féodal subsistoit encore du temps de Louis XI, au-lieu qu'il ne subsistoit plus du temps de Henri III.

L'Ordre de Saint-Michel, institué par Louis XI, en 1469, se soutint avec éclat sous les regnes de Charles VIII, de Louis XII, de François I, & de Henri II; mais le grand nombre de gens sans mérite ou sans naissance qu'on en décora sous les regnes de François II & de Charles IX, le fit tomber dans l'avilissement. Henri III, sans l'abolir, & même (1) sur cet Ordre, résolut d'en établir un qui seroit une marque de la plus haute distinction; il l'institua sous le nom & à l'honneur du Saint-Esprit; parce que le jour de la Pentecôte 1573, il avoit été élu Roi de Pologne, & qu'à pareil jour, en 1574, il avoit succédé à la Couronne de France. Il se flattoit qu'au milieu des troubles que la Ligue fomentoit contre lui, il retiendroit dans le devoir &

(1) Il faut être reçu Chevalier de Saint-Michel, avant que d'être reçu Chevalier du Saint-Esprit.

Digitized by Google

s'attacheroit la Noblesse de son Royaume (1), non-seulement par l'espoir d'entrer dans ce nouvel Ordre, & le serment particulier que chaque Chevalier lui feroit en y entrant, mais encore par des motifs d'intérêt. Il fit demander au Pape son approbation pour mettre en Commanderies Militaires jusqu'à la concurrence de cent mille écus de biens Ecclésiastiques, & pour pouvoir conférer ces Commanderies à ses nouveaux Chevaliers qui en auroient joui, quoique mariés. Le Pape n'y voulut pas consentir; & le Clergé ne manqua pas de s'y opposer, excité d'ailleurs par les Chefs de la Ligue. Cependant les Chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit continuerent, & ont toujours continué de prendre le titre de *Commandeurs*, conformément à leur institution; & ils jouissent chacun, en attendant les *Commanderies*, d'une gratification annuelle de mille écus sur le revenu du Marc-d'or.

Le Roi, quand il nomme quelqu'un pour être simplement Chevalier de Saint-Michel, commet un Chevalier Commandeur de ses (2)

(1) C'étoit dans les mêmes circonstances & dans les mêmes vues, que le Roi Jean & Louis XI avoient institué les leurs.

(2) Les Chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit sont qualifiés Chevaliers des Ordres du Roi, parce qu'ils sont Chevaliers de l'Ordre de Saint-Michel & de celui du Saint-Esprit.

Digitized by Google

Ordres pour le recevoir, c'eſt-à-dire, pour lui faire prêter le ſerment, & lui donner l'accolade & le collier; mais Sa Majeſté reçoit elle-même, dans ſa Chapelle, ou dans quelque Egliſe, après la Meſſe, ceux qu'elle a choiſis pour être Chevaliers du Saint-Eſprit; elle commence la veille, ou le matin même avant la Meſſe, par les recevoir, dans ſon cabinet, Chevaliers de Saint-Michel.

Après que le nouveau Chevalier a prêté le ſerment, celui qui le reçoit tire ſon épée & lui donne un coup du plat *ſur le chignon du cou*, enſuite il l'embraſſe en ſigne de fraternité. Anciennement on donnoit quelquefois ce coup du plat de la main. Dans le Roman de Guillaume au court Nez, en décrivant les Cérémonies de ſa Réception, lorſqu'il fut reçu Chevalier par Charlemagne, il eſt dit :

Karles li baiſe la bouche & le menton ;
De ſa main dextre, le fiert el chaagnon (1).

Que ſignifie ce coup ? Les uns diſent *que c'eſt pour que le nouveau Chevalier ſe ſouvienne du ſerment qu'il vient de faire, & de toutes les peines auxquelles il doit ſe préparer & qu'il doit ſupporter avec patience, s'il veut*

(1) Charlemagne le frappe au chignon.

Digitized by Google

remplir dignement ſon nouvel état. D'autres prétendent *que c'eſt pour l'avertir que cet affront eſt le dernier qu'il doit ſouffrir*; l'avertiſſement ne ſeroit pas poli. Je riſquerai ici quelques idées qui me ſont venues ſur l'origine de cette ancienne coutume.

On n'étoit cenſé commencer à être Soldat, que lorſqu'on avoit été fait Chevalier. On voit dans un regiſtre de la Chambre des Comptes, intitulé *Jornale Theſauri*, que Soldat & Chevalier ſignifioient la même choſe; il y eſt dit: *Philippus, filius Ludovici, factus eſt miles in Pentecoſte, anno* 1267. *Philippus Pulcher factus eſt miles, anno* 1284. Ne donnoit-on point un coup à celui qu'on faiſoit Chevalier, c'eſt-à-dire Soldat, pour l'avertir de la ſoumiſſion que tout Soldat doit à celui qui commande?

Dès qu'on avoit été reçu Chevalier, quelque jeune que l'on fût, on étoit émancipé; *on pouvoit uſer des armes, & de ſes droits; on devenoit un vrai homme* (1), *un membre de l'Etat; au lieu que juſqu'alors on ne l'avoit été que de ſa famille.* La coutume de donner un coup à celui qu'on faiſoit Chevalier, & que par conſéquent on émancipoit, ne venoit-elle point de ce qui ſe pratiquoit chez les Romains, lorſqu'on affranchiſſoit quelqu'un; le Préteur le

(1) *Militaribus eum in virum perfectum dedicavit ſacramentis.* Lambertus Ardenſis.

Digitized by Google

frappoit d'une baguette sur le cou, en lui disant, *je déclare que tu es libre comme tout Romain.*

On ne pouvoit, chez les Romains, user des armes; on n'étoit Soldat qu'après avoir prêté le serment militaire; chaque Soldat, en le prêtant, appuyoit son épée nue sur son cou, pour marquer son entier dévouement à l'Empereur : *gladiis* (1) *cervicibus suis admotis, solemniter juravére.* Amm. Marcellin, liv. 21.

Les Seigneurs François du Royaume d'Austrasie avoient jeté les yeux sur Chrodin pour être Maire du Palais; mais malgré toutes leurs instances, il refusa toujours d'accepter cette dignité : *du moins*, lui dirent-ils, *nommez-nous celui que vous choisiriez.* Il prit la main d'un Seigneur nommé Gogon, & la mit sur son cou, *pour marquer*, dit Frédégaire (2) *que lui & les François alloient lui être soumis.*

L'Accolade, selon les uns, est l'embrassade; &, selon les autres, c'est le coup qu'on donne sur le cou du nouveau Chevalier, *accolata.* Quoi qu'il en soit, c'est sur le cou

(1) On voit dans Calepin & dans tous les glossaires, que *cervix* signifie le chignon du cou.

(2) *Chap.* 58, 59.

Digitized by Google

qu'on doit le frapper, & non pas sur l'épaule, comme on fait aujourd'hui.

Tacite dit que (1) *chaque Prince, chez les Germains, a autour de lui plusieurs guerriers qui lui sont particulièrement & indissolublement attachés. Le plus saint de leurs engagemens*, ajoute-t-il, *est de le couvrir & de le défendre en toute occasion, de n'avoir point d'autre gloire que la sienne, & de rapporter à lui tout le mérite, tout l'honneur de leurs exploits. S'il est tué dans le combat, ils seroient regardés avec mépris*, (2), *s'ils lui survivoient.* Il me semble que voilà l'origine des Ordres de Chevalerie, & du serment particulier par lequel chaque Chevalier renonce en quelque sorte à lui-même, pour se dévouer entièrement à la personne du Prince.

L'habillement du Novice, c'est-à-dire, de celui qui a été nommé pour être reçu Chevalier

(1) *De Morib. Germ. c.* 13 & 14.

(2) Chez les Cimbres & les Cimmériens, il y avoit aussi des Guerriers qui faisoient serment au Roi de ne lui point survivre, soit qu'il mourût de maladie, ou qu'il fût tué dans une bataille. De son côté, le Roi étoit obligé de se couper un petit morceau de l'oreille, lorsque quelqu'un de ces Guerriers venoit à être tué.

Digitized by Google

de l'Ordre du Saint-Esprit, consiste dans un pourpoint & trousse d'étoffe (1) d'argent, caleçon, bas de soie, & souliers blancs; le fourreau de l'épée est de la même couleur : la garde & la poignée sont d'argent. Il a au cou un rabat de point d'Angleterre, & sur les épaules un capot de velours ras noir; sa toque, au lieu de chapeau, est noire, garnie d'un bouquet de plumes blanches & d'une masse de héron : il se prosterne aux genoux du Roi, qui est assis sur son trône auprès de l'Autel; & après qu'il a fait & signé le serment, on lui ôte le capot; & S. M. lui donne le grand manteau & le grand Collier de l'Ordre. Ce grand manteau, retroussé du côté gauche, & ouvert du côté droit, est de velours noir, doublé de satin orangé; il est semé de flammes, ou *langues* de feu, brodées en or; il regne tout autour une broderie aussi en or, large de dix pouces; le mantelet par-dessus ce manteau, & brodé de la même façon, descend assez bas sur la poitrine & sur les épaules; il est de moire vert-naissant & argent. La broderie du manteau & du mantelet, & les chatons du grand Collier, formoient des *Lambda*, des *Phi*, des *Delta*, lettres grec-

(1) C'est pour rappeler les anciens usages : un Prince même & sa femme ne pouvoient pas avoir de l'or, & n'avoient que de l'argent sur leurs habits, jusqu'à ce qu'il eût été Chevalier.

Digitized by Google

ques, des H, & des M. Les Ligueurs qui tâchoient sans cesse de décrier toutes les actions de Henri III, répandirent parmi le peuple, que des idées de galanterie, plutôt que de dévotion, avoient fait imaginer à ce Prince, son nouvel Ordre; que l'orangé, le vert-naissant, le blanc & le bleu étoient les couleurs de sa Maîtresse; que les H (1) & les M. enlacées désignoient son nom & celui de cette Maîtresse; que le *Phi* & les *Delta* signifioient les assurances de sa fidélité, & les fleurs de-lys au milieu des flammes, l'ardeur de son amour. Henri IV, disent tous nos Historiens, pour faire cesser ces malignes (2) interprétations, fit ôter, en 1597, ces chiffres & ces monogrammes; en sorte que les chaînons du grand Collier & la broderie du grand Manteau & du Mantelet, ne forment plus

(1) Henri & Marguerite sa sœur.

(2) Ce que rapportent la plupart des Historiens sur l'Ordre de la Toison d'or, est encore plus ridicule & plus indécent. *On prétend*, disent Favin & la Colombiere, *que Philippe-le-Bon, Duc de Bourgogne, étant entré un matin dans la chambre d'une Dame qu'il aimoit, trouva sur sa toilette une petite touffe de poil blond & frisé; que cette Dame, par la pudeur & rougeur de son visage, témoigna être très-fâchée de cette aventure, & d'autant plus que quelques Courtisans, qui étoient présens, se mirent beaucoup à rire; que le Duc l'appaisa par ses caresses, & lui promit d'instituer un Ordre qui auroit pour marque une Toi-*

Digitized by Google

aujourd'hui que des trophées & des couronnes en or, avec des H en argent. Je ne sais pas si Henri IV fit ces changemens pour faire cesser ces malignes interprétations; mais il est très-certain qu'il n'y en eut jamais de plus fausses. Marguerite-de-Valois, depuis la mort de Charles IX, s'étoit entiérement liée avec le Duc d'Alençon, & étoit entrée dans toutes ses révoltes; Henri III devoit la haïr & la haïssoit mortellement; il l'avoit enfin éloignée de Paris; & elle étoit au fond de la Gascogne, lorsqu'il institua son Ordre du Saint Esprit. On peut croire que les M. désignoient Catherine de Médicis; les H & les Lambda, Henri & Louise de Vaudemont, sa femme; les fleurs de-lys dans les flammes, leur tendre & fidele union. A l'égard des couleurs, le blanc & le bleu ont toujours été celles de nos Rois; & le vert-naissant étoit, dans l'ancienne Chevalerie, la couleur des nouveaux Chevaliers: les vingt-deux qui furent les principaux tenans dans le Tournoi que Charles VI donna à Saint-Denis, en 1380, étoient vêtus de vert, *pour observer religieusement*, dit l'Historien contemporain, *les formalités de l'antique Chevalerie.* Je pourrois encore dire que Marie de Cleves, Princesse

---

son d'or, & dans lequel ceux qui s'étoient moqués de ce beau poil blond & doré, n'auroient pas l'honneur d'être admis.

Digitized by Google

de Condé, fut la seule personne que Henri III aima passionnément; que, depuis la mort de la Princesse, on remarqua qu'il mêloit toujours du noir aux autres couleurs qu'il portoit; que voilà peut-être la cause de la couleur noire qu'il choisit pour le grand Manteau de l'Ordre du Saint-Esprit, & que ce qui peut encore aider à appuyer cette conjecture, c'est qu'il est très-certain que le jaune orangé étoit la couleur favorite de Marie de Cleves.

En 1584, on vit le Roi, (1) le Chancelier, les Courtisans & les Ministres, marchant deux à deux dans les rues de Paris, couverts d'un grand sac de toile depuis le haut de la tête jusqu'aux pieds, ceints d'une grosse corde, & tenant chacun une discipline à la main pour se flageller les épaules. En 1590, on vit toutes sortes de Moines, avec l'habit de leurs différens Ordres, le casque en tête, l'épée au côté, le fusil sur l'épaule, marchant quatre à quatre, commandés par un Evêque la hallebarde à la main.

Etienne Pasquier (2) fait une remarque à l'occasion de Henri III; il dit que tous les Prin-

(1) *Henri III.*

(2) *T. 2, liv. 5, page 187.*

Digitized by Google

ces de la Maiſon de France qui ont porté le titre de Comtes ou Ducs d'Anjou, ſont devenus Rois, & dans des Royaumes où il n'y avoit gueres d'apparence qu'ils régneroient. En effet, Charles, frere de S. Louis, Chef de la premiere branche d'Anjou, & Louis, frere de Charles V, Chef de la ſeconde, furent l'un & l'autre appelés, par des événemens ſinguliers, à la Couronne de Naples & de Sicile. Charles-Robert d'Anjou, vulgairement dit Charobert, devint Roi de Hongrie, & joignit à ce Royaume la Dalmatie, la Croatie, la Servie & la Boſnie. Henri III, qui le premier, après l'extinction de ces deux branches d'Anjou, avoit porté le titre de Duc d'Anjou, fut Roi de Pologne. Paſquier, s'il avoit vécu de nos jours, auroit vu une nouvelle branche d'Anjou ſur le Trône d'Eſpagne & des deux Siciles.

Pendant le ſiége de Paris, en 1590, après avoir mangé la paille des lits, les vieux cuirs & les animaux les plus immondes, on alla prendre les oſſemens des morts dans les Cimetieres; on les fit moudre, & on tenta de s'en nourrir. Plus de dix-mille perſonnes étoient déjà mortes de faim, ou de ces exécrables alimens, lorſqu'on ordonna qu'il ſeroit fait une recherche dans les Maiſons des Religieux. On trouva chez les Carmes, les Jacobins, les Jéſuites, les Auguſtins, les Feuillans, les Cordeliers, les Capucins, en un mot chez tous,

Digitized by Google

du bled, du biſcuit, des viandes ſalées, & autres proviſions, pour plus de huit mois. Je conçois qu'on peut exhorter les autres à ſouffrir des extrémités qu'on partage & qu'on ſouffre ſoi-même ; mais que des hommes, après s'être procuré une ſecrette abondance par leurs quêtes & leur intrigue, prêchent la patience à un Peuple, la lui commandent de la part de Dieu, & l'abuſent journellement par de fauſſes nouvelles & de vaines eſpérances de ſecours ; que ces hommes rencontrant à chaque pas des enfans expirans ſur le ſein de leurs meres languiſſantes de faim, ſoient inſenſibles à ce ſpectacle, & continuent d'être les miniſtres de la mort lente & cruelle qui, chaque jour, entaſſe & dévore les malheureuſes victimes de leurs prédications ; c'eſt le comble de la barbarie la plus atroce.

Le Duc de Nemours, que la Ligue avoit nommé Gouverneur de Paris, allant viſiter quelques poſtes du côté de la Porte Saint-Michel (1), rencontra un homme qui lui dit d'un air effrayé : *Monſieur, n'entrez pas dans cette rue ; j'en viens ; elle eſt pleine de ſerpens ; & j'y ai vu une femme à demi-morte, dont le cou & les bras étoient entortillés de couleuvres.* Le Duc de Nemours fit avancer quelques-uns

(1) Au haut de la rue de la Harpe.

Digitized by Google

de ſes Gens ; ils revinrent bien vîte, & confirmerent le récit de cet homme. Les Hiſtoriens diſent que les chaleurs exceſſives de la canicule, & la puanteur de tant de corps infectés par de mauvaiſes nourritures, engendroient cette quantité prodigieuſe de ſerpens qu'on trouvoit dans différens quartiers de la Ville, vers la fin du ſiége : je doute que cette cauſe paroiſſe phyſique aux Naturaliſtes.

Le jour de la Touſſaint 1604, le Curé de Saint-Paul s'étant tranſporté dans quelques Egliſes de Religieux de ſa Paroiſſe, & y ayant trouvé les nappes miſes pour la communion, les ôta, & avec une âpre & ſévere réprimande, exhorta les Aſſiſtans à ne communier que dans leur Egliſe Paroiſſiale ; il déclama fortement contre les Confréries, & menaça d'excommunier ceux qui s'y enrôleroient. Pluſieurs Curés (1) firent la même choſe & les mêmes menaces dans leurs Paroiſſes. *Les Moines*, dit Mézeray, *ont un avantage ſur les Ordinaires ; c'eſt l'union conſtante de toute la Communauté à travailler d'un même eſprit, & à ne quitter jamais la*

(1) Le Concile d'Arles *, en 1260, défendit expreſſément aux Religieux de recevoir le Peuple à l'Office Divin dans leurs Egliſes, les Dimanches & les Fêtes.

* *Hiſt. Eccl. t.* 18, *p.* 9.

Digitized by Google

fin qu'elle s'eſt propoſée. Les Egliſes des Couvens, ajoute-il, *ſont pleines, tandis que celles des Paroiſſes ſont preſque déſertes, les Ouailles quittant leurs Paſteurs naturels & la ſolide viande de leur nourrice, pour courir à ces friandiſes ſpirituelles.* Feu M. le Duc de Bourgogne avoit la plus grande eſtime pour les Curés de Paris; il étoit perſuadé qu'il falloit leur faire l'accueil le plus favorable à la Cour, & leur accorder, autant qu'il étoit poſſible, les petites graces qu'ils demandoient pour des familles, afin d'augmenter encore la conſidération & la confiance qu'ils s'attiroient par la décence de leurs mœurs, leur charité & leur bienfaiſance.

Je ne connois point d'hommes qui faſſent plus d'honneur à l'Humanité, que les Curés de Paris, diſoit le Docteur Burnet, à ſon retour à Londres.

Nombre de gens, par un eſprit de pareſſe & de fainéantiſe, abandonnent les charges publiques, & s'aſſocient, ſous prétexte de Religion, aux Communautés Monaſtiques; nous voulons, après avoir mûrement délibéré ſur cet abus, qu'on tire ces gens là de leurs retraites, & qu'on les ramene aux fonctions & aux charges envers la Patrie (1).

(1) *Théodoſe & Juſtinien, Cod. L. 10, Tit. 31.*

Digitized by Google

Perſonne ne pourra embraſſer l'Etat Eccléſiaſtique, ſans la permiſſion du Roi ou du Juge. Concile d'Orléans en 511, ſous Clovis, c. 6. Capitulaires de Charlemagne, année 805, art. 15.

Les filles ne ſeront point voilées avant l'âge de vingt-cinq ans. Concile d'Afrique, c. 16. Concile de Tours, c. 28. Capitulaires de Charlemagne.

Le Concile de Latran, en 1215, défendit d'inventer & d'établir de nouveaux Ordres Religieux. S'il y en avoit vingt avant cette défenſe, on en a inventé, & il s'en eſt établi depuis au moins cent-cinquante de plus.

Au Concile de Trente, les Généraux d'Ordres repréſenterent que: Si l'on ne permettoit pas de pouvoir faire les derniers vœux Monaſtiques à ſeize ans, & ſi on les retardoit juſqu'à vingt-cinq, il y auroit très-peu de Religieux & de Religieuſes. Je crois que tout homme conviendra qu'il y avoit bien de l'inhumanité dans de pareilles repréſentations; car enfin n'étoit-ce pas dire, pourvu que nous ayons beaucoup de Religieux & de Religieuſes, que nous importe que ſucceſſivement, d'âge en âge, quinze ou ſeize cent mille perſonnes, dans les Pays Catholiques, s'expoſent à paſſer leur vie dans le repentir, l'amertume, le déſeſpoir & l'horreur d'un état qu'elles auront trop légérement & trop précipitamment embraſſé?

Digitized by Google

Etats Généraux continués à Orléans, sous Charles IX, en 1560. Cahiers de Remontrances, article 37.

Demandes des Etats. *Soit défendu de recevoir aucuns Religieux à faire profession, avant qu'ils aient atteint l'âge de trente ans, & les filles de vingt-cinq au moins.*

Réponse du Roi. *Ordonné pour les mâles à vingt-cinq ans, & pour les filles à dix-huit.*

Cette Ordonnance fut abrogée aux Etats de Blois en 1588 ; & il y fut statué qu'on pourroit se lier par les derniers vœux Monastiques à l'âge de seize ans accomplis. Personne n'ignore que les Chefs de la Ligue, ces Tyrans de la Patrie & de leur Roi, dominoient aux Etats de Blois, & qu'ils avoient & devoient avoir de grands égards pour les Moines, qui presque tous étoient Ligueurs.

Les Prêtres sont d'institution divine ; les Moines n'en sont pas. Augmentez le nombre des Prêtres ; défendez à tous Religieux & Religieuses de recevoir à l'avenir des Novices ; attribuez une partie de leurs biens aux Paroisses des Villes & des Campagnes ; conservez les menses Abbatiales pour les donner aux Cadets de la Noblesse qui se feront voués à l'Eglise ; conservez aussi les riches Abbayes de Religieuses ; mais qu'elles soient désormais à l'instar des

Digitized by Google

des Chapitres de Chanoineſſes ; c'eſt-à-dire, pour y recevoir des filles de condition qui n'y feront que le vœu d'Obéiſſance, & qui pourront y demeurer toute leur vie, ou en ſortir, ſi elles trouvent à ſe marier convenablement. Les filles des bons Bourgeois formeront des Communautés d'Hoſpitalieres, avec la liberté, comme les Chanoineſſes, d'en ſortir pour retourner chez leurs Parens, ou pour ſe marier; elles auront ſoin des Pauvres malades, ou de l'éducation des Enfans.

Le petit Peuple de Rome ſe plaignoit à Pie IV d'un impôt qu'il avoit mis ſur le bled, & qui pouvoit aller par an à trois ſols au plus par tête : *Vous avez bien plus ſujet de vous plaindre*, répondit-il, *de Paul IV, mon Prédéceſſeur, qui vous a fait perdre une journée de cinq ſols, en inſtituant une nouvelle fête, la Chaire de Saint-Pierre.*

Il n'y a perſonne qui ne convienne que, s'il n'y avoit dans l'année que les quatre grandes Fêtes & les Dimanches, il arriveroit bien moins de déſordres parmi le Peuple, & que la dévotion y ſeroit plus fervente.

Il y a dix-huit millions d'Habitans en France ; ſuppoſons qu'il n'y ait que ſix millions de Laboureurs, Journaliers, Ouvriers, Artiſans ; ne mettons la journée de chacun qu'à dix ſols ;

Digitized by Google

cela fait trois millions de livres ; supprimez dix Fêtes, cela fera trente millions.

Il n'y a pas cent ans qu'il étoit encore d'usage de retenir son Ami à coucher avec soi, ou d'aller coucher avec lui ; & ce qu'il y a de singulier, c'est que la pureté du lit nuptial ne s'effarouchoit point de l'approche d'un Etranger ; la femme y restoit, apparemment du côté de son mari.

Louis XIII aimoit la guerre, la savoit, se plaisoit aux travaux & aux dangers d'un siege : il étoit intrépide dans une tranchée ; mais avec beaucoup de courage dans le cœur, il n'en avoit point dans l'esprit ; les détails du Gouvernement effrayoient son imagination & sa conscience ; personne n'étoit moins ferme & plus irrésolu dans le Cabinet & dans le Conseil.

La vue d'une belle femme le ravissoit ; il aimoit à se trouver avec elle, à la regarder & à l'entendre ; *mais ses amours*, dit un Ecrivain de ce temps-là, *étoient purement spirituelles, d'âme à âme ; & les jouissances en étoient vierges.* Il alloit souvent coucher avec le Connétable de Luynes, & quoiqu'amoureux de la Connétable, il s'endormoit tranquillement sur le même chevet, sans idées & sans desirs.

Charles d'Albert, Duc de Luynes, posséda jusqu'à sa mort la premiere dignité Militaire &

Digitized by Google

la premiere dignité de la Magiſtrature ; il fut Connétable & Garde-des-Sceaux.

On bandoit les yeux de ceux qu'on décapitoit pour crimes de trahiſon envers le Roi & l'Etat ; c'étoit une ignominie de plus qu'on ajoutoit à celle de leur ſupplice. On banda les yeux du Maréchal de Biron. On lit dans la relation de la mort du Duc de Montmorency, publiée en 1633, qu'il dit à l'Exécuteur : *Bande-moi les yeux, & fais promptement ton office* ; qu'on lui répondit *que, s'il voyoit, il n'auroit point les yeux bandés, & que le Roi l'avoit ainſi ordonné* ; qu'il répliqua *qu'il ne pouvoit mourir avec aſſez de honte.* Ceux qu'on ne décapitoit point pour crimes de trahiſon, étoient les maîtres d'avoir ou de n'avoir par les yeux bandés. On demanda (1) à Bouteville & à Deſchapelles, condamnés pour duel, s'ils vouloient qu'on leur bandât les yeux ; ils répondirent que non.

Théophraſte Renaudot, Médecin à Paris, ramaſſoit de tous côtés des nouvelles pour amuſer ſes Malades : il ſe vit bientôt plus à la mode qu'aucun de ſes Confreres ; mais comme toute une Ville n'eſt pas malade, ou ne s'imagine pas l'être, il réfléchit, au bout de quelques années, qu'il pourroit ſe faire un revenu plus con-

(1) *Mercure de France, 1607, page 453.*

Digitized by Google

sidérable en donnant, chaque semaine, au Public, des feuilles volantes qui contiendroient des nouvelles de divers Pays. Il falloit une permission ; il l'obtint, avec privilége, en 1632. Il y avoit long-temps qu'on avoit imaginé de pareilles feuilles à Venise ; & on les avoit appelées *gazettes*, parce qu'on payoit, pour les lire, *una gazetta*, petite piece de monnoie : voilà l'origine de notre gazette & de son nom.

Le Parlement, dans les commencemens qu'il fut sédentaire, étoit composé mi-parti d'Evêques ; Philippe-le-Long, par son Ordonnance de 1319, les en exclut, *se faisant conscience*, disoit-il, *de les empêcher de vaquer à leur spiritualité*. Ils sont aujourd'hui de l'Académie Françoise.

Croiroit-on qu'une Académie a mis en problême : *Si le rétablissement des Sciences & des Arts a contribué à épurer les mœurs* ? Croiroit-on que cette Académie a accordé le prix à un Discours où l'Auteur prétend prouver que les Sciences & les Arts ne servent qu'à corrompre les mœurs ? Et croiroit-on que cette Académie a cependant toujours continué depuis ses séances ?

Chez une Nation où les femmes ne seront que belles, le goût dans les arts agréables n'acquerra jamais un certain degré de perfection : ce sont les graces qui l'inspirent, le guident, le forment & l'éclairent.

Digitized by Google

Proscrire les arts agréables, & ne vouloir que ceux qui sont absolument utiles, c'est blâmer la Nature qui produit les fleurs, les roses, les jasmins, comme elle produit des fruits.

Le *mieux* n'est-il point quelquefois le contraire du *bien* ? En entrant dans nos Eglises nouvellement bâties & qu'on a rendu si claires, sent-on ce frémissement religieux, ce même recueillement qu'inspiroit l'obscurité des anciennes ?

Les vieux Châteaux ont un air de noblesse : ceux qu'on bâtit aujourd'hui n'ont que l'air de maisons de campagne.

Un style tendu, recherché, semé de brillans & d'antitheses, n'éblouit que les sots. Tâchez d'être simple, naturel, précis ; ayez une maniere à vous, sur-tout soyez clair : tout Auteur qu'on est obligé de lire deux fois pour l'entendre, écrit mal.

Petits aigles, qui planez si dédaigneusement au-dessus de vos chétifs Compatriotes, nouveaux phénomenes dans la littérature, je prends la liberté de vous considérer dans votre apogée ; & je crois m'appercevoir que les raïons de votre gloire ne sont composés que de paradoxes, d'idées singulieres, de traits contre les femmes, contre votre Nation, & d'un vernis de religion.

Digitized by Google

Rien n'eſt ſi aiſé, & par conſéquent rien ne prouve moins qu'on a de l'eſprit, que de ſoutenir des paradoxes & des idées ſingulieres.

Il parut, il y a environ quarante ans, deux petits Ouvrages, *les Dialogues des Dieux*, & *les Lettres Galantes & Philoſophiques*. Le but de l'Auteur étoit d'affoiblir, de confondre & de brouiller toutes les idées, tous les principes de morale qui guident ordinairement les hommes : il tâchoit d'établir que la fauſſeté, l'avarice, la pareſſe & l'ingratitude ne ſont point des vices; que la pudeur & la chaſteté ne ſont pas des vertus ; qu'un mari, loin de s'oppoſer aux galanteries de ſa femme, peut en tirer vanité ; qu'un fils ne doit à ſes parens aucune reconnoiſſance ni de la vie qu'il en a reçue, ni de l'éducation qu'ils lui ont donnée, & qu'on n'eſt obligé ni d'aimer, ni de ſervir, ni de défendre la Patrie. Ne ſeroit-il pas plaiſant qu'en blutant, reſſaſſant & commentant deux Ouvrages (je me ſers du terme) ſi méprisables de toutes façons, ne ſeroit-il pas plaiſant, dis-je, qu'on s'imaginât que la philoſophie des mœurs fait depuis quelques années de grands progrès parmi nous?

C'eſt pour être utile que Dieu vous a donné des talens ; c'eſt pour vous mettre en occaſion d'être bienfaiſant, qu'il vous a donné des richeſſes : il me ſemble que cette vieille morale

Digitized by Google

de l'Evangile vaut bien celle de la nouvelle philoſophie.

Un Charlatan au bout du Pont-Neuf, pour attirer le Peuple, prend un bonnet ſingulier. Tel Auteur ne déprime ſa Nation, que parce qu'il ſait qu'un certain ton de ſingularité & de hardieſſe ne manque guere de frapper les jeunes ſots : comment donc, diſent-ils en eux-mêmes, oh ! certainement cet Auteur a bien de l'eſprit ; voyez comme il nous mépriſe ! Ayons auſſi de l'eſprit ; mépriſons nos Concitoyens ; louons bien les Anglois.

Tacite (1), en parlant de nos Ancêtres, rapporte que *du champ de bataille ils entendoient les cris de leurs femmes ; qu'elles* (2) *étoient les témoins & les panégyriſtes qu'ils vouloient avoir de leurs actions ; qu'elles avoient quelquefois empêché la déroute des Armées, & rétabli le combat par leurs exhortations & leurs remontrances.* Je ne prétends pas que nos Françoiſes aillent camper ; mais elles ont un empire naturel ſur nos ſentimens ; & elles peuvent ſe rendre très-utiles en inſpirant ſans ceſſe l'amour pour la Patrie, & en traitant avec le dernier mépris ces hommes qui veulent déprimer leur Nation.

(1) *De Morib. Germ. c. 7 & 8.*

(2) *Præcipuum fortitudinis incitamentum.*

Digitized by Google

On nous reproche que ce même François qui vante ſes Aïeux & la nobleſſe de ſon origine, ſe marie, par avarice, à la fille d'un de ces hommes de néant, vampires engraiſſés du ſang du Peuple. Chez les Romains, dont on veut ſans ceſſe nous faire admirer la grandeur d'ame, un homme qui n'étoit pas riche, tâchoit de s'inſinuer dans les bonnes graces de quelque vieillard opulent, afin de s'en faire adopter; or le pere adoptif entroit dans les mêmes droits que le pere naturel; & le pere naturel avoit droit de vie & de mort ſur ſes enfans: il falloit avoir l'ame bien baſſe, pour donner à un Etranger le droit de vie & de mort ſur ſoi.

„ Un Gentilhomme qui ſe rabaiſſoit par ma-
„ riage, & qui ſe marioit à une femme rotu-
„ riere & non noble, dit René, Roi de Sici-
„ le, Comte d'Anjou, devoit ſubir la puni-
„ tion, qui étoit qu'en plein Tournoi tous les
„ autres Seigneurs, Chevaliers & Ecuyers ſe
„ devoient arrêter ſur lui & tant le battre, qu'ils
„ lui fiſſent dire qu'il donnoit ſon cheval, &
„ qu'il ſe rendoit „.

On mettoit à Rome un anneau de fer au doigt des Triomphateurs, le jour de leur triomphe, afin de les faire ſouvenir qu'ils étoient hommes, & que la fortune, qui les élevoit au faîte de la gloire, auroit pu & pouvoit

Digitized by Google

encore les faire tomber dans l'esclavage. On brûle de l'étoupe devant le Pape, le jour de son couronnement, en lui disant que la gloire du monde passe & s'évanouit comme cette flamme, *sic transit gloria mundi.*

Au triomphe de Scipion l'Africain, les Rois & les Généraux qu'il avoit vaincus, marchoient devant son char, enchaînés & ayant la tête rasée, pour marque de leur servitude. Deux ou trois bouffons, aussi enchaînés, & vêtus de longues & magnifiques robes, contrefaisoient, par leurs mines & leurs gestes, ces malheureux captifs, pour divertir le Peuple. Il faut avouer que ces illustres Romains étoient d'indignes hommes!

Les combats de Gladiateurs feront toujours regarder les Romains comme une Nation sanguinaire & féroce; mais, pour achever de connoître à quel point leur naturel les portoit à la cruauté, il n'y a qu'à lire leurs Historiens; ils rapportent qu'à chaque blessure que recevoit un Gladiateur, le Peuple crioit, en battant des mains, *hoc habet* (1); & que, lorsque ce Gladiateur, étendu sur l'arene & percé de coups, demandoit quartier, son Adversaire s'arrêtoit & regardoit le Peuple, qui souvent lui ordonnoit d'achever d'ôter la vie au malheureux vaincu.

(1) Il en tient.

Digitized by Google

Il faut observer que les Gladiateurs étoient communément des prisonniers faits à la guerre, & qu'au lieu de traiter avec humanité, on obligeoit de combattre les uns contre les autres. Quelquefois, dans un seul jour, l'arene étoit couverte de douze ou quinze cents hommes estropiés ou tués.

Aucun animal n'attaque son semblable que par colere, ou que pressé par la faim ; les Romains, en faisant tuer les hommes pour s'amuser, ont prouvé que de tous les animaux l'homme étoit le plus méchant.

On attribue les combats de Gladiateurs à un esprit de politique : *C'étoit*, dit-on, *pour entretenir l'humeur guerriere parmi les Romains* ; mais l'humeur guerriere & l'humeur meurtriere sont très-différentes : l'humeur guerriere est généreuse ; c'est l'honneur & l'amour de la Patrie qui l'inspirent.

Quelquefois les Romains rassembloient de tous côtés des Nains pour les faire combattre les uns contre les autres & s'égorger : le comble de la barbarie est de tâcher de rendre plaisans des spectacles cruels.

On ne doit pas appeler Nains certaines Créatures qui n'ont pu grandir, parce qu'il leur est arrivé quelque accident, ou parce qu'elles ont été contrefaites dans leur formation. Je viens

Digitized by Google

de voir un véritable Nain chez Madame la Comteſſe Humiecska ; il eſt Polonois, fils d'un Gentilhomme, il a vingt-deux ans, & n'eſt haut que de vingt-huit pouces : on diroit que la Nature, loin de vouloir le diſgracier, s'eſt plu à perfectionner la mignature d'un homme ; ſa tête, ſon cou, ſes épaules, ſes bras, ſa taille, ſes jambes, ſes pieds, en un mot, toutes les parties de ſon corps ſont exactement proportionnées ; il a les yeux vifs & brillans ; & tous les traits de ſon viſage ſont gracieux ; il parle avec retenue, & répond avec beaucoup d'eſprit & de politeſſe. On m'a aſſuré que la taille de ſon pere & de ſa mere, eſt fort au-deſſus de la médiocre ; qu'ils ont ſix enfans ; que l'aîné n'a que trente-quatre pouces, & eſt bien fait ; que celui que j'ai vu, eſt le ſecond ; qu'il a trois freres cadets qui ont chacun environ cinq pieds ſix pouces ; que le ſixieme enfant eſt une fille âgée de ſix ans, qui n'a que vingt à vingt-un pouces, & qui annonce déjà des graces dans toute ſa petite perſonne.

La taille ordinaire des hommes a toujours été de cinq pieds quatre à cinq pouces ; c'eſt une vérité qu'on a bien examinée, & qui a été démontrée par des preuves inconteſtables. Les Nains & les Géans ne ſont point des races particulieres ; les uns & les autres naiſſent de peres & de meres d'une taille ordinaire. Le plus

Digitized by Google

petit Nain, quand il a atteint l'âge de maturité, n'a jamais moins de deux pieds huit pouces; on doit présumer que le plus grand Géant n'a jamais plus d'onze pieds; c'est-à-dire, que le Nain a la moitié moins, & le Géant la moitié plus de la taille ordinaire des hommes. Laissons la Fable & le merveilleux; examinons dans l'Ecriture-Sainte la taille de Goliath, & d'Og, Roi de Bazan; prenons-en la mesure, & nous verrons que Goliath n'avoit que neuf pieds quatre pouces, & qu'Og avoit onze pieds (1).

Petits hommes de cinq pieds quatre à cinq pouces, nous avons fait le tour du monde; nous avons établi des Colonies & porté la guerre à quatre & cinq mille lieues de notre Patrie; s'il y avoit des Pays & des races de Géans, quels voyages n'auroient-ils pas faits? Quelles entreprises n'auroient-ils pas tentées?

Auguste, dit Suétone, *voyant que peu de parens d'une naissance distinguée s'empressoient de présenter leurs filles pour être Vestales, parce qu'ils appréhendoient pour elles les suites dangereuses & délicates* (2) *d'une*

(1) Le lit d'Og, suivant l'Ecriture, avoit neuf coudées; la coudée étant à-peu-près d'un pied & demi, ce lit avoit treize pieds & demi de long; or le lit est toujours plus grand que la personne.

(2) On enterroit vives celles qui étoient convaincues de n'avoir pas gardé leur vœu de virginité.

Digitized by Google

ſi longue continence, fit un réglement par lequel il étoit permis d'admettre les filles d'Affranchis.

Il n'y avoit que ſix Veſtales; nous avons des milliers de Couvens de filles; ces Couvens, dit-on, ſont à la décharge des Familles; les Romains faiſoient tout autant d'enfans que nous; mais ils n'étoient pas, comme nous, barbares envers leurs enfans.

Le Peuple & les Magiſtrats ſont en deuil, toutes les boutiques ſont fermées, un morne ſilence & la conſternation régnent dans Rome, & pourquoi? A-t-on perdu quelque bataille ſanglante? Non; mais c'eſt qu'une des Veſtales n'a pas été fidelle à ſon vœu de chaſteté. Quoi! parce que la Nature ſacrifiée a repris ſes droits, parce qu'une fille a cédé à ſes deſirs & à ceux de ſon Amant, tout un Empire eſt alarmé, tout un empire regarde cette amourette comme le préſage de quelque événement terrible! De tout temps les hommes ont été bien ridicules!

Quelques Empereurs Romains (1) déclarerent que tout l'air dans l'Empire leur appartenoit, & que, pour avoir la permiſſion de le

(1) *Plin. liv.* 12, *c.* 1.

Digitized by Google

reſpirer, chaque homme, ſelon ſes facultés, payeroit un impôt qu'on appeloit *aëris centiſio*. On tue des bœufs : mais imagine-t-on de dire que l'air qu'ils reſpiroient, ne leur appartenoit pas ?

Il part ſans ceſſe des Couriers, & on peut chaque ſemaine, à certains jours marqués, écrire non-ſeulement dans le Royaume, mais encore dans les Pays Etrangers, & recevoir aſſez promptement des réponſes Croiroit-on qu'un établiſſement ſi ſimple, ſi utile, ſi agréable, qui coûte ſi peu & qui rapporte des ſommes ſi conſidérables au Prince, n'a été connu ni des Grecs, ni des Romains, & que ce n'eſt qu'en 1630 qu'on l'a imaginé en France, d'où il a paſſé dans les autres Royaumes. Il y avoit des Meſſagers ; mais, outre leur lenteur, & qu'ils n'étoient que pour le Royaume, ils ne partoient que lorſqu'ils avoient un certain nombre de paquets. Dans les Gaules, comme dans les autres Provinces de l'Empire, les Romains avoient établi des poſtes ſur les grandes routes, de diſtance en diſtance ; mais ces poſtes étoient uniquement deſtinées pour les affaires du Prince ; les Couriers ne ſe chargeoient point des lettres des Particuliers.

Un Moine inventa la poudre à canon ; un Evêque (1), les bombes ; un Capucin, le

(1) Galen, Evêque de Munſter.

Digitized by Google

Pere Joſeph, ſi fameux ſous le miniſtere du Cardinal de Richelieu, imagina les Eſpions ſoudoyés par la Police, & les lettres-de-cachet.

Je tins un jour un propos très-hardi; quelques jours après, j'eſſuyai une vive réprimande d'un Miniſtre, qui m'a toujours honoré de ſon amitié. Pardonnez-moi ce propos, lui dis-je; je ne l'ai tenu qu'à tel homme & par curioſité. Depuis long-temps, en toute occaſion, il exagere nos pertes; il diminue nos avantages, & ne ceſſe point de parler contre le Gouvernement; je ſoupçonnois qu'il étoit un Eſpion; je voulois m'en éclaircir.

Un homme qui paroiſſoit aſſez à ſon aiſe, devint amoureux, & épouſa une fille que la mort de ſes parens & la miſere avoient jetée dans le libertinage. Au bout de quelques mois, elle ſut que ſon mari étoit Eſpion de la Police: *Apparemment*, lui dit-elle, *que vous n'avez pris ce métier qu'après avoir réfléchi qu'on riſque ſa vie à faire celui de voleur & d'aſſaſſin*? Elle ſort, & va ſe précipiter du Pont-Royal dans la Seine, où elle ſe noya.

Monſeigneur, diſoit un Délateur à Louis de Bourbon, beau-frere de Charles V, *voilà un Mémoire qui vous inſtruira de pluſieurs fautes que des perſonnes, pour qui vous avez trop de bonté, ont commiſes contre vous. Avez-*

Digitized by Google

vous aussi tenu registre des services qu'elles m'ont rendus, répondit ce Prince?

Charles-Quint passoit par une Ville où l'on ne l'attendoit pas; on vint lui dire qu'un homme qui avoit fait des satyres contre lui, étoit dans une petite maison de campagne peu éloignée : *Il eût été mieux*, répondit-il, *de l'avertir que j'étois ici, que de m'apprendre qu'il est là.*

L'Empereur Théodose fit une Loi, par laquelle il condamnoit à mort tout Délateur qui l'étoit pour la troisieme fois, quoique ses délations n'eussent point été jugées fausses. Ce Prince croyoit, sans doute, qu'un homme infâme n'avoit point de droit à la vie.

Attenter, disoit Henri IV, *à la liberté d'un François, & refuser de lui confronter ses Délateurs, c'est violer la premiere Loi de l'Etat.*

Il importe à la gloire du Roi, dit Omer Talon (1), *que nous soyons des hommes libres, & non pas des esclaves, la dignité de sa Couronne se mesure par la qualité de ceux qui lui obéissent.*

(1) *Mémoires*, t. 4, p. 187.

Digitized by Google

Le Peuple ſe croit libre, quand ſon Roi reçoit ſes Placets, les lit, ou que du moins il laiſſe croire à ſes Miniſtres qu'il les lira.

A ſon retour de la Paleſtine, Saint Louis débarqua aux Iſles d'Hieres. L'Abbé de Clugny lui envoya deux Chevaux, & obtint du Roi une audience qui fut fort longue. „ N'eſt-„ il pas vrai, Sire, dit Joinville, que le pré-„ ſent du Moine n'a pas peu contribué à le „ faire écouter ſi longuement „? le Prince en convint. „ Jugez-donc Sire, ce que feront les „ Gens de votre Conſeil, ſi vous ne leur défen-„ dez pas de prendre des préſens. „

Le Roi doit être aimé comme un bien public; tout Miniſtre qui l'expoſe à perdre l'affection de ſon Peuple, mérite la mort.

Ce ne ſont point les taxes & les impôts, mais l'abus des ordres ſupérieurs, qui caractériſe le joug & le rend inſupportable.

En Angleterre, ſi le Miniſtere fait arrêter quelqu'un, il doit le relâcher au bout de vingt-quatre heures, ou le faire juger au bout de ſix ſemaines.

L'autorité que le Roi nous confie, doit nous inſpirer de la bienfaiſance, & non pas de l'orgueil.

Digitized by Google

Je ſuis ſans armes & ſans défenſe; un homme cuiraſſé depuis la tête juſqu'aux pieds, & le piſtolet à la main, m'inſulte : que penſez-vous de cet homme ? Ce que vous devez penſer d'un Miniſtre qui me répond d'un air bruſque, ou d'un ton léger & moqueur.

On lit dans les Lettres Edifiantes, t. XXIV, Lettre premiere, 2 Décembre 1750, qu'à la Chine un Miniſtre diſgracié eſt ordinairement condamné à balayer, tous les matins, la Salle d'Audience de ſon Succeſſeur, & les Cours du Palais de l'Empereur.

Autrefois on mépriſoit trop les Financiers; les Gens en place les conſiderent trop aujourd'hui. Un Auteur célebre a dit que, *ſi l'on attache, en France, la conſidération aux richeſſes, tout eſt perdu* : jamais maxime ne fut plus vraie.

Les richeſſes ne ſont point le partage ordinaire du Militaire, du Magiſtrat, de l'Homme d'Arts & de l'Homme de Lettres; il faut donc les dédommager par la conſidération & les égards; la conſidération anime & entretient le point-d'honneur; & c'eſt le point-d'honneur qui fait la force de notre Nation.

„ C'eſt à l'aide de ce mobile, dit un Au-

Digitized by Google

„ teur Anglois (1), que le caractere des Fran-
„ çois, malgré ſes contradictions, devient reſ-
„ pectable, & qu'ils ont trouvé l'art de faire
„ toucher les extrêmes. En eux ſe réuniſſent
„ des vertus & des vices, des traits de foi-
„ bleſſe & des traits de force que tout le monde
„ auroit eſtimé incompatibles; ils ſont efféminés,
„ mais braves; peu ſinceres, mais pleins
„ d'honneur; empreſſés pour l'Etranger, ſans
„ lui vouloir du bien; vains, mais inſinuans
„ & aviſés; magnifiques, ſans être généreux;
„ guerriers, mais polis; bienſéans, plutôt que
„ vertueux; propres au commerce, ſans s'y
„ avilir; ſérieux dans la bagatelle; enjoués juſ-
„ ques dans l'exécution des entrepriſes les plus
„ difficiles; des femmes à la toilette, & des
„ Héros aux champs de Mars; corrompus au
„ fond du cœur, mais décens dans leur con-
„ duite; diviſés dans leurs ſentimens, mais
„ réunis dès qu'il faut agir; autant que leurs
„ mœurs ſont relâchées, autant ils ſont fermes
„ dans le principe du point d'honneur: on ne
„ peut s'empêcher de les mépriſer, quand on
„ les examine dans la vie privée; & de les trou-
„ ver formidables, quand on les conſidere
„ comme Nation. „

---

(1) *Mœurs Angloiſes, par le Docteur Brown. c. 6, ſeconde partie.*

Digitized by Google

Selon ce portrait, le point d'honneur eſt parmi nous un moyen adroit, par lequel on fait produire à la vanité les effets de la vertu; mais la vanité pourroit-elle produire parmi nous ces effets, ſi la généroſité, la douceur & la bienfaiſance ne faiſoient pas le fond de notre caractere?

On n'eſt point obligé d'animer nos Soldats au combat par des liqueurs fortes; au lieu que Mylord Malboroug, dans une occaſion où le Prince Eugene le preſſoit d'attaquer, lui répondit: *J'attends les Brandeviniers; ils ne tarderont pas.*

Un Soldat François, ſe battant l'épée à la main contre un de ſes camarades, en reçut un coup mortel; & cependant ayant eu encore aſſez de force pour le renverſer ſous lui & le déſarmer: *vas*, lui dit-il, *je te donne ce que tu m'ôtes*, & il tombe mort.

La France a donné des Rois, & de grands Rois, à la plus grande partie de l'Europe. Torquat, ou Tercelle, Seigneur Breton, & qui poſſédoit des terres conſidérables en Anjou, fut pere d'Ingelger, tige de la famille des Plantagenets, Comtes d'Anjou, & qui ont régné ſi long-temps en Angleterre.

Henri de Bourgogne, dont les Rois de Portugal deſcendent, & qui fut le Fondateur de

Digitized by Google

ce Royaume, étoit arriere-petit-fils de Hugues-Capet.

Les Courtenays ont été Empereurs de Constantinople.

Charobert d'Anjou, arriere-petit-fils de Saint-Louis, posséda la Hongrie, la Dalmatie, la Bosnie & la Servie. Son fils Louis, surnommé le grand, joignit à ces Etats la Pologne, la Courlande & la Lithuanie. L'un & l'autre furent adorés de leurs Sujets.

De tout temps, les Rois malheureux, & les Hommes Illustres persécutés dans leur Patrie, ont choisi leur asyle en France; parce que de tout temps le François a eu la réputation d'être un peuple doux, humain & compatissant.

Il faut qu'une Nation s'estime & qu'elle ait un certain orgueil: mais cet orgueil doit être noble; il doit la rendre affable & prévenante; au lieu que celui des Romains étoit arrogant. Avec quelle hauteur ils parloient aux Rois leurs Alliés! Avec quelle barbarie ils insultoient au malheur de ceux qu'ils avoient vaincus! Aussi, quand je lis qu'un de leurs Empereurs (1) leur désigne son cheval pour Consul, & qu'un autre (2) convoque le Sénat pour décider dans quel

(1) Caligula.
(2) Domitien.

Digitized by Google

vaſe il fera cuire un turbot monſtrueux qu'on lui a envoyé (1), j'avoue que je ſens un vrai plaiſir de l'aviliſſement honteux qu'ils éprouvent.

Tacite dit, en parlant des Germains, nos Ancêtres (2), qu'*on eſt étonné de voir dans les mêmes hommes tant de goût pour ne rien faire, & tant d'antipathie pour le repos.* On en peut dire autant de nous, & que nous ſommes par conſéquent la Nation de l'Europe qui s'ennuie & qui s'amuſe le plus aiſément.

Les Romains laiſſoient aux eſclaves & aux gens de la plus baſſe extraction, le ſoin de cultiver les terres & d'aller à la chaſſe. Les *Francs*, ſortis d'un pays barbare, & ne connoiſſant d'autre profeſſion que celle des armes, chargerent, après la conquête des Gaules, le peuple ſubjugué de la culture des terres; mais ils ſe réſerverent la chaſſe, qui devint alors un exercice noble, parce qu'elle attiroit l'oiſiveté ſauvage des Nobles, c'eſt-à-dire, des Vainqueurs.

Les perſonnes diſtinguées par leur naiſſance, hommes & femmes, portoient toujours en voyage un épervier ſur le poing (3). La loi défen-

(1) *Juvenal, Sat.* 4.
(2) *De Morib. Germ. c.* 15.
(3) *Capitul. Baluſ. tome* 1, *page* 666.

Digitized by Google

doit à un François, fait prisonnier, de donner pour sa rançon son épée ou son épervier; mais il pouvoit donner cent, deux cens payſans de ſes terres. L'Abbé de Saint-Denis, en 858, ayant été pris par les Normands, on donna pour sa rançon pluſieurs ſerfs de ſon Abbaye (1), avec leurs femmes & leurs enfans, qui furent ſans doute tranſportés dans le Nord, où peut-être embraſſerent-ils la Religion de leurs nouveaux maîtres, le Paganiſme.

Corneille de la Pierre, dans ſes Commentaires ſur l'Ecriture-Sainte, rapporte qu'un Moine ſoutenoit & prêchoit que le bon gibier avoit été créé pour les Religieux, & que, ſi les perdreaux, les faiſans, les ortolans pouvoient parler, ils s'écrieroient : *ſerviteurs* (2) *de Dieu, ſoyons mangés par vous, afin que notre ſubſtance, incorporée à la vôtre, reſſuſcite un jour avec vous dans la gloire, & n'aille pas en enfer avec celle des impies.*

On diſoit au Duc de Longueville, que les gentilshommes voiſins de ſes terres, y chaſſoient continuellement, & qu'il ne devroit pas

(1) *Annal. Bened. t. 3, liv. 35, num. 33.*

(2) *Subſtantiâ noſtra, caro noſtra, incorporetur ſanctis, ut in iis reſurgat ad gloriam, non in peccatoribus ad gehennam.*

Digitized by Google

le souffrir : *j'aime mieux*, répondit-il, *avoir des amis que des lievres.*

Je ne suis pas fâché que les grands Seigneurs se rendent odieux à la Noblesse & au Peuple (1), répondit le Cardinal de Richelieu à un homme qui lui contoit les vexations que le Prince de *** faisoit à l'occasion de la chasse.

La fable d'Actéon, dévoré par ses chiens, ne seroit-elle point l'emblême de tant de grands & petits Seigneurs ruinés par leurs équipages de chasse ?

On voit dans l'Ecriture-Sainte (2) que ce ne fut qu'après le déluge, l'an du monde 1656, que l'homme commença de se nourrir de la chair des animaux. Il y a encore des pays très-vastes & très-peuplés où l'on ne se fait point une nécessité & un divertissement barbare de les tuer. On y vit de légumes, de fruits & de laitage. Nous tâchons faussement de nous cacher à nous-mêmes notre cruauté, en disant que, si on ne les détruisoit point, ils ne laisseroient pas à l'homme de quoi se nourrir.

Ce jeune-homme qui suit son pere à la chas-

(1) Les grands Seigneurs dans ce temps-là formoient souvent des partis dans l'Etat & y causoient des troubles.

(2) *Genes. c.* 1, *v.* 29 & 30, *c.* 9, *v.* 3.

se,

Digitized by Google

le, & qui s'accoutume à tuer des Êtres sensibles, innocens & qui faisoient ses délices pendant son enfance, ne s'accoutume-t-il point aussi peu-à-peu à moins de sensibilité & de reconnoissance pour ceux qui l'ont élevé ?

Les *Jurés* en Angleterre sont des Juges choisis dans toutes sortes de professions & de métiers ; il n'y a que les Bouchers qu'on n'admet point parmi les *Jurés*. Pourquoi admet-on des Chasseurs, disoit Newton ?

Je soutiens qu'il n'y a point d'homme qui ne dise quelquefois en lui-même, qu'il voudroit qu'on cessât de se nourrir de la chair & du sang des animaux ; nous continuons d'être entraînés par l'habitude, & par l'idée qu'il faudroit renoncer au plaisir de recevoir chez nous nos amis, & d'aller manger chez eux.

J'ai souvent entendu dire à des Dames : *nous nous promenâmes dans la Forêt ; & sans nous être fatiguées à suivre la chasse, nous eûmes le plaisir de nous trouver à la mort du cerf* ; c'est-à-dire, qu'elles avoient eu le plaisir de voir un animal, tombé de lassitude, que l'on tue, & dont les regards & les larmes (1) devroient nous faire sentir notre férocité. Le cerf est doux, tranquille ; il ne s'embusque

(1) Le cerf pleure.

Digitized by Google

point dans l'épaiſſeur des forêts pour y commettre un crime ; plus on le conſidere, plus on admire ſa taille élégante, légere, & la nobleſſe de ſon maintien. Sans vouloir déprimer l'homme, il eſt plus beau que lui, & n'en a pas la méchanceté.

L'exercice trop continu du cheval groſſit la taille ; c'eſt une preuve qu'il appeſantit le corps ; nous avons d'autres exercices pour le fortifier.

En ſe promenant ſeul, ou en compagnie, on peut réfléchir à des choſes utiles ; les penſées d'un chaſſeur ſont concentrées dans ſon objet.

Dans ſes Obſervations Militaires, imprimées à Paris en 1760, M. de Bouſſanelle, Capitaine de Cavalerie, dans le Régiment de Beauvillers, rapporte, " qu'en 1757, un Cheval „ de ſa Compagnie, hors d'âge, très-beau & „ du plus grand feu, ayant tout-à-coup les „ dents uſées au point de ne pouvoir plus mâ„ cher le foin, & broyer ſon avoine, fut „ nourri pendant deux mois, & l'eût été da„ vantage, ſi on l'eût gardé, par les deux „ Chevaux de droite & de gauche, qui man„ geoient avec lui ; que ces deux Chevaux ti„ roient du ratelier du foin qu'ils mâchoient „ & jetoient enſuite devant le vieillard ; qu'ils „ en uſoient de même pour l'avoine qu'ils

Digitized by Google

„ broyoient bien menu, & mettoient enſuite „ devant lui. C'eſt ici, ajoute-t-il, l'obſer- „ vation & le témoignage d'une Compagnie „ entiere de Cavalerie, Officiers & Cava- „ liers „.

Quand on voit de pareils traits des Animaux, peut-on les tuer? Peut-on croire qu'on en a le droit?

Un homme ſans armes ſe trouve dans un bois avec ſes enfans, dont le plus âgé n'a pas ſix ans; il apperçoit un tigre qui vient à lui; que fera-t-il? Une Poule, dès qu'elle a des petits, ne connoit point le danger; elle ſaute aux yeux du plus gros Chien.

Adorer l'Etre Suprême, ſe marier & peupler la terre ſuivant ſon commandement, ſecourir ſes voiſins, planter un arbre fruitier, défricher une terre inculte, ne tuer que les inſectes nuiſibles & les animaux carnaſſiers, féroces ou vénimeux; tels étoient les premiers principes de la ſage & belle morale des Mages.

Je crois qu'après un mûr examen des différentes Religions, tout homme qui n'aura pas eu le bonheur d'être éclairé des lumieres du Chriſtianiſme, adoptera la croyance de la Métempſycoſe; auſſi voyons-nous qu'elle a toujours été & qu'elle eſt encore aſſez univerſellement répandue dans l'Aſie, l'Afrique & chez les Sau-

Digitized by Google

vages de l'Amérique; c'étoit l'ancienne Religion des Gaulois & de tous les peuples du Nord de l'Europe; ſes dogmes ſont ſimples, naturels; rien n'y répugne à la raiſon; les douceurs & les maux de la vie préſente étant la récompenſe ou la punition de nos actions dans une vie antérieure, on n'eſt plus étonné que, parmi les hommes & les animaux, les uns jouiſſent d'une vie douce & agréable, tandis que les autres ſemblent nés pour ſouffrir toutes ſortes de miſeres.

Toutes les Religions ſont tolérées dans les Etats des Turcs & des Perſans; elles n'y cauſent aucuns troubles, parce qu'en permettant à chacun d'avoir ſes ſentimens & ſa doctrine, on punit ſéverement quiconque entame le premier la diſpute ſur les ſentimens & la doctrine des autres. Des Juifs s'aviſerent de dire en converſation, qu'ils ſeroient les ſeuls qui entreroient dans le Paradis. Où ſerons-nous donc nous autres, leur demanderent quelques Turcs avec qui ils s'entretenoient? Les Juifs n'oſant pas leur dire ouvertement qu'ils en ſeroient exclus, leur répondirent qu'ils ſeroient dans les cours. Le Grand-Viſir, informé de cette diſpute, envoya chercher les chefs de la Synagogue, & leur dit que, puiſqu'ils plaçoient les Muſulmans dans les cours du Paradis, il étoit juſte qu'ils leur fourniſſent des tentes, afin qu'ils ne fuſſent pas éternellement expoſés aux injures de l'air. On.

Digitized by Google

prétend que c'eſt depuis ce temps-là, que les Juifs, outre le tribut ordinaire, paient une ſomme conſidérable pour les tentes du Grand-Seigneur & de toute ſa maiſon, quand il va à l'armée.

Il y avoit autrefois chez les Turcs de fréquentes conteſtations touchant la préſéance entre les gens de guerre & les gens de loi; le Grand-Seigneur, pour les mettre d'accord, déclara que la main gauche ſeroit déſormais la plus honorable parmi les gens de guerre, & la main droite, parmi les gens de loi; ainſi, quand ces deux corps marchent enſemble, chacun croit être dans la place d'honneur. Combien de fois a-t-on vu au Parlement de Paris & à la Cour, des minuties de cérémonial & de préſéance, retarder l'expédition des affaires les plus importantes!

Anciennement, en Pologne, on arrachoit les dents à quiconque étoit accuſé & convaincu d'avoir mangé de la viande en Carême. Un Calomniateur étoit condamné à ſe mettre à quatre pattes, & à aboyer pendant un quart-d'heure comme un chien. On prétend que notre Roi Charles V avoit introduit cette punition à ſa Cour, & qu'il y avoit quelquefois des jours où l'on n'y entendoit qu'aboiemens pendant toute la matinée.

Les anciens Peuples du Nord croyoient qu'on

Digitized by Google

ne pouvoit paroître favorablement devant les Dieux, que couvert de sang, & mort les armes à la main.

Souvent en France, & dans les autres Pays de la Chrétienté, les Princes & les grands Seigneurs ordonnoient, par leur testament, qu'on les enterrât en habit de Moine ; les uns en Cordelier, les autres en Carme ou en Jacobin.

Une Dame jeune encore, & qui n'avoit fait son testament qu'à tout hasard, me confia qu'elle y avoit ordonné qu'on ouvrît son corps après sa mort, uniquement dans la crainte d'être enterrée vivante. Pourquoi ne pas brûler les corps ? Il me semble que cette façon de les rendre aux élémens, est moins attristante pour l'imagination que celle qui est en usage.

Le plaisir nous fait oublier que nous existons : l'ennui nous le fait sentir.

On ne rend guere justice aux grands Hommes qu'après leur mort ; c'est-à-dire, que nous voulons bien qu'ils aient été, mais que nous ne leur pardonnons pas d'être.

Il est un moyen de rendre les hommes meilleurs ; c'est de leur inspirer, dès l'enfance, toute l'horreur possible pour l'ingratitude, & de leur faire sans cesse le plus grand éloge des cœurs reconnoissans. Nous naissons tous

Digitized by Google

avec de la bienfaisance dans l'ame ; d'ailleurs notre amour-propre est flatté qu'on ait recours à nous ; & l'on ne se refuse au plaisir d'obliger, que par l'expérience du monde, & l'idée qu'on ne fera peut-être que des ingrats : or on seroit presque sûr de n'en pas trouver, si l'éducation nous avoit accoutumés à regarder l'ingratitude comme une infamie aussi déshonorante, & pareille à celle d'un homme qui fuit dans une bataille, ou qui se laisse maltraiter, ayant une épée à son côté. La reconnoissance est la source de bien des vertus ; elle contribue à nous former un cœur humain & sensible ; elle nous inspire l'amour pour la patrie, & nous fait considérer les liens les plus doux dans notre attachement pour nos parens, nos égaux, nos supérieurs, nos inférieurs. Au lieu d'entretenir un jeune Prince d'idées de grandeur & de puissance, parlez-lui des vœux que ces millions d'hommes, sur qui il doit régner un jour, font sans cesse pour lui depuis qu'il est né : faites-lui sentir la barbarie qu'il y auroit à n'être pas sensible à leur affection ; il s'accoutumera à chérir ses Sujets. Un Roi qui aime son Peuple, en est adoré, & devient un Monarque bien redoutable à ses ennemis.

L'amour du Peuple & la haine des Courtisans font l'éloge d'un Ministre.

L'opulence, disoit Mécénas à Auguste, vient

Digitized by Google

plutôt du retranchement de la dépense, que de la recette d'un grand revenu : *Non tàm multa recipiendo, quàm non multos sumptus faciendo.*

D. du Breuil, dans son Livre des Antiquités de Paris (1), dit qu'*au-dessus de la porte de la Grand'Chambre du Parlement, il y a un lion taillé en pierre & doré, lequel ayant les jambes pliées & la tête baissée, dénote que celui qui entre dans cette Chambre, tant grand soit-il & riche, doit s'humilier & obéir à justice.*

L'Armée du Duc de Bourgogne étant venue camper devant Paris, un Soldat des Troupes que Louis XI avoit envoyées dans cette Capitale pour la défendre, s'avisa de dire que les Parisiens étoient tous Bourguignons : *En réparation de laquelle injure & contumélie, il fut arrêté*, dit Corrozet (2), *& fit amende-honorable devant l'Hôtel-de-Ville, en chemise, tête nue, une torche ardente dans la main, & eut ensuite la langue percée d'un fer chaud.*

Jean Petit, Abbé de Saint-Martin d'Autun, est représenté sur son tombeau, dans cette Eglise, tout nud, & la mitre hors de la tête,

(1) *Page* 172.

(2) *Antiquités de Paris, p.* 145.

Digitized by Google

pour signifier qu'on lui avoit ôté cette Abbaye, & qu'il ne l'avoit plus, lorsqu'il mourut.

On appelle le Maire d'Autun le *Vierg*; & de temps immémorial, le premier Juge de cette ville s'est toujours appelé ainsi. Il porte, à certain jour de cérémonie, en rendant la justice, un bâton de commandement, enrichi de pierreries. On ne peut gueres douter que *Vierg* & *Vergobret* ne soient un même nom. César dit que les *Vergobrets* étoient les principaux Magistrats dans les Villes des Gaules.

L'Empereur Adrien, voyant un de ses Esclaves de confiance se promener gravement entre deux Sénateurs, envoya lui donner un soufflet & lui dire, *respectez ceux dont vous pouviez être l'esclave & le valet.* Que de nouveaux Enrichis qui méritent tous les jours des soufflets!

L'Homme de Cour, le Militaire & le Magistrat sont polis; on reconnoît le Publicain à son orgueil; tout état mépriſé est insolent.

Tacite, en parlant des (1) Bataves, dit *que Rome continue de marquer l'estime qu'elle fait de leur alliance; qu'elle ne les insulte*

(1) C'étoit une colonie des *Cattes*, & qui forma dans la suite une des tribus des *Francs*.

Digitized by Google

point par des impôts, ni ne les écrase point par des gens d'affaires ; que, libres de contributions & de charges, ils sont destinés uniquement au service militaire. Nous les réservons, ajoute-t-il, *comme nos armes, pour les employer un jour de combat.* Anciennement il en étoit de même de la Noblesse Françoise ; mais les choses ont dû changer, dès qu'on a pu devenir noble avec de l'argent.

Un homme de qualité maltraitoit un Valet-de-pied de Louis XIV : ce Prince, entendant des cris derriere son carrosse, demanda ce que c'étoit : *Ce n'est rien, Sire ; ce sont deux de vos gens qui se battent*, répondit cet homme de qualité. Quelle basse, quelle indigne réponse ! Ce vil Courtisan méritoit que Louis XIV le dégradât de noblesse.

On appelle aujourd'hui *bonne maison*, celle où nombre de gens, qui ne sont que superficiellement connus du Maître & de la Maîtresse, arrivent à deux heures, & trouvent à dîner : ces *bonnes maisons*, qui ont fait si prodigieusement pulluler les Parasites dans Paris, auroient paru bien ridicules il y a trente ou quarante ans. Tout bon Citoyen qui veut tenir une table, devroit réfléchir qu'en contribuant à augmenter le nombre des Parasites, il augmente celui des flatteurs, des menteurs, des plats bouffons, des distributeurs de faux bruits & des faiseurs de nou-

Digitized by Google

velles; car il n'y a aucun de ces chercheurs de dîners, qui ne dise en entrant: *Je viens d'apprendre une nouvelle.* Il est bien honteux pour les Gens de Lettres que l'on en nomme plusieurs qui, depuis le commencement de l'année jusqu'à la fin, ne vivent pas un seul jour à leurs dépens; & c'est peut-être une des causes de la rareté des bons Livres. Un Parasite doit avoir un caractere bien liant; or un caractere bien liant exclut l'élévation dans le cœur & dans l'esprit, & confine beaucoup au caractere du Faquin. Sous le regne de Louis XIV, le Militaire vivoit avec le Militaire; l'Homme de Lettres avec l'Homme de Lettres; l'Artiste avec l'Artiste; on alloit au cabaret; on y parloit de son métier; on s'instruisoit les uns avec les autres; & l'honnête franchise, la gaieté, la liberté qui régnoient dans ces repas, entretenoient dans l'ame une certaine force, une certaine vigueur dont il me semble qu'on dégénere tous les jours.

On lit dans le Livre des Rois, *que tout le Peuple d'Israël mangeoit & buvoit du fruit de ses mains, & chacun sous sa vigne & son figuier, & étoit en joie.* Ce beau tableau eût été celui de la France, si Henri IV eût vécu dix ans de plus : ce bon Prince se le promettoit ainsi.

Le goût pour l'Agriculture s'est généralement répandu dans nos Provinces; & nous devons en

Digitized by Google

attendre les plus heureux effets, sur-tout dès que le Ministere est résolu d'employer tous les moyens possibles pour l'encourager. Le Payſan ne sera plus excédé de corvées, sous prétexte de construire ou de réparer de grands chemins. Au lieu de craindre, s'il améliore son terrein, d'être aussi-tôt haussé à la taille, il envisagera de petites récompenses. Sûr de retirer le prix de son labeur, & d'avoir de quoi nourrir & élever ses enfans jusqu'à ce qu'ils soient en état de le soulager, il n'appréhendera plus d'en augmenter le nombre. Les Ouvriers des campagnes, y trouvant sans cesse du travail, ne rempliront pas nos Villes de Mendians; l'industrie, la population, & l'abondance qui les suit, augmenteront; & l'on verra, avant la fin du siecle, que la trentieme partie de ces terres immenses qui demeuroient incultes, aura été mise en valeur.

Les Moines mendians font tort dans une Nation, en ce qu'ils diminuent, dans l'esprit du Peuple, la honte de mendier. Il est certain qu'il y a infiniment plus de Mendians dans les Pays Catholiques que dans les autres.

Louis XII (1), en 1508, pour rétablir ses forces maritimes, demanda des vaisseaux aux principales Villes du Royaume; la Ville de Paris,

(1) *Hiſtoire de Paris*, t. 2, p. 907.

Digitized by Google

à qui il en demandoit un de quatre cents tonneaux, supplia qu'elle en fût quitte pour un de deux cents, c'est-à-dire, pour un vaisseau de dix ou douze pieces de canon. Il y a deux ans que la Ville de Paris offrit & donna au Roi un vaisseau de quatre-vingt pieces de canon.

Une ame noble devient intraitable dans l'adversité, au lieu que la bonne fortune la rend douce & généreuse.

Il faut tâcher d'écrire avec tant de clarté & de netteté, que le Lecteur le plus borné croie qu'on ne fait que lui rappeler ce qu'il avoit déjà pensé.

SUITE DE LA CONFORMITÉ OU DIFFÉRENCE DE NOS MŒURS, USAGES ET COUTUMES, ET DES MŒURS, USAGES ET COUTUMES DES AUTRES NATIONS.

Sous la premiere, la seconde, & pendant plus de deux cents ans sous la troisieme Race, on n'observoit que très-rarement l'article du Concile de Nicée, qui prescrivoit de prendre au Baptême le nom d'un Saint : je ne citerai pour exemple que le nom de *Louis*; huit Rois, & Saint-Louis lui-même, avoient été baptisés sous ce nom, quoiqu'aucun *Louis* n'eût été mis au rang des Saints.

Sous la premiere & jusques vers la fin

Digitized by Google

seconde Race, on ne portoit qu'un nom; & ce nom n'étoit point attaché à la filiation (1) & parenté; celui du fils étoit presque toujours différent de celui du pere. Tous les noms étoient communs, comme le sont aujourd'hui les noms de Baptême *Jacques*, *François*, *Pierre*, *Paul*, *Philippe*, &c. Le pere, à la naissance d'un fils, lui donnoit le nom qui lui venoit dans l'idée, *Filmer*, *Thierri*, *Cogon*, *Gontran*, *Eudes*, *Pepin*, &c.; & on le baptisoit sous ce nom. Il pouvoit arriver que vingt hommes dans une Province portassent le même nom, sans être parens.

Ce ne fut que vers la fin de la seconde Race, que les Fiefs, qui n'étoient auparavant qu'à vie, étant devenus héréditaires, on prit le nom du Fief que l'on possédoit; & ce nom devint aussi héréditaire dans la famille.

Chez les Grecs & les Romains, & je crois, chez tous les Peuples, les filles conservoient leur nom en se mariant: ce n'est que depuis l'entier établissement du Christianisme, qu'elles prennent celui de leurs maris.

Les Moines, dans le neuvieme siecle, héri-

(1) Les dénominations de *Mérovingiens* & de *Carlovingiens* ne furent imaginées qu'avec celle de *Capetiens*; & par conséquent sous la troisieme Race.

Digitized by Google

toient de leurs parens; & leurs parens laïcs n'héritoient point d'eux. Lorſque, dans la ſuite, on ôta aux Moines le droit d'hériter, ils s'en réſerverent le talent.

L'Empereur Auguſte ſe fit bâtir une Maiſon qu'on appela *Palatium*, du Mont Palatin où elle fut bâtie : dans la ſuite, on s'accoutuma à donner ce nom à toutes les Maiſons des Empereurs & des Princes.

D'autres prétendent que *Palais* vient de *palam & apertus*, parce que la Maiſon du Prince doit être ouverte à tous, & que tous ont droit d'y aller demander audience & juſtice.

Le Dauphin, fils de Louis XIV, s'étant égaré à la chaſſe, ſe trouva ſeul dans un chemin où il vit une vieille femme qui tâchoit de faire ſortir ſon âneſſe d'un foſſé où elle étoit tombée, il deſcendit de cheval & l'aida : quelle idée a-t-on dans ce Pays-ci du caractere & du cœur des Princes, eût pu dire un Sauvage qui auroit entendu toutes les exclamations & les louanges dont Verſailles & Paris retentirent ſur une action ſi naturelle ?

L'Envoyé du Prince Indien voyant quelques Portugais rire de ce que ſon Maître ſe qualifioit Frere du Soleil, leur demanda ſi le

Digitized by Google

leur, qu'ils qualifioient Sa Majesté, avoit l'air bien majestueux ?

Les Statues des Rois les représentent presque toujours à cheval ; c'est comme un attribut aux chevaux de relever la bonne mine des Maîtres de la terre.

On prétend que vingt hommes assis le long d'une table, & rangés des deux côtés, seroient à l'aise dans le corps du cheval de la Place Vendôme.

Un Peintre à qui Gabrielle d'Estrées avoit commandé un portrait d'Henri IV, le peignit tenant son casque qu'un Amour, sous les traits de cette Favorite, entouroit d'un laurier, avec ces mots : *Addit fortibus alas.*

Le laurier, qui reste toujours vert, fut choisi pour le symbole de la gloire immortelle des Héros & des Poëtes. On peignoit les Médecins une branche de cyprès à la main ; les Prêtres portoient une couronne de fleurs, pour signifier le peu de durée & la fragilité de la vie.

Sous le regne de Constance Chlore, un Patrice des Gaules prétendit qu'un Evêque qui s'étoit rencontré sur son passage, auroit dû s'arrêter & le saluer le premier, *d'autant plus*, disoit-il, *qu'on porte devant moi l'image de*

Digitized by Google

l'Empereur. Cet Evêque prit le parti de ne plus paroître en public sans faire porter devant lui sa croix ; ce qui devint bientôt un usage & une prérogative de l'Episcopat.

L'Empereur Maximilien I forma le projet, en 1511, d'abdiquer l'Empire & de se faire élire Pape : *J'envoyons demain à Rome*, écrivoit-il à sa fille, l'Archiducheſſe Marguerite, *pour trouver façon que le Pape* (Jules II) *nous prenne pour son Coadjuteux, afin qu'après sa mort puissions être assuré du Papat, & devenir Prêtre, & après être Saint, & vous sera de nécessité de me adorer après ma mort, dont je me trouverei bien glorieux.... Le Pape a encore les fièvres doubles & ne peut longuement vivre. Ce* 18 *Septembre* 1511.

Dans son Histoire du Concile de Trente, Frapaolo rapporte que Paul IV, à toutes les audiences qu'il donnoit aux Ambassadeurs, leur répétoit ; *je suis le maître des couronnes ; je puis les ôter & les donner à qui bon me semble ; si Saint Pierre venoit, & qu'à ma priere il ordonnât à un Roi de descendre de son Trône, ce Roi oseroit-il lui résister? Ce que Saint-Pierre peut ôter & donner, n'appartient-il pas à Saint-Pierre, & par conséquent à moi, qui suis son Successeur ?*

Un Roi de la Floride, pour persuader à ses peuples que tout ce qu'ils possédoient lui ap-

Digitized by Google

partenoit : *vous avez tiré cet or de la terre*, leur disoit-il ; *vous avez labouré votre champ où il est venu du millet* ; *vous vous êtes bâti une maison* ; *mais pour tirer cet or de la terre, pour labourer votre champ, pour vous bâtir une maison, il vous falloit des forces que vous n'auriez pas eues, si je n'avois prié le Soleil, mon Ancêtre, de vous les donner.*

Chez les Romains, lorsqu'on avoit exposé sur son lit de parade, le corps de l'Empereur, six jeunes garçons, choisis dans les plus nobles familles, étoient chargés du soin d'en chasser les mouches. *Je commandois à des Rois & pouvois les chasser de leur Trône*, disoit Trajan la veille de sa mort ; *demain je ne pourrai pas chasser une mouche de dessus mon visage.*

Un Etranger, à qui nos usages sont inconnus, voit plusieurs hommes s'assembler & marcher en ordre, en allumant en plein jour, au milieu de la rue, des torches & des flambeaux : ne croiroit-il pas qu'ils sont commandés pour aller mettre le feu à la maison de quelque criminel envers la Patrie ? Si on lui dit que c'est une cérémonie qu'on pratique aux funérailles d'un mort, ne croiroit-il pas qu'on va brûler ce mort sur un bûcher ? Ne sera-t-il pas bien étonné de voir qu'on l'enterre ?

On doit être surpris, que chez les François,

Digitized by Google

qui se piquent d'être si galans, le réglement pour les deuils prescrive que la femme portera un an & six mois le deuil de la mort de son mari, & que le mari ne le portera que six mois de la mort de sa femme.

L'Oraison Funebre de Bertrand Dugueſclin, en 1380, est le premier exemple d'une Oraison funebre prononcée dans une Eglise. Depuis ce grand homme, aussi recommandable par ses vertus civiles, que par ses talens & ses services à la guerre, combien d'Oraisons Funebres, & souvent pour quels hommes, & où & par qui prononcées? Par les principaux Ministres de la Religion, à la face des Autels!

La mort ne s'offre que confusément à l'imagination d'un Militaire : l'idée d'être défiguré, estropié, ou de perdre la vue, lui feroit plus d'impression.

Les peuples de Surimpatan, dit un Voyageur Anglois, se sont fait une loi de ne faire jamais que la guerre défensive, comme aussi de tâcher de ne tuer personne dans l'action; leur façon de combattre, ajoute-t-il leur a réussi; on les a élevés de jeunesse à couper le nez de leurs ennemis; c'est à quoi ils se bornent; & ils le font avec tant d'adresse, que leurs voisins, concevant une crainte horrible d'être défigurés, n'ont plus osé les attaquer. César, à la bataille de Pharsale, voyant que le premier

Digitized by Google

rang de l'armée de Pompée étoit bordé de Chevaliers Romains, ordonna à ſes Soldats de pointer au viſage.

Dans les bureaux de l'Amirauté en Hollande, on voit, ſur un tableau, le tarif du prix auquel eſt évalué chaque membre qu'un Soldat peut perdre : je ne conſeillerois pas d'afficher ce tarif, à la tête du camp, le jour d'une bataille.

Pour les deux yeux,	1500 florins.
Pour un œil,	350
Pour les deux bras,	1500
Pour le bras droit,	450
Pour le gauche,	350
Pour les deux mains,	1200
Pour la droite,	350
Pour la gauche,	300
Pour les deux jambes,	700
Pour une jambe,	350
Pour les deux pieds,	450
Pour un pied.	200

On peut perdre, par quelque accident, l'uſage de la main droite : pourquoi ne pas accoutumer les enfans à ſe ſervir de l'une & l'autre main avec la même aiſance & la même adreſſe ?

Je coupe la tête de ce polype, de ce limaçon ; il lui en repouſſe une autre : les deux

Digitized by Google

morceaux de ce petit ſerpent que j'ai coupé par la moitié du corps, ſe réuniſſent; il continue de vivre : eſt-ce que ce polype, ce limaçon, ce petit ſerpent ſont plus néceſſaires ſur la terre que l'homme ?

La chaſſe, les jeux de commerce, la plupart des viſites & des converſations, prouvent que l'homme s'ennuiroit & ſe plaindroit d'être immortel.

Combien de gens qui ne s'agitent que par ennui, & qui ſe mêlent de tout ſans s'intéreſſer à rien !

Combien de dévots & de dévotes qui ne le ſont que pour tuer le temps !

On n'a tant de répugnance à mourir, que par l'habitude d'exiſter.

Si l'amour double les plaiſirs de la vie, ſouvent il en double auſſi les peines.

Que d'occaſions de gémir ſur l'inutilité de la vertu, ſi l'on n'avoit pas la conſolation de penſer qu'il eſt un Etre juſte, tout-puiſſant, qui lit dans notre ame, qui eſt le témoin de nos penſées & de nos actions les plus ſecrettes !

On ne voit que trop ſouvent, que s'il arrive

Digitized by Google

à un honnête homme d'avoir avec un coquin quelque démêlé, le coquin trouve de puiſſans protecteurs; parce que l'honnête homme ſe contente d'être honnête, au lieu que le coquin eſt ſouple, flatteur, inſinuant; les plus grandes baſſeſſes ne lui coûtent rien; il fait tout ce qu'on veut; l'honnête homme ne fait que ce qu'il doit faire.

Y a-t-il bien des ſupérieurs dignes d'avoir des inférieurs?

La politeſſe des manieres annonce toujours quelque naiſſance, & que nos parens étoient en état de nous donner & nous ont donné de l'éducation.

Je ne connois point le caractere de cet homme en place; mais je ſuis preſque ſûr de pouvoir en juger au ton, à l'air, à la façon de parler & de répondre à ſes Domeſtiques.

C'eſt moins par affection que les Valets prennent tant à cœur les intérêts de leurs Maîtres, que par l'idée d'importance qu'ils croient ſe donner.

Qu'il ſe commet d'abus & d'injuſtices que l'on colore du nom de zele & d'empreſſement pour le ſervice du Prince! Je liſois, il y a

Digitized by Google

quelques jours, cet Apologue dans un livre Oriental, le Guliſtan.

„ Un Renard fuyoit tout effrayé; on lui de-
„ mande le ſujet de ſa fuite & de ſa frayeur:
„ Ne ſavez-vous pas, dit-il, qu'on prend tous
„ les Mulets & les Chameaux pour porter les
„ équipages du Roi qui part pour l'armée?
„ Es-tu fou, lui répondit-on? Qu'as-tu à dé-
„ mêler avec les Mulets & les Chameaux? Je
„ ſais ce que je fais, répliqua-t-il: tel homme
„ viendra & dira, voilà un Chameau; je ſerai
„ pris, chargé, obligé de marcher avant que
„ l'on veuille m'entendre. „

Par une Ordonnance, en 1356, il fut défendu d'être Juge dans le lieu de ſa naiſſance: apparemment que dans la ſuite, quand on abrogea cette Ordonnance, on penſa qu'on y ſuppléoit, en admettant les récuſations de Juge, & en permettant de demander l'évocation à un autre Tribunal.

Maître Jean le Chatelier, Premier Préſident au Parlement de Paris en 1329, chaque fois qu'il y préſidoit, recevoit du Roi dix ſols.

Un Mouton ne coûtoit alors que dix ſols. Deux Bœufs & deux Taureaux ne coûtoient que vingt-neuf livres.

Un Horloger m'a aſſuré qu'il y a trente ou quarante ans, que vingt de ſes Confreres fai-

Digitized by Google

ſoient des Montres d'argent, & qu'aujourd'hui il n'y en a que trois ou quatre qui en faſſent ; la plupart des Laquais ont la Montre d'or.

En 1535, il fut preſcrit, & ſous peine de la hart, à tout Bourgeois de ſe faire raſer la barbe, parce qu'alors la longue barbe diſtinguoit les Nobles & les Militaires de ceux qui ne l'étoient point : aujourd'hui on ne peut pas diſtinguer le Valet-de-Chambre d'avec ſon Maître.

Les luxe de la table augmente tous les jours, autant & plus par vanité que par gourmandiſe.

Les Peuples qui s'abſtiennent de la chair des Animaux, & qui ne ſe nourriſſent que de laitage, de légumes & de fruits, ont certainement la vue & l'ouïe bien meilleurs, & l'odorat & le toucher plus fins que nous. Ainſi pour flatter un de nos ſens, nous affoibliſſons & détériorons les quatre autres.

Chez les Grecs & les Romains, les Théâtres, où il y avoit quelquefois trente mille Spectateurs, n'étoient couverts que de toile, pour garantir de la pluie, ou de l'ardeur du ſoleil ; de ſorte que l'air y entroit, s'y renouvelloit ſans ceſſe, & que le même n'y ſéjournoit pas long-temps. Deux célebres Médecins ont prétendu

Digitized by Google

prétendu que beaucoup de maladies, sur-tout aux femmes, commençoient à se former dans nos Salles de Spectacle. Il est certain que dans un lieu renfermé on respire un air mal-sain & très-corrompu par toutes les exhalaisons de ce grand nombre de personnes, dont souvent un tiers ne jouit que d'une mauvaise santé.

D'habiles Naturalistes ont aussi soutenu que ces corps de baleines serrés, ces especes de cuirasses pour renfermer & contenir la taille des enfans, sont très-pernicieuses; parce qu'elles gênent la nature, la forcent & souvent l'étouffent. Ce fut Catherine de Médicis, qui en introduisit l'usage en France.

L'Espagne a été long-temps le Royaume de l'Europe où il y avoit le moins de Médecins; leur profession y étoit peu considérée, & par conséquent peu lucrative. Les Moines persuadoient aux Malades, qu'il y avoit une espece d'indévotion à recourir à l'art, qui d'ailleurs étoit par lui-même très-foible & très-fautif; que c'étoit en quelque sorte négliger les Saints & les Saintes, & douter du crédit de leur intercession auprès de Dieu; qu'enfin une cinquantaine ou une centaine de Messes n'étoient pas, à beaucoup près, aussi coûteuses que des visites de Médecins. Qu'arrivoit-il? Un grand nombre guérissoit sans avoir eu recours aux Médecins; & ceux qui mouroient sans en avoir

Digitized by Google

auſſi vû, & mettant toute leur confiance dans les prieres qu'ils faiſoient dire, *n'en ſeroient pas moins morts, euſſent-il conſulté toute la Faculté*, diſoient les Moines, *puiſque l'interceſſion de tel Saint, ou de telle Sainte, n'avoit pas été efficace.*

La paſſion du gros jeu, cette paſſion hideuſe qui entraîne tant de déſordres après elle, eſt très-rare chez les Turcs; ceux qui s'y livrent, encourent la diffamation publique : leur témoignage eſt ſuſpect en juſtice; la plupart des juges ne l'admettent pas, ou n'y ont point égard.

L'Auteur de l'Eſprit des Loix dit que le pouvoir de l'Empereur Ottoman eſt deſpotique, arbitraire, & qu'il peut diſpoſer, ſelon ſa volonté, de la vie & de la fortune de ſes ſujets; rien n'eſt plus faux; & voici des faits très certains.

Il y a un Code de Loix; & le Grand-Seigneur, à ſon avénement à l'Empire, jure ſur l'Alcoran de s'y conformer; elles établiſſent & aſſurent à chaque particulier la propriété de ſes biens; le Grand-Seigneur n'eſt pas le maître de s'en emparer; ils paſſent aux enfans ou aux plus proches héritiers, comme en France, en Angleterre & autres Royaumes; il n'a le droit de mort ſur aucun de ſes Sujets; il faut que les Coupables aient été juridiquement condam-

Digitized by Google

nés; il ne peut hauſſer ni baiſſer les monnoies; ſon tréſor eſt ſéparé du tréſor public. Il eſt vrai que tout homme qui entre dans le Miniſtere, ou dans quelque charge du gouvernement, devient à l'inſtant *Kul*, c'eſt-à-dire, Eſclave de ſa Hauteſſe, & par conſéquent eſt cenſé n'avoir rien en propre; au lieu que le Commerçant, l'Homme de Loi, le Laboureur, l'Ouvrier, étant uniquement les Sujets de l'Etat, & ne pouvant être accuſés de s'être enrichis aux dépens du Public, ou du Souverain, jouiſſent tranquillement de leur fortune, qui paſſe, comme je viens de le dire, à leurs Enfans.

Les révolutions ſont fréquentes en Turquie, & ſouvent excitées par le Mufti, qui donne un *Felta*, ou Décret, dans lequel il déclare que l'Empereur régnant qui enfreint les Loix, eſt un tyran, un infidele qui ne peut plus lire le Divin livre ſans y trouver à chaque feuillet le ſceau de ſa réprobation. On eſt toujours étonné de voir, dans la vraie Religion, des exemples de pareils attentats. Sixte-Quint eut l'audace d'envoyer en France une Bulle, par laquelle il privoit, diſoit-il, le Roi de Navarre & le Prince de Condé de tous leurs biens, héritages, Etats, & de leurs droits à la Couronne. Il fit, en plein Conſiſtoire, l'apologie de l'exécrable Jacques Clément.

Fanatique vient du mot latin *Fanum*, un Temple.

Digitized by Google

L'Oracle de Delphes, consulté sur le culte qui pouvoit être le plus agréable aux Dieux, répondit que c'étoit pour chaque ville celui qui y étoit établi.

Les Gentils des Indes croient que tout hommage, de quelque nature qu'il soit, est agréable à Dieu; que toutes les prieres sont sanctifiées par la bonne intention; que la vraie Religion est celle du cœur. Ils ne cherchent point à faire des prosélytes; si quelqu'un, parmi eux, change de Religion, ils ne le mépriſent ni ne le persécutent; ils disent qu'apparemment il a agi suivant sa conscience.

Ce n'est point leur morale qu'on peut reprocher aux Docteurs Mahométans; je n'en citerai que ce qu'ils prescrivent à l'occasion du pélerinage de la Mecque: *Celui qui veut faire*, disent-ils, *le Pélerinage de la Maison Sacrée*, (1) *doit purifier son intention, se repentir de ses péchés, payer ses dettes, se réconcilier avec ses ennemis, rendre les dépôts qu'il peut avoir en garde, laisser à sa famille & à ses Esclaves de quoi subsister jusqu'à son retour, & se*

(1) Cette Maison subsistoit & étoit en vénération chez les Arabes bien des siecles avant Mahomet; ils croyoient, & tous les Musulmans croient encore, qu'Abraham l'avoit bâtie par l'ordre de Dieu, & qu'il y avoit demeuré.

Digitized by Google

munir d'argent bien acquis pour fournir à tous les frais du voyage.... S'il a des forces ſuffiſantes, il mettra pied à terre, pour ſoulager ſa monture en montant & en deſcendant les montagnes.

Le territoire de la Mecque, qui s'étend à plus de quinze lieues, eſt un aſyle inviolable & ſacré pour tout ce qui a vie; il eſt défendu d'y tuer, même un ver de terre : c'eſt ainſi que les Mahométans honorent ce territoire, tandis que ces Grecs & ces Romains ſi vantés, croyoient honorer leurs Dieux, en arroſant leurs Autels du ſang des animaux, & même des hommes.

Le vin & les femmes peuvent égarer notre raiſon, dit un Turc; abſtenons-nous donc du vin : & à l'égard des femmes, remercions le Prophete qui nous a permis d'affoiblir, par le nombre, l'empire qu'elles pourroient prendre ſur nous.

Nous voyons dans l'Ancien Teſtament, que la pluralité des femmes étoit permiſe chez les Arabes & chez les Juifs, & que les Patriarches mêmes en avoient plus d'une : Mahomet trouva donc cet uſage établi; & l'on ne doit pas dire qu'il l'introduiſit pour s'attirer plus aiſément des Sectateurs.

Il y a de très-grands revenus affectés à la

Digitized by Google

ſubſiſtance & entretien du *Harem*, c'eſt-à-dire, des femmes du Serrail; ces revenus conſiſtent en fonds de terres, & même en Villes aſſez conſidérables en Aſie & en Europe. Il y a ordinairement dans le Serrail quatre ou cinq cents jeunes filles qui y reſtent inutiles, & qui méritent de ne l'être pas.

Libres dans notre choix, Julie & moi; unis par le ſeul lien de l'amour, nous ſentons que nos ames, dit un François, ne pouvoient jouir que l'une avec l'autre de ce raviſſement inexprimable, de cette ſenſibilité délicate, de ces tranſports ſi délicieux & ſi ſupérieurs aux ſeuls plaiſirs des ſens.

On prétend que la population eſt moins nombreuſe dans les Pays où la pluralité des femmes eſt permiſe, que dans ceux où elle ne l'eſt pas.

Dans les différentes Villes où l'on tient regiſtre des enfans qui naiſſent, on a vu, dit-on, que pendant vingt années conſécutives, le nombre des garçons ſurpaſſoit toujours celui des filles, & étoit comme de 18 à 17, c'eſt-à-dire, que s'il naît dans une Ville 14000 enfans, il y en aura environ 7200 mâles & 6800 femelles. Cette différence eſt peut-être dirigée par la Providence, qui la compenſe avec ce nombre d'hommes qui périſſent à la guerre, à la mer, & par

Digitized by Google

d'autres accidens auxquels les femmes ne sont pas exposées.

Chez les Egyptiens & les Athéniens ; on portoit en procession le *phallus*, un Priape. Dans les Indes il y a une caste, *les Linganistes*, où les hommes les plus distingués portent cette même figure pendante du cou sur la poitrine, comme on porte en Europe un Ordre de Chevalerie. Les Juifs, par respect pour la génération, ne faisoient couper aucun animal ; ils n'avoient ni bœufs, ni moutons, ni chapons, leurs taureaux, accoutumés de bonne heure au travail, étoient domptés, & pouvoient être employés au labourage.

Dans le Royaume d'Attingua, près le cap Comorin, c'est toujours une femme qui gouverne ; il ne lui est pas permis de se marier ; mais, pour donner des héritiers au Trône, elle peut choisir parmi les jeunes gens de sa Cour, ceux qui lui plaisent le plus ; les filles seules ont droit à la Couronne.

Nous voyons dans la Mythologie que les Déesses admettoient des Mortels dans leur lit, & ne les admettoient pas à leur table.

On exigeoit dans le choix des Vestales, de la naissance & des charmes naissans. On les prenoit depuis l'âge de six ans jusqu'à dix. Il fal-

Digitized by Google

soit aussi qu'elles fussent nées à Rome. Elles jouissoient des plus grandes prérogatives & de revenus très-considérables. Elles sortoient quand elles vouloient, rendoient visite à leurs parens & à leurs amies, avoient une place distinguée aux Spectacles & à toutes les fêtes publiques. Leur Ordre subsista dans Rome pendant mille ans, depuis Numa, qui l'avoit institué, jusqu'à l'Empereur Théodose I, qui acheva d'abolir tout le sacerdoce payen. On remarque que pendant ces mille ans, il n'y en eut que dix-huit convaincues d'avoir violé leur vœu de chasteté : la punition en étoit terrible. On creusoit un caveau où l'on renfermoit la Coupable, après y avoir mis une lampe allumée, un peu de pain, d'eau, de lait & d'huile. Je me plais à imaginer que le lendemain ou le surlendemain de tout ce funebre appareil, quelque parent, ou un Amant trouvoit le moyen de la faire sortir de ce caveau, & de la rendre à la vie.

Je veux croire qu'une Maîtresse dit à un Roi des vérités qu'aucun homme dans son Royaume n'oseroit lui dire : mais les Rois trouvent-ils souvent des Agnès Sorel ?

La plupart des femmes ont un tact naturel, un premier coup-d'œil assez juste sur tout ce qui est ouvrage d'agrément.

Digitized by Google

Une femme, à sa premiere passion, n'aime que l'Amant : souvent, dès la seconde, elle sacrifie moins à l'objet qu'à l'amour.

Une femme qui devient véritablement dévote, avoit l'ame véritablement tendre.

Trompé par un Ami, trahi par une Maîtresse, je n'en cherchois pas moins à m'attacher encore : il me semble que l'ame a besoin d'affections, comme le corps de nourriture.

Le Sénat ayant voulu, par la Loi Oppia, diminuer le luxe & la dépense des ajustemens des Dames Romaines, elles délibérerent entr'elles de ne point coucher avec leurs maris, jusqu'à ce que cette Loi fut abrogée ; elle ne le fut qu'au bout de dix ans, & l'on ne s'apperçut point que pendant tout ce temps-là, il y eût eu parmi elles de *fausses-sœurs*, comme il y a souvent de *faux-freres* dans les Corps les plus respectables.

Autrefois toutes les femmes en France s'attachoient un voile sur la tête ; celui de la femme d'un Gentilhomme lui descendoit jusqu'aux talons ; au lieu qu'il étoit ordonné que le voile d'une Bourgeoise ne lui passât pas la ceinture.

Pourquoi n'accorderoit-on pas la Croix de Saint-Louis aux femmes d'Officiers qui auroient vingt-cinq ans de service ? Il en résulteroit qu'au-

Digitized by Google

cun Officier ne se retireroit avant ce temps-là ; que les femmes des Militaires, parées de leurs Croix, ne seroient plus humiliées par le faste de l'opulence ; qu'enfin, sans entrer dans d'autres détails, cette distinction pourroit procurer des mariages avantageux à beaucoup de Militaires peu favorisés des dons de la fortune. Ne seroit-il pas plus naturel que leurs femmes participassent à l'honneur qu'ils ont mérité, que de voir ce petit Bourgeois, dont le pere s'est enrichi dans quelque emploi de finance, participer tout-à-coup, en achetant une charge, à tous les priviléges de la Noblesse, & la communiquer à ses enfans ?

Videntes (1) *filii Dei filias hominum quòd essent pulchræ, acceperunt sibi uxores ex omnibus quas elegerant* : " Plusieurs Anges, dit „ Joseph (2), ayant eu commerce avec des „ femmes, engendrerent une race fort orgueil„ leuse & fort insolente „.

Voilà sans doute l'origine de toutes ces prétendues Divinités, dont les premiers Philosophes & Poëtes, Egyptiens & Grecs, peuplerent l'Univers.

Rien ne pouvoit être plus agréable & plus

(1) Gén. c. 6, v. 2.

(2) *Antiquités Judaïques*, l. 1, c. 4.

Digitized by Google

séduisant pour l'imagination, que la Théologie du Paganisme : un jeune homme, au milieu d'un bois, dans ses douces & tendres rêveries, pouvoit croire que plusieurs Nymphes le regardoient ; que quelqu'une le trouveroit peut-être aimable, se rendroit visible, palpable, & le combleroit de faveurs & de plaisirs.

On assure qu'un habile Chimiste conservoit, dans différentes phioles, la cendre de différentes plantes ; qu'il mettoit une de ces phioles (par exemple, celle qui renfermoit de la cendre de rosier) sur une bougie allumée ; qu'on voyoit alors cette cendre se remuer, monter, se disperser dans la phiole, & que l'on remarquoit bientôt une petite nuée qui se divisant, représentoit une rose.

Il n'y a rien de si ridicule & de si absurde, que les hommes, dit Cicéron, n'aient imaginé, n'aient écrit, & que le plus grand nombre n'ait adopté comme très-raisonnable.

Dans ces Compagnies dépositaires des Loix de l'Etat, n'a-t-on pas remarqué plus d'une fois, que plus l'assemblée étoit nombreuse, moins les délibérations qu'on y prenoit, étoient judicieuses.

Chez les Romains, le Grand-Pontife & autres Prêtres, pour ne pas tomber, disoient-ils, dans l'indécence d'être vus tout nuds par Jupi-

Digitized by Google

ter, ne changeoient de chemiſe que dans un endroit bien fermé. Quelle Religion, où l'on croyoit pouvoir cacher ſes actions au Souverain des Dieux! Les Courtiſanes, en Italie, ont toutes dans leur chambre une image de la Vierge, qu'elles retournent aux momens de commencer l'exercice de leurs fonctions.

On vous ſalue quand vous éternuez, pour vous marquer, dit Ariſtote, qu'on honore votre cerveau, le ſiége du bon ſens & de l'eſprit. L'éternuement, quand on l'entendoit à ſa droite, étoit regardé chez les Grecs & les Romains, comme un heureux préſage. Les Grecs, en parlant d'une jolie perſonne, diſoient que les Amours avoient éternué à ſa naiſſance. Lorſque le Roi de Sennar éternue, ſes Courtiſans lui tournent le dos, en ſe donnant de la main une claque ſur la feſſe droite.

Pendant plus de ſix cents ans, on renouvelloit à Rome, chaque année, en grand appareil, une proceſſion où l'on promenoit un chien, qu'enſuite on crucifioit, en mémoire & exécration du chien qui, par ſes aboiemens, n'avoit pas averti lorſque les Gaulois avoient aſſailli le Capitole: *Etiam nunc*, dit Plutarque, *ſolemni in pompâ geſtatur canis in crucem actus.* J'ai déjà parlé de la barbare coutume qui ſubſiſta dans Paris juſqu'au commencement du régne de Louis XIV, & qui, je

Digitized by Google

crois, subsiste encore dans quelques Villes du Royaume : le Prévôt des Marchands & les Echevins faisoient mettre dans un panier une ou deux douzaines de chats, & les brûloient dans le feu de joie de la S. Jean.

Que penser des procès-verbaux ou des Témoins ? Des Juges & des Greffiers attestoient qu'ils avoient vu enfoncer de grosses aiguilles dans certaines parties du corps de Gaufredi & de la Palud sa Pénitente, sans qu'il sentissent la moindre douleur. Le Parlement de Provence n'étoit pas le seul dont le Greffe pouvoit fournir de pareilles procédures, qui n'étonnent pas moins qu'elles font frémir, & sur lesquels on brûloit tant de Sorciers, que le Diable depuis long-temps n'en veut plus faire.

Un Arrêt du Parlement condamne un homme à faire amende *honorable*, c'est à-dire, à être exposé à la vue du Peuple, nud en chemise, la corde au cou, & conduit par le Bourreau : comment une punition infamante peut-elle être honorable ?

Des combats de Gladiateurs étoient le spectacle le plus agréable qu'on pût donner aux Romains : avons-nous eu, dira-t-on, un caractere moins féroce ? Deux Gentilshommes qui s'étoient donné rendez-vous pour se battre, invitoient quelques-uns de leurs Amis à leur servir de seconds, c'est-à-dire, à s'égorger avec

Digitized by Google

d'autres Gentilshommes, ſans aucun motif de querelle. La Nobleſſe s'énorgueilliſſoit de ces duels ; un jeune homme cherchoit à donner une preuve de ſon courage en tuant un de ſes Compatriotes dont il n'avoit pas le moindre ſujet de ſe plaindre. L'idée qu'il partageoit le danger du combat, répondra-t-on, en cachoit au François l'inhumanité ; s'il voyoit couler le ſang de ſon Adverſaire, il s'arrêtoit, le ſecouroit s'il le voyoit tomber ; au lieu que le Romain, aſſis & ſpectateur tranquille, regardoit, comptoit les plaies que ſe faiſoient les Combattans ; & ſi quelques-uns de ces malheureux, percés de coups, étendus ſur l'arene, demandoient quartier, ſouvent le Peuple, crioit qu'on l'achevât.

Ce Gentilhomme Eſpagnol, qui prétend être en droit de refuſer de meſurer ſon épée avec un homme qui lui eſt inférieur en naiſſance, recherche l'honneur de ſe battre contre un Taureau.

Anciennement, lorſque pour prouver ſon innocence, ou la juſtice de ſes prétentions, le duel étoit en uſage, il falloit ſe préſenter devant le Juge ; il examinoit l'affaire, tâchoit de découvrir qui avoit tort ou raiſon ; & s'il ne le pouvoit pas, il ordonnoit le combat : alors l'Accuſateur & l'Accuſé dépoſoient entre ſes mains une certaine ſomme, pour indemniſer le

Digitized by Google

Vainqueur du préjudice qu'il pouvoit recevoir dans la perſonne où ſes armes : c'eſt de-là probablement qu'eſt venu le proverbe, *les battus payent l'amende.*

On n'appeloit proprement *Athletes* que les Lutteurs, dit l'Auteur des Uſages & Coutumes des Romains. *Ceux qui ſe deſtinoient à cette profeſſion*, ajoute-t-il, *devoient être exempts de toute tache du côté de la naiſſance & des mœurs. Ils étoient ſéverement examinés par les Inſpecteurs des Jeux ; & la premiere fois qu'ils ſe préſentoient pour combattre, le Hérault les faiſoit paſſer en revûe devant les Spectateurs, en demandant à haute voix ſi perſonne n'avoit d'accuſation à former contr'eux ; s'il s'en trouvoit quelqu'une, ils étoient exclus.* Je ne conçois pas pourquoi l'on exigeoit cette grande régularité de mœurs dans une pareille profeſſion ; nous l'exigeons dans ceux qui aſpirent à la Magiſtrature ou l'Etat Eccléſiaſtique ; & le Public voit tous les jours l'heureux ſuccès des ſoins, des attentions & de toute la rigidrité qu'on emploie à cet égard.

L'Athlete s'abſtenoit également des plaiſirs de l'amour & de la table : *Abſtinuit à venere & baccho*, dit Horace. Il ne ſe nourriſſoit que de figues ſeches, de noix, de fromage mou, & de pain d'orge.

Digitized by Google

Deux Gentilshommes, l'un Eſpagnol & l'autre Allemand, recommandables par leur naiſſance & par les ſervices qu'ils avoient rendus à l'Empereur Maximilien II, lui demandoient en mariage la belle *Helene Scharfequinn*, ſa fille naturelle. Ce Prince, après bien des délais, leur dit un jour, que les eſtimant également, & ne pouvant qu'être très-embarraſſé ſur la préférence, leurs propres forces & leur adreſſe alloient en décider; mais que ne voulant pas riſquer de perdre l'un ou l'autre, & peut-être tous les deux, en leur permettant de ſe combattre avec des armes offenſives, il avoit ordonné qu'on apportât un grand ſac, & que celui qui viendroit à bout d'y faire entrer ſon rival, obtiendroit ſa fille. Ce combat ſi étrange entre deux Gentilshommes, ſe fit devant toute la Cour Impériale & dura près d'une heure. Enfin l'Eſpagnol ſuccomba; & l'Allemand *André Eberhard*, *Baron de Talbert*, l'ayant enveloppé dans le ſac, & chargé ſur ſon dos, le dépoſa aux pieds de l'Empereur, & le lendemain épouſa la belle *Hélene Scharfequinn*.

La taille du Soldats Romain devoit être de cinq pieds ſept pouces, *in quinque pedibus & ſeptem unciis delectus habeatur*; mais il faut obſerver que le pied Romain avoit environ un pouce Romain de moins que le nôtre.

C'eſt une erreur de croire qu'on faiſoit tra-

Digitized by Google

vailler les Soldats Romains aux grands chemins. Chaque Ville, un peu conſidérable, avoit ſes Eſclaves publics, *ſervi publici*, que les Officiers Municipaux employoient à la conſtruction & réparation des chemins & autres ouvrages publics.

Une mere venoit de donner le jour à un enfant; il étoit permis au pere, chez les Romains, d'envoyer l'expoſer dans un champ, au coin d'une rue, au bord du Tibre: remarquons en même-temps, que les Célibataires y étoient notés d'une eſpece d'infamie, & même condamnés à des peines pécuniaires. Voilà ces Romains dont on ne parle qu'avec emphâſe!

Je ſuis obligé de répéter ſouvent, que dans ces Eſſais Hiſtoriques, mon deſſein n'a pas été de rapporter uniquement des faits & des anecdotes, & d'y joindre quelques réflexions; mais de faire connoître par des faits & des anecdotes, le caractere, les mœurs, les uſages & coutumes de ma Nation. C'étoit peut-être en préſenter l'hiſtoire ſous une forme nouvelle. Mon objet eſt donc auſſi de faire voir la conformité ou la différence entre nos mœurs, nos idées, nos uſages & nos coutumes, & les mœurs, les idées, les uſages & les coutumes des autres Narions.

Sous le regne de Henri III, on appeloit encore *Reines blanches* les Reines veuves de nos

Digitized by Google

Digitized by Google

che-
le ,
que
onf-
ou-

un
Ro-
, au
mar-
res y
même
là ces
ise !

dans
as été
anec-
; mais
necdo-
& cou-
en pré-
. Mon
formité
idées,
nœurs,
des au-

loit en-
de nos

Digitized by Google

Rois. *Henri III* (1) *en arrivant à Paris, alla saluer la Reine blanche*, dit l'Etoile : c'étoit Elisabeth d'Autriche, veuve de Charles IX. A la Chine & à Siam, hommes & femmes portent le deuil en blanc.

Chez les Grecs, leurs premiers Poëtes étoient ou devinrent leurs Théologiens; ils disoient que les ames, après la mort, alloient dans *la nuit éternelle, dans le sombre & ténébreux empire.* C'est peut-être, conformément à ces idées, qu'ils crurent que le noir étoit la couleur convenable pour le deuil; au lieu que les Chinois & les Siamois choisirent le blanc, parce que chaque famille rendoit un culte aux ames de ses Ancêtres, & croyoit qu'elles devenoient pour elle des Génies bienfaisants

On continue de servir nos Rois pendant plusieurs jours aux heures des repas, comme s'ils étoient encore vivans : on portoit à la sépulture le corps de l'Empereur du Mexique sur une espece de trône; & le plus ancien des Princes du Sang lui soufflоit, pendant la marche, quelque nourriture dans la bouche avec une sarbacanne d'or.

En Egypte & au Mexique, on faisoit toujours marcher un chien à la tête du convoi fu-

(1) *Journal de Henri III, an.* 1575.

Digitized by Google

nebre : en France, sur les anciens tombeaux des Princes & des Chevaliers, on voit communément un chien à leurs pieds.

Les Rois de Pologne sont vêtus sacerdotalement le jour qu'on les couronne : le soir, lorsqu'ils quittent cet habillement, on leur dit qu'il ne leur servira plus qu'à leur mort, pour être ensevelis dedans. Le Grand-Prêtre mettoit sur la tête de l'Empereur du Mexique, à son couronnement, une espece de bonnet, sur lequel étoient peints des ossemens & des têtes de mort.

On ne porte point le deuil du Pape. Quand le Roi de Congo meurt, c'est un crime de le pleurer, parce qu'on doit croire, dit-on, qu'il n'est mort que pour aller jouir d'une vie plus heureuse.

Chez les Tartares Eluths, lorsque leur Khan meurt, ce n'est point son fils qui lui succède, mais le plus âgé des Princes du Sang.

Les Missionnaires disent tous, que le Démon a souvent suggéré & fait imiter aux Idolâtres plusieurs usages de notre sainte Religion. L'Empereur du Mexique passoit pour le fils du Soleil; &, quand il étoit malade, on mettoit un masque sur la face de chaque Idole, & on ne l'ôtoit que lorsque ce Prince étoit mort ou guéri; de même que, pendant la semaine de la Passion,

Digitized by Google

pour marquer la triſteſſe de l'Egliſe, on voile & on couvre les ſtatues & les images des Saints.

J'ai connu un homme qui commença à voyager à quatre-vingt ans, parce qu'il ne vouloit pas ſavoir, diſoit-il, où il ſeroit enterré.

Vos écrits tendent à prouver que tout finit pour nous avec la vie; mais réfléchiſſez donc qu'il y a eu de tous les temps ſur la terre des millions d'hommes qui ont preſque toujours ſouffert, depuis l'inſtant de leur naiſſance juſqu'à celui de leur mort; n'écrivez-vous que pour ceux qui ſont riches, puiſſans, & dont les jours s'écoulent dans les plaiſirs ?

Nier qu'il y ait des peines & des récompenſes après le trépas, c'eſt nier l'exiſtence de Dieu; puiſque, s'il exiſte, il doit être néceſſairement bon & juſte.

Les Grecs & les Romains croyoient que les ames, dont les corps demeuroient ſans ſépulture, n'étoient point admiſes dans les Champs Elyſées, ou que du moins elles reſtoient longtemps errantes & malheureuſes ſur les bords du Styx; ainſi le genre de mort qui leur paroiſſoit le plus affreux & le plus terrible, c'étoit de périr dans un naufrage ou dans un combat naval. Alloient-ils & combattoient-ils moins ſur mer que nous ?

Digitized by Google

Les Tartares Kalkas croient que leur Souverain Pontife, le *Kutuktus*, eſt immortel; il n'y a pas vingt ans que leurs Moines firent déterrer & jeter à la voirie le corps d'un Savant qui, dans ſes écrits, avoit paru en douter.

Ce pluriel : *Nous déclarons, nous ordonnons*, ſeroit fauſſemeut regardé comme l'expreſſion faſtueuſe d'un pouvoir arbitraire; les Princes qui ont commencé de prendre ce ſtyle & de s'exprimer ainſi, ont voulu au contraire éloigner toute idée de deſpotiſme, & marquer qu'ils n'ordonnoient telle & telle choſe, que conjointement après en avoir délibéré avec les principaux de la Nation. Le Sultan, comme tous les Deſpotes, dit : *Je veux, je commande.*

On ſe frappe le front contre terre en approchant des Souverains Orientaux; on ne peut ſe préſenter devant le Roi de Siam que pieds nuds; on ſert les Rois & les Reines d'Eſpagne & d'Angleterre à genoux. Eſt-ce donc une marque de grandeur; que de tenir tout ce qui nous approche dans une poſture gênée ?

Nous ne ſaluons point le Roi ; nous nous préſentons devant lui comme devant un pere, qui ſait que ſes enfans ſont toujours prêts à lui obéir.

Les Quakers prétendent qu'on ne trouve point, dans l'Ecriture-Sainte, qu'on donnât

Digitized by Google

des titres faſtueux aux Rois, aux Princes, aux Grands-Prêtres; que ſouvent les perſonnes à qui l'on donne ces titres, n'ont rien qui y réponde, & qu'aucune Puiſſance ne peut s'attribuer le droit d'obliger un Chrétien de mentir. Je me ſuis trouvé, diſoit un Quaker, avec *une Excellence & une Alteſſe*; on ne ſauroit être plus bête que *ſon Excellence*; *& ſon Alteſſe* n'avoit gueres que quatre pieds huit pouces.

Dans l'Iſle de Céilan, on ne donne aucun titre au Roi; mais par reſpect, en lui parlant, on ſe dépouille de la qualité d'homme. Par exemple, s'il demande d'où l'on vient, on lui répond que ſon Chien vient de tel endroit; s'il demande combien on a d'enfans, on lui répond que ſa Chienne a donné deux enfans à ſon Chien.

Les Religieuſes, en Georgie, prennent, comme parmi nous, des noms de Religion; l'une s'appelle *le Balai de l'entrée de la maiſon de Dieu*; l'autre, *le Torchon de la lampe*, &c.

Par une Bulle du 10 Juin 1630, le Pape Urbain VIII donna le titre d'*Eminence* aux Cardinaux, ordonnant à tout Chrétien de ſe ſervir de ce titre en leur écrivant & en leur parlant; cette Bulle n'en diſpenſe que les Têtes couronnées.

Un Eſclave, chez les Romains, prenoit le nom de ſon maître, quand on l'affranchiſſoit; c'eſt-à-dire, qu'un affranchi de Scipion, ou de

Digitized by Google

Pompée, ou d'Antoine, s'appeloit Scipion, ou Pompée, ou Antoine; mais il étoit obligé de joindre à ce nom celui qu'il avoit porté dans l'eſclavage : d'ailleurs, cet Eſclave n'avoit pas été une ſangſue du peuple. Un Etranger vient en France; il entend prononcer un nom qu'il a lu pluſieurs fois dans notre Hiſtoire; il regarde, il conſidere celui qui le porte avec une attention mêlée de reſpect & de plaiſir : il apprend que c'eſt le fils d'un vil Publicain qui, s'étant enrichi par toutes les voies & les manœuvres ordinaires aux gens de ſa profeſſion, venoit d'acheter la Terre & le Château d'une illuſtre famille. Quoi! par le vol, la rapine & l'uſure, on peut parvenir à porter les noms les plus chers & les plus recommandables à la Nation!

Chez pluſieurs Peuples de l'Aſie, les grandes oreilles ſont une beauté; & l'on y en voit aſſez communément qui pendent preſque juſqu'aux épaules, par le ſoin qu'on prend, dès l'enfance, pour les allonger. Autrefois on eſtimoit beaucoup en France un grand pied; & la longueur des ſouliers, ſur-tout dans le quatorzieme ſiecle, étoit une marque de diſtinction : les ſouliers d'un Prince avoient deux pieds & demi de long; ceux d'un haut Baron, deux pieds, & ceux d'un ſimple Chevalier, un pied & demi; d'où nous eſt reſtée, ſans doute, cette expreſſion : *Il eſt ſur un grand pied dans le monde.*

Digitized by Google

Les Chiruguanes, peuple de l'Amérique méridionale, vont tout nuds; cependant ils ont des culottes; mais ordinairement ils les portent sous le bras, comme nous nos chapeaux.

La façon de saluer des Turcs me paroît la plus naturelle; ils regardent celui qu'ils veulent saluer, en mettant la main sur leur cœur. Nous autres, nous saluons en baissant la tête & le dos, *& en haussant le cul*, dit l'Auteur de la Satyre Ménippée. Aux cérémonies de l'Ordre du Saint-Esprit & à celle du Parlement, on fait les révérences comme on les faisoit anciennement, comme les femmes les ont toujours faites; on plie les genoux, sans baisser la tête. Chez les Ayénis, on s'approche de la personne que l'on veut saluer; & on lui souffle dans les oreilles, en lui frottant doucement l'estomac avec la main.

En Europe, à la fin du repas, on apporte du café & des liqueurs pour aider à la digestion. On lit dans l'Histoire de l'Académie des Sciences, année 1745, p. 431, que chez les Omaguas, avant que de se mettre à table, on présente une seringue à chaque convive.

Les femmes de la Floride se frottoient le tour des yeux avec de la mine de plomb, & se mettoient du bleu sur les joues.

Le Roi de Calicut livre sa fiancée à son grand

Digitized by Google

grand Aumônier, pour qu'il le débarraſſe d'une peine qu'ordinairement tous les maris envient & ſe flattent de trouver.

A l'occaſion du mariage de Charles VI avec Iſabeau de Baviere, Froiſſard rapporte *que la fiancée d'un Roi de France, quelque Dame ou fille de haut Seigneur qu'elle ſoit, doit être regardée & aviſée toute nue par les Dames, pour ſavoir ſi elle eſt propre & formée pour porter enfant.*

Dans le Royaume d'Arracan (1), parmi les plus belles filles, chaque Gouverneur, dans ſa Province, en choiſit ſix de l'âge de ſeize ans, & les envoie à la Cour; on les habille d'une groſſe robe de coton; & on les fait danſer à l'ardeur du ſoleil juſqu'à ce que la ſueur ait pénétré leurs robes; on porte ces robes au Roi; il les ſent l'une après l'autre; & c'eſt ainſi qu'il ſe choiſit des femmes & des maîtreſſes. Quelques Voyageurs, en raiſonnant ſur cette coutume ſinguliere, prétendent que c'eſt pour connoître laquelle de ces filles eſt d'une meilleure ſanté; d'autres n'admettent point cette raiſon, & diſent que ce Prince ne ſentiroit pas lui-même ces robes, & qu'il en laiſſeroit le ſoin à

(1) Ce Royaume eſt dans l'Aſie, au-delà du Gange.

Digitized by Google

ſes Médecins, ou à des matrones examinatrices. On raconte qu'un Roi & une Reine d'Arracan s'aimoient éperdument; qu'il n'y avoit que ſix mois qu'ils étoient mariés, lorſque ce Roi vint à mourir; qu'on brûla ſon corps; qu'on en mit les cendres dans une urne, & que toutes les fois que la Reine alloit pleurer ſur cette urne, ces cendres devenoient tiedes : l'idée de cette hiſtoriette eſt ingénieuſe. Les Philoſophes ſympathiſtes diront qu'il émane ſans ceſſe des corpuſcules de tous les corps, & que ces corpuſcules, en frappant nos organes, font dans le cerveau des impreſſions plus ou moins ſympathiques, ou plus ou moins antipathiques; qu'on voit deux femmes pour la premiere fois, & que l'une, quoique moins jolie que l'autre, nous plaît davantage : qu'un homme devient ſubitement amoureux d'une femme; & que, ſi cela arrive rarement; c'eſt qu'on rencontre rarement la perſonne dont les corpuſcules ſympathiſent entiérement avec nous; qu'un Officier fut tué en duel & enterré dans une Egliſe; que la Juſtice ayant commencé à faire des pourſuites & des informations, ſes camarades le firent exhumer de nuit; qu'on le porta & qu'on l'enterra dans un champ; que ſon chien, qu'il avoit donné la veille de ſa mort, à un de ſes amis, & que cet ami avoit tenu à l'attache pendant près d'une ſemaine, paſſant au bout de dix ou douze jours ſur l'endroit du champ où il avoit été enterré, s'y arrêta, s'y coucha, faiſant des

Digitized by Google

hurlemens; qu'on eut beaucoup de peine à l'en arracher.

Le mariage du Roi de Navarre (1), avec Marguerite de Valois, & celui du Prince de Condé avec Marie de Cleves, furent célébrés le 18 Août 1572. Le festin se fit au Louvre. Marie de Cleves, âgée de seize ans, de la figure la plus charmante, (2) après avoir dansé assez long-temps, & se trouvant un peu incommodée de la chaleur du bal, passa dans une garde-robe où une des femmes de la Reine-mere, voyant sa chemise toute trempée, lui en fit prendre une autre. Il n'y avoit qu'un moment qu'elle étoit sortie de cette garde-robe, quand le Duc d'Anjou, (3) qui avoit aussi beaucoup dansé, y entra pour raccommoder sa chevelure, & s'essuya le visage avec le premier linge qu'il trouva : (4) c'étoit la chemise qu'elle venoit de quitter. En rentrant dans le bal, il jeta les yeux sur elle, la regarda, dit-on, avec autant de surprise que s'il ne l'eût jamais vue; son émotion, son trouble, ses transports & tous les empressemens qu'il commença de lui

(1) Depuis Henri IV.

(2) *Elle étoit doüée*, dit l'Etoile, *d'une singuliere beauté & bonté.* Journ. de Henri III, année 1574.

(3) Depuis Henri III.

(4) *Tract. de Sympath. p.* 317.

Digitized by Google

marquer, étoient d'autant plus étonnans, que depuis six jours qu'elle étoit à la Cour, il avoit paru assez indifférent pour ces mêmes charmes qui, dans ce moment, faisoient sur son ame une impression si vive & qui dura si long-temps. *Il devint insensible*, disent tous les Mémoires de ce temps-là, *à tout ce qui n'avoit pas de rapport à sa passion ; son élection à la Couronne de Pologne, loin de le flatter, lui parut un exil ; & quand il fut dans ce Royaume, l'absence, loin de diminuer son amour, sembloit l'augmenter ; il se piquoit un doigt toutes les fois qu'il écrivoit à cette Princesse, & ne lui écrivoit jamais que de son sang. Le jour même qu'il apprit la nouvelle de la mort de Charles IX, il lui dépêcha un courier, pour l'assurer qu'elle seroit bientôt Reine de France ; & lorsqu'il y fut de retour, il lui confirma* (1) *cette promesse, & ne pensa plus qu'à l'exécuter ; mais cette résolution fut bien fatale à cette Princesse : car, peu de temps après, elle fut attaquée d'un mal si violent, qu'il l'emporta à la fleur de son âge ; les uns en accusent celle-là, les autres celui-ci.* (2) *Le déses-*

(1) Il se flattoit que cela lui seroit aisé, parce qu'elle étoit Catholique, & que le Prince de Condé s'étoit séparé de nouveau de la Communion Romaine.

(2) Le Prince de Condé avoit l'âme aussi belle,

Digitized by Google

poir de Henri III ne ſe peut exprimer; il paſſa pluſieurs jours dans les pleurs & les gémiſſemens; & lorſqu'il fut obligé de ſe montrer en public, il parut dans le plus grand deuil, & tout couvert d'enſeignes & petites têtes de mort : il en avoit ſur les rubans de ſes ſouliers, ſur ſes éguillettes; & il commanda à Souvrai de lui faire faire des paremens de cette ſorte pour ſix mille écus.

Il y avoit plus de quatre (1) mois que la Princeſſe de Condé étoit morte & enterrée à l'Abbaye de Saint-Germain-des-Prés, (2) lorſque ce Prince, en entrant dans cette Abbaye, où le Cardinal de Bourbon l'avoit convié à un grand ſouper, (3) ſe ſentit des ſaiſiſſemens de cœur ſi violens, qu'il vouloit s'en retourner; ils ne ceſſerent qu'après qu'on eut ôté de ſon tombeau, (4) & tranſporté ailleurs, pour ce jour-là, le corps de cette Princeſſe.

Catherine de Médicis, en l'engageant à épouſer Louiſe de Vaudemont, une des plus belles

---

auſſi franche, auſſi noble, que Catherine de Médicis l'avoit noire, lâche & perfide.

(1) Elle mourut le 30 Octobre 1574, & Henri III ne vint à Paris que le 27 Février 1577.

(2) *Tract. de ſympat. p.* 322.

(3) *Mémoires ſur les trois derniers Valois, p.* 159.

(4) *Journal d'Henri III, t.* 1, *ann.* 1574.

Digitized by Google

perſonnes de l'Europe, avoit eſpéré qu'elle lui feroit oublier celle que la mort lui avoit enlevée; peut-être l'eſpéra-t-il lui-même; mais en vain, ajoutent quelques Mémoires de ce temps-là; l'image de la Princeſſe de Condé ſe retrouvoit toujours au fond de ſon cœur, & le rempliſſoit de triſteſſe & d'amertume; il ne ceſſa jamais de l'aimer, quelques efforts qu'il fît, & quelques moyens qu'il employât pour tâcher d'étouffer cette malheureuſe paſſion, & pour diſſiper une noire mélancolie qui le plongeoit quelquefois dans les accès du déſeſpoir: tantôt il ſe livroit à des exercices outrés de dévotion, & tantôt à tous les déſordres d'une vie voluptueuſe. Ce Prince étoit brave, affable, de la figure la plus noble & la plus prévenante; il avoit beaucoup d'eſprit, & s'énonçoit avec une éloquence naturelle & majeſtueuſe. Il me ſemble qu'en déchirant ſa mémoire, les Hiſtoriens n'ont pas aſſez réfléchi aux circonſtances où il ſe trouvoit; les Huguenots le regardoient comme leur ennemi; & la Ligue, dès l'année 1577, avoit préparé les eſprits des Catholiques à mépriſer l'autorité Royale, & à former des aſſociations contre elle, ſous le prétexte ſpécieux de la Religion. Les Prédicateurs ne tarderent pas à donner des interprétations défavorables à toutes les actions de ce Prince; & les Moines, ceux même qui avoient eu le plus de part à ſes libéralités, devinrent les Colporteurs ordinaires de toutes les abſurdes & infâmes ſatyres qu'on

Digitized by Google

faisoit contre lui. Sa Mere, ses Favoris (1) & ses Ministres, toujours guidés par des intérêts particuliers, le trahissoient sans cesse; & dès qu'il vouloit prendre quelque résolution ferme, ils en avertissoient ses ennemis, & concouroient avec eux pour lui susciter des obstacles & de nouveaux embarras. On lui reproche d'être devenu foible & fainéant; il est vrai que se voyant sans postérité & persécuté par ses Sujets, éprouvant d'ailleurs que, malgré ses profusions, il n'avoit jamais fait que des ingrats, & qu'il ne pouvoit se fier à personne, il parut abandonner l'Etat à sa destinée & à des maux que le plus puissant génie eût eu, peut-être, bien de la peine à détourner. Mais lorsqu'enfin, à force d'affronts & d'attentats, les Guises l'eurent obligé de sortir de cet assoupissement, & de les punir, on le vit marcher jour & nuit à la tête de ses Troupes, supporter la fatigue, & s'exposer aux coups comme le moindre Soldat. La Cour de Rome, qui n'avoit jamais eu sujet de se plaindre de lui, fut toujours son ennemie, & porta même l'horreur jusqu'à donner à son exécrable assassin les noms respectables de Mar-

(1) Témoin le Duc de Joyeuse, qu'il avoit comblé de richesses & d'honneurs. Catherine de Médicis vouloit faire tomber la couronne au fils du Duc de Lorraine. Jeannin & Ville-Roi étoient Ligueurs.

Digitized by Google

tyr & de Bienheureux ; elle continua de fomenter nos troubles ; & le trait que je vais rapporter, fera juger de son audace & de ses projets. Le quinzieme Janvier 1590, le Légat alla au Parlement (1), & voulut se mettre dans le coin au-dessous d'un dais destiné uniquement pour la personne du Roi : oui, il voulut se mettre à la place du Monarque, du Souverain des François ; il n'auroit plus manqué que de garnir le banc des Pairs, de Cordeliers & de Capucins. Le Premier Président prit doucement ce Légat par la main, & le fit asseoir au-dessous de lui.

Le premier homme qui crut qu'il pouvoit être injuste & barbare envers les animaux, ne tarda pas à étendre son orgueil, & à croire qu'il pouvoit l'être envers son frere plus foible que lui. Ainsi, le despotisme sur les hommes tire son origine de celui qu'ils commencerent à s'attribuer sur les animaux.

Nous ne nous contentons pas de ce que les plaines & les prairies fournissent à nos besoins ; nous voulons dominer par-tout, & posséder les forêts, les antres, les cavernes & le sommet des montagnes. Cependant, puisque les animaux ont du sentiment, il n'est pas douteux

(1) *Journal d'Henri IV, l'Etoile, année* 1590.

Digitized by Google

qu'ils doivent participer au droit naturel, & entrer en partage avec nous des choſes qui ſont ſur la terre.

N'eſt-il pas plaiſant que l'homme diſe à certains animaux, que ce n'eſt pas pour eux, mais que c'eſt pour lui, que la Nature leur a donné une belle peau ?

On eſt étonné que les hommes aient adoré des animaux; il eſt bien plus étonnant qu'ils aient cru qu'ils pouvoient expier leurs crimes, en faiſant ſouffrir & en égorgeant des êtres à qui Dieu a donné la vie & du ſentiment.

Un Juif s'arme d'un couteau, prend un Coq, le tourne trois fois autour de ſa tête, & lui coupe la gorge en lui diſant : *je te charge de mes péchés; ils ſont à préſent à toi; tu vas à la mort; & moi je ſuis rentré dans le chemin de la vie éternelle.*

A l'élection de leurs Empereurs, les Romains immoloient trois ou quatre mille victimes : au ſacre de nos Rois, de temps immémorial (1), on ouvre les cages, & l'on donne la liberté à deux ou trois cents douzaines d'oiſeaux.

Quelle peut avoir été l'origine du culte que

(1) *Sacre de Louis XV.*

Digitized by Google

toutes les Nations, ſans en excepter aucune, ont rendu aux animaux? Voici les idées & les réflexions qui me ſont venues.

On voit dans l'Hiſtoire que la plupart des Légiſlateurs, pour faire recevoir leurs loix, diſoient qu'elles leur avoient été communiquées par une Intelligence céleſte ſous la forme de tel ou tel Animal. Dans la ſuite, lorſqu'une Nation déifioit ſon Légiſlateur ou le Fondateur de ſon Empire, il étoit naturel que, dans le Temple qu'elle lui élevoit, elle joignît à ſa ſtatue celle du vénérable Animal, dans lequel une Intelligence céleſte avoit bien voulu s'incorporer.

La guerre eſt preſque auſſi ancienne que le genre-humain; & les enſeignes (1) ſont auſſi anciennes que la guerre. Outre l'enſeigne générale de la Nation, chaque Chef de famille, ou de tribu, voulut avoir la ſienne; l'un prit pour ſymbole un Lion, l'autre un Serpent, celui-ci un Taureau, celui-là un Ours. On ſe perſuadera ſans peine qu'à la quatrieme ou cin-

(1) Dieu parla encore à Moïſe & à Aaron, & leur dit : *les Enfans d'Iſraël camperont autour du Tabernacle de l'Alliance, chacun ſous ſes enſeignes & ſelon leurs tribus & familles.* Les Nombres, chap. 2.

Juda, Iſſachar & Zabulon portoient dans leurs enſeignes, diſent les Rabbins, un Lion; Ruben, Siméon & Gad, un Cerf; Ephraïm, Manaſſé & Benjamin, un Enfant ſur un drap d'or; Dan, Aſſer & Nephtali, une Aigle.

Digitized by Google

quiéme génération, on débita des hiſtoires fabuleuſes à l'occaſion de ces figures d'animaux, & que ces hiſtoires furent aiſément adoptées par le peuple, toujours avide & amateur du merveilleux.

Parmi les Sauvages du Canada, il y a trois familles principales : l'une prétend deſcendre d'un grand Lievre ; l'autre dit qu'elle deſcend d'une très-belle & très-courageuſe femme, qui eut pour mere une Carpe, dont l'œuf fut échauffé par les rayons du ſoleil ; la troiſieme famille ſe donne pour premier ancêtre un Ours.

Y a-t-il beaucoup de Princes (1) en Europe, qui n'aimaſſent mieux qu'on crût qu'ils ſont deſcendus d'un Ours ou d'un Loup, que d'un Tailleur ou d'un Boulanger ? Cependant, il me ſemble qu'un Tailleur ou un Boulanger valent bien un Ours ou un Loup.

Chez les Indiens du Maduré, une des premieres caſtes, la caſte des Cavaravadouques, prétend deſcendre d'un Ane ; ceux de cette caſte traitent les Anes comme leurs freres, prennent leur défenſe ; pourſuivent en Juſtice &

(1) Olaüs-Magnus rapporte qu'une famille très-puiſſante en Allemagne, mettoit à la tête de ſon arbre généalogique *Ulphon*, qui ſe diſtingua par de grands exploits, & qui étoit fils d'un Ours blanc, & d'une fille que cet Ours avoit trouvée dans ſon chemin & emportée dans ſa caverne.

Digitized by Google

font condamner à l'amende quiconque les charge trop, ou les bat & les outrage sans raison & par emportement. Dans un temps de pluie, ils donneront le couvert à un Ane, & le refuseront à son Conducteur, s'il n'est pas d'une certaine condition. Le Prince qui gouverne aujourd'hui le Maduré est de cette caste; ainsi, les Anes doivent encore avoir acquis une nouvelle considération dans l'Etat.

Lorsque les eaux du Nil s'étoient abaissées, & que le débordement avoit cessé, le limon que ce fleuve laissoit sur la terre, échauffé par les rayons du Soleil, produisoit une quantité prodigieuse de Rats, l'antipathie des Chats contre eux, & les services qu'ils rendoient en les détruisant, méritoient de la reconnoissance: on vénéra, on adora les Chats; on quêtoit, dit un Historien, pour l'entretien d'un Chat & de sa Chapelle.

La cendre de fiente de Vache, chez les Indiens, est sacrée; ils s'en mettent tous les matins au front, sur la poitrine & aux deux épaules: ils croient qu'elle purifie l'ame; & leurs Moines, les Bramins, en mêlent pendant leur noviciat dans tout ce qu'ils mangent. Il y a, chez les Banians, l'Ordre de la Queue de Vache; le Roi, après l'avoir passé au cou de celui qu'il honore de cette marque de distinction, l'embrasse en lui disant: *Aimez les Vaches, aimez les Moines.*

Sous les symboles du Bœuf qui laboure, de

Digitized by Google

la Vache qui fournit du lait, & d'autres Animaux utiles, l'homme adoroit, dit-on, la bonté de l'Etre suprême qui fournit sans cesse à notre subsistance; mais comment se peut-il qu'il ait adoré les Serpens & qu'il les ait regardés comme des Etres utiles & divins? Le Serpent, chez les Egyptiens, les Grecs & les Romains, étoit le symbole de la santé. On représentoit Esculape sous la figure d'un Serpent, ou entortillé de Serpens; & la plupart des Negres croient encore aujourd'hui, que les ames des hommes qui ont bien vécu, entrent dans le corps de ces reptiles.

Premiere raison de la vénération pour les Serpens

Moïse dit dans la Géneſe, chap. 2, v. 19, que la nature & les propriétés de chaque animal, étoient renfermées dans la signification du nom qu'Adam lui donna. Or le mot Hébreu, *Hevah*, signifiant également un Serpent & la vie, on en conclut qu'il y avoit dans les Serpens un principe de vie bien supérieur (1) à

(1) Il y a encore des Chymistes qui soutiennent que le Serpent, en muant & en se dépouillant de sa peau, rajeunit, croît, acquiert de nouvelles forces, & qu'il ne meurt que par des accidens, & jamais de mort naturelle. On ne peut pas prouver par des expériences la fausseté de cette opinion;

Digitized by Google

celui des autres êtres. Il est encore dit dans la Genese, chap. 1, v. 25, & chap. 7, v. 28, que Dieu, après avoir créé tous les reptiles, *vit que cela est bon*; & que dans la suite il commanda à Noé *de les recevoir dans l'Arche, afin d'en conserver l'espece*; on en conclut encore qu'il falloit donc qu'il y eût dans les Serpens quelques excellentes propriétés; & l'on s'imagina que, comme les poisons, dans le regne végétal & minéral, deviennent, en les corrigeant, des remedes salutaires, de même aussi les Serpens, dans le regne animal, pouvoient fournir des sucs très-vivifians, & capables de redonner au sang toute la force & l'activité que l'âge lui avoit fait perdre. La prévention pour les Serpens s'étant ainsi établie, l'homme, quand

---

car si l'on mettoit un Serpent dans quelque endroit; si on l'y nourrissoit & s'il venoit à mourir, les partisans de son espece d'immortalité diroient qu'il est mort de chagrin de n'avoir pas sa liberté, ou parce que la nourriture qu'on lui donnoit ne convenoit point à son tempérament.

Près de Lavinium, il y avoit un bois sacré où l'on nourrissoit des Serpens; de jeunes filles étoient chargées de leur faire des gâteaux de farine & de miel, & de les leur porter: si l'un de ces Serpens ne mangeoit pas son gâteau avec un certain appétit, ou s'il paroissoit languissant & malade après l'avoir mangé, c'étoit une preuve que celle qui avoit fait ce gâteau avoit perdu sa virginité.

Digitized by Google

commença de tomber dans l'idolâtrie, ne manqua pas de leur accorder les honneurs divins comme aux autres animaux.

Autre raison de la vénération pour les Serpens.

Un homme cher à sa patrie mouroit; on alloit pleurer, prier & le consulter sur sa tombe; on y portoit & y laissoit, suivant l'usage, du lait, du miel & des gâteaux : un Serpent, réveillé par le bruit, sortoit de cette tombe & goûtoit à ces oblations mortuaires; on croyoit que c'étoit l'ame du Défunt qui apparoissoit sous cette forme; & lorsque sa famille & ses Compatriotes lui élevoient une statue, ils ne manquoient pas d'y joindre la figure d'un Serpent. La fourberie des Prêtres aidoit encore à cette superstition; ils savoient que les couleuvres, dont le Peuple croit la piqûre mortelle, n'ont point de venin; ils en prenoient, les apprivoisoient, les caressoient, & persuadoient au Peuple, que c'étoient des Génies qui, sous cette forme, venoient leur communiquer la connoissance des simples & des plantes médicinales.

Tite-Live rapporte que les Troupes de M. Fabius Ambustus furent mises en déroute par les Falisques & les Tarquiniens, qui avoient garni leur premier rang de leurs Prêtres, ayant à la main & faisant flamboyer, au lieu d'épées, de grosses couleuvres.

Digitized by Google

Il y a des tremblemens de terre, des tempêtes, des ouragans, des débordemens de rivieres, des maladies peſtilentielles, des bêtes venimeuſes, des animaux féroces, des hommes naturellement méchans, perfides & cruels. Or un Etre bienfaiſant, diſoient les Dualiſtes, ne peut être l'auteur du mal; donc il y a deux Etres, deux principes, l'un bon, l'autre mauvais, également puiſſans, coéternels & qui ne ceſſent point de ſe combattre. Si l'on réfléchit bien ſur le Dualiſme, je crois qu'on le trouvera encore plus abſurde que l'idolâtrie.

Un certain Ptolomée ſoutenoit que Dieu avoit deux femmes; que par jalouſie elles ſe contrarioient ſans ceſſe, & que le mal, tant dans le moral que dans le phyſique, venoit uniquement de leur méſintelligence, l'une ſe plaiſant à gâter, à changer ou à détruire tout ce que l'autre faiſoit.

Les Abecédaires, une ſecte des Anabaptiſtes, diſoient que l'homme ne pouvoit être trop ignorant; & que, pour ne pas riſquer d'être damné, il falloit qu'il ne ſût ni lire, ni écrire, ni même connoître les premieres lettres de l'alphabet, d'où leur vint ce nom d'Abécédaires. Carloſtadt, célébre Profeſſeur en Théologie à Wittemberg, & un des premiers Sectateurs de Luther, s'étant brouillé avec lui, embraſſa cette ſecte des Anabaptiſtes, foula publiquement aux

Digitized by Google

pieds sa robe, sa calote, & ses patentes de Docteur, & se fit portefaix.

Les Ophites soutenoient, au contraire, qu'on devoit sans cesse chercher à s'instruire; qu'il y avoit différentes classes de Génies depuis Dieu jusqu'à l'homme; que la supériorité des unes sur les autres étoit réglée par le plus ou le moins de lumieres qu'elles avoient; que chaque Génie & chaque homme, en étudiant, en méditant, pouvoit perfectionner ses lumieres, & passer alors d'une classe inférieure à une supérieure; que les hommes devoient continuellement invoquer le Serpent, & le remercier du service signalé qu'il avoit rendu au genre humain, en apprenant à Adam que, s'il mangeoit du fruit de l'arbre de la science du bien & du mal, il agrandiroit son être par les connoissances qu'il acquerroit, & qu'en cultivant, en étendant ses connoissances, il pourroit s'élever jusqu'aux plus hautes classes des Génies, & s'approcher ainsi du trône de Dieu. Ces Hérétiques tenoient un Serpent renfermé dans une cage; & quand ils vouloient célébrer leurs abominables mysteres, ils le mettoient sur une table où il y avoit plusieurs pains; & après lui avoir fait bien des prieres & des génuflexions, ils coupoient par morceaux les pains autour desquels il s'étoit entortillé, & les distribuoient aux assistans.

Les Borborites, autres Hérétiques dans les

Digitized by Google

deuxieme & troiſieme ſiecles de l'Egliſe, enſeignoient que Dieu ne peut être l'auteur du mal.

Que, pour gouverner le cours du ſoleil, des étoiles & des planetes, il créa un nombre innombrable de Génies; qu'ils ont été, qu'ils ſont & ſeront toujours bons & bienfaiſans.

Qu'il créa l'homme indifféremment avec tous les autres animaux, & que l'homme n'avoit que des pattes comme les chiens.

Que la paix & la concorde régnerent ſur la terre pendant pluſieurs ſiecles, & qu'il ne s'y commettoit aucuns déſordres.

Que malheureuſement un Génie prit l'eſpece humaine en affection, lui donna des mains, & que voilà l'origine & l'époque du mal.

Que l'homme, cette créature juſqu'alors ſi foible, ſe procura des forces artificielles, ſe fit des armes, attaqua les autres animaux, en rendit une partie ſauvages & féroces, mais s'en aſſujétit un grand nombre, par le moyen des liens & autres ouvrages, que ſes mains le mettoient en état de faire.

Que l'adreſſe de leurs mains rendit les hommes orgueilleux; que l'orgueil leur inſpira le deſir de la propriété, & de poſſéder certaines choſes à l'excluſion les uns des autres; que les querelles & les guerres commencerent, & que la victoire fit des tyrans & des eſclaves, des riches & des pauvres.

Il eſt vrai, diſoient ces Philoſophes, que ſi l'homme n'avoit jamais eu que des pattes, il

Digitized by Google

n'auroit jamais bâti ni villes, ni palais, ni vaisseaux; qu'il n'auroit pas couru les mers; qu'il n'auroit point inventé l'écriture, ni composé des livres, & qu'ainsi les connoissances de son esprit ne se seroient point étendues, & auroient toujours été bornées aux seuls besoins de la nature; mais qu'aussi il n'auroit éprouvé que les maux physiques & corporels, tels que les maladies, les blessures, &c; maux passagers, & qui ne sont pas comparables à ceux d'une ame agitée par l'ambition, l'orgueil, l'avarice, par les inquiétudes & les soins pour élever une famille, & par la crainte de l'opprobre, du déshonneur, de la misère & des châtimens.

Enfin qu'une preuve que l'homme étoit né pour n'avoir que des pattes, c'est qu'il ne raisonne jamais si juste, que quand il se borne à ses idées primitives & naturelles; au lieu que les connoissances qu'il a acquises depuis qu'il a eu des mains, sont la plupart trompeuses.

On rit en voyant des Philosophes débiter gravement que l'homme n'eut d'abord que des pattes, & qu'il est malheureux pour lui d'avoir eu des mains, attendu le mal qu'elles peuvent faire : mais du moins ces Philosophes n'obligeoient pas de les couper; au lieu que les Valésiens, pour n'être pas sans cesse aux prises avec l'esprit tentateur, & pour ne plus craindre de succomber, se faisoient Eunuques; & comme l'Eglise commande de travailler au salut de son prochain, non-seulement ils pré-

Digitized by Google

choient & tâchoient de perſuader la néceſſité de cette opération, mais même ils croyoient qu'il étoit de la charité chrétienne de forcer tout Chrétien à ſe la faire. Ces Hérétiques occupoient la Ville de Bachats, & un vaſte territoire dans la Philadelphie, au-delà du Jourdain. Je crois qu'on ne voyageoit pas beaucoup dans ce Pays-là.

Dans pluſieurs Monaſteres des Grecs, on ne ſouffre aucun animal femelle.

Certains Moines, chez les Indiens, pour aſſurer le Public de leur chaſteté, ſe percent le prépuce, & y paſſent enſuite un large anneau avec un cadenat, dont ils remettent la clef au Juge du lieu.

Dans toutes les Religions, il y a des hommes qui ſe font du mal pour l'amour de Dieu; paſſe encore, s'ils n'en faiſoient point aux autres.

L'Inquiſition, en livrant aux Bourreaux ceux qu'elle a condamnés, recommande de ne pas répandre le ſang; & pour ne le point répandre, on les brûle. *Les Freres de Moravie*, une ſecte des Anabaptiſtes, ayant auſſi en horreur de verſer le ſang, avoient imaginé un ſupplice fort ſingulier; c'étoit de chatouiller le coupable juſqu'à ce qu'il mourût.

Les Médecins furent agrégés à l'Univerſité

Digitized by Google

de Paris ; les Chirurgiens en furent exclus, *parce que l'Egliſe abborre le ſang.*

On voit dans la Cathédrale de Sarragoſſe le tombeau d'un fameux Inquiſiteur. Il y a ſix colonnes ſur ce tombeau, & à chacune de ces colonnes un Maure attaché, & qu'il paroît qu'on va brûler. Si jamais le Bourreau, dans quelque Pays, étoit aſſez riche pour ſe faire élever un mauſolée, celui-là pourroit lui ſervir de modele.

On a peint l'Hiſtoire de l'Inquiſition ſur la voûte de l'Egliſe des Dominicains de Séville ; on croiroit voir le Tartare, ſi l'on ne ſe rappeloit pas que les Furies n'étoient point vêtues en Moines.

On eſt ſaiſi d'horreur en liſant l'hiſtoire de ces ſiécles où la Cour de Rome, pour établir ſon deſpotiſme ſur les Princes Chrétiens, faiſoit prêcher des Croiſades contre ceux qui n'obéiſſoient pas aveuglément à ſes ordres ; l'eſpoir du pillage & du butin attiroit auſſi-tôt ſous ſes étendards tout ce qu'il y avoit de bandits, de ſcélérats (1), & de gens perdus de dettes

(1) Il eſt certain que le fond de ces armées n'étoit compoſé que de brigands, & que ſi quelques Princes s'y joignoient, comme fit Louis VII, c'étoit pour avoir part à la dépouille de leur voiſin.

Digitized by Google

dans les Etats voisins du Prince excommunié ; ces brigands, commandés par des Légats, ravageoient son Pays, égorgeoient ses Sujets, sans distinction d'âge ni de sexe, & gagnoient des indulgences en se baignant dans le sang & le carnage. Raimond, Comte de Toulouse, fut chassé de ses Etats par une armée de ces Croisés, & son fils fut obligé de paroître en procession, nud jusqu'à la ceinture ; le Légat lui passa une étole au cou ; & la tenant d'une main par les deux bouts, & de l'autre lui déchirant les épaules avec des verges, il le mena ainsi jusqu'à l'Eglise, où il voulut bien enfin lui donner l'absolution. Voilà les commencemens de l'Histoire de l'Inquisition ; c'est ainsi que furent traités deux Princes, que la Cour de Rome ne pouvoit pas accuser d'être Hérétiques, mais à qui elle reprochoit de n'avoir pas sévi assez rigoureusement contre ceux de leurs Sujets qui l'étoient.

Anciennement, dans l'Isle de Ternate, il n'étoit permis à qui que ce soit, pas même aux Prêtres, de parler de Religion ; il n'y avoit qu'un Temple ; une Loi expresse défendoit qu'il y en eût deux ; on n'y voyoit ni autel, ni statues, ni images ; cent Prêtres, qui jouissoient d'un revenu considérable, déservoient ce Temple ; ils ne chantoient ni ne parloient, mais dans un morne silence, ils montroient avec le doigt une pyramide, sur laquelle

Digitized by Google

étoient écrits ces mots : *Mortels, adorez Dieu ; aimez vos freres ; & rendez-vous utiles à la patrie.*

Dans Aricie, Ville d'Italie dans le Latium, quatre ou cinq Grands-Prêtres avoient successivement excité beaucoup de troubles ; ils disoient que la géniſſe qu'on immoloit tous les mois à Diane la premiere nuit de la pleine lune, devoit être blanche ; & ils vouloient qu'on poursuivît, comme des sacriléges & des impies, ceux qui croyoient qu'il étoit indifférent de quelle couleur fussent les victimes. Les Magistrats voyant que les Grands-Prêtres, au lieu de manger tranquillement un très-gros revenu, sembloient ne chercher qu'à fomenter des querelles & des dissentions, qui, devenant de jour en jour plus vives, pouvoient enfin allumer une guerre civile, firent une Loi par laquelle *le Grand-Prêtre, à l'avenir, seroit un Etranger qui auroit tué son Prédécesseur.* Cette Loi, la plus bisarre qu'on ait peut-être jamais imaginée, ne manqua pas de produire l'effet qu'ils en attendoient : les Grands-Prêtres, ne marchant que l'épée à la main, & pouvant être attaqués à chaque instant, ne s'occuperent plus de vaines disputes & à subtiliſer ſur la Réligion.

Il paroît que dans les Gaules & la Germanie, les Peuples qui habitoient proche de la

Digitized by Google

Mer & des grandes rivieres, adoroient Isis sous la forme d'un vaisseau, pour signifier que la navigation & le commerce répandent l'abondance dans un pays. Les Égyptiens, qui l'adoroient comme la Terre & la nourrice de tous les êtres, la représentoient sous la figure d'une femme, dont le corps étoit couvert de mamelles.

Quand la Pythie de Delphes devoit rendre des oracles, on mettoit sur l'embouchure de l'antre un trépied où cette Princesse s'asseyoit, de façon que l'esprit du Dieu dont elle alloit être possédée, pût s'introduire aisément & sans obstacle; *& se visceribus mergit*, dit Lucain. On a beaucoup plaisanté sur la voie que prenoit cet esprit prophétique.

Les Palamites, ainsi nommés de Grégoire Palamas leur Chef, étoient des Moines Grecs qui se dévouerent, dans le quatorzieme siecle, à la vie contemplative; ils tâchoient de recueillir entiérement leur esprit (1), de l'absorber dans de profondes méditations sur l'essence divine; & ils parvenoient, disoient-ils, en contemplant attentivement (2) & sans distraction leur nombril, à se procurer des extases & à

(1) *Fabricius Biblioth. Grecq. t.* 10.

(2) *Fleuri, Hist. Eccléf. l.* 95.

voir

Digitized by Google

voir cette gloire, ces rayons de ſplendeur, cette lumiere pure & incorruptible (1) qui part du trône du Tout-Puiſſant. La doctrine myſtique de ces Moines s'accrédita au point, que Conſtantinople étoit rempli de Dévots, qui paſſoient les journées entieres, immobiles ſur un ſiege, les yeux fixés ſur leur nombril, attendant la céleſte viſion. Les Empereurs Jean Cantacuzene & Jean Paléologue avoient trop d'affaires avec leurs voiſins & dans leurs propres Etats, pour pouvoir paſſer leur temps à contempler leur nombril; mais d'ailleurs, ils favoriſerent & protegerent hautement cette Secte; & Grégoire Palamas fut même nommé à l'Archevêché de Theſſalonique.

On s'eſt récrié ſur le nom de *compagnie de Jeſus* qu'avoient pris les Diſciples de Saint-Ignace de Loyola; l'on a trouvé de l'orgueil dans cette qualification. Il y a en Eſpagne un Ordre de Religieux qui ſe qualifient *les* (2) *Freres du ſang de Jeſus-Chriſt & de Marie*: on ne ſauroit être plus proche de la couronne des cieux.

Fernand Mendez Pinto, célebre voyageur Portugais, rapporte que certains Moines In-

(1) *Allatius de conſen.*

(2) *Etat préſent de l'Eſpagne, l. 1, p. 188.*

Digitized by Google

diens ont imaginé des balances, où l'on se fait peser pour la rémission de ses péchés.

Quand on s'est mis dans un des bassins de la balance, on fait mettre dans l'autre différentes denrées pour faire le contre-poids. *Ceux qui s'accusent d'être gourmands*, dit ce Voyageur, *se pesent avec du miel, du sucre, des œufs & du beurre. Ceux qui se sont livrés aux plaisirs sensuels, se pesent avec du coton, de la plume, de la soie, des parfums & du vin. Ceux qui ont eu peu de charité pour les pauvres, se pesent avec des pieces de monnoie*, &c. Les Moines retirent un profit immense de toutes ces denrées qui leur restent.

Le Taurobole, ou le grand sacrifice, chez les Romains, consistoit à faire une fosse, à la couvrir de planches trouées, & à égorger un taureau sur ces planches; tandis que l'homme pour qui se faisoit l'expiation, couché tout de son long dans la fosse, se retournoit de tous côtés pour recevoir, sur chaque partie de son corps, le sang de la victime; la figure hideuse qu'il avoit en sortant de-là, étoit un objet de vénération pour tous les Assistans. Lorsqu'un Hottentot a atteint l'âge d'être utile à la Nation, *l'Ancien*, en l'introduisant dans l'assemblée des hommes, le fait mettre à genoux, & lui fait sur tout le corps une fort singuliere (1)

(1) Il lui pisse sur le corps.

Digitized by Google

aſperſion ; il fait la même aſperſion ſur le jeune garçon & la jeune fille qui ſe marient, & ſur la foſſe, & les plus proches parens de l'homme ou de la femme que l'on vient d'enterrer.

En France, on marque de la fleur-de-lys les filoux & autres gens infâmes : dans le Royaume de Carnate, il y a toujours, dans la principale Pagode (1), un braſier ardent où l'on fait rougir un fer, ſur lequel ſont repréſentées les trois premieres Divinités du Pays ; les gens riches, (car les Prêtres n'accordent pas cet honneur à bon marché) ſe font appliquer ce fer ſur l'épaule ; & l'on ne ſauroit croire à quel point ils tirent enſuite vanité de cette épaule.

Dans le Royaume de Loango, les Peuples croient que leur Roi a le don de faire des miracles ; quand la ſéchereſſe dure trop long-temps, ils vont lui demander de la pluie ; ce Prince ſort de ſon Palais en grande cérémonie, va dans la campagne, monte ſur un endroit élevé, & décoche une fleche en l'air ; s'il ne pleut pas au bout de deux ou trois jours, quoiqu'il ait eu la précaution de conſulter le vent & de différer, ſous quelques prétextes, juſqu'à l'approche des nuages, il dit que les péchés du Peuple en ſont la cauſe.

(1) Temple chez les Indiens.

Digitized by Google

Dans le Royaume d'Arracan, quand le grand fleuve se déborde, le Roi ordonne un jeûne général & très-austere ; il vend en même-temps des dispenses de ce jeûne ; & ces dispenses lui rapportent beaucoup d'argent.

Le Roi de Congo choisit quelquefois, pour se promener, un jour où il fait beaucoup de vent ; il ne met son bonnet que sur une oreille ; & si le vent le fait tomber, il impose une taxe sur les Habitans de la partie de son Royaume, d'où le vent a soufflé. *Hist. des Voyages*, *T.* 5, *p.* 4. *in*-4°.

Le *Justicia*, en Arragon, étoit un Magistrat choisi par les Etats du Royaume ; il recevoit le serment du nouveau Roi, en lui tenant la pointe d'une épée nue sur la poitrine, & lui disoit ensuite de la part de la Nation : *Nous qui sommes autant que vous, vous faisons notre Roi & Seigneur, à condition que vous nous maintiendrez & conserverez comme vous venez de le jurer, dans nos privilèges, franchises & libertés*; SI NON, NON

Lorsque les affaires de Philippe V paroissoient entiérement désespérées, & que l'on croyoit qu'il alloit abandonner l'Espagne & revenir en France, un Arragonnois aima mieux perdre la vie par la main du Bourreau, que de violer la foi qu'il lui avoit jurée ; il ne voulut

Digitized by Google

Jamais prêter ſerment à l'Archiduc; & ſes enfans, lorſque Philippe V ſe vit enfin paiſible ſur le Trône, ne demanderent à ce Prince, pour toute récompenſe, que (1) la permiſſion d'avoir des armoiries, & de porter dans leur écuſſon une fleur-de-lys & un homme attaché à une potence, *pour marquer à toute la terre, que la mort la plus ignominieuſe n'a rien que d'honorable, quand on l'endure pour la défenſe de ſon Roi.*

L'Empereur de Java n'emploie jamais que des femmes dans ſes ambaſſades, & choiſit ordinairement des veuves. On eſt perſuadé dans ce Pays-là, qu'accoutumées dès l'enfance à diſſimuler & à ſe contraindre, les femmes ſont plus propres aux négociations que les hommes; qu'elles ont plus d'adreſſe, plus de reſſources dans l'imagination; qu'elles ſavent ſe rendre plus agréables; qu'elles prennent naturellement une certaine autorité, un certain aſcendant, & qu'elles ont preſque toutes une ſagacité de ſentiment, une pénétration, un coup-d'œil aſſez ſûr, & qui leur fait démêler d'abord le caractere des perſonnes à qui elles ont affaire. On pourroit, en France, envoyer des hommes uniquement pour la repréſentation, & des femmes pour Secrétaires d'Ambaſſade.

(1) *Etat préſent de l'Eſpagne, l. 1, p. 51.*

Digitized by Google

Les Botaniſtes ont obſervé que Dieu a fait naître en chaque pays les plantes les plus utiles aux hommes & aux animaux de ce même Pays ; & Solénander prétend que par les ſimples qui ſe trouvent le plus communément dans une contrée, on peut conjecturer, avec certitude, quelles ſont les maladies auxquelles les Habitans de cette contrée ſont les plus ſujets. Il eſt certain que nos Ancêtres ne connoiſſoient point le quinquina, la rhubarbe, le ſéné, & tant d'autres drogues qu'on va chercher dans des régions très-éloignées, & que la Nature ſemble par conſéquent n'avoir point formées pour nous.

Quelques anciens Hiſtoriens rapportent que, des Bergers ayant mis le feu dans une forêt des Pyrénées, cet embraſement fut ſi conſidérable & ſi violent, qu'il conſuma les arbres juſqu'à la racine, fit fondre les mines qui étoient cachées dans le ſein de ces montagnes, & que l'on vit couler dans la plaine des ruiſſeaux d'or & d'argent. Ce n'étoient point des richeſſes pour un Peuple encore ſauvage, & qui n'avoit aucun commerce avec ſes voiſins. Trois vaiſſeaux Phéniciens, battus de la tempête, aborderent ſur cette côte de l'Eſpagne, & profiterent les premiers de l'ignorance des Habitans, ſur la valeur que la plupart des autres Nations attachoient à ces métaux ; ils en emporterent le plus qu'ils purent, en échange des vête-

Digitized by Google

mens, des meubles & des uſtenſiles de ménage, que ces Sauvages jugeoient pouvoir leur être les plus utiles & les plus commodes. Les Phéniciens étoient puiſſans par mer & par terre ; le trajet n'étoit pas long ; & ils pouvoient aiſément s'emparer de cette riche contrée, y maſſacrer tous ceux qui auroient voulu leur réſiſter, & réduire les autres en eſclavage ; ils ne ſe livrerent point à des idées ſi injuſtes & ſi cruelles, ſe contenterent du profit qu'ils pouvoient faire avec ces Sauvages, contracterent des alliances avec eux, & les civiliſerent par leur commerce.

Les bûchers de l'Inquiſition, depuis ſon établiſſement en Eſpagne, étoient ſans ceſſe allumés ; & la Religion y étoit devenue terrible ; une Religion terrible rend une Nation ſanguinaire & barbare.

Liſez l'Hiſtoire de la Croiſade contre les Albigeois ; liſez celle de la conquête du Mexique & du Pérou, vous verrez que les Croiſés n'avoient pas commis moins d'horreur dans le Languedoc, que les Eſpagnols en commirent dans l'Amérique. Eh ! comment les uns & les autres n'auroient-ils pas été injuſtes & barbares ? Les maximes qu'on leur prêchoit, favoriſoient cette convoitiſe & cette avidité, qui ne ſont que trop naturelles à l'homme, pour les richeſſes. *Les Hérétiques, les Infidéles & les Ido-*

Digitized by Google

lâtres ſont les ennemis de Dieu, diſoient les Inquiſiteurs.... *Maudit celui qui n'enſanglante pas ſon épée contre les ennemis de Dieu... la puiſſance & les richeſſes ne peuvent qu'être dangereuſes entre leurs mains; il faut les en dépouiller.* Le Comte de Toulouſe, quoique bon Catholique, fut dépouillé de ſes Etats par un Pape, parce qu'il n'avoit pas fait brûler ceux de ſes Sujets qui étoient Hérétiques. Un autre Pape, quand on eut découvert le nouveau monde, ſe crut en droit de le donner (1), parce que les Rois & les Peuples y étoient idolâtres.

Si l'on en croit quelques Hiſtoriens, Philippe III, Roi d'Eſpagne, obligé d'aſſiſter à un *Auto-dà-fé*, frémit, & ne put retenir ſes larmes en voyant une jeune Juive & un jeune Maure, de l'âge de quinze ou ſeize ans, qu'on livroit aux flammes, & qui n'étoient coupables que

(1) Atabaliba, Roi du Pérou, trouva fort extraordinaire que le Pape donnât ce qui n'étoit point à lui; un Evêque lui préſenta un bréviaire où il étoit dit que Jeſus-Chriſt, en partant de ce monde, avoit laiſſé au Pape la diſtribution des Royaumes à ſa volonté. Atabaliba, après avoir regardé & tourné ce bréviaire de tous les côtés, le jeta à terre; l'Evêque cria: aux armes, aux armes; quelques jours après, les Eſpagnols condamnerent ce Prince à mort, & l'étranglerent indignement.

Digitized by Google

d'avoir été élevés dans la Religion de leurs peres, & d'y croire. Ces Hiſtoriens ajoutent que l'Inquiſition fit un crime à ce Prince d'une compaſſion ſi naturelle ; que le Grand-Inquiſiteur oſa lui dire que, pour l'expier, il falloit qu'il lui en coûtât du ſang ; que Philippe III ſe laiſſa ſaigner, & que le ſang qu'on lui tira, fut brûlé par la main du Bourreau.

Le Pape Hormiſdas, qui gouverna l'Egliſe pendant neuf ans, dans le ſixieme ſiecle, recommandoit à ſes Légats de veiller à ce qu'il n'y eût que de véritables converſions, & qu'après une bonne inſtruction ; & que ſur-tout on n'eût pas à ſe plaindre d'avoir été forcé par le Prince à faire profeſſion de foi, ſans être perſuadé.

L'amour du prochain, la charité, la modération, l'eſprit d'équité, la paix, la patience, la concorde, l'obéiſſance aux Princes & aux Magiſtrats, quoique Payens : telle étoit la ſimple & ſublime morale que prêchoient les Apôtres. Tout, dans l'Evangile, porte le caractere de la parole d'un Dieu, & d'un Dieu créateur de l'homme, qui chérit ſon ouvrage, & qui n'emploie que la douceur pour l'appeler à lui, & l'engager dans la voie d'un bonheur éternel.

Grégoire VII eſt le premier Pape qui ait oſé dire que le Saint-Siége avoit une autorité tem-

Digitized by Google

porelle sur les Rois qui étoient ses vassaux & ses tributaires; qu'il pouvoit disposer à son gré de leurs Couronnes, & délier (1) leurs Sujets du serment de fidélité. Il prétendoit *qu'il n'appartenoit* (2) *qu'au Pape de porter les ornemens* (3) *Impériaux*. Vit-on jamais Saint-Pierre en Empereur Romain?

Il disoit, *que le Pape, à l'instant qu'il est élu, devient Saint*. Malheureusement on n'avoit eu que trop d'exemples du contraire; & Saint-Paul a dit, *omnis Pontifex, ex hominibus assumptus, circumdatus* (4) *est infirmitate*.

Ce même Pontife écrivit à l'Empereur Henri IV: *je mourrai, ou je vous ôterai la vie & l'Empire*. Etoit-ce ainsi qu'écrivoient les Apôtres?

On voit par ses lettres que les suppositions les plus fausses ne lui coûtoient rien à imaginer. La plupart des Rois de l'Europe, en embrassant le Christianisme, avoient, selon lui, fait hom-

---

(1) *Fleuri, Hist. Ecclésiast. t.* 13, *p.* 421.

(2) Pendant le Jubilé séculaire de l'an 1200, Boniface VIII fit plusieurs cavalcades dans Rome, revêtu des habits Impériaux & l'épée au côté, prétendant *qu'il n'y avoit point d'autre César, ni d'autre Roi des Romains, que le Souverain Pontife des Chrétiens*.

(3) *Ibidem.*

(4) *Ibid. p.* 312.

Digitized by Google

mage de leurs Royaumes au Saint Siége, & promis de lui payer tribut. Les Régens & Magiſtrats de la Sardaigne, ayant traité (1) de chimériques les droits qu'il vouloit s'attribuer ſur eux & ſur leur Pays, il les menaça d'exciter les Normands & les Lombards à leur faire la guerre, *& à mettre tout à feu & à ſang dans leur Iſle.* Ce Pere commun des Chrétiens n'avoit pas puiſé ces expreſſions-là dans l'Evangile.

Les inſtructions qu'il donna aux Légats qu'il envoyoit en Eſpagne, ne ſont pas moins étonnantes : *Vous y déclarerez*, leur diſoit-il (2), *que j'aime mieux que l'Eſpagne ſoit occupée par les Sarrazins, que par des Chrétiens qui refuſeroient de nous en faire hommage.* Ainſi, la propagation de notre ſainte Religion lui étoit indifférente; il n'avoit à cœur que les intérêts temporels du Souverain Pontificat.

Les révoltes (3) *des Peuples, & les Rois aſſaſſinés par leurs propres Sujets, ont été*, dit M. de Fleuri, *les ſuites affreuſes des principes & des opinions que Grégoire VII voulut établir.* Il eſt certain que l'Hiſtoire de ce Pape & de ceux de ſes Succeſſeurs qui ont adopté ſes maximes, n'offre que des faſtes ſanglans & des époques preſque continuelles de conſpirations, d'attentats contre la Royau-

(1) *Ibid. p.* 417.
(2) *Ibidem.*
(3) *Préface du tome* 13, *p.* 23.

Digitized by Google

té: on y voit ſans ceſſe la Diſcorde, marchant à leur voix, & ſecouant, par les intrigues de la Cour de Rome, le flambeau de la guerre civile, tantôt ſur une Royaume, tantôt ſur un autre: je dis *les intrigues de la Cour de Rome*, & je n'ai garde de confondre avec elle le Saint-Siége Apoſtolique; il n'a ni politique, ni ambition, ni intrigues; & jamais il ne peut errer. Grégoire VII a été canoniſé; mais les Parlemens ſe ſont oppoſés à ſa légende, où il eſt dit qu'il excommunia l'Empereur Henri IV, & *le priva de l'Empire*. Aucune Puiſſance ſur la terre n'a le droit de priver un Roi (fût-il tombé dans l'héréſie) de l'autorité que ſa naiſſance lui a donnée ſur ſes Sujets, & qu'il ne tient que du Ciel.

Je réfléchis qu'il ne ſeroit pas bien étonnant qu'on eût vu ſur les différens trônes de l'Europe, des Garçons Menuiſiers, Tailleurs, Boulangers, &c. Ma réflexion paroîtra d'abord ridicule, abſurde, extravagante; mais examinons. Pluſieurs Papes n'ont-ils pas prétendu qu'ils pouvoient à leur gré diſpoſer des Couronnes, & en priver non-ſeulement les poſſeſſeurs actuels, mais encore leurs enfans & leurs familles? L'hiſtoire n'en fournit-elle pas vingt exemples? Grégoire IX, quand il tenta d'ôter la Couronne Impériale à Frédéric II, ne l'offrit-il pas à un étranger, au (1) frere de

(1) Il la refuſa; & les Seigneurs François, af-

Digitized by Google

Saint-Louis? Alexandre VI, par une Bulle du 4 Mai 1592, ne donna-t-il pas les Indes Occidentales à Ferdinand, Roi d'Arragon, & les Indes Orientales, au Prince de Portugal? Jules II ne déclara-t-il pas que, par son excommunication contre Louis XII, le trône de France étoit vacant, & qu'il le donnoit au premier qui pourroit s'en emparer? Sixte V, & Grégoire XIV ne firent-ils pas tous leurs efforts, pour dépouiller la maison de Bourbon de son héritage, & pour mettre la Couronne de France dans la Maison de Lorraine? Or, puisque ces Papes prétendoient qu'ils étoient les maîtres de donner les trônes & les sceptres à qui bon leur sembloit, ne pouvoit-il pas arriver que ces prétendus distributeurs de Couronnes jetassent les yeux sur leurs parens? & comme Grégoire VII, fils d'un Menuisier, & plusieurs de ses Successeurs aussi entreprenans que lui, étoient d'une naissance très-basse, ma reflexion doit-elle paroître absolument extravagante, absurde & ridicule?

J'excommunie le Roi de Navarre, disoit Jules II, parce qu'il est allié & qu'il communique avec un Prince (1) que j'ai excommunié. Ce même Jules II, la cuirasse sur le dos,

---

semblés, écrivirent une lettre très-vive au Pape sur sa témérité à vouloir disposer des Couronnes.

(1) *Louis XII.*

Digitized by Google

marchoit à la tête d'un escadron de Turcs qu'il avoit à sa solde.

Il y avoit dans la Noblesse Angloise, & dans tous les Ordres de Judicature, une indignation & une aversion générale contre le Clergé, parce qu'on avoit remarqué de tout temps, qu'il prenoit toujours le parti de la Cour de Rome dans les démêlés qu'elle avoit avec celle d'Angleterre; cette disposition dans les esprits de la Nation, facilita malheureusement à Henri VIII les moyens d'établir le schisme.

Anciennement un Evêque devoit s'en tenir à son épouse, & ne pas desirer d'en changer; on traitoit *d'adultere spirituel* tout Evêque qui quittoit son Evêché pour en posséder un autre d'un revenu plus considérable.

Je ne sais pas dans quel siecle on a commencé de dire, pour louer un Evêque, *qu'il avoit de bonnes mœurs*; il est certain que c'est postérieurement aux premiers siecles de l'Eglise.

Dès que le Grand-Prêtre, chez les Juifs, étoit entré dans le sanctuaire, quoique les cérémonies fussent bien plus longues que les nôtres, il ne pouvoit plus s'asseoir, & devoit être toujours debout.

Les Infideles ne se sont point relâchés com-

Digitized by Google

me nous ſur le jeûne. Les Mahométans ont toujours continué de jeûner comme jeûnoient les Chrétiens dans les huit premiers ſiecles de l'Egliſe. On ne faiſoit qu'un repas dans les vingt-quatre heures ; & on ne le prenoit qu'après le Soleil couché. Un baiſer, un petit attouchement, quoiqu'avec ſes femmes, rompt le jeûne chez les Mahométans.

Un Bénédictin, D. Joſeph de Liſle, dans ſon Hiſtoire Dogmatique & Morale du Jeûne, rapporte pluſieurs exemples d'auſtérités & d'abſtinences preſqu'incroyables, entre autres, celui de la bienheureuſe Catherine de Cardone : *Elle prit*, dit-il, *un habit d'Hermite, & ſe retira dans un déſert où elle ſe réduiſit à paître l'herbe comme les bêtes, & même ne s'appuyoit-elle pas ſur ſes mains pour ſe ſoulager ; dans certains temps, les temps de jeûne, elle paiſſoit moins qu'à l'ordinaire.*

Les Feuillans de la premiere Réforme avoient imaginé un genre de mortification bien féroce ; on mettoit des têtes de morts ſur leur table ; c'étoient leurs taſſes.

Chez les Romains, en ſe mettant à table, le maître de la maiſon prenoit une coupe pleine de vin, & en verſoit quelques gouttes à terre : ces libations étoient un hommage qu'ils rendoient à la Providence. De tout temps les

Digitized by Google

Chrétiens, avant & après le dîner & le souper, ont fait une priere à Dieu pour le remercier du repas qu'ils alloient prendre, ou qu'ils avoient pris. N'eſt-il pas bien condamnable, & en même-temps bien ridicule qu'en France, depuis quarante ou cinquante ans, cet acte ſi naturel de reconnoiſſance & de Religion, ait été regardé, par les perſonnes du grand monde, comme une petite cérémonie puérile, une vieille mode, que le nouveau bel-uſage devoit proſcrire? Nos inférieurs, en devenant, à notre exemple, ingrats envers Dieu, s'habituent à l'être envers nous.

Le *Diadême*, diſent les Antiquaires, étoit originairement une bandelette, dont les Buveurs ſe ſerroient la tête pour prévenir l'effet des vapeurs du vin; mais comment cette bandelette devint-elle la marque de la Royauté? C'eſt ce que les Antiquaires ne nous expliquent point, & ce qu'ils auroient dû nous expliquer. Voici l'idée qui me vient; je penſe qu'en ceignant la tête des Rois d'une bandelette ſemblable à celle dont les Buveurs ſe ſervoient pour prévenir l'effet des vapeurs du vin, on voulut ſignifier que les Rois devoient tâcher de ſe garantir de l'ivreſſe de l'orgueil & de la puiſſance ſuprême.

Diodore de Sicile rapporte que ſi le Roi d'Ethiopie perdoit, par quelque accident, un

Digitized by Google

œil ou un bras, ou une jambe, ſes Favoris & les principaux de ſa Cour ſe faiſoient auſſitôt arracher ou couper cette partie du corps qui lui manquoit; cela paroît incroyable. Pour moi je demanderois ſi les Favoris & les Courtiſans du Roi d'Ethiopie, lorſque ce Prince étoit bon, juſte, vertueux, devenoient comme lui bons, juſtes, & vertueux?

Chez les Romains, il n'y avoit point de nappe ſur la table; il n'y avoit point auſſi de ſerviettes; chaque Convié apportoit la ſienne. On tiroit au ſort avec des dez pour faire un Roi du feſtin : voilà, ſans doute, l'origine de notre Roi de la fêve. Ils mangeoient couchés ſur des lits rangés autour de la table; manger aſſis ſur un ſiége, étoit chez eux une marque de douleur & de mortification. Plutarque rapporte que Caton, voyant tous les maux dont la République alloit être déchirée par la guerre civile entre Céſar & Pompée, ne mangeoit plus qu'aſſis.

En Egypte, pendant tout le temps du deuil de la mort du Roi, il étoit défendu aux maris & aux femmes de jouir des plaiſirs du mariage. Le Pape faiſoit de pareilles défenſes pour les Royaumes qu'il mettoit en interdit.

Il y avoit en Egypte un lac au-delà du-

Digitized by Google

quel, dans les premiers temps, on enterroit les morts; on les portoit au bord de ce lac, après les avoir embaumés; il s'y tenoit un tribunal qui les jugeoit (1); s'ils avoient bien vécu, on les embarquoit sur le lac pour les passer & les inhumer de l'autre côté : on ne les y embarquoit point, & on les renvoyoit pour être jetés à la voirie, s'ils étoient jugés indignes de la sépulture.... Quand le corps du Roi étoit arrivé au lac, on l'ôtoit de son cercueil, & on le mettoit à terre aux pieds des Juges; ils étoient cinquante, tous d'une intégrité reconnue. Un Prêtre commençoit l'éloge funebre; la multitude qui avoit suivi le convoi, applaudissoit par de grandes acclamations, si ce Prince avoit sagement gouverné; au lieu qu'il s'élevoit un murmure général d'indignation, s'il avoit opprimé son peuple, ou déshonoré le trône par sa foiblesse, son indolence, ou par ses vices. Les Juges, après avoir délibéré sur les accusations qu'ils avoient reçues, & sur tout ce qu'ils savoient par eux-mêmes, faisoient mettre sur son corps un écriteau avec ces mots *qu'il ne souille point le sein de la terre.*

Je ne sais s'il y avoit des mœurs en Egyp-

(1) Voilà l'origine de l'Enfer poëtique des Grecs & des Romains.

Digitized by Google

te : mais il paroît que du moins on tâchoit qu'il y en eût, & qu'on n'y voyoit pas de tous côtés dans les Temples, comme dans nos Egliſes, des Epitaphes, où tel Miniſtre, tel Magiſtrat, & tels autres hommes publics, qui ont été & qui ont mérité d'être l'exécration du Peuple, ſont tranſmis à la poſtérité, comme s'étant rendus recommandables par leur équité, leur affabilité, leur humanité, leur déſintéreſſement, & toutes les autres vertus de leur état.

Un Seigneur Allemand ordonna par ſon teſtament, qu'après ſa mort on le mît debout dans une colonne qu'il avoit fait creuſer & attacher contre un des piliers de ſa Paroiſſe : *afin*, diſoit-il, *qu'il ne puiſſe pas arriver que quelque Bourgeois, ou Vilain* (1), me marche ſur le corps.

Les Lacédémoniens n'accordoient l'honneur d'une épitaphe qu'aux hommes tués à la guerre, & aux femmes mortes en travail d'enfant.

Dans ce tombeau gît qui fut cimetiere.

Le mot de cette énigme eſt l'*Homme*. Son

(1) C'étoit le nom que la Nobleſſe donnoit par mépris aux habitans des villes.

Digitized by Google

eſtomac n'eſt-il pas le cimetiere des Animaux ?

Le blanc, chez les Japonnois, eſt la marque du deuil, & le noir, celle de la joie. Ils montent à cheval à droite. Ils ne ſaluent point de la tête ni de la main, mais du pied. Ils ſont vêtus de leurs plus beaux habits dans la maiſon ; ils les quittent quand ils ſortent, & n'en portent que de mauvais. Un noble Japonnois, atteint & convaincu d'un crime, ſe couvriroit d'une nouvelle honte, s'il demandoit qu'on lui fît grace de la vie ; il tâche ſeulement d'obtenir qu'il lui ſoit permis de ſe tuer, ou de ſe faire tuer par un de ſes parens, gentilhomme comme lui.

En Allemagne, avant que la fonction de Bourreau fût érigée en titre d'office, c'étoit, dans certains cantons, le plus jeune du Corps de Ville qui exécutoit les Criminels ; dans d'autres cantons, c'étoit le plus nouveau marié. On prétend qu'en Géorgie on dit d'un Seigneur, pour le louer, qu'il ſait auſſi bien pendre & décapiter, qu'aucun autre Seigneur à trente lieues à la ronde.

L'ignorance, pendant quelques ſiecles, étoit au point, en Europe, que les plus grands Seigneurs ne ſavoient pas ſigner leur nom. En Angleterre, pour inſpirer à la Nation du goût

Digitized by Google

pour l'étude, on accordoit la grace à un Criminel qui savoit lire & écrire. Personne ne peut prévoir ce qui lui arrivera dans le cours de sa vie, disoient les peres à leurs enfans : peut-être vous trouverez-vous un jour dans le cas d'être condamnés à être pendus ; ainsi il est bon d'apprendre à lire & à écrire.

Chez plusieurs peuples Indiens, toutes les filles & les femmes vont nues, excepté les Courtisanes, dont l'état, disent ces peuples, est de chercher à irriter les desirs.

Dans les Religions Juive & Mahométane & dans quelques autres, un homme qui a couché avec sa femme ne doit point faire la priere du matin, ou entrer dans quelque lieu saint, qu'il ne se soit auparavant purifié. Y a-t-il donc du mal à procréer légitimement un enfant ?

Jarnac, après ce duel où il tua la Chataigneraie (1), fut conduit par les Hérault à l'Eglise de Notre-Dame de Paris, où ayant rendu graces à Dieu, il fit appendre ses armes.

Les Eglises, en Italie, servent d'asyles aux Assassins.

(1) *Audiguier, ch. 27, la Colombiere, de l'Office des Héraults.*

Digitized by Google

Il y avoit un Temple, chez les Thraces, où l'on n'immoloit que des victimes humaines; les Prêtres de ce Temple portoient un poignard pendu au cou, pour marquer qu'ils étoient toujours prêts à tuer. La principale cérémonie du culte que les Phéniciens rendoient à Belphégor, étoit toute contraire; le Grand-Prêtre, si l'on en croit Maimonides, marchant fierement en procession à la tête de son Clergé, tenoit dans sa main, & abaissoit devant cette Idole, ce que la pudeur oblige de cacher.

Certains peuples, quand ils n'obtiennent pas de leurs Idoles ce qu'ils en esperent, les injurient, les fouettent & les traînent dans la boue. Quelle sottise! il faut que ces peuples, disons-nous, aient l'entendement bien borné! car enfin, puisqu'ils croient que ces Idoles ont du pouvoir, ils doivent craindre leur vengeance. Auguste ayant perdu une de ses flottes par une tempête, Auguste, dans un siecle très-éclairé, pour marquer son ressentiment contre Neptune, fit ôter sa statue du Cirque : la Religion de la plupart des hommes ne raisonne point.

Martin, de Arles, Archidiacre de Pampelune, dans son Traité des Superstitions, imprimé en 1560, rapporte que dans quelques villes du Royaume de Navarre, lorsque la sécheresse duroit trop long-temps, le Clergé & les Magistrats, suivis du peuple, faisoient

Digitized by Google

porter l'image de Saint-Pierre au bord d'une riviere, & que là on chantoit, *Saint-Pierre, ſecourez-nous*; *Saint-Pierre une fois, deux fois, trois fois, ſecourez-nous*; & que, comme l'image de Saint-Pierre ne répondoit point, le peuple ſe fâchoit & crioit, *qu'on plonge Saint-Pierre dans la riviere*; que les principaux du Clergé repréſentoient qu'il ne falloit point en venir à cette extrêmité; que Saint-Pierre étoit un bon patron, & qu'il ne tarderoit pas à les ſecourir, que le peuple demandoit des cautions; qu'on lui en donnoit, & que rarement, diſoit-on, il manquoit de pleuvoir dans les vingt-quatre heures.

Quelquefois, dans les calamités publiques, les Ethiopiens faiſoient un maſſacre général de leurs Prêtres, en leur diſant qu'il falloit qu'ils allaſſent prier les Dieux de plus près.

Si la Pucelle d'Orléans ne fut pas divinement inſpirée, du moins on ne peut nier qu'elle n'ait été une héroïne, & que ſa mémoire ne doive être bien reſpectable & bien chere à tout bon François. Il y avoit, dans un bourg de l'Attique, une jeune Jardiniere, très-belle & d'une taille avantageuſe: elle s'appeloit Phya. Piſiſtrate, chaſſé par les Athéniens, imagina de la faire paſſer pour Minerve, la patrone d'Athenes; on la revêtit de tous les ornemens convenables à cette Déeſſe; elle

Digitized by Google

avoit l'Egide, une lance à la main & le caſque en tête ; elle monta dans un char magnifique, tiré par ſix chevaux blancs richement harnachés ; Piſiſtrate y étoit aſſis à ſes pieds ; douze hommes, vêtus en Meſſagers des Dieux, marchoient devant ce char, & crioient : *Athéniens, Minerve vous ramene Piſiſtrate ; recevez-le avec la ſoumiſſion & le reſpect que vous devez à la Déeſſe* ; le peuple ſe proſterna, adora & obéit. L'idée de la miſſion de la Pucelle d'Orléans, ſoutenue par ſa vaillance, la ſageſſe de ſes conſeils & la pureté de ſes mœurs, releva des courages abattus par une longue ſuite de diſgraces ; elle combattit pour un Roi légitime contre un Uſurpateur. Phya ſervit l'ambition & rétablit l'autorité d'un tyran ; tout ce qu'elle eut à faire, conſiſta uniquement à bien jouer le rôle de Déeſſe pendant quelques heures ; Piſiſtrate la maria à ſon fils Hipparque : elle régna dans Athenes ; la Pucelle d'Orléans fut brûlée.

Les Montaniſtes admettoient les femmes à la Prêtriſe & à l'épiſcopat : pourquoi les en exclure, diſoient-ils ? Dieu ne communique-t-il pas également ſes dons à l'un & à l'autre ſexe ? Ont-elles moins d'eſprit, d'intelligence, de prudence & de courage que nous ? Pourquoi ne monteroient-elles pas en chaire ? L'ame de la femme étant plus ſenſible que celle

Digitized by Google

celle de l'homme, doit s'affecter plus vivement, plus profondément que la nôtre. Or, on n'émeut, on ne touche, on ne persuade jamais si bien, que lorsqu'on est, ou qu'on paroît soi-même bien touché, bien persuadé de ce que l'on dit : donc les femmes sont plus propres que nous à la prédication.

Loin de vouloir qu'elles montent en chaire, je voudrois, pour les corriger de dogmatiser, qu'il vint de la barbe à toutes celles qui se piquent d'être Jansénistes ou Molinistes.

Plus les femmes ont d'empire sur nos sentimens, plus elles se rendront utiles & respectables en s'attachant sans cesse à inspirer l'amour de la patrie.

Une jeune personne, sur une promesse de mariage, se laissa séduire par son penchant, & par les larmes & les transports de son Amant. Cet Amant devint tout-à-coup très-riche, & ne voulut plus tenir sa promesse ; les parens de cette jeune personne le poursuivirent, malgré elle, en justice, & le firent condamner à l'épouser ou à lui donner cent mille francs. *Je refuse l'un & l'autre*, dit-elle, quand on vint lui annoncer cet Arrêt ; *je ne veux ni vendre ma pudeur, ni être la femme d'un mal-honnête homme.* Elle se fit Religieuse. Je voudrois, pour le supplice

Digitized by Google

d'un Coquin, que, pendant quelques heures chaque jour, il pût avoir le cœur d'un honnête-homme.

En quoi consiste le devoir ? Dans l'observation des Loix. Qu'est-ce que l'honneur ? C'est la force de l'ame animée ou réveillée par le devoir, & qui, quelquefois même, nous porte au-delà de ce qu'il prescrit.

Le François est propre à tout ; rien ne lui paroîtra difficile, pourvu qu'on le caresse & qu'on l'honore.

Je n'étois pas Financier, dit le Militaire ; je n'ai pas acquis des richesses, mais de l'honneur.

Accueillez les vieux Lieutenans & les vieux Capitaines ; marquez-leur, sur-tout devant les jeunes, beaucoup d'égards & de considération : vous serez sûr d'avoir toujours de bons Officiers.

Il faut qu'un Général François ait une audace gaie, un ton populaire, noble & aisé.

Je l'ai vu, ce Général dont le nom sera si célebre dans notre Histoire ; je l'ai vu, après la paix, traverser presque seul les appartemens de Versailles ; cette espece d'abandon, cette indifférence affectée des Courtisans, me le

Digitized by Google

faiſoient paroître encore plus grand : je le voyois, au milieu de cette ſolitude, entouré de ſes victoires & de ſes actions.

Nos Ancêtres ne cherchoient point à ſe diſtinguer par la magnificence de leurs équipages, mais par la bonté de leurs armes & de leurs chevaux.

La guerre commence ; on cherche des Soldats ; & je vois dans Paris trois Laquais derriere un carroſſe. Zaleucus fit une Loi, qui défendoit de ſe faire ſuivre par plus d'un Domeſtique, à moins qu'on ne fût ivre.

Les Francs n'eurent long-temps pour autels que des faiſceaux d'armes ; ils juroient par l'air, le ſoutien de la vie, & ſur leurs épées, cauſes ordinaires de la mort.

On lit dans l'Hiſtoire des Voyages, Tom. 17, p. 104, qu'un Prêtre Hollandois, ayant fait préſent d'une bouteille d'eau-de-vie à un Prince Indien, ce Prince, pour lui marquer ſa reconnoiſſance & lui faire honneur, fit commencer un combat ; que la terre fut bientôt jonchée de bleſſés, de mourans & de morts ; & que malgré les prieres & les repréſentations de ce Prêtre, ce barbare ſpectacle dura aſſez long-temps : *Ce ſont de mes Sujets*, lui répondoit ce Prince Indien : *leur perte eſt de peu d'importance, & je ſuis charmé de vous faire ce petit ſacrifice ;*

Digitized by Google

pour vous marquer mon eſtime. Dans les deux tiers & demi de l'Univers, quel eſt l'aimal le plus mépriſé ? L'homme.

Dans l'Iſle de Céylan, les grands Seigneurs font marcher devant eux un Domeſtique avec un grand fouet qu'il fait claquer, pour avertir le Peuple de ſe tenir à l'écart.

Le Pape Paul III décida & déclara, par une Bulle, que les Indiens & les autres Peuples du nouveau monde étoient de l'eſpece humaine & véritablement des hommes : *Indos ipſos utpote veros homines exiſtere decernimus & declaramus, &c.* Les Péruvieunes & les Floridiennes étoient jolies, bien faites & très-propres à tenter un Chrétien; mais avant cette déciſion, & dans le doute ſi elles étoient véritablement des femmes, il faut croire qu'on ſe donnoit bien de garde de ſuccomber à la tentation.

Les Peuples étant tous originairement libres, quelques-uns, en ſe donnant des Rois, les aſſujettirent à certaines formalités humiliantes; ils crurent que ce ſeroit un moyen de prévenir les effets de l'orgueil que pouvoit inſpirer la toute-puiſſance, & d'empêcher que ceux qu'ils choiſiſſoient pour leurs Chefs, n'oubliaſſent qu'ils n'étoient que des hommes. On peſe tous les ans l'Empereur du Mogol dans une balance, afin de lui faire ſentir qu'il engraiſſe ou qu'il maigrit

Digitized by Google

comme le moindre de ſes Sujets. Le Sultan, chez les Turcs, quand il vient d'être proclamé, doit conduire pendant quelques momens une charrue, & ouvrir quelques ſillons. L'inauguration du Prince de la Carnie & de la Carinthie, ſe faiſoit d'une façon ſinguliere. Un Payſan, ſuivi d'une foule d'autres Villageois, ſe plaçoit ſur un tas de pierres dans une certaine vallée; il avoit à ſa droite un bœuf noir & maigre, & à ſa gauche une cavalle noire & maigre. Le Prince deſtiné pour régner, s'avançoit, habillé en Berger, avec une houlette à la main. *Quel eſt cet homme qui s'avance d'un air ſi fier*, s'écrioit le Payſan? *C'eſt le Prince qui doit nous gouverner*, lui diſoit-on. *Aimera-t-il la juſtice & tâchera-t-il de faire le bonheur de ſon Peuple*, demandoit-il? *Oui*, lui répondoit-on? *Il ſemble*, ajoutoit-il, *qu'il veut me déplacer de deſſus ces pierres. De quel droit?* A cette troiſieme queſtion, on lui offroit ſoixante deniers, le bœuf & la cavalle, les habits du Prince & une exemption de tout impôt: il acceptoit ces conditions, cédoit la place à ſon Souverain, après lui avoir donné un léger ſoufflet, & alloit chercher & lui apportoit dans ſon bonnet de l'eau qu'il lui préſentoit à boire.

Un Roi d'Ecoſſe ayant déchiré la Patente des Priviléges d'un Gentilhomme qui le prioit de les confirmer, le Parlement ordonna que ce Prince, aſſis ſur ſon Trône, en préſence de toute ſa

Digitized by Google

Cour, prendroit du fil & une aiguille, & recoudroit cette Patente.

Les Poſtillons d'Auguſte I, Roi de Pologne, pour éviter un mauvais chemin, entrerent dans un champ labouré; le Payſan à qui il appartenoit, ſaiſit d'une main les rênes des chevaux, & tenant de l'autre une groſſe hache, menaça de briſer les roues du carroſſe : deux Pages s'avancerent & commençoient à le maltraiter; lorſque ce Prince entendant du bruit & en ayant demandé le ſujet, fit donner quelque argent à ce Payſan, & ordonna à ſes Poſtillons de reprendre le grand chemin, en diſant : *Ce pauvre homme n'a-t-il pas raiſon de défendre ſon bien; & ſi quelqu'un de mes Sujets lui avoit fait tort, ne ſerois-je pas obligé de le punir* ?

Quel eſt l'homme le plus exécrable ? Le Supérieur qui croit ne rien devoir à ſon Inférieur.

Philippe, Roi de Macédoine, ſe faiſoit toujours accompagner par deux hommes, qu'il payoit pour venir lui dire tous les matins : *Philippe, ſouviens-toi que tu es homme*, & pour lui demander le ſoir, *Philippe, t'es-tu ſouvenu que tu étois homme* ?

L'Empereur Conſtantin Porphyrogenete, opprimé par Romanus Lécapénus, ſe vit réduit à vivre du travail de ſes mains : il ſavoit peindre, & envoyoit vendre ſes ouvrages.

Digitized by Google

Les Juifs disoient que *quiconque n'élevoit pas son fils dans quelque métier, risquoit d'en faire un voleur.*

L'Alcoran commande à tous les Musulmans, aux fils mêmes des Rois, d'apprendre un métier, & d'y travailler pendant quelques heures chaque jour.

L'Empereur Auguste ne portoit point d'autres habits que ceux qu'avoient filé sa femme, sa fille ou ses nieces.

Les heures sont moins longues & moins ennuyeuses pour le Journalier, qui travaille depuis le matin jusqu'au soir dans un champ, que pour l'homme riche qui n'a pas appris à s'occuper.

En quoi peut consister le vrai bonheur? Dans une vie paisiblement active.

On mépriſe l'Ane, animal utile; & l'on dit que le lion est le Roi des Animaux: à quoi est-il bon?

Nous ne connoissons point de professions ignobles & qu'il ne soit honnête d'exercer, disent les Turcs; parce que toutes sont utiles dans la société, & parce qu'un Ange ne vient pas nous révéler de la part de Dieu, qu'aucun accident ne nous fera tomber, nous & notre famille, dans l'indigence.

Digitized by Google

Eſt-ce parmi le Peuple qu'on voit d'ennuyeux Nouvelliſtes, des Joueurs de profeſſion, des Eſcrocs, des Courtiſans à baſſes & noires intrigues, des Paraſites, des Abbés ſans titre & ſans mœurs?...

La plupart des jeunes gens, parmi la Nobleſſe des Iſles Maldives, apprennent & ſe divertiſſent à raſer : de même que la plupart de nos jeunes prétendus Seigneurs & ſous-Seigneurs, apprennent & ſe divertiſſent à mener un carroſſe ou un cabriolet : il ne me paroît pas plus ridicule d'être barbier que cocher.

Les Fratricelles, Moines échappés de l'Ordre de Saint-François, prétendoient que les vrais Chrétiens devoient vivre de charité, n'avoir rien en propre, & qu'il ne falloit point travailler, parce qu'en travaillant on auroit eu droit à quelque choſe.

L'Ane qu'Apulée fait parler, dit qu'il avoit appartenu, pendant quelque temps, aux Prêtres de la Déeſſe de Syrie; que ces Prêtres alloient dans les hameaux, faiſoient baiſer aux Villageois l'image de cette Déeſſe, & promettoient de la leur rendre propice; qu'en échange de leurs prieres & de leurs promeſſes, on leur donnoit de l'argent, du vin, du lait, du fromage, des légumes & du froment. Ces Prêtres étoient une eſpece de vermine qui s'attachoit au Peuple & qui le dévoroit.

Digitized by Google

Certains Moines Indiens se font Eunuques par humilité, il est certain que cela dépare encore plus un homme qu'un froc, une barbe sale, & des jambes nues & crottées.

Que diroit-on parmi nous d'une Princesse qui, à l'article de la mort, se plaindroit & pleureroit amerement de ce qu'elle meurt sans avoir perdu sa virginité ? *Laissez-moi*, dit la fille de Jephté (1) à son pere, lorsqu'il lui apprit le vœu qu'il avoit fait de l'immoler, *laissez-moi aller sur les montagnes pleurer, pendant deux mois, ma virginité.... & elle alla sur les montagnes pleurer, avec ses jeunes amies, de ce qu'elle mouroit vierge... & au bout de deux mois elle revint; & son pere accomplit son vœu.* On regardoit, chez les Juifs, comme une marque de réprobation, de mourir sans avoir été marié, quand on avoit atteint l'âge de l'être.

Le matin du mariage, chez les Juifs en Egypte, on colle les paupieres de la mariée avec de la gomme; & quand le moment de se coucher est venu, la mari les décolle.

Conjugium, en latin, signifie le mariage, parce qu'une des principales cérémonies du mariage, chez les Latins, étoit de mettre un joug sur le cou du marié & de la mariée.

(1) *Les Juges, chap.* 11, *v.* 36, 37 & 39.

Digitized by Google

Chez les Romains, en conduiſant la nouvelle Mariée à la maiſon de ſon époux, on portoit devant elle une quenouille avec un fuſeau, pour lui marquer qu'elle devoit s'occuper du ménage & travailler. Le François, trop galant pour vouloir faire naître des idées ſi ruſtiques dans l'imagination d'une jeune perſonne, envoie à ſa future (quand les articles du contrat de mariage ſont ſignés) ce qu'on appelle *la Corbeille*, c'eſt-à-dire, des fleurs naturelles & artificielles, des rubans de toutes couleurs, des gants, des pommades de ſenteur, des pots de vermillon, pour colorer la pâleur de la virginité, des éventails, des boucles & des pendans d'oreilles, des boëtes à mouches, des tabatieres & autres bijoux.

La Royauté fut abolie dans Rome, parce que le fils de Tarquin avoit violé une femme. Quelque temps après, le Peuple s'y ſouleva, parce qu'un de ſes premiers Magiſtrats, épris des charmes de la fille d'un petit Centurion, avoit voulu en faire ſa Maîtreſſe. Quels étoient alors les Romains? Des hommes ruſtres, groſſiers, & dont les Généraux retournoient à leur charrue après avoir battu l'ennemi; mais quand les Belles-Lettres & les beaux-Arts eurent poli leur eſprit & leur caractere, on vit le Sénat délibérer ſi l'on n'accorderoit pas à Jules-Céſar, par une Loi expreſſe, le droit de jouiſſance ſur toutes les Dames Romaines.

Digitized by Google

La Coutume, chez les Romains, prescrivoit au mari en revenant d'un voyage ou de la campagne, de ne point entrer chez lui, avant que d'avoir fait avertir sa femme de son retour : voilà une différence bien marquée dans le caractere des anciens Habitans de l'Italie & de ceux d'à-présent.

L'Empereur Antonin fit une Loi par laquelle il n'étoit pas permis à un mari de tuer sa femme, & même de la poursuivre en justice, quoiqu'il l'eût surprise en adultere, si, par la vie qu'il menoit, on devoit présumer qu'il en étoit lui-même coupable.

La fameuse Cléopâtre avoit épousé son frere, Ptolomée *Dionysius*. Les Rois d'Egypte épousoient leurs sœurs. Un Comte d'Armagnac, en 1454, épousa publiquement la sienne.

La Princesse d'Eboli, qui fit de si grandes passions, étoit borgne.

Il y avoit dans les Gaules des Druïdesses qui faisoient vœu de chasteté ; il y en avoit d'autres qui se marioient ; mais elles ne sortoient qu'une fois dans l'année de leur Monastere, & ne passoient qu'un seul jour avec leurs maris : elles en étoient adorées, & faisoient tous les ans un enfant.

Un mari, dans l'Isle Formose, ne demeure

Digitized by Google

point avec ſa femme; il va la voir de nuit, ſe leve de grand matin, & ne retourne point chez elle pendant tout le jour, à moins qu'elle ne l'envoie chercher, ou que, le voyant paſſer, elle ne l'appelle.

Dans les Iſles d'Amboine, de Sumatra & de Bornéo, un jeune homme ne trouve point à ſe marier, s'il n'apporte aux pieds de ſa Maîtreſſe la tête de quelque Etranger. Anciennement nos Chevaliers alloient chercher les aventures, faiſoient des défis, & ſe battoient pour ſoutenir que rien n'égaloit la beauté de *leurs Dames*.

Une femme, en Turquie, peut demander le divorce, ſi ſon mari ne lui donne pas une nuit dans la ſemaine : combien de femmes, en France, qui n'en accordent pas une, pendant toute l'année, à leurs maris!

A la Chine, on n'a point vu la fille qu'on épouſe; & elle n'apporte point de dot : en France, ſouvent on l'épouſe, quoiqu'on l'ait vue, parce qu'elle a une dot.

Il y avoit, parmi les Manichéens, une Secte qui enſeignoit qu'on ne devoit rien manger de ce qui avoit eu vie; mais les plus conſidérables de cette Secte éludoient ce précepte, & croyoient qu'ils pouvoient profiter des crimes d'autrui, en proteſtant de leur innocence. Si l'on ſervoit devant eux des poulets, des pigeons, des per-

Digitized by Google

drix, &c, ils regardoient ces mets avec indignation : *Pauvres animaux*, disoient-ils, *on vous a poursuivis, on vous a tués, le ciel nous est témoin que nous sommes incapables d'une pareille barbarie, & que nous détestons vos bourreaux; mais enfin, vous voilà morts; on ne peut plus vous causer aucune souffrance; & il doit vous être indifférent d'être mangés par nous ou par d'autres; ainsi nous allons vous manger.*

Pauvre Peuple, dit un homme d'une haute naissance, prêt à s'allier avec une sangsue publique; *pauvre Peuple, le ciel m'est témoin que je plains votre sort, & que je condamne, du plus profond de mon cœur, toutes les voies iniques par lesquelles mon futur beau-pere s'est enrichi; je le mépriſe & le mépriserai toujours autant qu'il le mérite; mais enfin, il ne voudra jamais rendre ce qu'il a pris; & ſi je refuſe les immenſes richeſſes qu'il m'offre avec ſa fille, un autre s'en accommodera, je vais donc ſigner le contrat.*

Si la misere du Payſan, occaſionnée par la mauvaiſe répartition des impôts, & par des Exacteurs durs & impitoyables, lui fait enviſager comme un malheur d'avoir une nombreuſe famille, le luxe, dans nos Villes, ne nuit pas moins à la population. Un homme qui jouit d'une fortune aiſée, veut faire & ſoutenir une certaine figure, & *trouve plus honnête*, dit un

Digitized by Google

Moraliſte, *d'avoir ſix chevaux dans une écurie, que de donner ſix enfans à l'Etat.*

Nouveaux enrichis! vous tâchez d'en impoſer par vos habits, vos équipages & des airs importans; mais en voulant cacher qui vous êtes, vous le faites demander.

En vain la fortune couvre un fumier d'un riche tapis; une certaine odeur perce toujours.

Dans pluſieurs Royaumes de l'Aſie, on diſtingue l'état, la condition, la profeſſion ou le métier d'un homme, par la couleur ou le mêlange des couleurs de ſon habit : il me ſemble que dans ce Pays-là il doit y avoir moins d'impertinens que dans le nôtre.

L'Empereur Frédéric I permit aux Marchands qui voyageoient, d'attacher à la ſelle de leurs chevaux une épée pour ſe défendre, comme on y attache aujourd'hui des piſtolets; il ne leur étoit pas permis de la porter à leur côté, parce qu'elle étoit la marque de la Nobleſſe.

Les Sauvages de l'Iſle Formoſe ſe font graver ſur la peau différentes figures de fleurs, de fruits, d'oiſeaux, de ſerpens & d'autres animaux. L'opération eſt douloureuſe & longue; c'eſt un travail de près d'une année, en y employant aſſiduement trois ou quatre heures par jour; mais auſſi, quand l'ouvrage eſt fini, le

Digitized by Google

patient a l'agrément de posséder pour toute sa vie une peau superbe, d'une belle broderie, & qui le distingue éminemment parmi ses Compatriotes ; car cette magnificence n'est permise qu'à ceux qui, au jugement des plus considérables de la bourgade, se sont signalés par quelque action hardie, ou par leur légéreté, leur force & leur adresse à la chasse.

A la Chine, au nom & de la part de l'Empereur, le Gouverneur de chaque Ville, au commencement de chaque année, après de bonnes informations, donne un grand festin à tous ceux qui, pendant le cours de l'année qui vient de finir, ont fait quelque action vertueuse. Ce festin est préparé dans la place publique & sous une tente, au haut de laquelle on lit ces mots : *Hommes de tous états & conditions, c'est la vertu qui vous place & vous rend ici tous égaux.* Le Peuple considere & examine tous les Conviés ; & s'il en voyoit quelqu'un qui ne méritât pas d'en être, il l'obligeroit, par ses huées, de sortir de table & d'aller se cacher.

L'homme de cœur est naturellement modeste dans la prospérité ; il lui est bien difficile de l'être dans l'adversité : trop de faquins l'aigrissent par l'étalage de leur fortune.

On n'est souvent malheureux, que parce qu'on pense moins à ce qu'on possede, qu'à ce qu'on n'a pas.

Digitized by Google

Nous critiquons la conduite & les actions des Princes & des Miniſtres ſouvent c'eſt moins par malignité que par orgueil : ce petit tribunal que nous nous érigeons, ſemble rapprocher l'intervalle qui nous ſépare d'eux.

Le Duc d'Orléans, frere de Louis XIII, dans une Lettre du 30 Mai 1631, adreſſée au Parlement de Paris, dit que le Cardinal de Richelieu vouloit ſe faire paſſer pour *un béat, qui avoit de fréquentes révélations d'en haut :* je ne ſerois point étonné qu'un Miniſtre, qui vouloit gouverner ſi deſpotiquement, eût tenté d'employer ce moyen.

Cromwel, ſur des affaires importantes, dictoit à ſon Secrétaire trois ou quatre lettres qui ſe contrediſoient; il lui cachoit celle qu'il donnoit au Courier.

Le Duc d'Albe, en arrivant pour commander dans les Pays-Bas, commença par y établir une Cour de Juſtice ; & le premier Décret de cette Cour fut que l'on puniroit, comme criminel de leſe-Majeſté, quiconque diroit que le Roi eſt obligé d'avoir égard aux priviléges & franchiſes des Villes & de la Nobleſſe, & qu'il eſt lié à ſes Peuples par ſes promeſſes & ſes ſermens. Les Hollandois regardent ce Décret comme le premier titre de leur liberté.

Digitized by Google

Je ſuis toujours étonné que, dans nos Egliſes, on aille, l'encenſoir à la main, s'incliner devant un homme, & qu'on ſemble lui dire : *Rengorgez-vous ; je viens vous révérer & vous parfumer.*

Anciennement les Evêques, en Angleterre, vouloient que les Fêtes & les Dimanches on n'allât qu'à pied ; leurs Réglemens défendoient à la Reine d'aller ces jours-là en charriot, en bateau ou à cheval

Il étoit défendu, dans pluſieurs (1) Dioceſes, d'entendre une fille ou une femme en confeſſion, ſans témoins, dans l'Egliſe.

M. de Fleuri, dans ſon Hiſtoire Eccléſiaſtique, Livre 64, année 1191, dit qu'après que le Pape avoit été élu, il ſe mettoit dans un ſiége derriere l'Autel ; que les Cardinaux ſe proſternoient à ſes pieds, & qu'il leur donnoit le baiſer de paix ; qu'enſuite on le conduiſoit à une chaiſe de pierre, percée & poſée devant le portique de l'Egliſe du Sauveur-de-Latran, & qu'étant ſur cette chaiſe percée, qu'on nommoit *ſtercoraria* (2), il faiſoit ſes largeſſes au Peuple, en lui jetant quelques poignées de monnoie. Je crois qu'on faiſoit aſſeoir le nou-

(1) *Hiſt. Eccléſ. ann.* 1280.
(2) *Latine.*

Digitized by Google

veau Pape ſur cette chaiſe percée, pour lui faire entendre que, quoique (1) Chef Apoſtolique & Souverain Pontife de toute la Chrétienté, il devoit toujours ſe ſouvenir qu'il n'étoit qu'un homme, & ſujet, comme tous les autres hommes, aux beſoins de la nature & aux infirmités humaines ; mais il eſt ſingulier qu'il fît ſes largeſſes au Peuple de deſſus ſa chaiſe percée.

Les Catalans ayant appris que Saint-Romuald vouloit quitter leur Pays, en furent très-affligés ; ils délibérerent ſur les moyens de l'en empêcher ; & le ſeul qu'ils imaginerent comme le plus ſûr, fut de le tuer, afin de profiter du moins de ſes reliques, & des guériſons & autres miracles qu'elles opéreroient après ſa mort. La dévotion que les Catalans avoient pour lui, ne plut point du tout à Saint-Romuald ; il uſa de ſtratagême, & leur échappa.

Le même M. de Fleuri rapporte que Sergius, pere de Saint-Romuald, s'étoit fait Moine au Monaſtere de Saint-Sévere, près de Ravennes ; qu'il s'en repentit au bout de quelques mois, & voulut retourner dans le monde ; que

(1) Entre autres cérémonies du couronnement du Pape, on brûle devant lui de l'étoupe, en lui diſant que la gloire de ce monde paſſe & s'évanouit comme cette flamme : *ſic tranſit gloria mundi.*

Digitized by Google

Saint-Romuald alla le trouver, le lia, prit un bon bâton, & le roſſa ſi bien pendant quelques jours, qu'il lui fit revenir la vocation. Quelque-temps après, ajoute M. de Fleuri, Saint-Romuald eut le plaiſir d'apprendre que ſon pere étoit mort très-ſaintement.

Saint-Jean-Gualbert fut célebre dans le onzieme ſiecle, par ſes vertus & ſes miracles. Ayant appris, au retour d'un voyage, qu'on avoit reçu dans ſon Abbaye un homme qui y avoit donné tout ſon bien au préjudice de ſes héritiers, il ſe fit apporter par le Prieur l'acte de cette donation, & le déchira. Se rappella-t-on cette action, quand on le canoniſa.

Les Gaulois, dit Valere-Maxime, prêtoient de l'argent, ſur promeſſe qu'on le leur rendroit dans l'autre monde.

Les Habitans du Royaume de Bénin en Afrique, reconnoiſſent un Dieu qui récompenſe ou punit, ſelon le bien ou le mal qu'on a fait. Ils croient que l'ombre du corps eſt un être réel, qui nous accompagne ſans ceſſe, qui ſe rend à ſon gré viſible ou inviſible, & par qui Dieu eſt inſtruit, à notre mort, de nos bonnes & de nos mauvaiſes actions.

Chez les Acouacas, on réduit en poudre les ſquelettes de ſon pere, de ſa mere & des perſonnes qu'on a le plus aimées ; & on avale

Digitized by Google

cette poudre dans quelque liqueur. Eſt-ce par une ſemblable piété, & plus générale encore, que nous allons dans nos Egliſes reſpirer les corpuſcules de la corruption de tous les cadavres qu'on y enterre.

Un célebre Anatomiſte de Louvain recommanda dans ſon teſtament, de mettre cette épitaphe ſur l'endroit où il ſeroit enterré : *Philippe Verteyer a choiſi ce Cimetiere pour le lieu de ſa ſépulture, dans la crainte de profaner l'Egliſe & de l'infecter par des vapeurs malfaiſantes.*

Les anciens Habitans des Iſles Canaries reconnoiſſoient toujours deux Rois, l'un vivant & l'autre mort. Ils embaumoient le corps du Roi qui venoit de mourir, le mettoient debout, un ſceptre à la main, dans une ſalle du Palais, & ne le tranſportoient dans *la Caverne ſépulcrale* de ſes Ancêtres, qu'à la mort du Roi qui lui avoit ſuccédé.

A Saint-Denis, on met le corps du Roi ſur la premiere marche du caveau ; & on ne l'y deſcend qu'aux obſeques de ſon Succeſſeur.

J'ai dit quelque part qu'en France, ſous la premiere Race, on coupoit la tête de l'ennemi qu'on avoit tué, qu'on l'emportoit chez ſoi, & qu'on la clouoit ſur ſa porte, ſur-tout ſi cet ennemi avoit paſſé pour un homme redoutable.

Digitized by Google

Les Peuples de Chaco (1), après une victoire, coupent les têtes de tous ceux qu'ils ont tués, les emportent chez eux & les conſervent précieuſement, afin que, lorſqu'ils viendront à mourir, on attache avec un javelot, une, deux ou trois de ces têtes, pour trophée, ſur l'endroit où on les inhumera; on entoure auſſi cet endroit de dards & de flêches, qu'on enfonce à moitié en terre.

Dans le Royaume de Tonquin, il eſt d'uſage, parmi les perſonnes riches, de remplir la bouche du mort de pieces d'or & d'argent, pour ſes beſoins dans l'autre monde; on le revêt de ſept de ſes meilleurs habits, & de neuf, ſi c'eſt une femme; les fils, aux funérailles de leur pere, marchent derriere le cercueil; & comme l'excès de leur douleur pourroit les faire tomber, on leur donne des bâtons ſur leſquels ils s'appuient.

Il y a, parmi les Siamois, une Secte qui croit que les ames, après la mort, ſont errantes, & vont & viennent où elles veulent; que celles des hommes qui ont bien vécu, acquierent une force, une vigueur extraordinaires, & qu'elles pourſuivent, attaquent & maltraitent celles des méchans par-tout où elles les rencontrent. *Vous*

(1) Pays voiſin du Paraguay.

Digitized by Google

êtes opiniâtre, entêté comme tous les petits génies; baineux comme un faux dévot, dès qu'on vous réſiſte; vous m'avez perdu dans l'eſprit du Roi; je vous réponds que mon ame roſſera bien la vôtre quand nous ſerons morts, diſoit un Siamois de cette Secte à un Miniſtre.

Ceux, parmi les Juifs, qui croyoient l'immortalité de l'ame, alloient à une riviere & s'y baignoient en diſant quelques prieres; ils étoient perſuadés que ſi l'ame de leur pere ou de leur frere étoit en Purgatoire, ce bain la rafraîchiſſoit.

Chez les Si-Fans, quand le Chef d'un Canton eſt à l'agonie, on étend des fleurs & des herbes odoriférantes tout le long de ſa cabane, douze jeunes garçons & douze jeunes filles qu'on a choiſis, entrent; & chacun de ces douze couples, à un certain ſignal, travaille avec ardeur à la production d'un enfant, afin que l'ame du Mourant, en quittant ſon corps, en trouve auſſi-tôt un autre, & ne ſoit pas long-temps errante.

Dans ces ſiecles où les Curés refuſoient la ſépulture à toute perſonne qui, en mourant, n'avoit point fait un legs au profit de ſa Paroiſſe, une pauvre femme, fort âgée, & qui n'avoit rien à donner, porta un jour un petit chat à l'offrande, diſant qu'il étoit de bonne race,

Digitized by Google

& qu'il ſerviroit à prendre les ſouris de la Sacriſtie.

L'Egliſe, loin d'approuver les ſecondes nôces, les a long temps regardées comme une *fornication tolérée*. Le Concile de Sarragoſſe, en 692, défend aux Reines de ſe remarier, & à tout Prince de les épouſer; il ordonne même qu'elles ſe faſſent Religieuſes, apparemment pour en donner l'exemple aux autres femmes.

Chez les Habitans des côtes de Gumana, avant que de brûler le corps du Mari, on en ſépare la tête; on la porte à ſa veuve, pour que, la main poſée deſſus, elle jure de la conſerver précieuſement, & de ne jamais ſe remarier.

Une Veuve, chez les Caffres & les Hottentots, chaque fois qu'elle ſe remarie, eſt obligée de ſe couper un doigt.

Une Indienne, quand ſon mari vient à mourir, quoiqu'elle ne l'aimât pas, ſe brûle ſur un bûcher. Obſervons que ce terrible ſacrifice eſt un acte de ſa pure volonté; qu'elle n'y eſt point forcée (1); qu'elle ne l'accomplit, que

(1) Leur Religion les y exhorte, mais ne les y oblige pas. Les Mahométans, dans les pays qu'ils ont conquis, font ce qu'ils peuvent pour les em-

Digitized by Google

parce qu'on lui en fait un point d'honneur. Convenons qu'il n'y a point d'ame plus ferme & plus courageuſe que celle d'une femme qui ſe reſpecte.

En Europe, pour lever des contributions, on envoie des détachemens dans les Villes ouvertes, gros Bourgs & Villages du Pays ennemi; ils y enlevent deux ou trois des plus riches & des principaux Habitans, & les amenent au Quartier général. Ce ſont les filles de joie qu'il faut enlever dans cette partie de l'Afrique, qu'on appelle la Côte d'or; les jeunes gens vont auſſi-tôt déclarer à leurs Kabaſchirs (1) que, s'ils ne s'arrangent pas inceſſamment pour délivrer leurs *Abelerès* (c'eſt le nom qu'ils donnent à ces ſortes de filles) ils prendront leurs femmes, & s'en amuſeront en attendant : *J'en ai fait plus d'une fois l'expérience*, dit Boſman; *dans une occaſion, je fis arrêter cinq ou ſix Kabaſchirs; je ne vis pas qu'on s'empreſſât beaucoup en leur faveur; mais une autre fois, ayant fait enlever deux Abelerès, toute la Ville fut en mouvement; & les peres & les maris joignirent de vives inſtances à*

pêcher, mais preſque toujours inutilement, parce qu'elles ſavent qu'elles perdroient l'eſtime & la conſidération dont elles jouiſſoient & dans leur famille & parmi leurs compatriotes.

(1) Les Magiſtrats & les Nobles.

celle

Digitized by Google

celles des jeunes gens. Hiſt. des Voyages, Tom. IV, p. 122 & 123.

La plupart des femmes de diſtinction, dans le Royaume de Juida, quand elles ſont au lit de la mort (1), achetent deux ou trois jeunes & jolies Eſclaves, pour être *Abelerès* dans tel ou tel Canton; cette libéralité paſſe pour une action pieuſe, & dont elles ſeront récompenſées dans l'autre monde.

Le Pape Jules II, en gémiſſant ſur les déſordres qui régnoient dans Rome, donna une Bulle, le 2 Juillet 1510, par laquelle il étoit permis aux Courtiſannes de s'y établir dans le quartier qu'on leur déſigneroit. Léon X & Clément VII confirmerent cette tolérance, à condition que le quart de leurs biens, meubles & immeubles, appartiendroit, après leur mort, au Couvent des Religieuſes de Sainte-Marie-Madeleine.

L'Abbé Prévôt, Hiſt. des Voyages, Tome I, p. 91, rapporte que les femmes, dans le Royaume de Monomotapa, ſont ſi reſpectées, que le fils aîné du Roi, quand il en rencontre une, doit s'arrêter & lui céder le pas. Louis XIV, à la chaſſe ou en voyage, ne paſſoit jamais devant une femme ſans ôter ſon chapeau.

(1) *Ibid. p.* 293.

Digitized by Google

Chez quelques Nations de l'Afrique, de quelque condition que l'on soit, quand on veut demander justice ou quelque grace au Roi, on est obligé de se dépouiller de tous ses vêtemens dans l'antichambre, & l'on ne peut se présenter devant lui qu'entiérement nud : vous vous découvrez la tête pour saluer, disent-ils aux Européens, & vous convenez, par conséquent, que la politesse ou le respect exigent qu'on se découvre quelque partie du corps en abordant quelqu'un : donc, nous devons nous dépouiller entiérement en abordant nos Princes, pour leur marquer notre respect dans toute son étendue.

Il y avoit en Espagne des *Grands* de la premiere, de la seconde & de la troisieme classe. Ce qui constituoit la différence entre ces classes, consistoit en ce que ceux de la premiere paroissoient devant le Roi la toque ou le chapeau sur la tête, & avant que de lui avoir parlé; au lieu que ceux de la seconde ne se couvroient qu'après lui avoir parlé & qu'il leur avoit répondu; & ceux de la troisieme, qu'après s'être avancés, inclinés, & s'être ensuite retirés & remis parmi les autres Courtisans. Le Roi d'Espagne ne fait plus que des *Grands* de la premiere classe.

Henri IV, à l'audience qu'il donna à Dom Pedre de Tolede, le 3 Juillet 1608, dit aux Maréchaux de France & aux Ducs de se couvrir, voyant que cet Ambassadeur entroit & s'avançoit sans se découvrir.

Digitized by Google

Le titre de Baron étoit autrefois si éminent en France, qu'on le donnoit aux Saints, pour leur marquer son respect. *Il fit ses vœux*, dit Froissard, *devant le benoît corps du Saint Baron Saint-Jacques.*

Le premier devoir d'un Roi est de tâcher qu'aucun de ses Sujets ne soit opprimé.

Le trentieme article d'un Capitulaire de Pepin-le-Bref, en 755, ordonne de *donner la bastonnade* à tout Ecclésiastique & à tout Moine, qui viendra à la Cour porter des plaintes contre son Evêque ou son Abbé : une pareille Ordonnance déshonorera à jamais la mémoire de ce Prince & de ceux qui l'avoient sollicitée. *Si quelqu'un de mes Sujets est opprimé*, disoit Saint-Louis, *ce sera sa faute; & je n'en répondrai pas au tribunal de Dieu, puisque chaque jour, à certaines heures, je reçois & j'examine ensuite toutes les plaintes qu'on me présente.*

Charlemagne, année 813, par le premier article de son troisieme Capitulaire, ordonne qu'à l'avenir les Ecclésiastiques soient traités en tout comme les *Francs*, c'est-à-dire, comme les Nobles.

Dans une affaire purement temporelle, puisqu'il ne s'agissoit que de simples déclarations de leurs biens, que l'on vouloit que les Ecclésias-

Digitized by Google

tiques donnaſſent, comme les autres Sujets du Roi, voici les propres termes du Prélat qui portoit la parole au nom du Clergé, dans ſes remontrances, préſentées à Sa Majeſté le 24 Août 1749, imprimées à Paris : *Ne craindroit-on pas, Sire, d'affoiblir le reſpect dû à la Religion, ſi l'on voyoit aujourd'hui les Miniſtres de l'Egliſe, pour la premiere fois, avilis & réduits à la condition de vos autres Sujets* ? C'eſt-à-dire, avilis & réduits à la condition des Maréchaux de France, des Ducs, des Miniſtres, des Magiſtrats.

Saint-Louis (1) ne ſouffroit point la pluralité des Bénéfices. En effet, elle ſemble contraire à l'eſtime qu'on doit avoir pour le Clergé en général & en particulier. Eſt-ce qu'il y a dans le Royaume plus de Bénéfices que de bons & dignes Eccléſiaſtiques ?

Les Hérétiques mêmes conviennent qu'aujourd'hui en Europe, le Clergé le plus ſavant, & qui vit avec le plus de décence, c'eſt le nôtre.

Il a été un temps qu'en France, non-ſeulement tout *Clerc*, mais même tout homme attaché à une Egliſe par quelque emploi, le Bedeau, le Sonneur de cloches, le Balayeur, ne

(1) *Fleuri, Hiſt. Eccléſ. t.* 18, *page* 120 *in-4°.*

Digitized by Google

pouvoient être jugés que par des Eccléſiaſtiques; c'eſt ce qu'on appeloit le privilége de *Cléricature*. Or les Eccléſiaſtiques diſoient qu'aucune Puiſſance n'avoit droit ſur la vie de quelqu'un qui s'étoit conſacré à Dieu, & que d'ailleurs la charité chrétienne ne leur permettoit pas de condamner à mort : ainſi un *Clerc*, quelques crimes qu'il eût commis, n'étoit jamais condamné qu'à des peines canoniques.

Le 19 d'Avril 1416, on découvrit dans Paris la conſpiration la plus horrible, preſqu'au moment où elle alloit éclater; les preuves en étoient ſi poſitives & ſi convaincantes, que ceux des Conſpirateurs qui n'eurent pas le temps de s'enfuir, ne purent la nier, & que leur deſſein étoit de tuer le Roi, le Duc de Berry, le Roi & la Reine de Sicile, le Chancelier de Marle, Tannegui du Châtel, & pluſieurs autres perſonnes. Ils furent tous punis de mort, excepté Guillaume d'Orgemont, quoiqu'il fût le plus coupable, étant atteint & convaincu d'avoir été le principal agent de cet exécrable complot. Il étoit Chanoine; l'Evêque de Paris le réclama; & les juges Eccléſiaſtiques le condamnerent à aſſiſter à la punition de ſes Complices, & à être enſuite renfermé pour le reſte de ſes jours, au pain & à l'eau.

Les anciens Habitans de l'Iſle Saint-Jean avoient des ſabres & des épées; mais il leur

Digitized by Google

étoit défendu, ſous peine de mort, de s'en ſervir, & même de leurs poings, dans leurs querelles particulieres : la ſeule façon de ſe battre, permiſe dans cette Iſle, étoit de ſe mettre tout nuds, de ſe colleter & de ſe mordre comme les chiens. L'intention du Légiſlateur avoit, ſans doute été de corriger les querelleurs & les hargneux, en les aſſujétiſſant à ne pouvoir aſſouvir leur colere que comme les animaux.

Lorſque deux ou pluſieurs Scythes vouloient ſe jurer un attachement inviolable, ils ſe faiſoient une bleſſure au bras, mêloient leur ſang dans une coupe, y trempoient la pointe de leurs épées & la ſuçoient.

Les rabins diſent que les Hébreux, pour affirmer un ſerment, poſoient la main ſur une certaine partie du corps du Grand-Prêtre; on la devinera aiſément; c'étoit, ajoutent-ils, par reſpect pour la Circonciſion.

Les Chefs ou Caciques de différens peuples qui habitent les bords de l'Orénoque, pour ſceau des engagemens d'alliance & d'amitié qu'ils prennent avec quelqu'un, le font cracher dans leur main droite.

N'eſt-il pas ſingulier que, parmi les Chrétiens, chaque jour de la ſemaine porte le nom d'une Divinité du Paganiſme, & ſemble lui être conſacré comme chez les Egyptiens qui adoroient les Planetes & les Etoiles.

Digitized by Google

N'eſt-il pas ſingulier qu'en France les Comédiens ſoient excommuniés, & qu'en Italie la plupart des Théâtres portent le nom de quelque Saint. Le Théâtre de Saint-Charles à Naples, de Saint-Auguſtin à Gênes, de ſaint-Angelo à Veniſe, &c.

L'eau & toutes ſortes de vivres manquant dans un Vaiſſeau : *Mes amis*, dit un François nommé Lachau, *je vous offre ma vie pour prolonger la vôtre de quelques jours ; peut-être même que le calme qui nous retient depuis ſi long-temps en mer ceſſera, & que vous pourrez aborder à quelque plage où vous trouverez des ſecours.* En effet, le vent changea pendant la nuit ; & l'on aborda le lendemain aux Iſles Antilles ; mais le généreux Lachau étoit déjà mangé.

Chez certains Sauvages, les hommes & les femmes, quand ils paroiſſent en public, portent un tablier qui leur couvre le devant & le derriere du corps, depuis les reins juſqu'aux genoux ; ce n'eſt pas par pudeur & dans l'idée que nous attachons à ce mot ; car ils ſe couvrent auſſi le nez & la bouche : ils diſent que lorſqu'on n'eſt pas dans ſa famille ou avec ſes intimes amis, la politeſſe exige qu'on cache toutes les parties du corps qui ſervent de canaux aux différens excrémens.

Ces Grecs & ces Romains, ſi vantés,

Digitized by Google

avoient ils des mœurs plus douces & des opinions moins ridicules que plusieurs Nations que nous traitons de barbares?

Les Peuples de la Côte d'Or croient que le premier homme fut produit par une Araignée qu'ils appellent *Ananſio*. Les Athéniens diſoient qu'ils deſcendoient des Fourmis d'une forêt de l'Attique; & les familles qui ſe piquoient d'être les plus anciennes, portoient dans leurs cheveux des Fourmis d'or, pour marque de leur origine.

Ces mêmes Athéniens expoſoient dans les grands chemins ou dans les bois leurs enfans nouveaux-nés, quand ils ne vouloient pas les élever. Quelques Rois, en Afrique, vendent leurs ſujets; & l'on peut préſumer que ces François, ces Anglois & ces Hollandois qui les achetent, qui les lient & les entaſſent au fond d'un vaiſſeau, & qui vont les revendre pour être employés aux travaux les plus pénibles, vendroient de même leurs Compatriotes & leurs Parens, ſi ce commerce leur étoit permis.

Chez pluſieurs Peuples de l'Aſie & de l'Afrique, aux funérailles d'un homme riche & de quelque diſtinction, on égorge & on enterre avec lui cinq ou ſix de ſes Eſclaves. Chez les Romains on égorgeoit auſſi des vivans pour honorer les morts. On faiſoit combattre des Gladiateurs devant le bûcher; & l'on donnoit

Digitized by Google

à ces massacres le nom de *jeux*, de *jeux funéraires*.

Un Soldat Romain ayant tué par mégarde un Chat, toute la Ville d'Alexandrie se souleva; en vain le Roi intercéda pour lui, il ne put le sauver de la fureur du Peuple. Observons que les Rois d'Egypte avoient rassemblé dans Alexandrie une Bibliotheque immense; qu'elle étoit publique; les Egyptiens cultivoient les sciences, & n'en adoroient pas moins les Chats.

Dès qu'un homme me niera que l'Ancien & le Nouveau Testament aient été divinement inspirés, je le défierai de me prouver, par de bonnes raisons, que nos Contes de Sylphes, de Fées & de Génies ne sont pas vrais; je lui soutiendrai qu'il y a des Etres élémentaires, bien supérieurs à l'homme en intelligence & en puissance, & que ces Etres prennent, quand ils veulent, une figure humaine ou celle de quelque animal.

Il y a, dans les Royaumes de Juida & d'Ardra, en Afrique, des Serpens très-doux, très-familiers, & qui n'ont aucun venin; ils font une guerre continuelle aux Serpens venimeux; & voilà sans doute l'origine du culte qu'on commença & qu'on a toujours continué de leur rendre. Un Marchand Anglois ayant trouvé un de ces Serpens dans son Magasin, le tua; & n'ima-

Digitized by Google

ginant pas avoir commis une action abominable, le jetta devant ſa porte : quelques femmes paſſerent, jetterent des cris affreux, & coururent répandre dans le canton la nouvelle de ce ſacrilége. Une ſainte fureur s'empara des eſprits ; on maſſacra tous les Anglois ; on mit le feu à leurs Comptoirs ; & leurs marchandiſes furent toutes conſumées par les flammes. Le Temple principal du grand Serpent eſt à une demi-lieue de la ville de Sabi, capitale du Royaume de Juida. Ce grand Serpent eſt d'une complexion fort amoureuſe, quoique bien vieux, puiſqu'il eſt, dit-on, le premier pere de tous les bons Serpens ou Génies tutélaires du pays ; ſes Prêtres lui cherchent les plus jeunes & les plus jolies filles, & vont de ſa part les demander en mariage à leurs parens, qui ſe trouvent très-honorés de cette alliance. On fait deſcendre la fiancée dans un caveau, où elle reſte deux ou trois heures ; & lorſqu'elle en ſort, on la proclame *épouſe ſacrée du grand Serpent* : les fruits qui naiſſent de ces mariages, tiennent uniquement de leurs meres, & ont tous la figure humaine.

Avant que d'élire les Magiſtrats ou de livrer une bataille, il falloit, chez les Romains, conſulter l'appétit des poulets ſacrés.

Auguſte, cet Empereur qui gouverna avec tant de ſageſſe, & dont le regne fut ſi floriſ-

Digitized by Google

sant, restoit immobile & consterné lorsqu'il lui arrivoit, par mégarde, de mettre le soulier droit au pied gauche, & le soulier gauche au pied droit.

Quiconque aura coupé le poil de l'épaule droite de son chien, sera ajourné à notre Cour, dit Charlemagne, article 18 de son troisieme Capitulaire, année 803.

Dans le Royaume de Loango, on regarderoit comme le présage le plus funeste pour le Roi, si quelqu'un le voyoit boire ou manger; ainsi, il est absolument seul & sans aucun Domestique, quand il prend ses repas. Les Voyageurs, en parlant de cette superstition, rapportent un trait bien barbare d'un Roi de Loango à un de ses fils, âgé de huit ou neuf ans, étant entré imprudemment dans la salle où il mangeoit & dans le moment qu'il buvoit, il se leva de table, appela le Grand-Prêtre, qui saisit cet enfant, le fit égorger, & frotta de son sang les bras du pere, pour détourner les malheurs dont ce présage sembloit le menacer. Un autre Roi de Loango fit assommer un chien qu'il aimoit beaucoup, & qui l'ayant un jour suivi, avoit assisté à son dîner.

Le grand Lama veut bien admettre les Rois de sa Religion, & leurs Ambassadeurs, à lui baiser les pieds. On prétend que son pot-de-

Digitized by Google

chambre, seul, fait vivre fort à leur aise plus de quatre mille Moines, par les sommes qu'ils tirent de la vente de ses excrémens séchés, pulvérisés & renfermés dans de petits sachets, que ses dévots s'empressent d'acheter & portent à leur cou.

Il est faux que le Mufti prétende, comme le grand Lama, qu'il ne peut errer : loin de vouloir persuader qu'il est infaillible, il met toujours au bas de ses réponses & de ses décisions, *d'ailleurs il n'y a que Dieu qui ne peut jamais se tromper.*

Moins il y a de différence entre les sectes, plus elles se haïssent. Un Presbytérien hait plus un Anglican, & un Anglican un Presbytérien, qu'ils ne haïssent un Quaker ou un Juif.

Les Molinistes & les Jansénistes sont d'accord sur tous les articles & dogmes de foi : qui le croiroit à leur animosité réciproque ?

François I fit faire un service, à Notre-Dame de Paris, pour le repos de l'ame de Henri VIII, Roi d'Angleterre, quoique mort Schismatique, & séparé de la Communion Romaine.

Antoine de Bourbon, Roi de Navarre, bon Catholique, & Jeanne d'Albret, sa femme, zélée Calviniste, sont enterrés dans le même tombeau dans l'Eglise du Château de Vendôme.

Digitized by Google

Mahomet défend expreſſément la perſécution & recommande la tolérance. *Si Dieu l'eût voulu*, dit-il, Chapitre 10 de ſon Alcoran, *tous les hommes qui vivent ſur la terre, croiroient*, c'eſt-à-dire, ſeroient Muſulmans. *Seras-tu aſſez inſenſé, pauvre mortel*, ajoute-t-il, *pour vouloir contraindre, par la force, les autres à croire? Non, l'eſprit ne croit que par la volonté de Dieu.*

Il me ſemble qu'il étoit plus ridicule d'imaginer, comme les Grecs, un Paradis triſte & ennuyeux, que d'en imaginer un comme celui de Mahomet, où l'on a la jouiſſance des plus belles femmes. Homere fait deſcendre Ulyſſe aux Champs Eliſées; toutes les Ombres qu'il y voit ont la contenance plaintive, & l'air mécontent; elles répandent même des larmes. Agamemnon, Ajax, Antiloque, Alcmene, Antiope, Tiro, Anticlée gémiſſent & regrettent de n'être plus ſur la terre. Quoi! vous n'êtes pas heureux, demande Ulyſſe à Achille? J'aimerois mieux, lui répond le fils de Thétis, labourer la terre & ſervir le plus pauvre des vivans, que de commander aux Morts.

Je crois que l'amour ſeul auroit ſuffi pour établir l'idée de l'immortalité des ames parmi les peuples les plus ſauvages. J'aimois, j'étois aimé; la mort m'a enlevé cet objet qui m'étoit ſi cher; non, je ne ſaurois me perſuader que je ne le reverrai plus.

Digitized by Google

Les Sauvages enterrent les morts avec leurs habits, & mettent à côté d'eux leurs armes, ils croient qu'elles pourront leur être utiles dans l'autre monde. On enterre nos Evêques avec leur Croſſe & leur Mître.

Chez les Sauvages de la Louiſiane (1), après les cérémonies des obſéques, quelque homme notable dans la Nation, mais qui doit n'être pas de la famille du Mort, fait ſon éloge funebre; quand il a fini, les aſſiſtans vont, tout nuds, les uns après les autres, ſe préſenter devant lui; il leur applique à chacun, d'un bras vigoureux, trois coups d'une laniere large de deux doigts, en diſant : *ſouvenez-vous que, pour être un bon guerrier, comme l'étoit le Défunt, il faut ſavoir ſouffrir.* N'y a-t-il pas de la reſſemblance entre cette cérémonie, & celle du coup que l'on donne, dans nos Ordres de Chevalerie, au Novice que l'on reçoit?

(1) C'eſt de M. de Kerlérec que j'ai appris cet uſage. Il ſeroit à ſouhaiter qu'il voulût nous donner ſes Mémoires ſur un pays où il a été Gouverneur pendant pluſieurs années, & où il a confirmé, par d'importans ſervices, dans une poſition très-difficile, toute l'eſtime qu'il s'étoit ſi généralement acquiſe dans le corps de la Marine, par la droiture de ſon caractere, la politeſſe de ſes mœurs & des actions diſtinguées.

Digitized by Google

D'autant plus que la plupart des Auteurs qui ont écrit sur notre ancienne Chevalerie, & qui ont tâché d'expliquer ce que signifie ce coup, disent que c'est pour avertir le nouveau Chevalier *qu'il doit se préparer à bien des maux & des peines, & s'accoutumer à les souffrir avec patience; s'il veut remplir dignement son état.*

Les Giagues croient qu'il y a des Dieux bienfaisans & des Dieux malfaisans; que les uns sont réjouis par les plaisirs des hommes, au lieu que les autres se plaisent à les voir se haïr, se persécuter, se déchirer & s'égorger. Les Giagues sont ordinairement gouvernés par une Reine. Lorsqu'elle est obligée de faire la guerre, & qu'elle est prête à livrer une bataille, pour mettre les Dieux malfaisans dans son parti, elle fait jurer à ses Soldats, qu'ils seront sans pitié, qu'ils n'auront égard ni à l'âge, ni au sexe, & qu'ils répandront le plus de sang qu'ils pourront. A peine la cérémonie de ce serment est-elle achevée, qu'on entend une musique tendre & voluptueuse; elle annonce le spectacle qu'on va présenter pour réjouir les Dieux bienfaisans, & se les rendre favorables. Cent jeunes filles choisies parmi les plus belles du Royaume, & cent jeunes Guerriers s'avancent en chantant & en dansant; l'impatience de leurs desirs est peinte dans leurs yeux: la Reine frappe des mains, c'est le signal; ils se

Digitized by Google

livrent à leurs transports à la vue de toute l'armée.

Ces cérémonies Religieuses des Giagues ne doivent point nous paroître bien extraordinaires; nos Moines, du temps de la Ligue, ne prêchoient-ils pas qu'en assassinant le Roi & tous ceux qui lui étoient attachés, on feroit une action méritoire & agréable à Dieu? Ne faisoient-ils pas en même-temps, le jour & la nuit, des Processions *où hommes & femmes, filles & garçons, étoient tout nuds, marchant pêle-mêle, si bien qu'on en vit des fruits.* Le Journaliste, par l'expression de *tout nuds*, veut dire, n'ayant uniquement que leur chemise, voile léger & plus attrayant que l'entiere nudité.

Les Egyptiens représentoient leur *Eneph*, ou le Dieu créateur, sous la figure d'un Vieillard couvert d'un manteau bleu, tenant dans la bouche un œuf, emblême de l'Univers.

La dévotion, dans le Royaume de Bénin, n'est pas formaliste; on appelle un Esclave: *voilà*, lui dit-on, *un présent que je veux faire à tel Dieu; vous le lui porterez & le saluerez de ma part.* Nos Maréchaux de France, nos Ducs & autres personnes considérables qui demeurent sur une Paroisse, n'assistent pas personnellement à la Procession de la Fête-Dieu, mais y envoient leurs Laquais en livrée & avec un

Digitized by Google

flambeau où eſt attaché l'écuſſon de leurs Armoiries.

Dans les ſacrifices des Payens, on ne ſe ſervit originairement d'encens, que pour chaſſer la mauvaiſe odeur du ſang & de la graiſſe des Victimes, dont on jetoit toujours quelques parties dans le brâſier de l'Autel.

Chez les anciens Arabes, le jour même du couronnement du nouveau Roi, on prenoit les noms, & l'on faiſoit une liſte de toutes les femmes enceintes de huit ou neuf mois; on les enfermoit dans un Palais; on en avoit beaucoup de ſoin; & l'enfant de celle qui accouchoit la premiere, ſi c'étoit un garçon, étoit dès-lors déſigné l'Héritier préſomptif de la Couronne : la Royauté, diſoient-ils, ne doit pas être dévolue à une ſeule famille; elle appartient à toute la Nation.

Vous n'avez point d'Enfans de votre Femme; cependant, elle me paroît très-propre à en donner à la République : je vous prie de me la prêter, diſoit un Spartiate à ſon Voiſin; & le Voiſin, ſuivant les belles inſtitutions de Lycurgue, prêtoit & devoit prêter ſa Femme, par amour pour la Patrie.

Il me ſemble qu'autrefois la qualité de Bâtard n'étoit pas déshonorante. Des Lettres-Pa-

Digitized by Google

tentes de Guillaume-le-Conquérant à **Alain**, Comte de Bretagne, commencent ainſi : *Guillaume, dit le Bâtard, Roi d'Angleterre, &c.*

Les Egyptiens, dit Diodore de Sicile, promettoient, par le Contrat de Mariage, d'être très-ſoumis à leurs Femmes ; mais comme ils étoient d'humeur jalouſe, leurs Femmes, dit Plutarque, ne portoient aucune chauſſure & alloient toujours pieds nuds ; c'étoit, ajoute-t-il, un moyen que les Maris avoient imaginé pour les rendre ſédentaires, ſans paroître vouloir les contraindre à l'être.

Une Gauloiſe apportoit une dot à ſon mari ; une Françoiſe ne lui en apportoit point ; il falloit, au contraire, qu'il fît un préſent à ſon beau-Pere, en argent ou autrement. Cette coutume que les *Francs* avoient apportée de la Germanie, ſubſiſta parmi eux ſous la premiere & la ſeconde Race. Elle ſubſiſte & paroît avoir toujours ſubſiſté chez preſque toutes les Nations de l'Aſie, de l'Afrique & de l'Amérique. Un pere, chez la plupart de ces Nations, lorſqu'il a pluſieurs filles, s'enrichit en les mariant, par les préſens qu'il exige de ceux qui veulent les épouſer. Nous voyons dans l'Ecriture-Sainte, que Jacob, pour obtenir Lia & Rachel, filles de Laban, le ſervit pendant quatorze ans. Agamemnon, dans l'Iliade, envoie dire à Achille, qu'il lui donnera une de ſes filles, ſans exiger de lui aucun préſent.

Digitized by Google

Marguerite de Provence épouſa Saint-Louis, en 1234; elle n'eût en dot que vingt mille francs. Hortenſe Mancini, Ducheſſe de Mazarin, mariée en 1661, eut en dot vingt millions.

Je me ſuis apperçue, diſoit la Reine Frédégonde, *qu'on a volé dans nos Celliers pluſieurs Jambons* : une Bourgeoiſe, aujourd'hui, éclateroit de rire en apprenant qu'une Reine alloit dans ſes Celliers, & ſavoit le compte de ſes Jambons.

Demandez à une Actrice ſi elle blanchit elle-même ſon linge; elle ſera très-offenſée de la queſtion : Nauſicaa, fille du Roi des Phéaciens, Electre, Iphigénie & autres Princeſſes que cette Actrice repréſente tous les jours, alloient avec leurs ſervantes à la Riviere, & aidoient à laver leurs Robes.

Originairement, on ne connoiſſoit aucune dignité chez les Gaulois & chez les Francs; ils n'avoient de Magiſtrats, que leurs Prêtres, qui préſidoient à leurs aſſemblées; de Juges, que leurs Camarades; de Capitaines, que ceux qu'ils s'étoient donnés volontairement. Il n'y avoit parmi eux d'autorité & d'obéiſſance, que celles qui réſultoient du dévouement & du Vaſſelage. On trouve chez les Romains l'origine de toutes les charges, entre leſquelles ſe parta-

Digitized by Google

gea, chez nos Ancêtres, l'exercice de l'autorité ſouveraine. Clovis prit le titre de Conſul & celui de Patrice. Ces deux dignités étoient ce qu'il y avoit de plus relevé dans l'Empire après la Pourpre Impériale. En prenant les Loix & la Police des Romains, les Francs adopterent leurs Magiſtratures. Ils firent plus; ils prirent d'eux les dénominations purement honorifiques, inventées par les Céſars, pour ſuppléer à des récompenſes réelles; les titres d'Illuſtres, de Clariſſimes, d'Excellens, les attributs d'Alteſſe, de Magnificence, de Sublimité, devinrent ceux du Roi & des Seigneurs; & ils ſont parvenus juſqu'à nous. C'eſt ainſi que nous avons imité, dans notre premier âge, ce qui, chez les Romains, fut l'effet & la marque de leur décadence.

En 1703, on abolit généralement les piques dans toute notre Infanterie; & l'on y ſubſtitua la bayonnette au bout du fuſil (1). Le Maréchal de Saxe regrettoit les piques.

Un Prince qui ſera des plus célebres dans l'Hiſtoire, & qui a fait exercer ſes Troupes à tirer, recharger & retirer avec une viteſſe éton-

(1) Il y avoit vingt-quatre ou vingt-cinq ans, qu'on avoit imaginé la bayonnette au bout du fuſil: mais on ne s'en ſervoit que dans quelques Régimens.

Digitized by Google

nante, demanda à un Officier François qui les voyoit manœuvrer, s'il croyoit qu'il seroit aisé de tenir contre un feu si vif & si prompt : *Sire*, lui répondit cet Officier, *on est aujourd'hui incertain, en France, si l'on ne supprimera point la poudre.* Cette réponse paroît d'abord une espece de gasconnade ; mais il n'est pas douteux que tout Général François qui connoît le caractere de sa Nation, n'amusera point le Soldat à tirailler, & le fera marcher brusquement à l'ennemi, la bayonnette au bout du fusil.

On disoit à Ferdinand, Roi d'Arragon, que le Roi de France (1) se plaignoit qu'il l'avoit trompé deux fois : *Il a menti*, répondit-il ; *je l'ai trompé plus de dix.* Un Tyran opprime ses Sujets ; chaque jour de son regne est marqué par quelques nouvelles vexations & par des châtimens injustes ; mais ce Tyran ne dit pas qu'il est permis & même plaisant d'opprimer, de vexer & de tuer ; au contraire, il tâche de persuader qu'il ne fait que prévenir & punir quelques hommes turbulens & qui conspiroient en secret contre lui ; au lieu que Ferdinand se vante de manquer à sa parole, & d'être un fourbe & un parjure ; il déclare publiquement

(1) *Louis XII.*

Digitized by Google

que la bonne-foi n'eſt une vertu que parmi les ſots : il n'eſt pas douteux que l'exemple du Prince influe toujours ſur les mœurs de ſes Sujets : Ferdinand, ſelon moi, eſt le Roi le plus mépriſable qui ait jamais régné.

Quelle peut être la premiere Loi, quel peut être le principal lien entre les hommes ? La bonne-foi.

Nous convenons que les Iroquois, les Hurons, les Illinois & autres Peuples libres de l'Amérique, ne manquent jamais à la parole qu'ils ont donnée ; & nous oſons les appeler Sauvages.

La Loi condamne un blaſphémateur à avoir la langue percée ; celui qui viole ſon ſerment, a-t-il moins mépriſé la Majeſté de Dieu ?

Les Egyptiens puniſſoient de mort quiconque devenoit parjure : les Daces diſoient qu'ayant ceſſé d'être homme, il ne devoit plus porter de vêtemens, & le condamnoient à aller nud comme les Bêtes : les Scythes l'obligeoient de joindre à ſon nom la qualité d'Eunuque.

Eſt-il concevable que, dans une Religion auſſi pure & auſſi ſainte que la nôtre, il y ait eu des hommes qui aient oſé dire, que *pour le bien & l'avancement de la Religion*, il étoit permis de tromper & de violer ſon ſerment ?

Digitized by Google

Léonor d'Aquitaine, femme de Louis-le-Jeune, le ſuivit en Syrie. Elle écrivit à Saladin pour lui recommander quelques Priſonniers François : ce Prince auſſi galant & généreux qu'il étoit brave, les lui renvoya ſans rançon & avec des préſens. Le Légat qui dirigeoit les affaires de la Croiſade, crut qu'il falloit profiter du caractere galant de Saladin, pour le faire tomber dans une embuſcade ; il propoſa à la Reine de lui écrire qu'elle ſouhaitoit de le voir, de le remercier elle-même, & qu'elle ſe trouveroit tel jour, à tel endroit ; cette Princeſſe, indignée de la propoſition, y répondit dans les termes les plus durs & les plus mépriſans : le Légat, accoutumé à dominer ſur les eſprits, & moins confus qu'irrité, oſa lui faire entendre qu'apparemment elle étoit amoureuſe de Saladin ; & bientôt le bruit en courut dans l'Armée. Louis-le-Jeune, de retour en France, répudia Léonor ; & ſa dot, qu'il lui rendit, devint la ſource de nos guerres avec les Anglois, pendant plus de trois cents ans, & dans leſquelles il périt plus de vingt millions d'hommes.

A l'égard de ceux, dit Mahomet, Chapitre IX de ſon Alcoran, *avec qui vous avez fait treve & qui ne contreviennent point à ce qu'ils ont ſtipulé avec vous, obſervez exactement juſqu'au terme marqué, ce que vous leur avez promis... Si les Infideles vous tiennent parole, ne manquez jamais à celle que*

Digitized by Google

vous leur avez donnée ; ſongez que Dieu l'a reçue, & qu'elle eſt écrite dans le Ciel.

Je crois que le reſpect pour le ſerment, fut une des principales cauſes de ce point de grandeur, où parvint la République Romaine ; chaque Citoyen étoit obligé de donner une déclaration de ſes biens & de jurer qu'elle étoit vraie ; perſonne, pendant tout le temps de la République, diſent les Hiſtoriens, ne fut accuſé d'en avoir donné une fauſſe.

Le François aime ſon Roi, ſa Patrie ; il ſait que, pour la défenſe & la gloire de l'État, il doit contribuer proportionnellement à ſes revenus ; pourquoi donc tâche-t-il de cacher ſes facultés & de ne payer que beaucoup moins qu'il ne devroit ? Parce qu'il voit des gens, nés ſans biens, s'enrichir en trois ou quatre années dans la perception des impôts, & oſer inſulter à la miſere publique par l'étalage d'une fortune, trop rapide pour n'être pas criminelle.

Cécrops, le premier Légiſlateur des Athéniens, en leur recommandant d'offrir aux Dieux les prémices de leurs fruits & de leurs moiſſons, leur défendit expreſſément d'immoler aucun Etre vivant : il prévoyoit que, ſi l'on commençoit une fois à ſacrifier des Animaux, les Prêtres, pour établir leur deſpotiſme & faire trembler les Rois mêmes, ne tarderoient pas à demander

Digitized by Google

mander des victimes humaines, comme plus honorables.

Osons demander, disoit Calchas, le sacrifice de la fille d'Agamemnon, le plus puissant Prince de la Grece; si ce trait d'audace me réussit, me voilà reconnu pour l'organe fidele & infaillible des volontés du Ciel : je dominerai sur les Rois; ils seront contraints de s'humilier devant moi, en voyant la superstition toujours prête à marcher à ma voix, & tenant sans cesse un glaive sacré suspendu sur leurs têtes.

Amasis, Roi d'Egypte, fit une Loi par laquelle il étoit ordonné à chaque particulier, d'aller tous les ans se présenter chez le Gouverneur de la Province, & d'y déclarer son nom, sa profession & les moyens qu'il avoit pour vivre; quiconque n'obéissoit pas à la Loi, quiconque faisoit une fausse déclaration, ou ne pouvoit pas prouver qu'il vivoit par des moyens honnêtes, étoit puni de mort. On croit peut-être, que si l'on publioit en France une pareille Loi, des milliers de gens seroient pendus, ou obligés de s'exiler : non, les gens de la Cour & les Financiers protégeroient leurs Mercures, & les amis & les parens de leurs Catins; les vieilles Marquises, les tailleurs au Pharaon; & les Dévotes, leurs fougueux & petits Prophetes.

Digitized by Google

Les premiers Légiſlateurs prirent pour modele le gouvernement de famille.

On lit dans un fragment de Sanchoniaton, que Nemrod oſa ſe regarder comme un Etre à part, à qui ſa Nation appartenoit, & qui ne tenoit rien d'elle; que cependant il mourut comme un Etre ordinaire; qu'il s'éleva des troubles ſous le regne de ſon fils; qu'un ſéditieux rappela dans la mémoire de la Nation, l'orgueil du pere; que le fils fut obligé de ſe bannir de ſes Etats; & qu'après avoir erré pendant pluſieurs années chez les peuples voiſins, il ne fut rétabli ſur ſon trône, qu'à des conditions qui renfermoient le pouvoir de la Royauté dans des bornes très-étroites.

Beaucoup de Rois ont été des Héros: y a-t-il eu beaucoup de Rois qui aient ſu régner?

L'art de la guerre s'eſt bien perfectionné; admirez avec quelle juſteſſe ces deux bombes ſe ſont élevées juſqu'à ce point de hauteur, pour tomber préciſément ſur le clocher dont les débris ont écraſé quatre ou cinq cents femmes avec leurs enfans; les Habitans ſont épouvantés; ils vont demander à capituler; quelle gloire pour ce Prince, ce Vainqueur, ce Conquérant, d'avoir eu de ſi habiles Bombardiers?

Les tapiſſeries & les ſieges, chez le Chancelier de France, doivent être ſemés de fleurs de

Digitized by Google

lys; tout l'Alcoran doit être écrit sur le linge du Grand Visir.

Hommes puissans, est-il bien flatteur pour vous, qu'on se mette ventre à terre dès que vous paroissez, comme lorsqu'on entend crier dans la tranchée, *garre la bombe!* Je me suis toujours tenu debout, respectant l'autorité sans la craindre.

Je ne suis point étonné que l'adversité endurcisse l'ame d'un honnête-homme, & le rende fier & même farouche; mais comment peut-on être heureux & insolent?

On attribue quelquefois à des hommes des Ouvrages composés par des femmes; je crois qu'il est aisé de ne s'y pas tromper: il y a, s'il m'est permis de me servir de cette comparaison, il y a, dis-je, la même différence entre le style d'une femme d'esprit, & celui d'un homme d'esprit, qu'entre la couleur rose & le rouge.

TRAITS HISTORIQUES.

On attribue communément les forfaits de Catherine de Médicis à l'ambition de gouverner, & à l'embarras où elle se trouvoit entre les Guises & les Chefs du parti Calviniste; pour moi, après avoir lu, examiné & discuté tout ce qu'on a écrit pour & contre elle, je pense que, for-

Digitized by Google

mée pour brouiller & détruire, il en étoit de ſon ame comme d'un Etre infecté dans ſon germe, & qui devient un fléau; qu'une autorité ſans troubles ne l'eût point flattée; qu'elle ne ſe plaiſoit qu'au milieu des orages, & qu'elle auroit ſemé la diſcorde & la diviſion dans la Cour la plus tranquille & la plus ſoumiſe. Rien ne dévoile mieux toute l'horreur de ſon caractere, que l'éducation de ſes enfans; elle vouloit que des combats de Coqs, de Chiens & d'autres Animaux, fuſſent une de leurs récréations ordinaires; s'il y avoit quelque exécution conſidérable à la Greve, elle les y menoit; & pour les rendre auſſi laſcifs que ſanguinaires, elle donnoit de temps-en-temps de petites Fêtes, où ſes Filles d'honneur, les cheveux épars, couronnées de fleurs, ſervoient à table à demi-nues. Charles IX, avec le naturel le plus impétueux, avoit d'ailleurs de grandes qualités; l'éducation les pervertit entiérement. Papire Maſſon rapporte qu'un des grands plaiſirs de ce Prince étoit de montrer ſon adreſſe à abattre d'un ſeul coup la tête des Anes & des Cochons qu'il rencontroit dans ſon chemin, en allant à la chaſſe; & qu'un jour Lanſac, un de ſes Favoris, l'ayant trouvé l'épée à la main contre ſon Mulet, lui demanda gravement, *quelle* (1)

(1) *Carolo irruenti in mulum Lanſaci, inter aulicos grauioſ: quod tibi diſſidium, inquit, cum aſſe meo interceſſit, Rex Chriſtianiſſime?*

Digitized by Google

querelle eſt donc ſurvenue entre Sa Majeſté très-Chrétienne & mon Mulet?

Catherine de Médicis, les Guiſes, le Chancelier de Birague & les Gondis, étoient des Etrangers qui gouvernoient le Royaume; ils formerent & dirigerent le complot du Maſſacre de la Saint-Barthélemi. Il me ſemble qu'on doit en reprocher un peu moins l'horreur à notre Nation, que celle des proſcriptions aux Romains: Sylla & Auguſte étoient Romains.

Nos guerres de Religion firent rentrer beaucoup d'or & d'argent dans le Commerce; les Catholiques, comme les Calviniſtes, convertiſſoient, en eſpeces, l'argenterie des Egliſes. Le conſeil de la Ligue, pour ſoutenir le ſiége de Paris contre Henri IV, ordonna, de l'avis & du conſentement de l'Evêque & du Légat, que tous les Religieux porteroient, à la Monnoie, l'argenterie de leurs Egliſes, à l'exception des Vaſes Sacrés, abſolument néceſſaires pour le Service Divin.

Extrait des Regiſtres de la Monnoie.

Le 29 Mai 1590, reçu de M. le Tréſorier Rolan & des Religieux de l'Abbaye de Saint-Denis (1), un Crucifix d'or, peſant 19 mares, 4 onces, 5 gros, lequel a été fondu....

(1) Ils en avoient tranſporté le Tréſor, à Paris, & l'avoient mis en dépôt à Sainte-Croix de la Bretonnerie.

Digitized by Google

De plus, le 16 Juin 1590, reçu des mêmes Religieux, une Couronne d'or, pesant 10 marcs, 10 onces moins deux gros, laquelle a été fondue...

Les méchantes femmes sont presque toujours foibles & superstitieuses; Catherine de Médicis croyoit non-seulement à l'Astrologie judiciaire, mais encore à la magie; elle portoit sur l'estomach une peau de vélin; d'autres disent d'un enfant égorgé, semée de figures, de lettres, & de caracteres de différentes couleurs; elle étoit persuadée que cette peau avoit la vertu de la garantir de toute entreprise contre sa personne. Elle fit faire la Colonne de l'Hôtel de Soissons, dans le fût de laquelle il y a un escalier à vis, pour monter à la sphere armillaire qui est au haut, & où elle alloit consulter les astres avec ses Astrologues. Cette Colonne a dix-huit cannelures, & l'on y voit en quelques endroits des couronnes, des trophées, des C & des H entrelacés, des miroirs cassés & des lacs d'amour déchirés, figures allégoriques pour signifier le veuvage de cette Princesse, & qu'elle ne vouloit plus s'occuper que de sa douleur & de la perte qu'elle avoit faite. Si l'on en croit quelques Historiens, elle ne se laissoit point manquer de Consolateurs; ils citent, entre autres, François de Vendôme, Vidame de Chartres, & Troïlus de Mesgoüez, Gentilhomme Breton. Le

Digitized by Google

crois qu'une pareille Femme pouvoit avoir des irruptions de tempérament ; mais qu'elle n'étoit ni capable, ni certainement digne de sentir l'amour.

L'imagination de Henri III se récréoit dans des idées lugubres : au deuil de la Princesse de Condé, qu'il avoit passionnément aimée, il fit peindre de petites têtes de Mort sur les éguillettes de ses habits & sur les rubans de ses souliers : à la mort de Catherine de Médicis, il ordonna de détendre tous les Appartemens du Château de Blois, où il étoit alors, & les fit peindre en noir, semé de larmes. Il avoit conçu un projet bien singulier, c'étoit de percer dans le Bois de Boulogne, six allées qui auroient abouti au même centre ; il auroit fait élever dans ce centre un magnifique Mausolée, pour y déposer son cœur & ceux des Rois ses Successeurs. Chaque Chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit se seroit fait bâtir un Tombeau de marbre, avec sa Statue ; & ces Tombeaux, le long des allées, auroient été séparés les uns des autres par un petit espaces planté d'ifs taillés de différentes manieres : dans cent ans, disoit-il, ce sera une promenade bien amusante, il y aura au moins quatre cens Tombeaux dans ce Bois.

Pierre Mathieu rapporte qu'un Gentilhomme de Normandie étant allé à confesse à un Cordelier, & s'étant accusé d'avoir voulu tuer Fran-

Digitized by Google

çois I. le Cordelier en avertit ce Prince, & que le Gentilhomme, par Arrêt du Parlement, fut condamné à avoir & eut la tête tranchée.

C'eſt une coutume établie dans la Faculté de Médecine de Paris, que, tous les ans, pour l'ouverture des leçons de Chirurgie, il ſe prononce un Diſcours public, auquel on donne beaucoup d'appareil. Si les réceptions Académiques ſont conſacrées à la fadeur des Eloges, on n'a point à reprocher aux Diſcours des Médecins cette narcotique monotonie de louanges inſipides; on y préfere le ſel de l'Epigramme au miel du Panégyrique. Il ſemble que la loi impoſe à chaque Orateur, de charger les Chirurgiens de ridicules. Il faut voir ſur-tout comme nos Têtes Doctorales s'exhalent, pour trouver les moyens d'aſſeoir, ſur quelque fondement, leurs prétentions de prééminence. C'eſt pourtant dans un Corps plein de lumieres, de ſageſſe, de philoſophie, que regne, de temps immémorial, un pareil abus de l'eſprit & de la raiſon. Après cela, comment ne pas pardonner à l'Humanité tous ſes travers, & toutes ſes foibleſſes?

Les Médecins Anglois ſont les premiers qui, pour prolonger la vie, ont imaginé de faire paſſer dans les veines d'un corps cacochyme le ſang d'un Animal jeune & frais. Les expériences ſe multiplierent ſur des Agneaux,

Digitized by Google

ſur des Brebis, ſur des Chiens; ſur des Chevaux; & l'on vit des effets ſurprenans de cette transfuſion. De la Grande-Bretagne, cette méthode paſſa en France & en Italie : des Animaux caſſés, décrépits & ſourds, recouvrerent les uns l'ouïe, les autres l'agilité de leurs membres : il ſe fit des cures étonnantes. Enfin, Jean Denis, Docteur de la Faculté de Paris, eſſaya dans cette Ville l'opération ſur un homme; & Guillaume Riva fit à Rome la même expérience. Après divers eſſais, Denis publia une relation de la cure d'un jeune homme qui, attaqué d'une létargie extraordinaire, en avoit été guéri par la tranſfuſion du ſang artériel d'un Agneau dans ſes veines. On annonça d'autres expériences qui réuſſirent en Angleterre comme en France; mais quelques accidens malheureux décréditerent la méthode naiſſante, & engagerent le Pape, & enſuite Sa Majeſté Très-Chrétienne, à la défendre. Ainſi tomba une pratique qui méritoit d'être mieux ſuivie, & qui eût peut-être produit des effets plus heureux, ſi on ne l'eût point abandonnée.

L'Inoculation fut annoncée en France par une Lettre d'un Docteur en Médecine, adreſſée à M. Dodard, premier Médecin du Roi, & imprimée à Paris en 1723. Il eſt fait mention, dans cette Lettre, d'une Conſultation de neuf des plus fameux Docteurs de Sorbonne, que l'Auteur avoit eu la ſatisfaction de voir con-

Digitized by Google

clure, qu'il étoit licite, dans la vue d'être utile au Public, de faire des expériences de cette pratique. La même Lettre suppose que M. Dodard, & plusieurs de nos plus célebres Médecins, tels que feu M. Chirac, M. Helvétius, premier Médecin de la Reine, & M. Astruc, alors Professeur à Montpellier, approuvoient la nouvelle méthode. Mais les bruits exagérés de ses prétendus mauvais effets en 1723, dans l'Ancienne & dans la Nouvelle-Angleterre, se répandirent à Paris, précisément dans le temps où l'on songeoit à faire des expériences : il n'en fallut pas davantage pour décrier l'Inoculation. Une These, soutenue dans nos Ecoles de Médecine, appuya ces bruits funestes. Cette Thése, qui n'étoit qu'une déclamation violente, sonna le tocsin contre les Inoculateurs. Leur opération y fut traitée d'abominable; ceux qui la pratiquoient, d'imposteurs & de bourreaux; & les patiens, de dupes.

Jamais la Nature n'a produit de végétaux, dont l'usage se soit étendu si rapidement & si universellement, que le Tabac : mais il a eu ses Adversaires, ainsi que ses Partisans. Un Empereur Turc, un Czar de Russie, un Roi de Perse, le défendirent à leurs Sujets sous peine de perdre le nez ou même la vie. Urbain VIII excommunia, par une Bulle, ceux qui en prenoient à l'Eglise. Jacques I, Roi d'Angleterre, se contenta de composer un gros livre, pour

Digitized by Google

en faire connoître les dangers. La Faculté de Médecine de Paris fit soutenir une These sur les mauvais effets de cette plante prise en poudre ou en fumée. On raconte, comme quelque chose d'assez plaisant, que le Docteur qui y présidoit, eut sa tabatiere, & ne cessa de prendre du Tabac pendant toute la séance.

Le Tabac est une production si propre de l'Amérique, qu'avec quelque soin qu'on l'ait cultivé dans d'autres Pays, on n'a jamais pu en avoir d'aussi bon. En France, on lui donna d'abord le nom de Nicotiane, parce que M. Nicot, notre Ambassadeur à Lisbonne, est le premier qui nous l'ait fait connoître. Le Cardinal de Sainte-Croix, Nonce en Portugal, l'introduisit en Italie, & le Capitaine Drack, en Angleterre.

On ne s'accorde point sur le lieu où les Espagnols en virent la premiere fois, ni sur l'étymologie du nom qu'il porte aujourd'hui dans toute l'Europe. Les uns le font dériver de Tabasco, Province du Mexique, où les Castillans en trouverent l'usage établi; les autres, de la petite Isle de Tabago; & d'autres enfin, de l'instrument dont se servoient, pour fumer, les anciens Habitans de l'Isle Espagnole.

Le Tabac de Saint-Vincent est un des plus estimés de l'Amérique. On n'en voit gueres de

Digitized by Google

pur en France ; quoiqu'on faſſe paſſer ſous ce nom celui qui ſe fabrique dans les Pays-Bas, où on le dénature. Les habitans de Saint-Vincent croient que le Tabac étoit le fruit défendu du Paradis terreſtre, & que ſes feuilles ſervirent à couvrir la nudité de nos premiers Peres.

On prétend que le haſard fit faire la découverte du Quinquina à un Indien, qui, ayant la fievre, but de l'eau d'un lac, où quelques-uns de ces arbres étoient tombés, & fut guéri. Les Eſpagnols en donnerent la connoiſſance aux autres Européens ; mais la faculté douta de ſon efficacité ; & ce remede, quoique certain, éprouva d'abord des contradictions, comme l'Emétique, comme l'Inoculation, comme toutes les nouveautés. Il produiſit quelques mauvais effets ; mais un Jéſuite du Pérou, étant venu à Rome, invita tous les Particuliers de ſon Ordre à donner de la réputation à cette Plante. Chacun d'eux guériſſoit les fievres, comme par enchantement ; & dès-lors on appela le Quinquina, la Poudre des Peres. Les Anglois le nomment encore la Poudre Jéſuitique. S'il eſt vrai que cette célebre Société ait gardé pour elle l'or du Pérou, ne nous a-t-elle pas fait part d'un tréſor plus précieux, en nous apportant cette écorce merveilleuſe ? Quelques Médecins s'éleverent contre ce remede ; & l'on vit naître, de toutes parts, des écrits pour & contre cet excellent fébrifuge : mais à force

Digitized by Google

d'en montrer l'utilité, & d'en exagérer les vertus, l'uſage en eſt devenu univerſel. On en fit d'abord un ſecret, qu'on vendit à Louis XIV; & ce Prince, en le rendant public, fit un grand préſent à l'Humanité.

Dans la longue & trop célebre diſpute, ſi les Sciences & les Arts ont plus contribué à corrompre les mœurs qu'à les épurer, peu de perſonnes ont fait attention à ce qui ſe pratiquoit à Norcia, Patrie de Saint-Benoît, Patriarche des Bénédictins. Cette Ville, quoique ſoumiſe au Pape, forme une eſpece de République dans le Duché de Spolette, à vingt-cinq milles de Rome. Ses Habitans n'obéiſſent à aucune Loi qu'ils n'aient faite eux-mêmes. Une des principales, c'eſt que tout homme qui ſait lire ou écrire, ne peut poſſéder aucune charge dans la République. Ils ſont perſuadés que les Lettres ſont dangereuſes pour un Etat. Tous les procès ſe décident par quatre Juges non-Lettrés, qui ſont toute la Magiſtrature de cette Ville. Si le Diſcours de M. Rouſſeau eût été prononcé dans ce Sénat d'Ignorans, quels applaudiſſemens n'y auroit-il point reçus!

On ne ſauroit croire ſous combien de formes l'ignorance & la ſuperſtition des ſiecles paſſés nous ont préſenté l'Aurore boréale. Elle produiſoit des viſions différentes dans l'eſprit des Peuples, ſelon que les apparitions étoient plus

Digitized by Google

ou moins fréquentes; c'eſt-à-dire, ſelon qu'on habitoit des Pays plus ou moins éloignés du pôle. Elle fut d'abord un ſujet d'alarmes pour les Peuples du Nord; ils crurent leurs campagnes en feu & l'ennemi à leurs portes; mais ce phénomene devenant preſque journalier, ils l'ont bientôt régardé comme ordinaire & naturel; ils l'ont même confondu aſſez ſouvent avec le crépuſcule. Les Habitans des Pays qui tiennent le milieu entre les terres arctiques, & les extrémités méridionales de l'Europe, n'y virent que des ſujets triſtes ou menaçans, affreux ou terribles. C'étoient des armées en feu, qui ſe livroient de ſanglantes batailles, des têtes hideuſes, ſéparées de leur tronc, des boucliers ardens, des chars enflammés, des hommes à pied & à cheval, qui couroient rapidement les uns contre les autres, & ſe perçoient de leurs lances. On croyoit voir tomber des pluies de ſang; on entendoit le cliquetis des armes, le bruit de la mouſqueterie, le ſon des trompettes; préſages funeſtes de guerres & de calamités publiques. Voilà ce que nos peres ont preſque toujours vu & entendu dans les Aurores boréales. Faut-il s'étonner, après cela, des frayeurs terribles que leur cauſoient ces ſortes d'apparitions?

La Chronique de Louis XI rapporte qu'en 1465, on apperçut à Paris une Aurore bo-

Digitized by Google

réale, qui fit paroître toute la Ville en feu. Les Soldats qui faisoient le guet, en furent effrayés ; " & un homme en devint fou & „ perdit sens & entendement en allant le ma„ tin ouïr messe au Saint-Esprit. „ Dans la suite du texte, il est dit que : „ Si en fu„ rent portées les nouvelles au Roi en son „ Hôtel des Tournelles, qui incontinent monta „ à cheval, & s'en alla dessus les murs au „ droit de Ardoise, & y demeura grand es„ pace de temps, & fit assembler tous les „ quartiers de Paris, pour aller chacun en „ sa garde dessus lesdits murs ; & à cette „ heure courut bruit, que les ennemis de„ vant Paris en alloient & délogeoient ; & „ qu'à leurdit partement, mettoient peine de „ brûler & endommager ladite Ville par où „ possible leur seroit ; & fut trouvé que de „ tout ce il n'étoit rien. „

Henri III ne pouvoit demeurer seul dans une chambre où il y avoit un Chat. Le Duc d'Epernon s'évanouissoit à la vue d'un Levraut. Le Maréchal d'Albret se trouvoit mal dans un repas où l'on servoit un Marcassin ou un Cochon de lait. Uladislas, Roi de Pologne, se troubloit & prenoit la fuite quand il voyoit des Pommes. Erasme ne pouvoit sentir le Poisson, sans avoir la fievre. Scaliger frémissoit de tout son corps en voyant du Cresson. Thico-Brahé sentoit ses jambes défaillir à la rencontre d'un

Digitized by Google

Lievre ou d'un Renard. Le Chancelier Bacon tomboit en défaillance toutes les fois qu'il y avoit une éclipſe de Lune. Boyle avoit des convulſions, lorſqu'il entendoit le bruit que fait l'eau en ſortant d'un robinet. La Mothe le Vayer ne pouvoit ſouffrir le ſon d'aucun inſtrument, & goûtoit un plaiſir vif au bruit du tonnerre. Un Anglois ſe mouroit, quand il liſoit le cinquante-troiſieme Chapitre d'Iſaïe. Un Eſpagnol tomboit en ſyncope, quand il entendoit prononcer le mot *Lana*, quoique ſon habit fût de laine. Je connois une perſonne qui eſt prête à ſe trouver mal, au ſeul nom de l'Abbé le ***.

Philippe de Valois étoit à peine ſur le trône, qu'il fut engagé à la guerre contre les Flamands. Son Conſeil, ſa Nobleſſe, & même ſa Famille, paroiſſoient ne pas approuver cette guerre, que ce Prince embraſſoit avec une extrême avidité. Il porta ſur Gaucher de Châtillon un de ces regards qui ſemblent vouloir enlever les ſuffrages : „ Et vous, Seigneur Connétable, lui dit-il, que penſez-vous de tout „ ceci? Croyez-vous qu'il faille attendre un „ temps plus favorable „? Châtillon étoit un vieux Seigneur, blanchi dans les armes & dans le Conſeil. Sire, répondit-il avec un laconiſme vraiment militaire : „ qui a bon cœur, „ a toujours le temps à propos „. Philippe, à ces mots, ſe leve, tranſporté de joie, court au Connétable, l'embraſſe, & s'écrie : „ *Qui*

Digitized by Google

„ *m'aime me ſuive* „. Ces mots du Roi ont paſſé en proverbe.

Les richeſſes de Henri IV furent la proie de Concini, de ſa femme & de leurs créatures; ils s'en ſervirent pour acheter la ſoumiſſion des Grands qui ſavoient le mieux ſe faire valoir. „ Le temps des Rois eſt fini, dit-on hautement, lorſqu'on vit ces largeſſes commencer: „ voici celui des Seigneurs „; mais cette ſoumiſſion diſparut avec l'argent du tréſor.

Lorſqu'un Etat eſt parvenu au point d'accablement où la France étoit réduite à la mort de Louis XIV, il eſt preſque impoſſible que la néceſſité ne force de recourir à des opérations violentes & douloureuſes. Un Etranger (M. Law) s'engagea d'établir un plan d'adminiſtration, qui promettoit des reſſources promptes & aſſurées. Le Duc de Noailles, aimant mieux que les fondemens de ce grand édifice fuſſent jetés ſous d'autres auſpices que ſous les ſiens, quitta la Préſidence des Finances.

Si l'application, l'intégrité, le deſir de conſerver l'ordre établi, euſſent ſuffi pour réparer la mort de Colbert, il eſt conſtant que M. le Pelletier eût rempli le vœu public. Son étude principale parut d'abord conſiſter à ne rien innover, & à ſuivre, autant qu'il le pourroit, la méthode de ſon Prédéceſſeur; mais il manquoit

Digitized by Google

de ce génie, sans lequel les opérations portent ordinairement le caractere de la timidité, de la lenteur & de l'incertitude; cependant la réponse que Louis XIV fit à son sujet, devoit lui donner de la confiance. M. le Pelletier se trouvant peu propre aux Finances, parce qu'il n'étoit pas assez dur, le Roi se décida en sa faveur sur ce reproche même, en disant qu'il n'entendoit pas que ses Sujets fussent traités durement. Quoique de pareils traits soient communs dans la vie de ce Prince, ils sont toujours aussi dignes de remarque, que chers à la Nation.

Le Cardinal de Richelieu, un des plus grands Mécenes des Gens de Lettres, a laissé mourir de faim de bons Historiens, tandis qu'il donnoit à pleines mains à de mauvais Poëtes. C'est qu'il avoit la manie des vers & du Théâtre, & non de l'Histoire, qui devoit cependant consacrer à jamais la gloire de son ministere. Voilà comme les hommes entendent mal l'intérêt de leur vanité. Les Histoires, quelles qu'elles soient, restent toujours; & d'un millier de vers, il n'y en a pas vingt qui passent à la postérité.

Ce Ministre, qui désiroit d'affermir de plus en plus sa faveur, & d'illustrer sa maison, entreprit de marier Madame de Combalet, sa niece, avec le Comte de Soissons. Le Gentilhomme, chargé de proposer ce mariage, reçut pour récompense un soufflet, & pensa s'attirer

Digitized by Google

un traitement encore plus désagréable. Le Comte de Soissons déclara qu'il n'épouseroit jamais les restes de ce galeux de Combalet. Le Cardinal voulut prouver au Prince, que la jeune Veuve étoit encore Vierge. Le principal argument dont il se servit, fut l'anagramme tirée du nom de sa niece, qui s'appeloit Marie de Vignerots, où l'on trouve ces mots : Vierge de son mari. Le Prince ne se laissa point persuader par des anagrammes.

L'Archevêque de Reims, fils de Charles, Duc de Guise, aimoit passionnément Anne de Gonzague. Le jeune Prélat, qui n'étoit pas encore dans les Ordres, vouloit renoncer à tous ses Bénéfices. Raisonnant un jour de ce mariage avec le Cardinal de Richelieu, il lui témoigna l'affection extraordinaire qu'il portoit à la Princesse de Gonzague, l'aversion extrême qu'il avoit pour l'Etat Ecclésiastique, & son goût décidé pour les armes. Le Cardinal lui répondit : Pensez sérieusement à cette affaire. „ Vous faites des offres que je ne ferois pas. „ Vous avez quatre cent mille livres de revenu : d'autres, loin de les perdre pour avoir „ une femme, donneroient quatre cens mille „ femmes pour les avoir „.

Le mariage de Louis XIII avec l'Infante Anne d'Autriche, souffrit de grandes difficultés ; & l'on fit en France beaucoup d'écrits

Digitized by Google

pour & contre cette auguſte alliance. Entre pluſieurs raiſons que l'on apporta, pour prouver que ce mariage étoit convenable, on faiſoit voir qu'il y avoit une merveilleuſe & très-héroïque correſpondance entre les deux Sujets. Le nom de Loys de Bourbon contient treize lettres; ce Prince avoit treize ans lorſque le mariage fut réſolu; il étoit le treizieme Roi de France du nom de Loys. L'Infante Anne d'Autriche avoit auſſi treize lettres en ſon nom; ſon âge étoit de treize ans; & treize Infantes du même nom ſe trouvoient dans la Maiſon d'Eſpagne. Anne & Loys étoient de la même taille; leur condition étoit égale; ils étoient nés la même année & le même mois.

Rien n'étoit plus commun en ce temps-là, que ces puériles combinaiſons de lettres & de nombres. Voici la recherche curieuſe qui fut faite ſur le nombre de quatorze par rapport à Henri IV.: il naquit quatorze ſiecles, quatorze décades & quatorze ans après la Nativité de J. C. Il vint au monde le quatorze de Décembre, & mourut le quatorze de Mai. Il a vécu quatre fois quatorze ans, quatorze jours, quatorze ſemaines; & il y a quatorze lettres en ſon nom, Henri de Bourbon.

Richelieu étoit au lit de la mort; & comme Louis XIII paroiſſoit fâché de le perdre dans le temps qu'il en avoit le plus de beſoin: „ Je „ vous laiſſe de bons Miniſtres, dit le Cardi-

Digitized by Google

„ nal ; vous n'avez rien à redouter de vos en-
„ nemis de dehors, ſi vous ſuivez les conſeils
„ de ceux que j'ai mis dans les affaires ; mais
„ c'eſt votre petit Coucher que vous avez à
„ craindre, & qui m'a donné plus de peine
„ que tous les Etrangers enſemble „.

Louis XIII étoit habile à faire faire l'exercice, ſe plaiſoit à polir des fuſils, à chaſſer, à entendre la muſique qu'il ſavoit paſſablement. Ce Prince eſt un des premiers qui aient tiré au vol ; & il tiroit ſi parfaitement, qu'un Plaiſant, faiſant alluſion au ſurnom de Juſte, diſoit : „ Juſte à tirer de l'Arquebuſe „.

Le Duc de Rhételois, fils aîné du Duc de Nevers, étoit amoureux de Mademoiſelle de Soiſſons. Ce Prince, âgé de quinze ans, étoit le plus beau Seigneur de la Cour. Un jour qu'il avoit les cheveux mieux friſés qu'à l'ordinaire, M. de Luynes lui dit en badinant, qu'on voyoit bien qu'il avoit une Maîtreſſe, parce qu'il avoit la tête trop belle. Le Prince lui répondit que l'amour n'entroit pour rien dans ſa friſure, & que ſes cheveux friſoient naturellement. Le Roi qui étoit préſent, lui demanda ſi cela étoit vrai ? „ Non Sire, lui dit le Duc
„ de Réthelois. — Pourquoi donc me le diſiez-
„ vous tout-à-l'heure, repliqua M. de Luy-
„ nes ? — C'eſt, lui répartit le Duc, que je
„ dis au Roi la vérité, & à vous ce qu'il me
„ plaît „.

Digitized by Google

Une Médaille vraie ou prétendue, qui fit beaucoup de bruit dans le monde, eſt celle de Joſué arrêtant le Soleil, pour déſigner la Hollande arrêtant le progrès des armes de Louis XIV. Elle fut attribuée à l'Ambaſſadeur des Etats-Généraux en France ; mais ce Miniſtre fit voir dans le temps, la fauſſeté de cette imputation ; & pluſieurs même prétendent que la Médaille n'a jamais exiſté, malgré le nombre infini d'Ecrivains qui ont adopté cette tradition. Elle n'eſt cependant pas abſolument chimérique ; il a paru une Médaille où, d'un côté, l'on voyoit une partie de l'Europe éclairée de la lumiere du Soleil, & une main ſortant des nues, comme prête à s'en ſaiſir.

Une autre Médaille, plus inſolente que celle-ci, a été faite au ſujet des ſollicitations preſſantes de la France & de l'Eſpagne, pour entrer en alliance avec Cromwel. D'un côté, Cromwel y paroît en buſte, revêtu d'une cuiraſſe, & couronné de lauriers ; de l'autre, la République d'Angleterre, aſſiſe, & montrant de la main Cromwel appuyé ſur ſes genoux, les chauſſes bas, les feſſes nues, & préſentant ſon derriere à baiſer aux Ambaſſadeurs de France & d'Eſpagne. Le François repouſſe l'Eſpagnol, & lui diſpute le pas. On a prétendu que la République d'Angleterre ne tenoit ainſi Cromwel expoſé, que pour recevoir des claques des deux Ambaſſadeurs, & qu'ils ſe diſputoient ſeu-

Digitized by Google

lement, entre eux, à qui donneroit la premiere.

Ninon étoit une fille de mauvaise conduite & de bonne compagnie. Nous avons aussi peu de Ninons que de Corneilles; il étoit réservé au siécle de Louis XIV de produire du grand, du merveilleux dans tous les genres.

Un Magistrat, parent de Madame de la Sablieres, disoit d'un ton grave : " Quoi, Mada„ me, toujours de l'amour & des Amans! Les „ Bêtes n'ont au moins qu'une saison; c'est „ que ce sont des Bêtes, lui répondit-elle „.

Un Statut de l'Académie Espagnole, fait à l'imitation de notre Académie Françoise, porte que les Gens de qualité, sans esprit, sans Lettres, sans connoissances, ne pourront être admis à ce Corps de Savans. On veut bien qu'ils y assistent quelquefois pour s'instruire, & apprendre que la naissance, les dignités & les richesses sont des prérogatives d'un autre ordre que les talens. Que cette façon de penser est encore éloignée de celle de ce Cardinal, qui s'imaginoit que le génie seroit obscur par lui-même, si l'argent & les titres n'en relevoient le néant; que des gens qui avoient de l'or au lieu de mérite, & des dignités au lieu de science, pouvoient hardiment venir s'asseoir avec ceux dont la Renommée publie les noms dans l'U-

Digitized by Google

nivers; qu'il ſuffit d'être à leur côté pour leur reſſembler, & qu'un Grand qui ſait à peine lire, ou une Tête mitrée qui ſait faire ſes Mandemens, peuvent paſſer pour de beaux Génies.

Tous les Auteurs François qui ont parlé du Renard, juſqu'au commencement du treizieme ſiecle, ne nommoient cet Animal que Goupil, Voulpil, du mot Latin *Vulpes*. Avant ce temps-là, le mot de Renard ne ſe trouve dans aucun de nos anciens Manuſcrits; & l'on prétend qu'il nous eſt venu d'un nommé Rainard ou Réginald, Comte de Sens, politique rüſé, & grand hypocrite; que, comme on lui ſuppoſoit le caractere du Renard, deux Poëtes, du temps, donnerent ſon nom à cet Animal, & que ce nom a été ſubſtitué depuis, dans notre langue, à celui de Voulpil.

Croiroit-on que le jugement de Sancho, dans l'Iſle de Barataria, eſt tiré preſque mot à mot d'un Recueil de Légendes, écrites en latin par un Eſpagnol du douzieme ſiecle, & dont la Bibliotheque du Roi conſerve le Manuſcrit? Dans la Vie de Saint Nicolas, folio 196, on raconte qu'un Juif demandant à un Chrétien de l'argent qu'il lui avoit prêté ſur ſa parole, ce dernier ſoutint l'avoir payé. Outré de cette mauvaiſe-foi, le Juif le traduiſit devant les Juges; & le Débiteur fut condamné à ſe purger par ſerment

Digitized by Google

ſerment ſur le tombeau de Saint Nicolas. L'un & l'autre s'y rendirent accompagnés de Témoins. Le Chrétien avoit fait faire un bâton creux, dans lequel étoit renfermée la ſomme qu'il devoit. Chemin faiſant, il pria le Juif de porter ſon bâton juſqu'à l'Egliſe; & avant que de le reprendre, il jura ſur le tombeau du Saint, qu'il avoit remis cette ſomme entre les mains de ſon Créancier. En s'en retournant, il ſentit une envie de dormir, ſe coucha ſur le grand chemin, & mit à côté de lui le bâton où étoit l'argent. Au fort de ſon ſommeil, un Charriot qui vint à paſſer, rompit le bâton, & l'argent qui en ſortit ſervit à payer le Juif.

Telle eſt l'Hiſtoire traduite aſſez littéralement du Manuſcrit latin dont j'ai parlé. C'eſt preſque la même choſe dans le Roman de Don Quichotte. Les deux Plaideurs ſe préſentent devant le Tribunal de Sancho, Gouverneur de l'Iſle. Il ordonne au Débiteur de lever la main; & celui-ci donnant ſa canne à l'autre, comme s'il en étoit embarraſſé, met la main ſur la Croix, & dit: „ J'avoue que j'ai reçu les dix „ écus d'or; mais je jure que je les ai remis „ entre les mains de ce bon-homme „. Sancho ſe mordant le bout du doigt, lui dit: „ Donnez-moi un peu votre canne, j'en ai beſoin. „ La voilà, Monſeigneur. Il la prit, & la donnant au Créancier; allez, lui dit-il, vous „ êtes payé maintenant. Quoi, Monſeigneur,

Digitized by Google

„ est-ce que cette Canne vaut dix écus d'or ? „ Oui, répliqua le Gouverneur, ou je suis le „ plus sot qui vive : qu'on rompe la Canne „. On demanda à Sancho comment il avoit connu que cet argent étoit dans le bâton ; c'est, dit-il, pour avoir vu que celui qui le portoit, l'avoit mis sans nécessité entre les mains de sa Partie pendant qu'il juroit ; & qu'il falloit aussi croire que les Juges, quelque ignorans qu'ils puissent être, sont guidés par la main de Dieu ; outre qu'il avoit ouï-dire autrefois à son Curé une chose semblable.

Les Chasses, considérées comme les plaisirs du Roi, remontent à la fondation de la Monarchie. Les Francs étoient passionnés pour ce genre d'exercice, qui n'étoit pas fort commun chez les Romains. Ces derniers n'avoient pas même imaginé d'en faire un droit inhérent à leurs terres. Aussi virent-ils, sans peine & sans murmure, leurs Conquérans se réserver à eux seuls le droit de chasse sur les terres mêmes que ces nouveaux venus leur avoient permis de posséder. On fit d'abord une Loi, que tout ce qui n'étoit pas Militaire, ne chasseroit point. On défendit ensuite de tuer aucune Bête fauve sans la permission du Roi ; enfin, on enjoignit aux Juges de faire garder avec soin le Gibier, de conserver les Forêts, de nourrir les Chiens qu'on leur recommandoit.

Les Justices Royales, dans le commence-

Digitized by Google

ment, n'avoient point de réſidence conſtante, ni de temps fixe pour la tenue de leurs Aſſemblées; les Princes fixerent à chacune un lieu & un temps pour exercer leur Juriſdiction; ils s'attacherent à choiſir des Juges plus éclairés & plus habiles, que ceux qui préſidoient aux Tribunaux des Barons, à donner plus de dignité à leur emploi, & plus d'éclat à leurs Aſſemblées. Ils chercherent les moyens de mettre plus de régularité dans la forme des procédures, plus d'accord & de ſuite dans les Jugemens. Toutes ces attentions ne pouvoient manquer de procurer aux Tribunaux de la Couronne, la confiance & la vénération publiques. Le Peuple abandonnant les Juriſdictions partiales des Barons, s'empreſſoient de porter leurs objets de conteſtation ſous les yeux plus pénétrans & moins corrompus des Juges que le Souverain avoit choiſis pour adminiſtrer la Juſtice en ſon nom. Les Rois devinrent donc encore une fois les Chefs de la Communauté, & reprirent le droit de rendre la juſtice à leurs Sujets. Ainſi l'adminiſtration de la Juſtice découlant alors d'une ſource unique; & n'ayant qu'une ſeule direction, prit dans les différens Pays, un cours plus réglé, plus uniforme.

Les Commandes qui, comme l'on ſait, ſont des proviſions d'un Bénéfice régulier, accordées aux Clercs ſéculiers, ſont preſque auſſi anciennes que l'établiſſement de ces mêmes Bénéfices.

Digitized by Google

Donner une Abbaye en Commande, n'étoit autre chose, que la donner en garde pendant un temps assez court, par l'autorité des Ordinaires, & pour l'utilité des Eglises & des Monasteres. Dès le huitieme siecle, les Commandes dégénérerent, ou plutôt on en vit naître de deux sortes; les unes étoient Laïques, & devoient leur naissance à la violence de quelques Seigneurs qui s'étoient emparés des Monasteres pour y loger avec leur famille, sans néanmoins en expulser les Religieux. Ils firent autoriser ces entreprises par les princes; & c'est ce qui donna occasion aux Souverains de disposer des Abbayes en faveur des Séculiers, & principalement des Officiers de leurs Troupes. Ces abus se perpétuerent pendant environ deux cens ans, sous la seconde Race de nos Rois. Ils ne furent entiérement déracinés, qu'au commencement de l'onzieme siecle, par la piété des premiers Rois de la troisieme Race.

Les Princes, qui étoient en possession de donner les Monasteres en Commande à des Laïques, crurent qu'ils pouvoient, à plus forte raison, en disposer de la même maniere en faveur des Clercs séculiers, & sur-tout des Evêques. C'est la seconde espece de Commande qui s'introduisit dans le huitieme siecle. Mais Hugues-Capet & ses Successeurs ayant rendu aux Monasteres la liberté d'élire leurs Abbés, les Clercs qui aspiroient à cette dignité, n'avoient point

Digitized by Google

d'autre moyen pour y parvenir, que d'embraſſer la profeſſion Religieuſe. Les Abbayes jouirent de leur liberté pendant près de trois cens ans; & juſqu'au milieu du treizieme ſiecle, il n'y eut preſque point de Monaſteres donnés en Commande. A la fin de ce même ſiecle, ou au commencement du ſuivant, les Commandes furent remiſes en uſage, non par l'autorité des Ordinaires, ni par celle des Souverains, mais par le pouvoir du Saint-Siége. Ces nouvelles Commandes ont eſſuyé bien des révolutions; tantôt elles étoient approuvées, tantôt tolérées, & ſouvent rejetées. Il n'y a, aujourd'hui, que le Pape qui ſoit en poſſeſſion de conférer en Commande; parce qu'il eſt le ſeul à qui l'uſage ait réſervé le droit de diſpenſer de la regle, *regularia regularibus.*

J'ai parlé d'un Edit de 1666, qui établit des penſions pour ceux qui auront dix Enfans, & de plus fortes pour ceux qui en auront douze; mais cet Edit, en n'attachant les ſecours du Prince qu'à des eſpeces de prodiges, ne force-t-il pas la Nature, qu'il ne falloit qu'exciter? On exigeoit d'ailleurs, que les enfans fuſſent tous vivans; ainſi des Peres qui avoient perdu leurs Enfans, ſe trouvoient doublement accablés du malheur de leur perte. Cet Edit, ſans doute, à cauſe de cette double imperfection, eſt abrogé.

Digitized by Google

On a critiqué le titre d'*Eſſais Hiſtoriques ſur Paris*, que j'ai donné à mon Ouvrage; on a dit que j'ai parlé ſouvent de choſes qui ſemblent n'avoir aucun rapport avec Paris : je puis me tromper; mais cette critique ne me paroît pas juſte : mon deſſein a été de préſenter un tableau hiſtorique du caractere, du génie, des mœurs, des uſages & des coutumes de ma Nation, en les faiſant connoître par des faits; or, il n'eſt pas douteux que la Capitale d'une Monarchie, le ſéjour ordinaire du Souverain & des perſonnes les plus conſidérables dans l'Etat, eſt le ſiége des mœurs d'une Nation, & que les Provinces, les unes plutôt, les autres plus tard, en prennent l'eſprit, le ton, la façon de penſer, d'agir, les modes, les coutumes & les manieres : ainſi j'ai cru qu'en intitulant mon Ouvrage, *Eſſais Hiſtoriques ſur Paris*, c'étoit comme ſi j'avois mis, *Eſſais Hiſtoriques ſur les François.*

Je finis ce volume par ces paroles de Cicéron : *Oportet ut is qui audiat & legat* (1), *cogitet plura quàm videat.*

(1) Cicer. de Orat.

Fin du quatrieme Volume.

Digitized by Google

TABLE
DES MATIERES
Contenues dans ce Volume.

LEs Gaulois. Page 1
Le Principal Collége des Druïdes. 6
Opinion des Gaulois sur l'état des Ames. 9
Siége de Paris par Labiénus. 14
Les Francs. 16
Mœurs & Usages sous la premiere Race. 23
Punition des Crimes. 24
Sépulture des Rois & des Généraux. 25
Inhumation dans les Temples. 27
Origine des Contes des Fées. 28
Bois Sacrés. 29
Concile de Mâcon sur les Femmes. 30
Puissance des Evêques. 31
Crédit des Moines. 32
Mœurs, Usages & Coutumes sous la seconde Race. 35
Partage du Royaume. *ibid.*
Couronnement des Rois. 38
Usurpation de l'autorité Royale. *ibid.*
Décadence de l'Empire de Charles-Magne. 40
Postérité de Vitikint en France. 43
Descendans de Charles-Magne. 58
Justification par la preuve du Duel. 58
Tyrannie du Gouvernement Féodal. 59
Le Gibet, lieu d'Exécution. 61
Le Guet, Garde de Nuit. 62

Digitized by Google

Barrieres devant les Maisons Royales. *ibid.*
Couvent des Religieux Mendians. 64
Mœurs, Usages & Coutumes jusqu'au regne de Louis XI. 66
Domaines du Roi. 67
Les Ducs & les Comtes. 68
Détails du Gouvernement Féodal. 71
Goût des François pour les Sciences. 77
La Loi Salique. 78
Assemblées Générales de la Nation. *ibid.*
Punition des Crimes. 79
Les Communes. *ibid.*
Commerce des Bénéfices. *ibid.*
Le Grand Référendaire, ou Chancelier. 80
Institution de la Pairie *ibid.*
Piété du Roi Robert, sa charité. 81
Lettres de nos Rois en faveur des Moines. *ibid.*
Filles de France appelées Madame. 82
Premieres Armées de nos Rois. 83
Gardes du Prince. *ibid.*
Les Ribauds. 84
Savans du temps. 85
Réponse du Roi d'Angleterre à un Curé Normand. *ibid.*
Réglement de Louis VIII contre les Filles Publiques. *ibid.*
Femmes Juives. *ibid.*
Veuves de nos Rois. 86
Traits de Saint Louis & de Saint Thomas. *ibid.*
Premieres Lettres de Noblesse. 87
Réglement pour les dépenses de la table & pour les habits. 88
Mœurs du treizieme siecle. 89
Ligue des Amans, société de Fanatiques. 90
Edit de Louis X contre l'Esclavage. *ibid.*

Digitized by Google

Mariage des Eccléſiaſtiques. 92
Excommunication lancée contre les Chenilles. 93
Le Royaume de France mis en interdit. 95
Horreur pour un Excommunié. *ibid.*
Prétentions du Clergé à ce ſujet. 96
Les Serfs en France. 97
Ils ſont affranchis par Louis-le-Gros. 99
Les Mariages défendus entre parens, juſqu'au ſeptieme degré 100
Réflexions ſur le Mariage. 103
Les Annobliſſemens. *ibid.*
Les Armoiries, les Bannieres. 105
Les Livrées. 109
De quelques Modes & Habillemens. 111
La Barbe. 116
Guerre contre les longues Chevelures. 118
Querelle de Léonore d'Aquitaine & de Louis VII à ce ſujet. 119
Guerre contre les longues Barbes. 120
Variations à ce ſujet. 121
Les Etoffes de Soie en France. 124
Continuation ſur la Barbe. 125
Fêtes & Divertiſſemens. 126
Cours Plénieres. *ibid.*
La Fête des Foux, la Fête des Anes. 128
Arrivée de l'Empereur Charles IV en France. 129
Entrée de Louis XI à Tournai. 131
Bal donné à Philippe II par les Peres du Concile de Trente. 132
Pepin-le-Bref combat contre un Lion. *ibid.*
François I attaque un Sanglier furieux. 133
Autres uſages. *ibid.*
Défenſe de porter le nom de Marie. *ibid.*
Pigeons & Oiſeaux lâchés dans les Egliſes 134

Digitized by Google

Effets perdus dans les Egliſes. 135
Les honoraires des Confeſſeurs. *ibid.*
Vœu ſingulier de Catherine de Médicis. *ibid.*
Uſage du Bonnet Vert, & autre peine contre ceux qui faiſoient la ceſſion de leurs biens. 136
Les Foux de nos Rois. 137
Les Baptêmes. 138
Les Funérailles. *ibid.*
Tombeaux de nos anciens Rois. 141
Tombeau de Charles-Magne. 142
Le corps de Saint Louis porté à Saint-Denis. 144
Funérailles de Charles VI. 145
Cérémonies obſervées aux obſeques de nos Rois. 147
Obſeques de Louis XIII. 152
Autres Cérémonies & Uſages Funéraires. 157
Encenſemens. 161
Connétables. 162
Chancelier de France. 163
Le Chancelier de la Foreſt. 164
Le Chancelier du Prat ſonge à ſe faire Pape. 165
Chambre des Comptes. *ibid.*
Le Grand-Conſeil. 166
Conformités, changemens & différence de nos Mœurs, Uſages & Coutumes. 167
Les Germains. *ibid.*
Nos Rois de la premiere & ſeconde Race. 168
Les Commiſſaires nommés *Miſſi Dominici.* 169
Cérémonie obſervée envers les fils des Nobles. 170
Un Evêque fait porter l'épée à ſon Laquais. 171
Femmes des Sicambres. 172
Galanterie des anciens Chevaliers. *ibid.*
Reſpect pour leurs Armes. 173
Religieux Mendians; Soldats Invalides. 174
Reſpect pour l'Hérétique Tanchelin. 176

Digitized by Google

Invention du Papier. *ibid.*
Invention de l'Imprimerie, 177
Invention des Lunettes. *ibid.*
Décision du Pape sur la vue de Dieu, 178
Sur les disputes Théologiques. 179
Le titre de *Majesté* donné aux Rois. 181
Le titre de *cousin* donné par nos Rois aux Grands Officiers. 182
Carrosses établis en France. 183
Réflexions sur le Luxe. 184
Sur le nombre des Valets. *ibid.*
Ancienne simplicité des Logemens. 187
Dons offerts à Henri II. 188
L'amour de la Patrie. 189
Mot de Philippe de Creve-Cour. *ibid.*
Ce qu'inspire le désir de plaire aux Femmes. 190
Les Bardes, Poëtes des Gaulois. *ibid.*
Chansons Grivoises. 191
Audience publique établie par Charles VIII. 192
Mot de Louis XIV à un Suisse. 193
Procès-Verbal avant que de commencer la Guerre. *ibid.*
Ordre du Saint Esprit établi par Louis d'Anjou, différent du nôtre. 199
L'Ordre de Saint-Michel, institué par Louis XI. 201
Du serment militaire chez les Romains. 204
Choix d'un Maître du Palais en Austrasie *ibid.*
Origine des Ordres de Chevalerie. *ibid.*
Habillemens des Chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit. 206
Les Lettres & Chiffres du Grand Collier. 207
Courtisans en habits de Pénitens, & Moines le Casque en tête. 210
Princes de la Maison de France nommés Ducs d'Anjou, *ibid.*

Digitized by Google

Famine pendant le siége de Paris ; dureté des Moines. 211
Serpens engendrés à Paris par la chaleur & la puanteur. 212
Eloges des Curés de Paris. 213
Réglemens au sujet des Religieux. 214
Réflexions à ce sujet. 216
Institution de la Chaire de Saint-Pierre. 217
De la multitude des Fêtes. *ibid.*
Ancienne Hospitalité. 218
Caractere de Louis XIII. *ibid.*
Mort du Duc de Montmorenci. 219
Origine de la Gazette. *ibid.*
Evêques exclus du Parlement, & admis aux Académies. 220
Sujet proposé & couronné à l'Académie de Dijon. *ibid.*
Ce qui perfectionne les Arts. *ibid.*
Contre les Auteurs de Paradoxes. 221
Contre les Dialogues des Dieux de M. de Saint Marc. 222
Pensées diverses sur le pouvoir des Femmes ; sur les mésalliances, sur les anciennes adoptions. 223
Les anciens triomphes à Rome. 224
Les Gladiateurs Romains. 225
Le Nain Polonois chez la Comtesse Humiesca. 226
Sur les Nains & les Géans. 227
Sur les Vestales. 229
De l'Etablissement de la Poste. 230
Des Espions de Police. 231
Mots de Charles-Quint & de Louis de Bourbon contre des Délateurs. *ibid.*
De la liberté des François. 232
De l'abus d'autorité dans les ministres des Rois. 233

Digitized by Google

Du point d'honneur chez les François. 234
Portrait de ce Peuple tracé par un Anglois. *ibid.*
Honneur du Soldat François. 236
Princes François sur les Trônes de l'Europe. *ibid.*
La France, asyle des illustres Malheureux. 237
La Nation Françoise opposée aux Romains *ibid.*
Amour des Francs pour la Chasse. 238
Serfs de l'Abbaye de Saint-Denis donnés pour la rançon de l'Abbé. *ibid.*
Prétention d'un Moine sur le Gibier. 239
Mot du Duc de Longueville sur la Chasse. *ibid.*
L'amour de la Chasse rend insensible. 240
Trait de sensibilité de la part des Animaux. 241
Eloge de la Métempsycose. 243
Religion tolérée chez les Turcs. 244
Préséance entre les différens Corps chez les Turcs & en France. 245
Châtimens des Calomniateurs en Pologne. *ibid.*
Diverses opinions sur les Enterremens. 246
De la Reconnoissance & de l'Ingratitude, *ibid.*
Lion taillé en pierre sur la porte de la Grand-Chambre. 248
Bourguignons campés devant Paris. *ibid.*
Tombeau d'un Abbé de Saint-Martin d'Autun *ibid.*
Ancien nom des Maires d'Autun. 249
Nouveaux enrichis comparés aux Esclaves insolens. *ibid.*
Citation de Tacite sur les Bataves. *ibid.*
Bassesse d'un Courtisan de Louis XIV. 250
Parasites de Paris, Menteurs & Bouffons, *ibid.*
Encouragement de l'Agriculture en France 251
Vaisseaux donnés à Louis XII & à Louis XV par la ville de Paris. 252
De l'Adversité. 253
Du style. *ibid.*

Digitized by Google

Noms de Baptême avant le Concile de Nicée. *ibid*
Noms des filles en se mariant. 254
Talent des Moines pour hériter. *ibid.*
Origine du nom de Palais. 255.
Trait du Grand Dauphin, trop loué. *ibid.*
Ironie de l'Envoyé d'un Prince Indien. *ibid.*
Cheval de Bronze de la Place Vendôme. 256
Henri IV peint par ordre de Gabrielle d'Estrées. *ibid.*
Symbole de divers états. *ibid.*
La Croix des Evêques. *ibid.*
Maximilien I aspire à la papauté. 257
Prétention de Paul IV sur les Couronnes. *ibid.*
Prétention d'un Roi de Floride sur les possessions de ses Peuples. *ibid.*
Mot de Trajan la veille de sa mort. 258
L'usage des Cierges à nos Enterremens. *ibid.*
Pensée sur les Deuils. *ibid.*
Premiere Oraison Funebre, celle de Duguesclin. 259
Crainte d'être défiguré dans une Bataille. *ibid.*
Tarif des blessures chez les Hollandois. *ibid.*
Pensées sur l'ennui. 261
De la Vertu & de sa récompense. *ibid.*
Pensées sur les Domestiques & les Maîtres. 262
Apologue d'un Renard. 263
Ordonnance de 1356 au sujet des Juges. *ibid.*
Gages d'un Premier Président en 1329. *ibid.*
Luxe des Montres. *ibid.*
Luxe de la Table. 264
Air mal-sain des Salles de Spectacles. *ibid.*
Usage des Corps de baleine. 265
Confiance des Malades Espagnols dans les Prieres des Moines. *ibid.*

Digitized by Google

Le jeu eſt déshonorant en Turquie. 266
Fauſſe idée de Monteſquieu ſur le Deſpotiſme des Turcs. *ibid.*
Révolutions excitées par les Muftis & les Papes. *ibid.*
Penſées ſur la Tolérance. 267
Morale des Mahométans. 268
De la pluralité des Femmes. 269
Il naît plus de Garçons que de Filles. 270
Culte des Indiens Linganiſtes. 271
Pays où les Femmes gouvernent. *ibid.*
Loix des Veſtales, leurs prérogatives. *ibid.*
Penſées ſur les Femmes. 272
Délibération des dames Romaines. 273
Ancienne coëffure des Françoiſes. *ibid.*
Croix de Saint-Louis pour les Femmes. *ibid.*
Théologie Payenne, agréable & ſéduiſante. 274
Imagination abſurde d'un Chimiſte. 275
Superſtition des Prêtres Romains & des Courtiſanes Italiennes. *ibid.*
De l'éternuement chez différens Peuples. 276
Sacrifice d'un Chien à Rome & d'un Chat à Paris. *ibid.*
Penſées ſur les Procès contre les Sorciers. 277
Amende honorable. *ibid.*
Combat des Gladiateurs comparé à nos Duels. *ibid.*
Les anciens Athletes. 278
Duel ſingulier d'un Eſpagnol & d'un Allemand. 279
Soldats Romains. 280
Contradiction dans les mœurs Romaines. *ibid.*
Ce qu'on appeloit en France Reines Blanches. 281
Deuil chez les Grecs & les Chinois. 282
Uſage obſervé à la mort des Princes. *ibid.*
Maladie de l'Empereur du Mexique. *ibid.*

Digitized by Google

Penſées ſur la vie future; peines & récompenſes. 284
Uſage reſpectueux envers les Princes. 285
Sentimens des Quakers ſur les Grands. *ibid.*
Expreſſion de baſſeſſe & d'orgueil. 286
Eſclaves affranchis comparés aux nouveaux parvenus *ibid.*
Les grandes Oreilles & les grands Pieds. 287
Culottes des Chiruguanes; chapeaux des François. 288
Façons de ſaluer chez les François & les Turcs. *ibid.*
La ſeringue des Omaguas. *ibid.*
Fard des femmes de Floride. *ibid.*
Grand Aumônier du Roi de Calicut. *ibid.*
Fiancées de nos Rois viſitées par des Matrones. *ibid.*
Choix d'une femme pour le Roi d'Arracan. 289
Idées ſur la ſimpathie. *ibid.*
Effet ſingulier de la chemiſe de Marie de Cleves. 291
Portrait de Henri III. 293
Prétention d'un Légat au Parlement. 296
Origine du deſpotiſme. *ibid.*
Prétentions de l'Homme ſur les Animaux. 297
Origine du culte qu'on leur rend. *ibid.*
Les Caſtes des Indiens iſſues de différens Animaux. 299
Leur reſpect pour les Vaches & pour les Moines. 300
Vénération pour les Serpens. 301
Opinion des Dualiſtes. 304
Origine du bien & du mal. *ibid.*
Les Abécédaires, Secte d'Ignorans. *ibid.*
Les Ophites, hommes inſtruits. 305

Digitized by Google

Opinions des Borborites. *ibid.*
Les Valéſiens, autre ſorte d'Hérétiques. 307
Chaſteté de certains Moines Grecs & Indiens. 308
Horreur de l'Egliſe pour le ſang. *ibid.*
Tombeau d'un Inquiſiteur à Sarragoſſe. 309
Hiſtoire de l'Inquiſition peint à Séville. *ibid.*
Déſordres des Croiſades prêchées à Rome. *ibid.*
Origine de l'Inquiſition. 310
Reſpect pour la Religion dans l'Iſle de Ternate. *ibid.*
Loi biſarre de la ville d'Aricie en Italie. 311
Adoration de la Déeſſe Iſis. *ibid.*
Oracles de la Pythie de Delphes. 312
Extaſes des Palamites, Moines Grecs. *ibid.*
Les Freres du Sang de J. C. Religieux Eſpagnols. 313
Balances des Moines Indiens. 314
Taurobole des Romains; aſperſion des Hottentots. *ibid.*
Fer chaud du Royaume de Carnate. 315
Prieres pour la pluie dans le Royaume de Loango. *ibid.*
Jeûne à Arracan contre les débordemens. 316
Promenade du Roi de Congo. *ibid.*
Le Juſticia, Magiſtrat Arragonnois. *ibid.*
Fidélité d'un Arragonnois pour Philippe V. *ibid.*
Ambaſſadrices du Roi de Java. 317
Plantes utiles dans différens Pays. 318
Phéniciens en Eſpagne; mines d'or. *ibid.*
Les bûchers de l'Inquiſition dans ce Royaume. 319
Horreurs des Croiſades en Languedoc. *ibid.*
Effet d'un Auto-da-Fé ſur Philippe III. 320
Sentimens du Pape Hormiſdas ſur les converſions. 321
Morale des Apôtres & de l'Evangile. *ibid.*

Digitized by Google

Prétention de Grégoire VII sur les Couronnes. *ibid.*
Suites affreuses de ces prétentions. 323
Conséquence ridicule & absurde. 324
Aversion des Anglois pour le Clergé. 326
Anciens devoirs des Evêques. *ibid.*
Jeûne des Mahométans. *ibid.*
Exemple d'abstinence incroyable. 327
Prieres avant les repas totalement négligées. *ibid.*
Usage des anciens diadêmes. 328
Courtisans des anciens Rois d'Ethiopie. *ibid.*
Origine du Roi de la Fêve; repas chez les Romains. 329
Usages à la mort des Rois d'Egypte. *ibid.*
Testament d'un Seigneur Allemand. 331
Epitaphes chez les Lacédémoniens. *ibid.*
Deuil chez les Japonois. 332
Fonction de Bourreau en Allemagne. *ibid.*
Ignorance des grands Seigneurs en France & en Angleterre. *ibid.*
Nudité des Femmes Indiennes. 333
Purification Juives & Mahométanes. *ibid.*
Duel de Jarnac. *ibid.*
Prêtres chez les Thraces & les Phéniciens. 334
Idoles & images de Saints maltraitées. *ibid.*
Prêtres Ethiopiens massacrés. 335
Pucelle d'Orléans comparée à Phya, Jardiniere d'Athenes. *ibid.*
Femmes propres à la prédication. 336
Trait héroïque d'une jeune Amante. 337
L'honneur, l'ame des François. 338
Le Maréchal de Saxe abandonné à la Cour. *ibid.*
L'Homme; l'Animal le plus mépriſé. 339
Les Indiens déclarés hommes par une Bulle. 340
Inauguration du Prince de Carinthie. 341

Digitized by Google

Humiliation d'un Roi d'Ecoſſe. *ibid.*
Trait de juſtice d'Auguſte I, Roi de Pologne. 342
Trait d'humanité de Philippe de Macédoine. *ibid.*
Conſtantin Porphyrogénete réduit à vivre de ſon travail. *ibid.*
Sur le travail des mains. 343
Fainéantiſe des Moines. 344
La fille de Jephté. 345
Sur le Mariage. *ibid.*
Sort des nouvelles mariées chez les Romains & en France. 346
Changement de mœurs chez les Romains à l'égard des femmes. 347
Femmes dans d'autres Pays. *ibid.*
Maniere d'avoir une Femme à Bornéo. 348
Le divorce en Turquie. *ibid.*
Dot à la Chine. *ibid.*
Animaux mangés par les Manichéens. *ibid.*
Alliances des Seigneurs avec les Financieres. 349
Luxe des nouveaux enrichis. *ibid.*
Marque d'honneur dans l'Iſle Formoſe & à la Chine. 350
Penſées ſur le bonheur. 351
Critique des Princes & des Miniſtres. 352
Plainte de Gaſton d'Orléans contre le Cardinal de Richelieu. *ibid.*
Diſcrétion de Cromwel. *ibid.*
Premier titre de la liberté des Hollandois. *ibid.*
Penſée ſur les encenſemens. 353
Obſervation du Dimanche en Angleterre. *ibid.*
Uſage ancien au ſujet des confeſſions des Filles. *ibid.*
Autres uſages à l'élection des Papes. *ibid.*
Saint-Romuald en Catalogne. 354
Sergius, pere de Saint Romuald. *ibid.*

Digitized by Google

Saint Jean-Gualbert déchire une donation. 355
Croyance d'un Dieu rémunérateur à Benin. *ibid.*
Uſage des Acouacas au ſujet de leurs parens morts. *ibid.*
Epitaphe d'un Anatomiſte de Louvain. 356
Deux Rois aux Iſles Canaries, l'un vivant, l'autre mort. *ibid.*
Têtes des ennemis tués en France & à Chaco. *ibid.*
Uſage de Tonquin à l'égard des Morts. 357
Opinion des Siamois ſur les ames des Morts. *ibid.*
Uſage chez les Juifs, chez les Si-Fans à l'égard des morts ou des mourans. 358
Ancien uſage de nos Curés, don d'une femme. *ibid.*
Opinion ſur les ſecondes Noces. 359
Serment des Veuves des côtes de Cumana. *ibid.*
Veuves chez les Caffres & les Hottentots. *ibid.*
Femmes Indiennes à la mort de leurs maris. *ibid.*
Jeunes Filles en ôtage à la côte d'Or. 360
Action pieuſe des Femmes de Juida. 361
Bulle de Jules II au ſujet des Courtiſanes. *ibid.*
Reſpect pour les femmes au Monomotapa. *ibid.*
Maniere de demander juſtice chez des peuples d'Afrique. 362
Grands d'Eſpagne de toutes les Claſſes. *ibid.*
Audience d'Henri IV à un Ambaſſadeur d'Eſpagne. *ibid.*
Titre de Baron donné aux Saints. 363
Capitulaire de Pepin-le-Bref contre les Eccléſiaſtiques & les Moines. *ibid.*
Capitulaire de Charles-Magne en leur faveur. *ibid.*
Déclaration des biens Eccléſiaſtiques. *ibid.*
Opinion de Saint-Louis ſur la pluralité des Bénéfices. 364

Digitized by Google

Régularité & décence de notre Clergé. *ibid.*
Le privilége de Cléricature. *ibid.*
Conſpiration découverte à Paris en 1416. 365
Maniere dont ſe battoient les Habitans de l'Iſle de Saint Jean. *ibid.*
Marque d'un attachement inviolable chez les Scythes. 366
Serment ſingulier chez les Hébreux. *ibid.*
Engagement d'alliance chez les Peuples de l'Orénoque. *ibid.*
Noms des jours de la ſemaine chez les Chrétiens. *ibid.*
Trait de généroſité d'un François nommé Lachau. 367
Politeſſe de certains Sauvages. *ibid.*
Peuples qui ſe diſent iſſus de quelques Animaux. 368
Expoſitions d'Enfants; vente d'Eſclaves. *ibid.*
Uſages Funéraires en Afrique & chez les Romains. *ibid.*
Chats adorés en Egypte. 369
Des Etres élémentaires. *ibid.*
Douceur des Serpens de Juida & d'Ardra. *ibid.*
Le grand Serpent Amoureux des jeunes Filles. 370
Les Poulets ſacrés de Rome. *ibid.*
Superſtition de l'Empereur Auguſte. *ibid.*
Superſtition de Charles-Magne. 371
Superſtition du Roi de Loango dans ſes repas. *ibid.*
Excrémens du Grand Lama. *ibid.*
Le Mufti ne ſe croit pas infaillible. 372
Haine des Sectes. *ibid.*
Service de Henri VIII à Notre-Dame. *ibid.*
Tombeau d'Antoine de Bourbon & de Jeanne d'Albert. *ibid.*

Digitized by Google

Tolérance de Mahomet. 373
Les Champs Elisées & le Paradis de Mahomet. *ibid.*
Idée de l'Immortalité des ames due à l'amour. *ibid.*
Enterrement des Sauvages & des Evêques. 374
Cérémonie Funéraire chez les Sauvages, comparée à celles de notre Chevalerie. *ibid.*
Cérémonies Religieuses chez les Giagues. 375
Prédications des Moines du temps de la Ligue. 376
Le Dieu Créateur des Egyptiens. *ibid.*
Nos Grands-Seigneurs comparés aux Grands du Royaume de Benin, à l'égard de leurs Dieux. *ibid.*
Usage de l'encens dans les Sacrifices. 377
Election d'un Roi chez les Arabes. *ibid.*
Femmes d'emprunt à Lacédémone. *ibid.*
Opinion sur la qualité de Bâtard. *ibid.*
Soumission des Egyptiens envers leurs Femmes. 378
Dot des Femmes chez divers peuples. *ibid.*
Dot de la Femme de Saint-Louis & d'Hortense Mancini. 379
Vol des Jambons de Frédégonde. *ibid.*
Les Princesses de la Grece blanchissoient leur linge. *ibid.*
Origine des Dignités & des Charges chez les Gaulois. *ibid.*
Usage de la Bayonnette. 380
Mot d'un François sur la maniere de tirer chez le Roi de Prusse. *ibid.*
Mauvaise foi de Ferdinand, Roi d'Arragon. 381
Réflexions à ce sujet. 382
Répudiation de Léonore d'Aquitaine. 383
Principes de Mahomet sur la foi des promesses *ibid.*

Digitized by Google

Reſpect des Romains pour la foi du Serment. 384
Contribution pour la défenſe de l'Etat. *ibid.*
Loi de Cécrops ſur les Sacrifices. *ibid.*
Ambition du Grand-Prêtre Calchas. 385
Loi d'Amaſis contre les mal-honnêtes gens. *ibid.*
Nemrod puni de ſon orgueil. 386
Fauſſe gloire des Rois. *ibid.*
Le Chancelier comparé au Grand-Viſir. *ibid.*
Orgueil des Grands. 387
Effet de l'Adverſité. *ibid.*
Ouvrages des hommes & des femmes. *ibid.*
Traits Hiſtoriques; Catherine de Médicis & Charles IX. *ibid.*
Maſſacre de la Saint-Barthelémi conçu par des Etrangers. 389
Vaſes ſacrés portés à la Monnoie. *ibid.*
Figures allégoriques de la Colonne de l'Hôtel de Soiſſons. 390
Idées lugubres de Henri III. 391
Confeſſion d'un Gentilhomme Normand révélée par un Cordelier. *ibid.*
Diſcours prononcé par les Médecins contre les Chirurgiens. 392
Transfuſion du ſang d'un Animal dans le Corps Humain. *ibid.*
L'Inoculation en France. 393
Détails ſur le Tabac. 394
Découverte du Quinquina. 396
Magiſtrats non Lettrés de la ville de Noircia. 397
Superſtition au ſujet de l'Aurore boréale. *ibid.*
Diverſes antipathies. 399
Guerre de Philippe de Valois contre les Flamands. 400
Concini & ſa femme. 401

Digitized by Google

Le Syſtême de Law. *ibid.*
Pelletier, Contrôleur des Finances. *ibid.*
Indifférence du Cardinal de Richelieu pour les Hiſtoriens. 402
Mariage propoſé au Comte de Soiſſons. *ibid.*
Amour de l'Archevêque de Rheims pour la Princeſſe de Gonzague. 403
Mariage de Louis XIII & d'Anne d'Autriche. *ibid.*
Combinaiſon du nombre de quatorze à l'égard d'Henri IV. 404
Mot de Richelieu, au lit de la Mort, à Louis XIII. *ibid.*
Plaiſanterie ſur Louis-le-Juſte. 405
Réponſe du Duc de Rhételois à M. de Luynes. *ibid.*
Médaille des Hollandois contre Louis XIV. 406
Médaille de Cromwel. *ibid.*
Ninon l'Enclos. 407
Mot de Madame de la Sabliere. *ibid.*
Statut de l'Académie Eſpagnole au ſujet des Gens de qualité. *ibid.*
Origine du Mot de Renard. 408
Jugement de Sancho Pença dans l'Iſle de Barataria. *ibid.*
La Chaſſe chez les Romains & chez les Francs. 410
Les anciennes Juſtices Royales. *ibid.*
Origine des Bénéfices donnés en Commande. 411
Penſions pour les Peres qui ont douze Enfans. 413
Réponſe à une Critique ſur les Eſſais Hiſtoriques. 414

Fin de la Table des Matieres.

2865 Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google